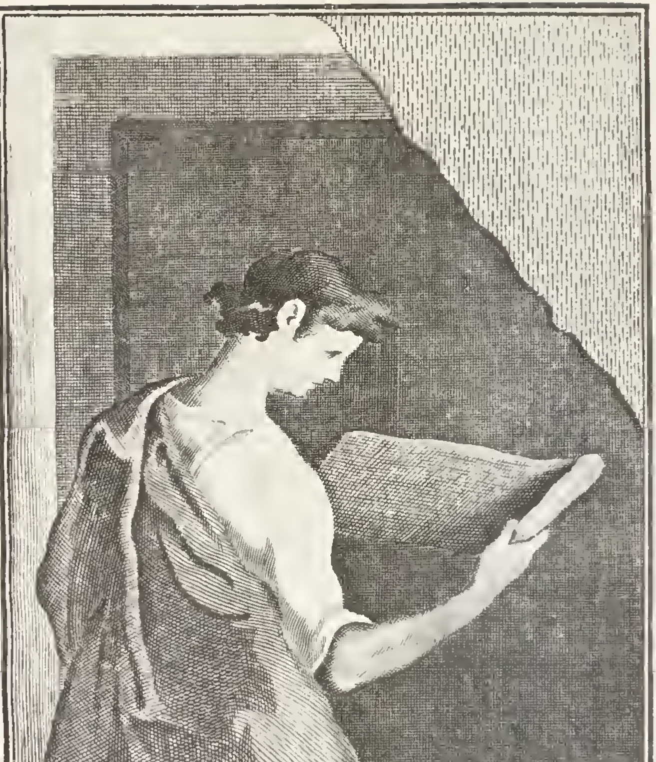

THE J. PAUL GETTY MUSEUM LIBRARY

Digitized by the Internet Archive
in 2019 with funding from
Getty Research Institute

https://archive.org/details/memoirespourlhi1736unse_1

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES SCIENCES
ET
DES BEAUX ARTS.

Juin 1736.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE

Des Sciences & des beaux Arts,

Commencés d'être imprimés l'an 1701 à Trevoux, & dédiés à Son Altesse Sérénissime Monseigneur le DUC DU MAINE.

Juin 1736.

Imprimé à Paris, & se vend

A LYON,

Chez PLAIGNARD, rue Merciere.

M. DCC. XXXVI.

Avec Approbation & Privilege du Roy

CES MEMOIRES SONT commencés au mois de Janvier 1701. & se vendent 15 s. le mois, en blanc, & brochés 16 s.

Années.

1701.	9. vol.	1719.	12. v.
1702.	12. v.	1720.	5. v.
1703.	12. v.	1721.	12. v.
1704.	13. v.	1722.	12. v.
1705.	12. v.	1723.	12. v.
1706.	12. v.	1724.	12. v.
1707.	12. v.	1725.	12. v.
1708.	12. v.	1726.	13. v.
1709.	12. v.	1727.	12. v.
1710.	12. v.	1728.	12. v.
1711.	12. v.	1729.	12. v.
1712.	12. v.	1730.	12. v.
1713.	12. v.	1731.	12. v.
1714.	12. v.	1732.	12. v.
1715.	12. v.	1733.	12. v.
1716.	12. v.	1734.	12. v.
1717.	12. v.	1735.	14. v.
1718.	12 v	1736.	7. v.

A

SON ALTESSE SERENISSIME

LOUIS AUGUSTE

DE BOURBON

PRINCE SOUVERAIN DE DOMBES.

MONSEIGNEUR,

Les Mémoires de Trévoux qui ont cours depuis près de

36 ans, appartiennent de droit à V. A. S. Ils doivent leur Naiſſance & leur Progrès à celui dont vous tenez le jour; C'eſt pour vous, MONSEIGNEUR un Titre de Poſſeſſion, qui vous établit le Défenſeur & l'Arbitre de cet Ouvrage Périodique. Il vous eſt tranſmis par un Pere tendrement aimé qui fut tout à la fois votre modele & votre guide. Pour former un Prince accompli, il n'eut qu'à fixer vos regards ſur ſon Auguſte perſonne; il n'avoit que des vertus à vous montrer. Heritier de ſon nom & de ſes qualitez éminentes vous l'êtes, MONSEIGNEUR, de ſes ſentimens & de ſon amour, pour une Compagnie qu'il jugea digne de ſes bontez. Il n'eſt plus ce Grand Prince,

& la Religion en Deüil pleure en le perdant, un Heros Chrétien, aussi jaloux de faire regner Dieu dans son cœur, qu'attentif à étendre la purete de son Culte au delà des limites de l'Empire François. Il meurt, & la mort qui l'enleve à la France, ravit en même-tems à vous & à votre Auguste Famille, ce qu'Elle avoit de plus cher au monde; à la Cour, l'image de la vraie pieté dans le centre de la grandeur; aux Puissants du Siecle, un Exemple vivant du parfait accord de l'humilité Evangelique avec la Préeminence du Rang; à l'Etat un appui solide autant par la droiture de ses vûës que par la sagesse de ses conseils; aux Malheureux une ressource toûjours ouverte à leurs besoins;

aux Sçavans un Protecteur & un Maître ; à Nous un Bienfaiteur, & si je l'ose dire, un ami tendre. Permettez moi, MONSEIGNEUR *cette expression; c'est le langage de notre reconnoissance ; comme elle est sans bornes, elle ignore ces termes trop mesurez, qui souvent ne partent que d'un respect stérile que le cœur desavoüe. Ouï,* MONSEIGNEUR, *le Prince que nous pleurons, nous aima avec toute la tendresse d'un Pere : tout nous retrace les marques d'estime dont il nous honora. Pour couronner ses faveurs, il nous laisse la plus Noble Partie de lui-même, il nous fait les dépositaires de son Cœur. Nous l'avions possedé pendant sa vie ; il étoit alors l'objet de nos hommages ; il devient à sa*

mort le gage eternel de ſa bienveillance pour nous, & le ſujet de nos regrets. Pretieux monument! qui toujours preſent à nos yeux, renouvellera ſans ceſſe, & le ſouvenir du bienfait, & celui de notre perte. Notre conſolation, MONSEIGNEUR, *eſt de retrouver dans le Fils ce que nous perdons dans le Pere. La Modeſtie ne nous permet pas de publier les motifs qui toucherent en notre faveur Feu Monſeigneur le Duc Du Maine. Nous ne preſentons à* VOTRE ALTESSE, *que le Suffrage de ce Grand Prince. Ce Titre ſeul nous ſuffit pour trouver grace à vos yeux: Dans tous les tems il nous favoriſa de ſa Protection; c'en eſt aſſez pour mériter la Votre. Je vous la demande,* MONSEIGNEUR, *au*

nom d'une Compagnie que le devoir & la plus vive reconnoissance attachent à votre Personne par des liens indissolubles; je la sollicite au nom des Jesuites qui sous vos Auspices sont chargez de la continuation des Memoires de Trevoux. Votre Naissance, votre Education, nous annonçoient depuis long-tems ce que nous osons nous promettre aujourd'hui. Vous fûtes éleve pour ainsi dire dans le sein des Muses, vous avez été formé dans le Sanctuaire même des Lettres, sous les yeux d'une Mere que la Sçavante Grece auroit prise pour Minerve, Princesse Auguste qui réünit dans elle-même & qui répand sur toute sa Cour les Lumiéres, la Politesse, le goût exquis d'Athenes & de Rome.

L'inclination que vous avez puiſée dans le Sang dont vous êtes iſſu, vous porte à protéger une Compagnie occupée par etat à cultiver les Sciences & les beaux Arts. Acceptez, MONSEIGNEUR, ce premier tribut d'hommage que nous vous rendons tous en commun; & daignez agréer les vœux que fait pour votre conſervation celui qui eſt avec le plus profond reſpect.

MONSEIGNEUR.

De Votre Altesse Serenissime,

Le très-humble & très obeïſſant Serviteur, Jul. Roüille' de la Compagnie de Jeſus.

MEMOIRES

POUR L'HISTOIRE

des Sciences & des beaux Arts

Juin 1736.

ARTICLE LXIII.

DESCRIPTION DE L'EGIPTE, contenant plusieurs remarques curieuses, sur la Geographie ancienne, & moderne de ce pays, sur les Monumens anciens, sur les Mœurs, les Coutumes & la Religion des Habitans, sur le Gouvernement & le commerce, sur les animaux, les Arbres, les Plantes, &c. Composé sur les Memoires de M. de Maillet ancien Consul de France au Caire; par M. l'Abbé le Mascrier : Ou-

vrage enrichie de Cartes & de Figures. A Paris, Quai des Augustins, chez Louis Genneau, à S. Pierre aux liens; & Jacques Rollin fils, à S. Athanase. 1735. un Vol. in-4°. qu'on peut diviser en deux, dont le premier à 328. pages, & le second 242. outre la Table.

AVant que d'arriver aux Pyramides qui sont la matiere de la sixiéme lettre, nous nous contenterons de dire un mot des puits du Caire. Celui qu'on appelle *le puits de Joseph* est composé de deux profondeurs pratiquées dans le Roc, & de cent quarante pieds chacune. On fait descendre des bœufs par une pente ménagée dans le puits superieur jusqu'à une plate forme où par le moyen des rouës ils font monter l'eau, que d'autres bœufs elevent jusqu'à l'ouverture du premier puits. "Ce qu'il y a de plus „curieux dans cet ouvrage, c'est le „parapet naturel qui separe ce premier puits de l'escalier qui l'environne... Il n'a que six pouces d'épaif-

„ ſeur, excepté en quelques endroits
„ où il en a un peu davantage. «
L'ouverture du puits eſt quarrée &
chaque face eſt de 18. pieds. Quelque beau que ſoit cet ouvrage, l'auteur n'eſt point du ſentiment de ceux qui le comparent aux Pyramides. Il eſtime que le Roc étant extrêmement tendre, vingt hommes en moins de vingt ans peuvent creuſer un pareil puits. Il en a decouvert cinq autres à peu près ſemblables, mais dont le fonds répond à l'ouverture en ligne droite.

Venons aux Pyramides. Nous exhortons les perſonnes curieuſes & les Architectes a lire attentivement cet article dont il n'eſt pas poſſible de rendre un compte fidelle en peu de mots. L'on peut dire qu'avant M. de M. les monumens celebres de la vanité des Rois d'Egypte étoient peu connus. Ce que tous les Voyageurs ont fait pour les connoître n'approche point des ſoins qu'il s'eſt donnés. Plus de quarante voyages qu'il a faits
„ ſur les lieux, l'équerre & le com-
„ pas à la main, viſitant les recoins

„ & les ſecrets les plus cachés de la
„ plus groſſe des trois grandes Py-
„ ramides, lui ont facilité des con-
„ noiſſances qui avoient échappé à
„ beaucoup d'autres." En qualité de Conſul il avoit des ſecours que de ſimples voyageurs ne ſçauroient avoir. Le fruit de ſes recherches a été de décompoſer, pour ainſi dire, l'interieur & l'exterieur de la Pyramide ouverte de maniere qu'il a crû deviner, & qu'il expoſe aux yeux le myſtere preſqu'impénétrable de l'Architecte. Il prouve que cette Pyramide a eû ſon revêtiſſement ainſi que les autres, & qu'on l'en a dépouillée à cauſe de la qualité du marbre rare dont elle étoit incruſtée. Il fait voir qu'elle a été fermée, & qu'elle l'eſt même encore par l'extremité du veritable canal de ſon entrée; que tous ſes canaux ont été remplis; que la gallerie où l'on n'a penétré qu'après d'immenſes travaux avoit ſervi de magazin aux pierres neceſſaires à la fermeture de ces canaux, que ces pierres ont été briſées dans le fond de cette gallerie lorſqu'on y a été arrivé ; & qu'on les

en a tirées par morceaux, ſans quoi elle n'auroit pû être ouverte. Il explique le ſecret pratiqué à ſix pieds de la ſalle où le tombeau étoit placé. Il montre que le puits n'avoit été menagé que pour faciliter la retraite des ouvriers, après qu'ils auroient diſtribué pour la fermeture des canaux interieurs toutes les pierres qui étoient renfermées dans la gallerie, chacune ſuivant ſa deſtination. Il conclut enfin " qu'un Roi paiſible dans ſes
„ états n'a pu éxecuter ce deſſein
„ en moins de 20 ans avec l'aide de
„ cent cinquante mille ouvriers, &
„ qu'il lui en a coûté au moins deux
„ cens millions de dépenſe. " Que penſer donc d'une infinité de Pyramides de toute grandeur, les unes détruites & les autres encore ſur pied, des milliers de tombeaux, & de grottes; des digues de communication, & des temples qui accompagnoient pluſieurs de ces monumens! Telle étoit la paſſion des Egyptiens, & telle leur ſomptuoſité pour ſurvivre en quelque ſorte à eux-mêmes: N'oublions pas une conjecture de l'Auteur. Il

juge qu'on enfermoit dans les Pyramides avec le Prince mort des personnes vivantes, non pas à la maniere des Grecs & des Romains, pour y mourir après quelques heures, ou quelques jours, mais pour vivre dans ces tombeaux où l'on les nourrissoit jusqu'à ce que la mort les enlevât les unes après les autres. Voici comment M. de M. imagine la chose. Il y a constamment dans la salle de la Pyramide ouverte deux trous dont les canaux se terminoient à l'exterieur, quoiqu'ils ayent été bouchés depuis. L'un de ces trous servoit sans doute à fournir de l'air & de la nourriture à ces *morts-vivans*. Il y avoit dans le canal une cassette de grandeur, proportionnée avec deux cordes, l'une à l'exterieur pour la tirer au dehors, & la remplir des choses necessaires ; l'autre à l'extremité interieure pour la tirer en dedans: le second trou servoit à vuider les immondices. Chaque personne avoit sa caisse, propre à enfermer son corps quand elle mourroit. La derniere pouvoit dire comme Horace, *omnes composui* : mais

personne ne pouvoit lui rendre les derniers devoirs. Quoi que cette conjecture & toutes celles de M. de M. . ne ſoient pas des démonſtrations, elles ſont ingenieuſes, fondées & préferables ſans difficulté à un tas d'impertinentes rêveries dont on a voulu berçer le Public au ſujet de l'Egypte & de ſes merveilles.

Il eſt naturel de paſſer des Pyramides au lieu des Momies. Dans la ſeptiéme lettre qui en fait une exacte deſcription, l'on reconnoit les précautions infinies que prenoient les Egyptiens pour dérober au reſte des hommes la connoiſſance & l'entrée de leurs ſepultures. L'Auteur commence par examiner l'origine de la Ville de Memphis, & ſa ſituation qu'il fixe à l'entrée de cette vaſte plaine de ſables qu'on nomme aujourdhui la plaine des Momies, & au Nord de laquelle ſont placées les Pyramides. Il parle aſſez au long du Lac Meris ſur lequel on paſſoit les morts pour les mettre dans le lieu de leur ſepulture, coutume néceſſaire d'où il dérive la fable de la barque de

Caron. Entre les magnificences de Memphis il étale ce que l'antiquité nous apprend de ce fameux labyrinthe composé de douze Cours & de douze Palais, sans compter le chemin même qui étoit vouté & embarrassé de tant de détours qu'il n'étoit pas possible de se tirer de cét inexplicable Dedale. M. de M.. tâche de concilier les diverses descriptions des anciens Auteurs sur cet édifice & son usage. Il n'en reste que des ruines dont l'on découvre quelquefois une partie dans le Lac quand les eaux sont basses ; ce qui est arrivé deux fois durant le Consulat de l'Auteur, sur tout en 1697 avec tant de singularité qu'on crut voir dans le fonds du réservoir une Ville entiere.

La plaine des Momies est ronde, platte & d'environ 12 lieuës de tour. Son fonds est un rocher couvert de cinq à six pieds de sable. Pour percer le Roc on enfonçoit dabord une cuve dans le sable ; on la vuidoit exactement jusqu'aux extremités ; on nettoïoit la place avec soin ; on creusoit un trou d'un pied & demi ou deux

pieds de Diametre : à la profondeur d'une toiſe, on pratiquoit des caves ou chambres dans leſquelles on dépoſoit les corps embaumés, puis l'on ſçelloit l'ouverture qui ſe recouvroit de ſable. Les momies & leurs caiſſes, leurs bandelettes, & leurs ornemens hiéroglifiques, ſont choſes trop publiques pour en parler ici. Diſons ſeulement qu'il eſt rare d'avoir le propre corps d'une boëte riche, parce que les Arabes briſent les momies des morts de condition pour y trouver quelque morceau d'or, & ſubſtituent dans la caiſſe une momie du commun. L'Auteur cite une figure antique qu'il a acquiſe & qu'il croit un morceau digne d'avoir place dans le cabinet d'un grand Prince. Il en tire une preuve pour montrer qu'on ajoutoit des ſtatuës dans les tombeaux des perſonnes diſtinguées, afin de conſerver doublement leur repréſentation, tant par le maſque même de la momie, que par la figure de la ſtatuë.

Outre les corps embaumés maſqués d'or, emmaillotés & encaiſſés,

on en trouve qui n'ont qu'une legère partie de ces façons. Depuis peu l'on en a découvert qu'on s'étoit contenté de placer sur des lits de charbon, & de couvrir d'une natte chargée de 7 à 8 pieds de sable. En general le terrain sec & nitreux de l'Egypte a la proprieté de conserver les corps sans le secours de l'art, particulierement loin du Nil. Rien de si difficile que de reconnoître & de creuser des puits à momies. Vainement les voïageurs veulent nous persuader le contraire. Ils sont trompés & ils nous trompent. Depuis qu'on a reconnu la charlatanerie de l'usage des momies pour la medecine, les Habitans de *Saccara* peu attirés par l'interest, & intimidés par les Turcs, ont perdu l'envie de tenter de pareilles découvertes.

La sépulture des oiseaux mérite une attention particuliere. C'est un souterrain, nommé labyrinthe, composé de longues allées qui retournent sur elles mêmes. Elles sont garnies de part & d'autre de plusieurs petites niches où sont differens vases

remplis d'oiseaux embaumés, dont le plumage conserve toute la vivacité de ses couleurs, mais qui se reduisent en poussiere dès qu'on y touche.

C'est par cette lettre que l'Auteur termine la Description de la basse Egypte. La lettre huitiéme traite de la Haute, de son climat, de ses villes, de ses richesses, de ses antiquités, des déserts de S. Macaire & de la Thébaïde, du Monastere de St. Antoine &c. Par tout même attention à suivre, à expliquer, ou à corriger les anciens Auteurs; même circonspection à prononcer sur ce qu'il a sçû ou vû.

L'Article de l'antique Thebes est curieux: on y parle du Colosse de Memnon dont on ne voïoit plus que la base du tems des Romains, & d'une Idole dont l'oreille seule a quinze pieds de diametre. On y observe après les anciens, que les Prêtres, habiles Astronomes, se servoient de l'année Solaire comme d'une pratique qui leur étoit propre. D'où l'Auteur infere, mais sans fondement, qu'on ne comptoit que par années

Lunaires dans tout le reste de l'Egypte, & que par conséquent l'on pourroit tirer de cette remarque une grande lumiere pour la Chronologie Egyptienne. Mais le principe n'étant pas vrai, & l'année Solaire des Egyptiens étant defectueuse, il est naturel que la conclusion ne soit pas tout à fait juste.

Dans la haute Egypte autrefois si riche en villes superbes, il ny a pas un lieu habité qui mérite le nom de ville. *Essené* qui est la *Syene* dès anciens & la capitale, n'est qu'un gros bourg situé sous le Tropique. Du Chateau d'*Efrim* frontiere de l'Egypte supérieure jusqu'à celles de la Nubie, ce ne sont que montagnes steriles & habitées par des Arabes dont la charité est aussi remarquable que leur pauvreté est extrême. » Il n'est pas besoin » de leur demander. Leur générosité sçait épargner ce dégoût à ceux » qu'ils obligent. On va seulement » s'asseoir vis-à-vis de la porte de » leurs cabanes. Ce langage leur est » connu. Dès que le maître & la » maîtresse de la cabane apperçoi-

» vent quelques étrangers, ils
» comptent d'abord le nombre de
» leurs nouveaux hôtes. Ils broïent
» enſuite entre deux pierres, ſui-
» vant leur coûtume, la quantité de
» bled ou d'orge, néceſſaire pour
» régaler ces nouveaux venus. De
» cette farine on fait un pain qu'on
» cuit ſous la cendre, on le met au
» milieu de la cabane avec des dat-
» tes: après quoi le maître de la mai-
» ſon ſort & va inviter ces étrangers
» à venir manger avec lui & avec ſa
» famille, des biens qu'il tient,
» dit-il, de la liberalité du Seigneur,
» & qu'il partage avec eux d'auſſi
» bon cœur que s'il avoit des vivres
» en abondance. »

M. de M.. en promenant ſon Lecteur ſur les Monts arides de la Libye & de la Mer rouge, tache de l'égaïer par une hiſtoire *Romaniſée* dont la concluſion eſt la perte d'une ancienne mine d'Emeraudes qui paſſoient pour les plus belles du monde. Voici le fait en deux mots. L'Emir *Muley Haſſein* le dernier de la race des anciens Rois Arabes ne poſſedoit

plus que deux Trésors, sçavoir sa mine d'Emeraudes & une femme qu'il aimoit beaucoup. Le Bacha Gouverneur d'Egypte voulut s'emparer de l'un & de l'autre. Il fit à l'Emir, sous de mauvais prétextes, une guerre cruelle qui dura plus de six mois. Il se mit lui-même à la tête de ses troupes. L'Emir reduit à l'extremité vint à bout de persuader à cinq ou six confidens du secret de sa mine, qu'il valoit mieux pour eux accepter une mort volontaire, que de tomber entre les mains d'un vainqueur Barbare. Pour lui il dit les derniers adieux à sa femme, courut aux ennemis, massacra tout ce qui s'opposa à son passage, pénétra jusqu'au Bacha, & aprés l'avoir tué il expira lui-même avec son secret.

Avant que de donner au Public ses Mémoires sur l'Ethiopie, l'Auteur nous fait part d'un projet qu'il avoit sagement imaginé, sçavoir, d'introduire des Missionnaires en Ethiopie, où l'on ne sçauroit pénétrer qu'avec de très grandes difficultés. Mais les circonstances présentes

ne permettent plus de l'exécuter.

L'on s'attend à un grand détail d'hiſtoire naturelle, en voïant le titre de la neuviéme lettre. Nous n'omettrons rien de ce qui peut s'y trouver de rare & de ſingulier. Mais l'on nous reprocheroit d'être auſſi *recommenceurs* & auſſi amateurs du Nil que M. de M.. ſi nous inſiſtions comme lui ſur la fertilité de l'Egypte, ſur l'origine de cette fecondité & ſur mille autres ſujets qu'on auroit pû ne pas répéter, en mettant chaque choſe en ſa place avec plus d'ordre & de préciſion. Peut-être le ſtyle épiſtolaire excuſe t-il ce défaut. Expoſons ſimplement les richeſſes d'un païs ſi beau & ſi mal gouverné. » Les terres » rendoient autrefois 80 pour un: » aujourdhui elles rapportent encore 10 pour un. » Si cela eſt, il faut ſauver une petite contradiction, ou quelque choſe qui en a l'air, lors qu'on lit tout de ſuite qu'un » grain » de bled y produit ordinairement » 25 à 30 épics... & que la terre » aprés avoir porté du bled, de » l'orge, ou du ris, y donne encore

» des laituës en abondance, ensuite
» des melons, souvent une quatrié-
» me récolte, & cela sans disconti-
» nuation d'une année à l'autre, de
» sorte que les animaux même parti-
„ cipent à cette admirable fécondi-
„ té, jusques là qu'il n'est pas extra-
„ ordinaire de voir une chevre sui-
„ vie de 14 chevreaux qu'elle aura
„ eûs en 6 ou 7 mois. „ On seme de trois façons, ou en jettant le grain dans la bouë à mesure que l'éau se retire & en passant une planche pour le recouvrir, ou bien en remuant legerement la terre un peu affermie, ou enfin en traçant des sillons sur la terre plus dessechée, la troisiéme façon est la meilleure. La moisson se fait en arrachant la paille & le grain, on y fait passer des rouës tranchantes que les bœufs font rouler; puis l'on se sert des fourches & des cribles. Le pain délicieux se fait de bled épluché d'abord grain à grain, ensuite bien lavé, bien seché, bien moulu, & reduit en fleur de farine où l'on fait fondre un peu de mastic de Scio.

Les grains qui sortent d'Egypte ne

ſe conſervent pas ſi les vents du Nord n'ont ſoufflé avant ſon embarquement. Celui qu'on reſerve au Grand-Seigneur dans les Magazins nommés Greniers de Joſeph, qui ſont découverts, eſt expoſé à un dechet conſiderable à cauſe des oiſeaux; & la Porte paſſe regulierement cette diminution qu'elle fixe à pluſieurs milliers de ſeptiers. A propos de ces revenus & des legs immenſes que font les Grand-Seigneurs & les Sultanes, l'Auteur fait l'obſervation ſuivante. „ Depuis la 23 année de
„ l'Hegire toute l'Egypte a déja été
„ leguée plus de dix fois à la Mecque
„ ou à des Moſquées. Ces legs con-
„ ſiſtent d'abord en terres qu'on
„ donne à Cens & qui rendent un
„ revenu fixe & certain à ceux en
„ faveur deſquels ils ont été faits,
„ juſqu'à-ce qu'enfin ce Cens s'abo-
„ lit lui-même par le crédit de quel-
„ qu'homme puiſſant qui s'empare
„ du fonds, ſouvent par la déſer-
„ tion où par la chute des batimens.
„ Ainſi les rentes à perpetuité n'ont
„ rien de plus ſolide ici qu'en Euro-

„ pe. Les revenus de la grande
„ Mosquée du Caire qu'on fait mon-
„ à 20000 écus par jour ; ceux mê-
„ me de la Mecque n'auront un
„ jour rien de plus réel que ce qu'ont
„ aujourdhui les temples de la Déef-
„ se Isis, & du Dieu Serapis fondés
„ par tant de Rois d'Egypte. „

A en croire les conjectures de M. de M. le *Picus* des anciens est une espece ds chicorée sauvage, leur *Cicus* est une sorte de racine dont on tire de l'huile pour les Lampes, mais differente du *Cas*, autre legume oleagineux. On use beaucoup d'huile en Egypte ; & ce qui est surprenant, l'on y fait moins d'usage de celle d'olive qui n'y est pas rare & qui vaut beaucoup mieux que les autres. Ceux qui en brûlent ne font gueres plus de dépense que le plus grand nombre qui use du *Cirika* qui est le prétendu *Cicus* des Anciens, & qui rend une très mauvaise huile.

Dans ce pays les legumes de toute espéce sont excellentes, sur tout les Oignons. On en a quelquefois *cent*

livres pesant pour huit ou 10. *sols.* On les vend au Caire tout cuits & dans toutes les ruës. On y consomme en Carottes *des centaines de charges de chameau* ; l'herbe qu'on nomme *Melonchée* & dont on fait grand usage, épaissit les sausses & le bouillon comme de la gelée. On assaisonne & l'on mange les feuilles de vigne qui par là sont d'un plus grand revenu que les raisins. Quant aux fleurs, il y en a peu de rares en Egypte » mais cent violettes du Caire, (car on les vend à compte) „ font plus d'effet que mille d'Europe : & il en est presque de même „ des roses. „

En récompense les fruits qui sont les mêmes, & plus diversifiez que les nôtres, ne sont pas tous également bons. Outre l'arbre *Sener* qui en brûlant ne laisse point de cendres, & celui du *Sené* qui est si connu, l'Auteur soupçonne que l'Egypte porte aussi le *Lotus* si cheri des Anciens & que c'est le Saffranon. Si cela est la France „ qui en tire quelquefois „ sept ou 8 cens grosses bales dans

„ une ſeule année , „ uſeroit de *Lotus* ſans le ſçavoir. Auſſi M. de M.. incertain ſur ce qu'il doit en penſer , eſt tenté de croire que le *Lotus* n'eſt autre choſe que le bled de Turquie ou de Barbarie. Mais il aſſure que l'antique Papyrus eſt ce *figuïer d'Adam* dont les feuilles longues d'un aulne ſervent de plats, d'aſſiettes , de napes , & même de vaſes à boire.

Les nombreuſes eſpéces d'oiſeaux & d'autres animaux nous meneroient trop loin. Remarquons l'*Ibis* que l'auteur croit être le *chapon de Pharaon* , oiſeau ennemi des Serpens & particulier à l'Egypte. L'on y fait voyager par batteaux les abeilles d'une extrêmité à l'autre afin de recueillir le miel & la cire des fleurs , à meſure qu'elles éclosent , les ruches ſont ſi bien numérotées , & les abeilles ſi attentives à reconnoître leurs propres demeures que les poſſeſſeurs retrouvent au retour tout ce qu'ils avoient confié ſur les batteaux.

Au Caire „ la livre de mouton vaut

„ vaut aujourd'hui 4. ſols, celle de „ bœuf 2. ſols. 6. deniers, la poule „ s'y vend 8. à 10 ſols, la paire de „ Pigeonneaux 6. ſols, „ les chevres y ſont très bonnes & encore plus belles. On n'y tuë point de Veau, & l'on ne ſert ſur les tables des grands ni buffle ni bœuf. A l'égard des chevaux du pays ils ſont plus beaux qu'ils ne ſont bons, au contraire des Anes qui ont plus de viteſſe & de feu. Auſſi ne leur ſont ils gueres inferieurs pour le prix. Nous ne nous arrêterons point à l'éloge exceſſif que l'Auteur fait des chats Egyptiens.

L'Hippopotame & le Crocodile ſont les plus terribles animaux de ces climats, particulierement le premier qui heureuſement y eſt rare. „ „ un homme debout dans le ventre de cet animal ne peut toucher avec la main le dos de la bête, „ dont la peau epaiſſe de deux doigts eſt à l'épreuve de toutes ſortes d'armes. Les dents du Crocodile s'embarraſſent dans ce qu'il mord. L'auteur raconte que par le moyen

d'une planche enfoncée dans la gueule d'un de ces animaux un homme s'en rendit le maître : qu'en ſa preſence un jeune crocodile ſe mordit la queuë ſans pouvoir en retirer les dents ; qu'enfin un autre de 12. pieds qui n'avoit mangé de 35. jours renverſa d'un coup de queuë cinq ou ſix hommes & une balle de Caffé, „ comme je pourrois, ajoute l'Auteur, renverſer ſix pions „ d'un jeu d'échets. „

Sans le ſuivre dans ſes reflexions ſur les ſerpens, ſur les Médailles, ſur les idoles, ſur les marbres, touchons légerement la dixiéme lettre ſur la religion des Egyptiens. M. de M. en reliſant de ſang froid ſes memoires imprimez ne ſçauroit trouver mauvais que nous ne donnions pas toujours dans les idées un peu exagerées (pour ne rien dire davantage) qu'il veut nous donner de l'immortalité de l'ame, de l'origine de cette perſuaſion génerale, de la metempſicoſe ; des vuës intéreſſées des Legiſlateurs & des prêtres ; du culte que les Egyptiens rendoient figurément à un Dieu uni-

que & invisible, &c. Il ne cite point ses auteurs sur la maniere singulierement gaye & mimique, dont on celebroit les fêtes de Saturne pour dissiper la mélancholie, ni sur la façon plus que Cynique qui accompagnoit les fêtes de Venus : tirons le voile sur ces recits sans doute fabuleux. L'Auteur est plus croyable en ce qu'il a vû par lui-même. „ Deux sectes puissantes partagent „ aujourd'hui toute l'Egypte, la „ Mahometane & celle des Coptes. „ La derniere gouvernée par un Patriarche, suit la Doctrine d'Eutychez. L'on connoît leurs dogmes, leur opiniatreté, leur ignorance profonde, leur maniere de se confesser & de recevoir l'absolution par des formules également generales ; leur delai enfin à faire baptiser leurs enfans qu'ils font de plus circoncire en étendant cette cérémonie au sexe même.

Au sujet de la circoncision des Turcs M. de M.. décrit les cérémonies & les Fêtes superbes dont il fut temoin lorsqu'on circoncit le fils

d'un Bacha. Il finit les articles des mariages, des funerailles, & autres céremonies, par un court détail sur l'état present des Eglises Grecque & Latine en Egypte, & par la relation de l'apostasie & du Martyre du P. Clement Recollet curé de la nation Françoise au Caire. Un dépit avoit porté ce religieux à se faire Mahometan; un repentir subit & secondé par les exhortations de M. de M.. effaça presqu'aussitôt ce crime, au poinct de procurer à l'Eglise un Martyr comparable par sa constance à tous ceux de l'antiquité.

L'onziéme Lettre nous promet un parallele des mœurs anciennes & modernes des habitans de l'Egypte. Tout ce qui séjourne dans ce climat (nous dit-on) devient Egyptien naturel hormis les Arabes. Le genie du Pays est un composé d'ignorance, de faste, de mollesse; il n'est pas jusqu'aux animaux, qui ne s'y amolissent en respirant cet air contagieux; jusqu'ici il n'y a pas trop de parallele ce semble, entre le genie ancien & le moderne. L'ancien étoit sçavant

& laborieux, magnifique à la vérité, mais ſage. Véritablement l'Egypte toujours preſqu'auſſitôt conquiſe qu'attaquée par divers conquérans de l'Aſie & devenuë enfin Mahométane, a peu changé les inclinations anciennes, pour les voyages du Nil, la muſique, les feſtes, les ſpectacles, la ſobriété, la propreté, le regime de vivre de poiſſon durant les grandes ſaiſons; tout celà eſt attaché au climat. Nous nous étendrons moins que l'Auteur ſur les parures galantes des femmes, nous dirons ſeulement après lui „ que leur parure eſt beaucoup plus riche & „ plus magnifique que tout ce que „ l'on voit parmi nous. Elle conſiſte en quantité de perles & de pierreries, en étoffes de prix & en fourures très cheres. Leurs chemiſes „ ſeules reviennent à ſix & ſept piſtoles: en un mot on pourroit en France équiper honnêtement trois Demoiſelles pour ce que coûte ici „ un habit ordinaire. Il y a au reſte l'habillement du pays, & l'habillement Turc; l'un & l'autre a

„ ſes agrémens &c. „ L'article de la beauté & de la galanterie des femmes déja long par lui-même eſt encore allongé ou, ſi l'on veut, orné d'une hiſtoriette d'avanture amoureuſe *Adoniſée* à la Turque, qui ſe paſſa durant le ſéjour de M. de M. au Caire. On vante d'avance la ſimplicité de la narration qui n'eſt rien moins que ſimple.

L'uſage de la médecine eſt de tous les pays ; mais l'auteur aſſure qu'elle n'eſt nulle part plus eſtimée qu'en Egypte. „ Un medecin pour peu qu'il „ ſoit habile y eſt fort recherché & „ gagne beaucoup ; mais ici com- „ me partout ailleurs , il eſt fort ra- „ re d'en trouver de cette eſpece. „ Ils ne ſçavent ordinairement que „ quelques recettes qu'ils ont appri- „ ſes dans les livres, ils ſe les rendent „ familieres par la pratique, & elles „ réuſſiſſent plus au moins heureu- „ ſement ſelon la complaiſance de „ la nature à s'y prêter. „ Au reſte il y a des médecins particuliers pour chaque infirmité , quoique chacun ſe pique de les guérir toutes. Leurs

purgatifs ſont inconnus aux Europeans, & leurs médecines très deſagréables.

Parmi les anciens uſages, la poſte aux Pigeons étoit un des plus utilés; on attachoit au col du pigeon meſſager une boëte dorée fort legere où la lettre étoit incluſe. On l'appelloit *Pataca* en Arabe, d'ou M. de M.. derive notre terme de *Paquet.* „ Tous le monde ſçait (dit-
„ il) qu'il n'y a pas long-tems qu'on
„ nourriſſoit encore à Alexandrie de
„ ces ſortes de pigeons dont on ſe
„ ſervoit pour donner avis à Alep
„ de l'arrivée des vaiſſeaux mar-
„ chands. On prétend même qu'un
„ négociant ayant tué par hazard un
„ de ces meſſagers à la chaſſe fit ſa
„ fortune & gagna dix milles écus
„ en profitant de l'avis qu'on donnoit
„ par ce pigeon d'acheter des noix
„ de galles dont on ſe ſert pour la
„ teînture, & qui, diſoit-on, étoient
„ devenuës fort cheres en Angle-
„ terre. Je ſuis perſuadé continuë
„ notre auteur qu'on parviendroit
„ par cette voye à faire paſſer prom-

„ ptement des nouvelles jusqu'aux
„ extrêmitez du monde. On accoutu-
„ meroit d'abord les pigeons à faire
„ ces courses de proche en proche,
„ & même à traverser quelque bras
„ de mer tel que le pas de Calais,
„ & on réussiroit ensuite insensible-
„ ment à les faire retourner à leur
„ Colombier des lieux même les
„ plus éloignez... dix lieuës de plus
„ pour un pigeon qui est en route ne
„ le retardent pas d'une demie heure.
L'Auteur tâche de prouver ceci par un fait dont il a été plusieurs fois témoin, sçavoir qu'un Milan très élevé dans l'air attrappe un rat qui passe dans l'espace de dix pieds sur terre. Il raconte à cette occasion une histoire qui passe (dit-il) pour constante à Alep. Un Marchand du pays gagea contre un autre, que son pigeon arriveroit à Alexandrette quinze minutes plûtôt que celui de l'autre commerçant. Le premier Pigeon prit la mer de Balsora pour la méditerrannée, & s'égara si bien qu'il passa jusqu'aux Indes à l'Isle de Ceilan où il mangea des clous de Girofle

tout verds. C'eſt le premier endroit des Indes où il en croiſſe. Le Pigeon revint à Alep au bout de trois jours: ſon maître l'ayant ouvert trouva la preuve que cet oiſeau avoit fait trois milles lieux en trois jours. Nous paſſerons le billet-doux arabe & rimé qu'une dame envoyoit à ſon amant par un de ces pigeons.

Pour éviter de redire ce qui ſe trouve dans d'autres auteurs, nous dirons peu de choſe de la douzieme lettre qui traite du gouvernement de l'Egypte & des differens corps de milice prépoſés à la garde de ce Royaume, ſur le regne des onze Princes d'Afrique. Nous nous contenterons, comme M. de M.. de rapporter un beau mot du premier de ces Princes nommé le Calife *Méez-Ledin-Allah.* « étant un jour à cheval à la tête » de ſon armée, un homme eut la » témerité de lui demander qu'elle » étoit ſon origine & ſa famille; à » cette queſtion ce prince auſſi ſage » que brave, mais qui étoit ſans ex» traction, portant la main à ſon ci» meterre, voila mon origine, lui

» dit-il, & montrant ensuite son
» armée, voila, ajouta-t'il, qu'elle
» est ma famille.

L'Egypte est gouvernée aujourd'hui par un Bacha au nom du grand Seigneur. Ce gouvernement ne s'obtient qu'à force d'argent, desorte qu'un Gouverneur doit compter sur une dépense de 4 à 5 cens mille écus avant que d'arriver au Caire. Il achette sa continuation chaque année jusqu'à la quatriéme au plus, par des presens qui passent cent mille écus. Ses charges vont au moins à quinze cens mille, sans compter l'entretien des troupes. Mais sans le compter aussi, M. de M.. estime que les revenus qu'on abandonne au Bacha pourroient aller à plus de 12 millions, s'ils étoient menagés avec œconomie. Les pestes enrichissent les Gouverneurs par la nature des Loix de l'Etat.

Il est difficile de déterminer au juste où peut monter l'entretien des troupes. Un Soldat ne sçauroit avoir moins de trois sols par jour; mais il peut grossir sa païe de maniere que s'il donne trois mille livres, elle se-

ra augmentée de mille livres par an. Le Bacha reçoit la somme par précaution, & souvent son Successeur en paie l'interêt. Ces grosses paies se perpetuënt après la mort des Soldats, & passent au profit de tout le corps. Les femmes ont leurs paies, comme les hommes, & chacun peut les vendre. Ainsi la même paie passe quelquefois à la cinquiéme & sixiéme generation, & ne s'éteint presque jamais. Il y a vingt-quatre Beys ou Gouverneurs de Provinces, qui ont cinq cens écus par mois & le double durant la guerre & même après qu'elle est terminée. Les milices balancent l'authorité du Bacha, & son adresse consiste à maintenir sagement la mesintelligence & la jalousie entre elles. Il reste à parler des Esclaves qui ne sont nulle part plus heureux qu'en Egypte. Leurs maîtres les cherissent comme leurs enfans, & les établissent si bien qu'il y a „ tel homme au Cai-
„ re de la maison duquel sont sorties
„ cinq ou six des premieres Puissan-
„ ces du Roïaume. „ Un Bey logé très simplement avoit mis son bon-

heur à faire cinq ou six de ses Esclaves tous Beys comme lui ou chefs des Janissaires & des Spahis. Un de ses amis qui aimoit à bâtir des Palais, lui demandoit pourquoi il ne l'imitoit pas. J'ai beaucoup bâti, (répondit ce Bey) mes Esclaves élevés aux premieres charges sont mes Edifices. En reconnoissance ces Esclaves devenus Seigneurs n'oublient jamais leur premier Etat ni leurs Patrons qui sont souvent au dessous d'eux. A certains jours ils les servent comme auparavant ; & quand ils les rencontrent, ils mettent pied à terre & leur baisent la main ou la veste.

Reduisons à leur juste mesure les deux dernieres lettres. Sans nous perdre dans l'origine obscure des Sciences & des Arts chez les Egyptiens, concluons qu'on les y a vû regner, & qu'on n'y en voit presque plus de vestiges. Nous n'examinerons point „ s'il se trouve plus de manuscrits „ Arabes à Paris que dans l'Egypte „ & l'Arabie entiere. „ Il paroît certain que l'ignorance politique des Turcs a banni les sciences de ces cli-

mats, & conſequemment les Arts, que l'amour des Sciences perfection-ne encore plus, s'il eſt poſſible, que le beſoin & le luxe. Ce qui ſemble ſurprenant c'eſt que le luxe, le beſoin, & la molleſſe, reſſorts ſi favorables aux Arts, & dominans en Egypte autant & plus qu'ailleurs, n'aïent pas empêché que « les Egyptiens d'au-„ jourdhui ne ſoient maladroits en „ tout. „ maladroits en peinture, en dorure, en architecture, en menuiſe-rie, en clincaillerie, en manufactures de verre, de toiles, & d'étoffes. L'on peut mettre quelqu'exception à ces dernieres, ainſi qu'à l'arquebuſerie. Un rabot particulier qui la façonne paroit à l'Auteur mériter d'être con-nu en France. Il a eu deſſein de l'y envoyer.

Le commerce en Egypte ſoit inte-rieur ſoit exterieur, ne laiſſe pas d'ê-tre conſidérable. Le détail qu'en fait M. de Maillet eſt digne d'attention, auſſi bien que ſon projet pour la jonction du commerce des Indes avec celui d'Europe par la Mer Rou-ge. L'on trouvera auſſi des reflexions

utiles & judicieuses dans la quatorziéme & derniere lettre où il s'agit de la description des Caravanes, & en particulier de celle qui part tous les ans de l'Egypte pour le pellerinage de la Mecque avec des remarques sur cette ville, sur celle de Medine, sur le tombeau de Mahomet; sur la maison d'Abraham, &c.

L'on peut juger par l'étenduë que nous avons donnée à cet extrait, de l'estime sincere que nous avons pour les *Mémoires* de M. de Maillet; c'est à tout prendre ce que nous avons de meilleur en cette matiere. Quant à la façon qui est de M. L'Abbé le Mascrier, sans prétendre excuser des défauts qu'on auroit souhaité qu'il eût évités, & que le peu de tems qu'il a mis à cet ouvrage rend excusables, nous rendrons justice à ses talens, & nous ne craindrons pas d'en être désavoués par ses critiques mêmes.

ARTICLE LXIV.

ESSAY sur l'homme par M. Pope traduit de l'Anglois en François, edition revûe par le Traducteur.

The proper studi of mankind is man
L'étude propre de l'homme est l'homme.

A Londres chés Pierre du Noyer à la tête d'Erasme dans le Strand. A Amsterdam chés Jean Frederic Bernard. 1736. *PP.* 112. *préface PP.* 36.

LA traduction de cet ouvrage de M. Pope, parut il y a quelques mois à Paris; mais l'Auteur de retour à Londres, a jugé à propos d'en donner une nouvelle édition, & de la diriger lui-même. C'est de celle-cy que nous allons parler. Elle est superieure à la premiere par la beauté du papier & des caracteres; le fond est pourtant toujours le même, à quelques changements près, qui nous ont paru peu considerables dans la confrontation que nous avons faite de

deux differents exemplaires. Destinés à nous expliquer sur cet ouvrage, nous serions volontiers tentés de renvoyer nos lecteurs, à ce que le traducteur en dit dans sa préface ; rien n'est plus précis ni plus correct, que l'esquisse qu'il presente de son original ; mais on attend de nous quelque chose d'un peu plus plein. Notre devoir est de suppléer en quelque façon à la lecture des ouvrages ; & pour cela un simple plan ne suffit pas: il faut encore indiquer & quelquefois donner, pour modele du tout, quelques uns du moins des principaux traits qui remplissent le Canevas. Nous allons l'entreprendre avec confiance ; independamment de la traduction à laquelle nous donnons les éloges les plus sinceres ; le traducteur y gagnera sans doute dans la comparaison que l'on fera de sa préface avec notre extrait. Nous le verrons sans jalousie, & nous serons les premiers en toute occasion à faire connoître son merite & ses talens distingués.

On regarde assez communément la Poësie, & la Metaphysique comme

deux genres incompatibles, & ce jugement est fondé sur l'experience; l'entousiasme de la premiere, & ses écarts ne peuvent que très difficilement s'allier avec le Phlegme & la precision de la seconde. Peu de genies ont été assez hardis pour essayer cet accord, & moins encore ont eu la gloire d'y réussir. Il étoit réservé dans ces derniers temps à M. Pope, plus qu'à tout autre de s'ouvrir cette carriere & de la parcourir avec l'applaudissement des vrais connoisseurs. Oserions nous hazarder une pensée? Il a réconcilié deux ennemis qui au fonds ne l'étoient point, ou qui n'avoient aucune raison solide de l'être. On ne sçait que trop, que les haines les plus vives n'ont souvent leur source que dans des préjugés miserables. Expliquons nous. Dans l'ouvrage dont nous parlons, M. Pope en retranchant à la Poesie le faux brillant dont on la pare si souvent, lui a conservé ces images sensibles, ces graces riantes, ces pensées fortes qui font son veritable prix; & en même temps en dépoüillant la Metaphysique des fausses subtilités, &

des puerilles chicanes qui la degradent dans tant d'écrits, il l'a rendue vraye, palpable, judicieuſe, réellement inſtructive, qualités qui ont toujours dû former ſon caractere. En un mot il a montré qu'on pouvoit tout à la fois s'expliquer avec le feu & l'agrement de la Poëſie, avec la fineſſe & la profondeur de la Metaphyſique. Si quelques endroits du livre ne ſont pas également intelligibles, ſi leur ſens veritable échappe à la méditation, c'eſt qu'il faut toujours tenir à l'humanité, ne fut-ce que par un ſimple fil; c'eſt qu'en écrivain comme en homme, l'*Optimus ille eſt qui minimis urgetur &c.* peut-être auſſi, comme nous en aſſure modeſtement M. S***; n'eſt ce que le défaut d'une traduction, qui malgré tous les ſoins qu'on y peut apporter, ne peut rendre abſolument le ſens de l'original, & qui n'oſe y ſuppléer! Après tout qui ſeroit aſſez injuſte pour s'attacher à ces petites obſcurités, & pour en oublier tant de beautés du premier ordre, répandües dans tout l'ouvrage?

L'essai sur l'homme consiste en quatre Epitres. " C'est une idée ge-
» nerale de l'homme, *dit le traduc-*
» *teur*, où il n'y a que les plus gran-
» des parties de tracées, leur étendue,
» leurs limites, leurs connexions. M.
» Pope a donné à ces quatres par-
» ties le titre de premier livre, &
» il en annonce un second qui ren-
» fermera des particularités plus suf-
» ceptibles d'agrément. Dans celui
» ci, *dit encore ingénieusement M.*
» *S****, l'auteur ouvre les fontaines
« & prépare les canaux : dans l'autre
» il en suivra le cours & les detours,,
venons au détail de chaque épître.

La premiere traite de l'homme consideré par rapport à l'Univers, & l'auteur y prouve que *tout ce qui est est bien*. Quel doit être le juste étonnement de l'homme placé au milieu de l'Univers ! qu'il remonte ou qu'il descende, tout est également pour lui un labyrinthe où il se perd, sans esperance d'en sortir ! presomption miserable; il rapporte tout à lui même, tandis qu'il ne connoît rien de ce qui l'environne, L'Univers entier forme un sistême général que l'homme

ignore. Toutes ses parties quelque étendües, quelques *immensément* multipliées, qu'elles soient, sont exactement liées; elles sont toutes à leur place, toutes ont le degré de perfection & de justesse qui leur convient ; nous ne voyons que les ressorts les plus grossiers, & pouvons nous en developper le jeu & l'utilité? Que de particularités aussi necessaires, qui échappent à toutes nos meditations! L'homme est donc tel qu'il a du être, dans la progression des créatures. Rien n'est plus injuste que ses plaintes contre la providence, plus frivole que ses desirs d'être plus qu'il n'est, ou de reünir dans lui les qualités des autres êtres. Sa prétention sur ce point est une chimere, & la réforme que son orgueil voudroit faire au plan total de la nature, seroit le renversement de l'ordre que la sagesse suprême maintient au milieu de ce que l'ignorance lui fait envisager comme des contradictions. » Le bonheur de » l'homme, *conclut M. Pope*, n'est » donc pas de penser ou d'agir au » delà de l'homme même, d'avoir des puissances de corps & d'esprit au

„ de là de ce qui convient à ſa natu-
„ re & à ſon état. Pourquoi l'hom-
„ me n'a-t'il point un œil microſco-
„ pique, en voici une raiſon claire:
„ l'homme n'eſt pas une mouche, &
„ quel en ſeroit l'uſage ſi l'homme
„ pouvoit conſiderer un Ciron, &
„ que ſa vüe ne pût s'étendre juſqu'-
„ aux Cieux? quel ſeroit l'uſage d'un
„ toucher plus delicat, ſi ſenſibles &
„ tremblotans de tout, les douleurs
„ & les agonies s'introduiſoient par
„ chaque pore? d'un odorat plus raf-
„ finé, ſi les parties volatiles d'une
„ roſe par leurs vibrations dans le
„ cerveau, nous faiſoient mourir de
„ peines *aromatiques*? d'une oreille
„ plus fine? la nature tonneroit
„ toujours par la muſique de ſes
„ ſpheres roulantes. O combien nous
„ regreterions alors que le Ciel nous
„ eût privé du doux bruit des ze-
„ phirs & du murmure des ruiſſeaux!
„ qui peut ne pas reconnoître la bon-
„ té & la ſageſſe de la Providence
„ également & dans ce qu'elle donne
„ & dans ce qu'elle refuſe.

Cet échantillon peut faire connoî-

tre la maniere dont le Poëte Anglois remplit ſon ſujet. Toute cette premiere Epître eſt riche en comparaiſons & en expoſitions, de ce que le monde phyſique étale de plus pompeux, de plus oppoſé, de plus enigmatique. Toutes ces choſes, dira-t'on, ne ſe trouvent t'elles pas dans d'autres livres admirablement bien écrits, & composés exprès pour détailler les myſteres de la nature, & amener par là les hommes à la connoiſſance d'eux mêmes, & de l'être ſuprême? ſans doute, & l'impreſſion même en doit être plus générale & plus utile parce qu'elles y ſont traitées d'une façon plus proportionnée aux intelligences ordinaires; mais ne refuſons pas du moins à M. Pope d'avoir donné à ſes portraits & à ſes penſées une chaleur & une force que nous chercherions envain dans les auteurs qui ont travaillé ſur le même ſujet. Voici le précis de tout ce qu'il a dit pour prouver ſa premiere propoſition. « Le mal „ particulier eſt un bien général & „ en dépit de l'orgueil, en dépit d'une „ raiſon qui s'égare, cette verité eſt

„ évidente que *tout ce qui eſt, eſt*
„ *bien.*

La ſeconde épître conſidere la nature & l'état de l'homme par rapport à lui-même, regardé comme un individu. L'étude propre de l'homme, eſt l'homme, *dit M. Pope*; mais qu'eſt-ce que l'homme? Qu'il apprenne à ſe connoître, & qu'il ſente par là combien il ſeroit téméraire à lui de préſumer de déveloper la Divinité; être mixte; d'un côté, ſi vous voulés, s'élevant juſqu'aux cieux, mais de l'autre toûjours tenant eſſentiellement à la terre & à ce qu'il y a de plus groſſier, petit juſque dans ſa grandeur, obſcur au milieu de ſes lumieres, chancellant dans ſa force, joüet informe des mouvemens les plus contraires; il n'a pour ſe conduire qu'une foible lueur que la paſſion le plus ſouvent étouffe: ſi ſa vanité le promene quelquefois parmi ce qui lui eſt étranger, la vérité le rappelle douloureuſement à lui-même, & lui retrace ſans ceſſe ſes foibleſſes, ſon imbecillité. Ceci, comme on le comprend, n'eſt qu'un crayon imparfait

de la deſcription que fait M. Pope de la nature humaine.

Il y a deux principes de nos actions, l'amour propre & la raiſon : & tout les deux ſont également néceſſaires. L'amour propre, produit & fait agir; la raiſon compare, balance, dirige. L'un, inſpire, excite, preſſe; l'autre plus tranquille, aviſe, délibere, retient. L'amour propre, fournit pour ainſi dire, la matiere de l'ouvrage ; la raiſon la travaille & lui donne la forme qui convient à un être penſant. La force de l'amour propre & de la raiſon, augmente ou diminüe à proportion de la proximité où de l'éloignement de leur objet.

Les paſſions ſont les modifications de l'amour propre, elles ſont dans l'homme, ce que les élemens ſont dans l'Univers. C'eſt donc par elles que l'homme ſe maintient. De leur combinaiſon, naît le repos ou l'orage. Il n'eſt pas queſtion de les détruire, il s'agit de les gouverner, d'en tempérer la doſe & l'alliage. „ Les paſſions ainſi que les Elemens, „ quoique nées pour combattre, s'u-

„ niſſent dans l'ouvrage de Dieu :
„ moderés les & faites en uſage ; ce
„ qui compoſe l'homme, peut-il dé-
„ truire l'homme ? .... L'amour,
„ l'eſperance, la joye, la bande
„ riante des plaiſirs ; & la haine, la
„ crainte, le chagrin, & le triſte
„ cortége de la douleur ; les uns mê-
„ lés aux autres avec art & renfermés
„ dans leurs juſtes bornes, dreſſent
„ & maintiennent la balance de l'eſ-
„ prit, compoſent les lumieres &
„ les ombres, dont le contraſte
„ aſſorti fait la force & le coloris de
„ la vie.

Si les vices ont pour principes les paſſions, des paſſions à leur tour naiſſent les plus ſolides vertus, ainſi que nous devons les meilleurs fruits à l'habile Jardinier qui ente un arbre ingrat ſur un tronc ſauvage. Que de profondeur & de juſteſſe dans tout ce que dit l'Auteur Anglois ſur le mélange de la vertu & du vice dans notre nature, ſur leurs limites, ſur leur diſtinction !

De tout cela, conclut M. Pope en rapportant tout ſuivant les Principes

de la premiere Epître, à la nature & à Dieu, à la totalité de l'Univers & à l'Etre Suprême, de tout cela il s'ensuit que nos passions & nos vices sont des instrumens de la Providence & des moyens du bien général; c'est la sagesse Divine qui distribue aux differens ordres du genre humain d'heureuses foiblesses, d'où résultent leur dépendance, leur union, leur force. Des passions sortables aident à chaque âge, à chaque état, à chaque caractère. « L'Esperance voya-
» ge avec nous, & ne nous quitte
» point lors même que nous mou-
» rons. Jusqu'à ce terme fatal, l'o-
» pinion avec ses rayons changeans
» dore les nuages qui embelissent nos
» jours. Le manque de bonheur,
» est suppléé par l'esperance; le
» manque de sens par l'orgüeil; &
» ce que la connoissance peut ren-
» verser, ces passions le relevent.
» La joye semblable à une bulle d'eau,
» rit dans la coupe de la folie. Qu'u-
» ne esperance soit perduë, nous en
» recouvrons une autre, & la vanité
» ne nous est pas donnée en vain.

„ L'amour propre devient même
„ par la puissance divine une balan-
„ ce pour peser par nos besoins ceux
„ des autres. Avoüons donc encore
„ cette vérité, & que ce soit encore
„ un motif de consolation que *quoi*
„ *que l'homme soit folie, Dieu est tou-*
„ *te sagesse.*

La troisiéme Epître traite de la nature & de l'état de l'homme, par rapport à la societé. La cause universelle n'agit que pour une fin, mais elle agit par differentes loix. L'Univers entier est un systême de societé. La matiére, variée sous mille formes differentes, se presse vers un centre commun qui est le bien général. Tout est servi, tout sert ; rien n'existe à part ; rien n'est fait ni entierement pour lui-même ni entierement pour les autres. C'est une folie insuportable à l'homme que de rapporter tout à lui-meme. Celui qui nourrit le Fan folâtre pour la table de l'homme, émaille pour le Fan les Prairies. Tout ce qui respire, appartient également à la nature. Tout partage ses dons & ses présens ; les animaux sont uti-

les à l'homme ; l'homme leur est-il moins nécessaire ? Il en entretient plusieurs par interêt, plusieurs pour son plaisir, un plus grand nombre souvent pour sa vanité. Tous subsistent donc par les soins de ce maître orgueilleux, & son luxe fait leur félicité. Tant il est vrai qu'il y a pour tous un bonheur mutuel ! Chaque être animé a ce qu'il lui faut de connoissance, pour arriver à la fin qui lui est propre ; l'instinct conduit la brute ; la raison dirige l'homme. L'instinct & la raison produisent le bonheur de chaque individu. Ce sont si l'on veut, deux routes differentes ; mais elles aboutissent au même terme. L'instinct parmi les brutes, les porte à s'unir, & forme parmi elles les societés ; il les commence parmi les hommes, mais la raison les perfectionne, & en resserre plus étroittement les liens. « A peine une race est
„ elle parvenuë à la maturité de
„ l'homme, elle voit celle dont elle
„ a reçu la vie, incapable de s'aider.
„ La mémoire & la prévoyance,
„ l'une par le souvenir d'une ten-

„ dre jeuneſſe, & l'autre par la crainte d'une vieilleſſe infirme, font „ naître de juſtes retours: ainſi le plaiſir, la reconnoiſſance & l'éſperance combinées, donnent encore de „ plus grandes forces à l'interêt mutuel, & préſervent l'éſpece.

„ Que l'on ne croye pas, *dit M. Pope*, que dans ce premier état „ du monde, la créature marchât „ aveuglément. C'étoit le regne de „ Dieu. L'amour propre & l'amour „ ſocial nâquirent avec le monde. „ Depuis cette époque que le Poëte décrit avec une énergie qui n'ôte rien au ſentiment, qui attendrit & qui éleve en même tems, l'homme s'éleva aux arts en copiant l'inſtinct, & en ſuivant la voix de la nature. Elle lui fit trouver parmi les bêtes des modeles de ſocietés & de gouvernemens. L'amour, la crainte, les beſoins mutuels formerent les premiers établiſſemens. Le premier gouvernement fut celui des Patriarches. Chaque Patriarche, *dit le Poëte*, couronné par les mains de la nature, étoit le Roy, le Pere, & le Prêtre de ſon état naiſſant. Ses Su-

jets se fioient sur lui, comme sur une seconde providence. Peut-être l'auroient-ils adoré comme un Dieu, si ses infirmités & sa fin ne les avoient obligés à le plaindre comme homme, à remonter de Pere en Pere jusqu'à la connoissance d'un premier être. Ils y parvinrent, ils l'aimerent, ils s'aimérent entre eux. “ Une vraie foi, „ un bon gouvernement furent unis „ ensemble. L'une n'étoit que l'a-„ mour de Dieu, & l'autre l'amour „ de l'homme, tout n'étoit qu'a-„ mour. „ Cet ordre charmant, cette félicité délicieuse, ne subsistérent pas long-tems parmi les hommes. A ces Principes si simples succéda la créance monstrueuse que plusieurs étoient faits pour un. La crainte produisit la superstition; la superstition apprit à respecter le Tyran, & partagea la Tyrannie avec lui. On fit un Dieu du Conquerant & un Esclave du Sujet. Les hommes Tyrans & vicieux, attribuerent aux Dieux qu'ils se forgérent, leurs passions, leurs transports, leurs fureurs. Tout ne fut plus qu'un boulversement absolu

des idées les plus claires & les plus naturelles. L'amour propre aveuglé, fut le Principe de ses maux ; le même amour propre éclairé les rectifia enfin ; peu à peu on sortit de ce cahos ; la raison se dégagea de ces épais nuages. On bannit un gouvernement fondé sur la violence. La justice ralluma son ancien flambeau. On fit des Loix, mais ces Loix n'eurent pour objet que la sureté mutuelle des hommes, que leur bonheur commun. On travailla à si bien unir leurs interêts, quelque contraires qu'ils fussent, qu'il en resultât une harmonie d'Etats bien concertés. Pour l'amour de soi-même, on aima les autres. " Telle est, *dit l'Illustre Poëte*, la grande harmonie du monde ,, qui naît de l'union, de l'ordre & ,, du concert général de toutes cho- ,, ses, où le grand & le petit, où le ,, fort & le foible sont faits pour ser- ,, vir & non pour souffrir, pour for- ,, tifier & non pour envahir ; où l'on ,, est d'autant plus puissant, qu'on ,, est plus nécessaire aux autres, & où ,, l'on est heureux à proportion que

„ l'on fait des heureux ; où tout tend „ à un ſeul point ; où tout eſt porté „ vers le même centre, Bête, Hommes ou Anges, Serviteur, Seigneur „ ou Roy.... L'homme ſemblable „ à la vigne a beſoin de ſupport, & „ la force qu'il acquiert, vient de „ l'embraſſement qu'il donne. Ainſi „ que les Planetes qui tournent en „ même tems ſur leur propre axe & „ au tour du Soleil, de même deux „ mouvemens compatibles agiſſent „ dans l'ame, dont l'un regarde la „ perſonne même, & l'autre l'univers.

„ C'eſt ainſi que Dieu & la nature „ ont lié la fabrique générale, & ont „ voulu *que l'amour propre & l'amour* „ *ſocial confondus, ne fuſſent qu'un.*

La quatriéme Epître traitte enfin de la nature & de l'état de l'homme, par rapport au bonheur. M. Pope y prouve que la vertu ſeule peut faire & fait en effet ici bas notre bonheur. Quel feu, quelle grace dans la maniere dont il commence, en s'addreſſant au bonheur lui même! “ O „ bonheur! Le but & la fin de notre „ être : bien, plaiſir, repos, con-

„ tentement, quelque ſoit ton nom ;
„ ce je ne ſçais quoi qui excite nos
„ ſoupirs éternels, pour lequel nous
„ ſupportons la vie, & nous ne crai-
„ gnons pas de mourir : toujours ſi
„ près de nous, & toujours au de-
„ là de nous..... Plante d'une ſe-
„ mence celeſte, ſi tu es tombée ici
„ bas, dis dans quel terroir mortel
„ tu daignes croître ? Brille tu épa-
„ noüie par les rayons d'une cour
„ favorable, ou es tu enterrée avec
„ les diamants dans des mines pré-
„ cieuſes ? es tu entrelaſſée avec les
„ Guirlandes des Lauriers du Par-
„ naſſe, ou es tu moiſſonnée par le
„ fer dans le Champ de Mars.....
„ Le bonheur véritable n'eſt point
„ renfermé dans quelque lieu privi-
„ legié ; on ne peut le trouver nulle
„ part, ou on le trouve par tout :
„ on ne peut l'achetter, il eſt libre,
„ il fait les Monarques. Bolingbro-
„ ke, il habite avec toi.

Le Poëte montre enſuite que le bonheur a été mal défini par les Philoſophes, vains Sophiſtes, plus curieux de briller par l'eſprit qu'ama-

teurs du vrai & de l'utile. Ecoutons la voix ſimple de la nature, elle nous appelle tous également au bonheur ; tous peuvent donc egalement y atteindre. Mais Dieu gouvernant le monde par des loix génerales & non particulieres, il a conſtitué le véritable bonheur non dans le bien d'un ſeul, mais dans le bien de tous. Tout eſt admirablement lié dans le grand ſyſtême. Le bonheur de l'un, dépend du bonheur des autres; tout bonheur particulier, du bonheur général. Ce bonheur ne conſiſte point dans les biens exterieurs qui pour le maintien de la paix & de l'ordre doivent être inégalement diſtribués. Que de choſes profondément penſées en peu de mots ſur cette diſpenſation ſi inégale des dons de la fortune ! La Providence néanmoins balance encore cette inégalité par la crainte & l'eſperance. Celle-ci réaliſe ſouvent agréablement un avenir incertain, tandis que l'autre fait trembler pour le préſent que l'on poſſede.

En quoi conſiſte donc le bonheur de l'homme comme individu. La vertu ſeule fait les joyes véritables

& procure les plaiſirs parfaits. Sans elle tout eſt amertume, avec elle tout produit des fruits délicieux. La ſanté, la paix, le neceſſaire marchent ordinairément à ſa ſuite; elle maintient la ſanté par la temperance, elle conſerve la paix par l'empire qu'elle prend ſur les mouvemens de l'ame, un travail honnête écarte les beſoins groſſiers, & ne raproche jamais une abondance pernicieuſe. La vertu va plus loin encore. Son regne eſt de toutes les conditions. Jamais la proſperité n'aveugle l'homme vertueux; jamais l'adverſité ne l'abbattit. Elle nous rend inſenſibles aux concerts desSirenes,comme intrépides & contens au milieu des diſgraces. Elle nous fait enviſager des mêmes yeux le mal Phyſique & le mal Moral. Elle ne ſe plaint pas plus de l'un que de l'autre. L'un & l'autre ſont dans l'ordre général. La folie ſeule peut déſirer que Dieu renverſe les Loix générales en faveur d'un particulier. "
„ Doit on croire que la cauſe éter-
„ nelle ſemblable à de foiblesPrinces,
„ altererá ſes loix pour quelque favoris?

Qu'il s'en faut donc que les biens exterieurs ne soient la recompense de la vertu ! Ils sont souvent incompatibles avec elle, souvent ils la détruisent. " Combien souvent par eux „ ont été détruites à soixante ans „ des vertus qu'on avoit admirées „ dans un jeune homme de vingt ans. „ (*a*) Sans la vertu, ils ne peuvent rendre heureux ceux même qu'ils accablent à l'envi. Une induction brillante, fait la preuve de cette vérité. M. Pope parcourt successivement ce qui flatte le plus les hommes aveugles; les dignités, la naissance, la grandeur, la renommée, les talens supérieurs. Ces sujets si communs dans la plupart des livres, deviennent sous sa plume des pays nouveaux & enchantés. Dans les autres, c'est l'or, mais tel qu'on le tire de la mine; dans M. Pope, c'est le même or, mais affiné & travaillé par le plus excellent Artiste. Il faudroit copier tous ces morceaux pour en faire connoître la force & la beauté.

(*a*) C'est l'âge où suivant les Loix d'Angleterre on entre en Majorité.

Les hommes sont malheureux avec la possession de tous ces biens. Il n'y a donc que la vertu qui puisse extraire le bien de tous les objets, de toutes les situations. La vertu consiste dans l'amour de Dieu, & celui du Prochain. Nous empruntons pour finir, les paroles même du Traducteur dans sa Préface. « Ce n'est que l'a-
» mour de Dieu & celui du Pro-
» chain qui peut constituer un bon-
» heur qui s'accorde avec le systême
» général, qui s'accorde avec no-
» tre systême particulier, & qui fasse
» dépendre tout bonheur particulier
» du bonheur général. Proprietés
» caracteristiques de la véritable ver-
» tu, & du véritable bonheur. Leur
» liaison & leur ressemblance prou-
» vent que la vertu seule fait ici bas
» notre bonheur.

La conclusion de cette quatriéme Epître est trop singuliere, & trop à la loüange & du Poëte, & de son illustre Mècene, (*b*) pour que nous ne nous fassions pas un plaisir de la présenter ici à nos Lecteurs dans son

(*b*) Milord Bollingbroke.

entier. La voici. " Allons donc mon
» ami, mon génie. Pourſuivons, ô
» maître du Poëte, & du Poëme!
» Tandis que ma Muſe s'abbaiſſe,
» & remonte des baſſes paſſions de
» l'homme à leurs fins glorieuſes ;
» que ſemblable à toi, profond dans
» la connoiſſance des varietés de la
» nature, je puiſſe tomber avec di-
» gnité & m'élever avec modéra-
„ tion : que formé par tes diſcours,
„ j'apprenne à paſſer heureuſement
„ du grave à l'enjoüé, du vif au ſé-
„ vere ; à être exact avec feu, élo-
„ quent ſans fard, attentif à la raiſon,
„ & habile à plaire! O tandis que
„ ton nom vole à pleines voiles ſur le
„ cours du tems, & qu'il accumule
„ la gloire, ma petite barque pour-
„ ra t'elle ſuivre, courir vers le triom-
„ phe, & partager le ſouffle favo-
„ rable? Lorſque les hommes d'E-
„ tat, les Heros & les Rois repoſe-
„ ront dans la pouſſiere, eux dont
„ les fils rougiront que leurs Peres
„ ayent été tes ennemis, mes vers ap-
„ prendront-ils à la poſterité que tu
„ fus mon guide, mon philoſophe,

» & mon ami? Qu'excité par toi, ma
» Muſe quitta les ſons pour s'élever
» aux choſes, & paſſa de l'imagina-
» tion au cœur? Qu'au lieu de l'é-
» clat trompeur de l'eſprit, je fis
» briller la lumiere de la nature, que
» je fis voir à l'orgueil qui s'abuſe,
» que tout ce qui eſt, eſt bien; que
» la raiſon, & la paſſion ſont don-
» nées pour une ſeule grande fin; que
» le veritable amour propre & l'a-
» mour ſocial ſont le même; que la
» vertu ſeule fait ici bas notre bon-
» heur, & que tout l'objet de notre
» connoiſſance, eſt de nous con-
» noître.

Au compte que nous venons de rendre de l'Eſſay ſur l'homme, nous ſera t'il permis d'ajouter quelques réflexions? On a voulu reconnoître & trouver les principes du Spinoſiſme dans l'ouvrage de M. Pope. Le Traducteur ſe récrie contre cette accuſation, & il a raiſon. En effet le Dieu du Poëte Anglois, n'eſt point celui de ce célébre impie, ſourd, aveugle, muet, confondu avec la matiere. La ſageſſe de l'Etre ſuprême

éclatte à chaque page du Poëme; ſa providence, ſa bonté y ſont par tout clairement exprimées. Il recompenſe la vertu, il l'anime, il l'encourage; il déteſte le vice, il le proſcrit, il le punit; la foi annonce également les prix du bien & les châtimens du mal. Sur cela nous penſons comme M. S***. & nous le déclarons avec plaiſir; mais il eſt auſſi d'autres articles ſur leſquels il paroît que des eſprits timorés, pourroient avoir quelque ſcrupule. Ce culte que M. Pope prêche avec tant de zele, n'eſt-il point trop vague, trop général, trop arbitraire? La raiſon chez lui, ſe conciliera-t-elle ſi aiſément avec la révélation telle que nous l'avons? Celle qu'il admet, à quoi ſe borne t'elle après tout? A connoître l'Etre, à dépendre de lui, à l'aimer, à aimer les autres? Du reſte, les autres points ſeront-ils indifferens, & chacun pourra t'il à ſa liberté ſe décider ſur la qualité de ſes hommages & ſur la maniere de les rendre? On ſent où tout cela peut conduire. Que d'endroits dans le Poëme qui

mériteroient d'être adoucis, ou d'être interprêtés autrement qu'ils ne ſe préſentent naturellement ? Nous convenons qu'un Poëte, Anglois ſur tout, n'eſt pas un Théologien exact & compaſſé ; mais il paroît que dans une matiere comme celle-cy, on peut attendre d'un ſage de nos jours, ce que nous n'aurions pas l'injuſtice de demander à un ſage de l'antiquité. Les idées ont changé avec les tems ; & le Chriſtianiſme a fixé irrévocablement nos jugemens. On veut que nous liſions M. Pope, comme nous liſons Homere & Virgile. Mais la difference eſt grande : ceux-ci n'étoient que Poëtes, ou du moins ils l'étoient principalement. L'inſtruction eſt le premier but de l'Auteur Anglois; la Poëſie n'eſt qu'un acceſſoire qu'il emprunte pour donner plus de corps & plus d'éclat à ſes penſées. Il eſt Philoſophe, & il l'eſt ſous le regne de la révélation. Tels ſont les doutes que nous propoſons modeſtement ſur cet ouvrage, & nous le faiſons ſans amertume, & ſans rien diminuer de notre eſtime pour ce qu'il contient. Qu'il ſeroit à

souhaitter que M. Pope consacrât ses talens sublimes, à nous peindre la Religion, dans ce qu'elle renferme de divin, de noble, de touchant! A combattre l'orgueil de l'incrédule, & à confondre les égaremens de son cœur!

Quoi qu'il en soit, l'essai sur l'homme fera admirer à jamais le beau génie de M. Pope; mais rendra t'il les hommes meilleurs & plus éclairés sur leurs devoirs? La raison, lorsqu'elle s'explique avec cette force d'idées & cet enchainement de preuves, n'est du ressort que du très petit nombre. Cette fine Métaphysique est un Sanctuaire, interdit de tout tems à la multitude. Il lui faut des notions plus sensibles & plus faciles. Restent les esprits d'un certain ordre. Que feront-ils? Ils liront avec plaisir, ils comprendront, ils admireront, contrediront peut-être & préfereront toujours au texte de l'Auteur le commentaire qu'ils y feront? C'étoit bien la peine d'enseigner. Heureusement on plait, & l'amour propre s'en contente.

Finiſſons, & remercions au nom du Public équitable M. S***. du préſent qu'il lui a fait, & de ceux qu'il nous fait encore eſperer. On a relevé quelques expreſſions louches dans ſa traduction, quelques autres un peu hazardées. Hé! Où ne trouve t'on pas de ces ſortes de défauts? Qui ne conçoit la difficulté de les éviter, ſur tout dans un ſujet de cette nature? Qu'il eſt glorieux pour lui d'avoir travaillé avec ce ſuccès, dans un âge où l'on n'a connu pour l'ordinaire que le regne & l'illuſion des paſſions? La Republique des lettres & la ſocieté profiteront en commun des connoiſſances qu'il a puiſées dans ſes voyages. Que ne peut-on perſuader à tant d'autres de réünir comme lui les lumieres du Sçavant, & les vertus du Citoyen!

ARTICLE LXV.

APOLOGIE DE LACTANCE Calomnié en divers endroits du Dictionnaire Critique & historique de Monsieur Bayle, par le P. Merlin Jesuite.

PREMIERE PARTIE.

CE n'est pas seulement au sujet de la Déesse Flora que M. Bayle censure Lactance : il fait à ce Pere d'autres reproches plus injurieux. (*a*) Qu'il le blâme de n'avoir pas si bien entendu la Physique corpusculaire, que Gassendi & Descartes, & qu'il le charge tout seul du ridicule que la Philosophie nouvelle a répandu sur l'ancienne ; cette injustice ne doit pas trop nous intéresser. Mais qu'il hazarde des accusations d'erreurs, d'héréfies même sur des textes de Lactance, pour étayer des difficultez que l'impiété a opposées de tout tems au dogme de la providence, c'est ce qu'il est important d'approfondir ; quelques vaines que soient ces difficultez elles sont dan-

(*a*) Dict. Crit. & Hist. à l'Article de Leucippe. Lettre D.

gereuſes, & il ſemble qu'elles ceſſent d'être mépriſables ſous la plume de M. Bayle.

Perſonne n'ignore les juſtes raiſons qui avoient perſuadé à S. Auguſtin, qu'on ne pouvoit combattre avec avantage l'erreur des Manichéens ſur l'origine du mal par des preuves uniquement tirées de l'Ecriture ſainte. Sans toucher à ces raiſons, l'Auteur du Dictionnaire Critique oſe avancer, qu'on ne peut bien réfuter cette même erreur par des preuves tirées de la lumiere naturelle. Il fait plus; dans l'article de *David* & dans quelques autres, il détruit ſourdement l'authorité, tant du Vieux que du nouveau Teſtament, & il nous y renvoye pour détruire le Manichéiſme. Un exemple lui eſt néceſſaire, pour confirmer cette ſcandaleuſe propoſition: (*b*) *tout ce que l'on oppoſe aux raiſons pourquoi Dieu a permis le mal, eſt plus conforme aux lumieres naturelles & aux idées de l'ordre, que ne ſont pas ces raiſons.* Il croit trouver cet exemple dans un

(*b*) Dict. Crit. & Hiſt. Art. des Pauliciens. Lettre E.

passage de Lactance qu'il a copié sans le méditer assez pour l'entendre. Le voici rendu en François dans toute sa simplicité & sans aucune altération.

„ Dieu, dit Epicure, ou veut „ retrancher les maux & il ne le peut „ pas; ou il le peut, & il ne le veut „ pas; ou il ne le veut, ni il ne le „ peut; ou bien il le veut & il le „ peut. Si Dieu veut retrancher les „ maux, & ne le peut pas, il est foi„ ble: ce qui détruit l'idée de Dieu. „ S'il le peut & ne le veut pas, il „ envie aux hommes la délivrance de „ leurs maux: & cela est aussi con„ traire à la nature de Dieu. S'il ne le „ veut, ni ne le peut, il est également „ envieux & foible, & par consé„ quent, il n'est pas Dieu. S'il le veut „ & le peut, ce qui seul convient „ à Dieu; d'ou les maux s'ont ils „ donc venus? Et pourquoi Dieu „ ne les retranche t'il pas? Je sçay „ que la plus part des Philosophes, „ qui défendent la providence, sont „ déconcertés par cet argument, & „ qu'ils sont réduits à avoüer que

„ Dieu ne se met en peine & ne se
„ mesle de rien : tel est le dogme
„ d'Epicure. Mais en consultant la
„ raison, il nous est facile de répon-
„ dre à cet argument formidable.
„ Car Dieu peut tout ce qu'il veut, &
„ il ne se trouve en lui ni foiblesse ni
„ envie. Il peut donc retrancher les
„ maux, mais il ne le veut pas,
„ sans être néanmoins pour cela
„ susceptible d'envie; parce qu'il a un
„ juste motif de ne les pas retrancher:
„ c'est qu'il en tire avantage comme
„ je l'ai deja enseigné, pour nous
„ donner en même tems la sagesse,
„ & dans la sagesse plus de bien &
„ de douceur, que les maux ne nous
„ causent de desagrément. La sages-
„ se nous conduit aussi à la connois-
„ sance de Dieu, & par cette con-
„ noissance elle nous procure l'im-
„ mortalité, qui est le souverain bien.
„ Si donc nous ne commençons à
„ éprouver le mal, nons ne pourrons
„ goûter le bien. Mais Epicure ni
„ aucun autre n'a porté sa vuë jus-
„ qu'à cette verité. Retrancher les
„ maux c'est retrancher la sagesse, &

„ ne laisser dans l'homme aucun „ vestige de la vertu, puisqu'elle con- „ siste à supporter & à surmonter la „ rigueur des maux. Ainsi le profit „ léger, qui nous reviendroit de la „ délivrance & du retranchement des „ maux, nous priveroit d'un très „ grand bien, d'un vrai bien & qui „ nous est propre. „ *Deus, inquit Epicurus &c. Lactant. de irâ Dei cap. 13.*

Mr. Bayle avoüe qu'on ne pouvoit mieux faire sentir toute la force de l'objection, & qu'Epicure lui-même ne l'auroit pas proposée avec plus de netteté. Mais la réponse de Lactance est *pitoyable*, dit-il, *elle est non-seulement foible, mais pleine d'erreurs & peut-être même d'hérésies. Elle suppose qu'il a fallu que Dieu produisît le mal, parce qu'autrement il n'auroit pu nous procurer la sagesse, ni la vertu, ni le sentiment du bien. Peut-on voir rien de plus monstrueux que cette Doctrine?* Ce monstre qui fait peur à M. Bayle, n'est qu'un fantôme. Un seul mot *Sapientia*, mal entendu, par le Critique, le fait raisonner sans principes dans un discours de plusieurs pag. *in fol.* Ce n'est

n'eſt pas pourtant que Lactance ait manqué d'en fixer le ſens. Ce Pere dit qu'il entend par le mot de ſageſſe, la vertu jointe à la ſcience, *virtus autem cum ſcientiâ conjuncta, ſapientia eſt. Lib. 3. Div. Inſt.pag.* 231. qu'il entend par le mot de vertu, une forte & invincible patience à ſouffrir les maux, qui s'oppoſent à l'accompliſſement des devoirs. *Virtus eſt perferendorum malorum fortis ac invicta patientia. Ibidem pag. 303.* Il preſente cette notion dans le texte même dont il s'agit; *cujus ratio in ſuſtinendâ & ſuperandâ malorum acerbitate conſiſtit. Lib. de irâ Dei cap. 13. pag. 749.* Auſſi dit-il ailleurs qu'un homme eſt au comble de la ſageſſe, quand il aime mieux périr que mal-faire, *ſapientiſſimum eſſe qui mavult perire ne noceat. Lib. 5. Div. Inſt. pag. 472.* Ces notions au reſte étoient avoüées par les Philoſophes Payens. C'eſt d'eux que Lactance les emprunte; & les definitions qu'il donne de la ſageſſe & de la vertu, ſont prouvées par Ciceron dans le 4 Livre de ſes queſtions Académiques, N. 47. & 48. Ce

Grand Homme, qui n'étoit pas moins Philoſophe qu'Orateur, enſeigne que pour ſe former l'idée de ce qu'on appelle ſageſſe, il faut joindre la ſcience à cette vertu qui ſupporte courageuſement les ſupplices & la mort, plûtôt que de s'écarter de l'ordre & du devoir.

Quoique cette ſorte de ſageſſe ſoit différente de celle qui ſe trouve dans un état heureux & exempt de maux, elle ne laiſſe pas d'être un grand bien; elle a un prix qui lui eſt propre, & dans les principes de la religion chrétienne elle nous dédommage de toutes les diſgraces & de toutes les ſouffrances par le merite qu'elle nous fait acquérir devant Dieu. Perſonne n'avoit lieu de la traiter de chimerique & de s'en mocquer comme de la ſageſſe des Stoiciens. La difficulté d'Epicure eſt donc entiérement levée par ces paroles de Lactance, (*Deus*) *non vult* (*mala tollere*) *nec ideo tamen invidus eſt. Id circo enim non tollit, quia & ſapientiam, ſicut docui ſimul tribuit, & plus boni ac jucunditatis in ſapientiâ, quam in malis moleſtiæ.*

A quel propos, M. Bayle accuſe-t'il cette doctrine de Lactance *de renverſer tout ce que les Théologiens nous diſent du bonheur du Paradis & ſur l'état d'innocence*? Pourquoi laiſſe-t'il à quartier la notion de ſageſſe, que ce pere a en vûe? Comment va-t'il chercher dans le Paradis terreſtre & dans le ciel une ſageſſe, que les paroles de Lactance lui démontrent n'avoir point lieu dans un ſéjour de félicité, & ne ſe rencontrer que dans l'état de miſere où nous ſommes ſur la terre? Cette propoſition même eſt inculquée très ſouvent par ce Pere. Ecoutons le. Il n'y a point en cette „ vie de récompenſe pour la vertu, „ parce que la vertu y ſubſiſte enco- „ re. La récompenſe ſuit immédia- „ tement la fin de la vertu : or la „ vertu ne finit jamais qu'avec la vie; „ car le grand devoir de la vertu eſt „ d'accepter la mort; donc la recom- „ penſe de la vertu ne ſe donne qu'a- „ près la mort. " *Ita fit ut in hac vitâ virtutis præmium nullum ſit, quia virtus adhuc ipſa eſt.... virtus cum finita eſt, merces ejus inſequitur. Vir-*

tus autem nunquam nisi morte finitur quoniam & in morte suscipiendâ summum ejus officium est. Ergo præmium virtutis post mortem est. Lib. 7. div. Inst. cap. 10.

A quoi sert maintenant cette belle description des avantages & des privileges de l'état d'innocence, que nous fait M. Bayle, non sur ce qu'il croit par les lumieres de la foi, mais sur ce qu'il a ouy dire aux Théologiens. La conclusion, qu'il prétend tirer de là, est elle en sa place? *bien loin donc que la vertu & la sagesse ne puissent convenir à l'homme sans le mal physique, comme l'assure Lactance, il faut soutenir au contraire que l'homme n'a été sujet à ce mal, que parce qu'il avoit renoncé à la vertu & à la sagesse.* Point d'équivoque; ne confondons point la sagesse difficile & rude, qui est necessaire à l'homme pour se conduire selon la droite raison au milieu des maux dont il est assailli, avec la sagesse facile & douce, qui étoit un des principaux appanages de l'heureuse condition où Adam fut créé. N'avez-vous point appris à discerner

la ſageſſe qui éclate par ſa conſtance à vaincre les maux, d'avec la ſageſſe qui réſulte de l'affluance de tous les biens, & qui eſt elle-même un des plus ſolides biens ? La queſtion ſeroit de ſçavoir laquelle des deux eſt préferable à l'autre, & ſi la ſageſſe des Martirs qui les a rendu ſuperieurs à tant de genres de ſupplices, n'eſt pas d'un plus grand prix que la ſageſſe qui auroit engagé Adam à s'abſtenir du fruit defendu ?

M. Bayle a pû être trompé par quelque liſte trop enflée des erreurs de Lactance, que quelques autheurs auront fait inconſiderément après une lecture peu étudiée des écrits de ce Pere. Voici quel eſt ſur ce point le plan de ſa doctrine. Il ne parle jamais de la ſageſſe qui eſt une pure felicité, telle qu'eſt celle des Anges & des ſaints dans la gloire. Il s'explique clairement quand il eſt beſoin, ſur la ſageſſe de l'homme innocent qui étoit une felicité imparfaite, & un moyen pour acquérir la felicité parfaite. Il traite le plus ſouvent de la ſageſſe propre de notre état, qui

eſt un pur moyen d'acquérir la félicité. Il enſeigne , comme l'égliſe catholique l'a décidé depuis contre les Pelagiens, que le premier homme fut créé immortel & exempt de toutes nos miſeres; (*a*) que cependant Dieu lui propoſa les biens & les maux en ce ſens qu'il le menaça de la mort & de tous les maux , s'il mangeoit d'un fruit qui lui étoit défendu ; qu'ainſi Adam demeura expoſé au riſque de perdre les biens qu'il poſſedoit & de ſouffrir les maux dont il étoit éxempt;& que ce danger (*b*) mit à l'épreuve la ſageſſe du premier homme ; que n'ayant qu'une connoiſſance ſpeculative du mal phyſique avant ſon peché en vertu de la menace qui lui avoit été faite , il en eut une connoiſſance experimentale après ſa chute;que par conſequent cette experience qu'il a tranſmiſe(*c*) à ſes deſcendans,eſt l'epreuve de la ſageſſe propre de notre état. M. Bayle a pu

(*a*) Lib. 2 div. inſt cap. 13.
(*b*) Lib. de irâ Dei cap. 13.
(*c*) Lib. 2. div. Inſt. cap. 13.

aisément concevoir tout cela en lisant seulement le chapitre *de irâ Dei* qu'il censure. Car Lactance mesure tellement ses termes, que dans la premiere partie de ce chapitre, où il combat les Stoïciens & où il fait mention de la sagesse que reçut le premier homme en sortant des mains de son createur, il assure simplement qu'elle étoit capable de lui faire éviter le mal: *ergo sicut bona innumerabilia data sunt homini, quibus frui posset; sic etiam mala quæ caveret.* Et ensuite disputant contre Epicure & considerant la sagesse qui nous est necessaire, il exige qu'elle soit capable de nous faire supporter & surmonter la rigueur des maux *in sustinendâ & superandâ malorum acerbitate.*

Si un mot mal conçû a fait prendre le change à M. Bayle, une petite phrase prise à contresens l'a jetté dans un écart ridicule. Lactance dit que la sagesse nous conduit à la connoissance de Dieu, & que par cette connoissance elle nous procure l'immortalité, qui est le souverain bien. C'est

(*a*) Cap 13. de irâ Dei.

à dire que dans l'état present où nous ſommes, le mal nous éleve juſqu'à Dieu & nous apprend qu'il eſt le ſeul arbitre comme il eſt la ſeule ſource de notre bien & de notre plaiſir, que cette connoiſſance nous diſpoſe à rechercher ſes bonnes graces & à meriter un bonheur inaltérable. De là Lactance conclud que ſi nous ne paſſons en cette vie par l'epreuve du mal, nous ne pourrons goûter le bien dans l'autre vie. *Sapientia enim facit ut etiam Deum cognoſcamus, & per eam cognitionem immortalitatem aſſequamur: quod eſt ſummum bonum. ITAQUE niſi prius malum agnoverimus, nec bonum poterimus agnoſcere.* Ce ſont ces dernieres paroles que M. Bayle prend à contre ſens. Ce critique auroit dû voir evidemment que dans la penſée de Lactance l'épreuve du mal & le goût du bien ne ſont pas abſolument liés enſemble par une raiſon phiſique & naturelle, en ſorte que le ſentiment du mal qui précede, ſoit une condition requiſe pour avoir enſuite le ſentiment du bien. Une ſi folle imagination n'eſt point venue à ce pere, puis qu'il declare que le mal ſouffert avec

patience nous diſpoſe à la jouiſſance du bien, non par lui même immediatement, mais par le moyen de la connoiſſance de Dieu & du merite de l'immortalité, ſelon l'ordre etabli maintenant par la providence : en un mot il veut ſeulement dire comme S. Luc que c'eſt par beaucoup de peines & d'afflictions que nous devons entrer dans le Royaume de Dieu, *quoniam per multas tribulationes oportet nos intrare in regnum Dei.* (a)

Il plaît neanmoins à M. Bayle de ſe figurer que ſelon Lactance il eſt neceſſaire que notre ame ait ſenti le mal avant qu'elle ſoit capable de goûter le bien ; & qu'elle paſſe ſucceſſivement du plaiſir à la douleur & de la douleur au plaiſir, afin qu'elle puiſſe s'aſſurer que la douleur eſt un mal & que le plaiſir eſt un bien. Il attaque dabord ce fantôme par un raiſonnement theologique. *Si la doctrine de Lactance étoit bonne, dit-il, il faudroit ſuppoſer neceßairement que les bons Anges ſont ſujets à mille incommodités. & que les ames des bienheu-*

(a) Act 14. 21.

reux passent alternativement de la joye à la tristesse : desorte que dans le séjour de la gloire & au sein de la vision beatifique, on ne seroit pas à couvert de l'adversité. Ce n'est pas tout, M. Bayle juge à propos de munir son argument theologique d'une dissertation philosophique. Que de fines & profondes reflexions sur la nature des sentimens de douleur & de plaisir, soit qu'on les considere en eux-mêmes, soit par rapport à l'organe qui en est la cause occasionnelle, soit par rapport à l'ame qui en est le sujet ! Que d'attentions delicates à distinguer dans nos sentimens l'espece & le degré, les differens degrés & les divers momens ! Enfin quelle depense d'esprit & d'érudition, pour démontrer contre Lactance, que l'ame peut trouver l'état du plaisir commode, quoiqu'elle n'ait point ressenti la douleur;& l'état de la douleur incommode,quoiqu'elle n'ait point éprouvé le plaisir. &c.

Quelqu'un aime t'il mieux que M. Bayle ait été de mauvaise foi ? une conjecture très plausible m'aidera à

le satisfaire. Il y a bien de l'apparence que ce critique avoit parcouru d'abord les écrits de Lactance dans une des premieres editions & peut être dans l'édition de Cologne 1544. où le chapitre 9. du 2. livre des institutions divines contient les paroles suivantes (*Deus*) *facturus hominem, cui virtutem ad vivendum proponeret, per quam immortalitatem assequeretur, bonum & malum fecit, ut posset esse virtus: quæ nisi malis agitetur, aut vim suam perdit, aut omnino non erit; nam ut opulentia bonum videatur, acerbitas egestatis facit: & gratiam lucis commendat obscuritas tenebrarum: valetudinis & sanitatis voluptas ex morbo & dolore cognoscitur. Ita bonum sine malo in hac vitâ esse non potest & utrumque licet, contrarium sit, tamen ita cohæret, ut alterum si tollas utrumque sustuleris; nam neque bonum comprehendi ac percipi potest sine declinatione ac fugâ mali; nec malum caveri ac vinci sine auxilio comprehensi ac percepti boni. Necesse igitur fuerat & malum fieri ut bonum fieret.* Ce texte exprime sans ambiguité l'erreur

extravagante que M. Bayle attribue à Lactance. Ce critique l'aura sans doute remarquée, car il en fait dans son discours une exacte paraphrase; mais il a vu que ces expressions avoient disparu, dans l'édition dont il s'est servi en dernier lieu, avec un grand morceau d'environ une demi page *in-folio* (*a*) qui fourmille d'erreurs. On en trouvera la liste dans les notes de Joseph Isée avec des preuves convaincantes de la supposition de ce morceau, outre celles qu'en avoit données avant lui (*b*) Michel Thomasius, & d'autres encore que Thomas Spark a ajoutées depuis. Les principales sont le grand nombre de bons & anciens manuscrits où ce morceau ne se trouve pas, sans parler de la difference du stile & de la doctrine de Lactance qui décéle l'imposture du faussaire. M. Bayle n'a point voulu perdre ce qu'il avoit médité, pour réfuter les paroles que je viens de rapporter; & s'il n'a lu ce texte proscrit que dans

(*a*) Edit. Rom. 1650.

(*b*) Edit. Antuerp. Plantin 1570. Edit. oxon. 1684.

les notes, où les derniers éditeurs, l'ont rejetté, sa fourberie est énorme d'avoir cherché un vrai texte de ce Pere, auquel il pût attribuer le sens impertinent que l'autre texte exprime.

ARTICLE LXVI.

HISTOIRE DES EMPIRES & des Republiques, depuis le Déluge jusqu'à J. C. Où l'on voit dans celle d'Egypte & d'Asie la liaison de l'Histoire Sainte avec la Profane & dans celle de la Grèce, le rapport de l'Histoire avec la Fable. Par M. L'Abbé Guyon. Tome III. Perse. Un volume in douze pag. 543. outre l'Avertissement, le Sommaire & la Table. A Paris Ruë St. Jacques: chez Hippolite Louys Guerin, à St. Thomas d'Aquin: Jean Villette Fils, à St. Bernard: Charles J. B. Delespine le Fils, à la Victoire. 1736.

NOus avons déja rendu compte de quatre volumes de cet Ou-

vrage, celui-ci eſt le troiſiéme, qui traite des Empires, & il renferme l'Hiſtoire des Perſes juſqu'à la mort de Darius Codoman, ſur lequel Alexandre le Grand conquit la plus grande partie de l'Aſie..

En parlant des premiers volumes nous avions témoigné quelque ſurpriſe de ce que l'Auteur dans ſon traité ſur la Mythologie, ne ſe fût pas étendu davantage ſur la fable ; il nous répond que d'autres avoient été d'un avis contraire, & nous ne devons pas trouver mauvais qu'il ait ſuivi leur conſeil ; nous nous y rendrions peut-être nous mêmes, ſi on nous en eût expliqué les raiſons. Nous avions encore jugé qu'en annonçant une diſſertation ſur les Prophêtes, l'Auteur avoit deſſein d'entrer dans quelques diſcuſſions critiques ; il nous aſsûre que ſon plan ne le demandoit pas, & qu'il étoit uniquement de ſon reſſort de faire voir la liaiſon de l'Hiſtoire Sainte avec la Profane ; mais combien cette liaiſon ſouffre t'elle de difficultez, qu'il faut lever, ſi on veut éclaircir ces deux

Hiſtoires l'une par l'autre ? Pour ce qui eſt de celle d'Eſther, que nous avions jugé devoir être placée dans l'Hiſtoire des Médes, nous verrons bien-tôt ſur quel fondement il l'a rejettée juſqu'au Regne de Darius, fils d'Hiſtaſpe.

Au reſte M. L'Abbé Guyon eſt d'autant plus en droit de ſe juſtifier contre ſes cenſeurs, qu'il convient ſouvent de la juſteſſe de leur cenſure, & cet eſprit d'équité, qui le fait ſouſcrire à leur jugement, quand il n'a rien à leur oppoſer, lui donne un grand avantage contre ceux, que l'eſprit de critique a portés juſqu'à lui reprocher des fautes, qu'il n'avoit point faites, & à blâmer en lui ce qu'il y avoit peut-être de plus exact dans ſon ouvrage. Nous voulons bien croire qu'on n'eſt tombé dans cet inconvenient, que par précipitation, & pour n'y avoir pas regardé d'aſſez près. Pourtant on devoit faire reflexion qu'on pardonne bien plus aiſément une négligence & une inatention dans un Ecrivain, que dans ceux, qui ſe

chargent de le relever. Mais venons à l'Histoire des Perses.

L'Auteur la commence à Elam fils aîné de Sem, d'où il conclut que cette Nation ne le céde pour l'antiquité, qu'à celle des Caldéens fondée par Nemrod. Celui-ci n'étoit pourtant que l'arriére petit fils de Noë, & par consequent plus jeune qu'Elam ; mais il fut le premier, qui s'avisa de s'ériger en Souverain, & nous ne sommes pas instruits du tems, auquel les Elamites commencerent à former un corps de Monarchie: nous aprenons seulement par les Saints Livres que Codorlahomor étoit leur Roy du tems d'Abraham, & Joseph prétend que ce Prince avoit fort étendu les bornes de son Empire dans les Provinces Occidentales de l'Asie. Moyse dit positivement que le Roy de Sodome & ses Alliés avoient été douze ans ses Tributaires, & M. l'Abbé Guyon ne doute point que ceux, qui l'accompagnerent dans l'expédition, dont il est parlé dans la Genese, ne fussent ses Vassaux : il paroît du moins certain,

qu'il commandoit à un peuple nombreux, s'il eſt bien prouvé, comme le croit notre Auteur, que toutes les Villes, & les Provinces, qui portent les mêmes noms, ou d'autres approchent de celle des Elyméens, ſont autant de Colonies fondées par les Elamites; d'où il eſt, dit-il, à préſumer qu'ils occupoient le plus puiſſant Trône de l'Orient, lorſque Ninus & Semiramis éleverent celui de Ninive ſur les débris de tant d'autres. Or que les Elamites ſoient les mêmes, qui dans la ſuite ont porté le nom de Perſes, c'eſt ce qui n'eſt point douteux: Joſeph, & les Prophêtes Iſaïe, Ezechiel, & Daniel le diſent en termes formels.

On ne ſçait pas au juſte ſi les Elamites furent ſubjugués par Ninus. Mais notre Hiſtorien ne balance point à aſſurer qu'ils étoient parfaitement indépendans, & avoient une puiſſance formidable, avant que Cyrus eût mis fin aux Empires des Babiloniens & des Medes. Herodote & quelques autres Hiſtoriens Grecs prétendent même qu'ils avoient

changé de nom plus de huit-cent ans avant la priſe de Babylone, & attribuent ce changement au voyage que Perſée fit chez eux. Quoi qu'il en ſoit, M. l'Abbé Guyon convient que depuis Codorlahomor juſqu'à Cambyſe Pere de Cyrus, nous ne ſçavons rien de cette Nation, dont il décrit avec beaucoup d'exactitude & de préciſion le Pays, la maniere de vivre, les mœurs, & la religion. Il obſerve que les Perſes n'avoient ni Statuës, ni Temples, ni Autels, parce qu'ils ne croyoient pas " que „ les Dieux euſſent jamais été revêtu „ de la nature & de la forme humai- „ ne, & qu'ils apprehendoient d'en „ offenſer l'immenſité, en les repre- „ ſentant ſous quelque figure, ou les „ reſſerrant dans l'enceinte d'un édi- „ fice. De là cette fureur, avec laquel- „ le Xercés fit brûler, ou détruire „ tous les Temples d'Athenes & de „ l'Affrique, comme s'il fût venu „ également déclarer la guerre aux „ Dieux & aux hommes; horrible „ impieté, dont les Grecs ne voulu- „ rent jamais reparer les effets, pour

„ avoir toujours dans ces ruines les
„ motifs d'une juste vengeance.

Les Grecs pouvoient bien traitter de fureur & d'impieté cette action de Xercés, & pour rendre les Perses odieux aux peuples, & pour inspirer à ceux-ci un courage, qui est encore tout autre, quand il est animé par la Religion, publier qu'ils avoient fait la guerre aux Dieux; mais ce qui étoit, fureur & impieté aux yeux des Grecs, étoit dans les principes de Xercés un acte de Religion, c'étoit venger les Dieux, qu'on deshonoroit, selon lui, en les representant sous des figures, & en les resserant dans l'enceinte d'un édifice. M. l'Abbé Guyon ne paroit pas avoir fait assez d'attention sur la force de ces termes, qui ne conviennent qu'à ceux, qui agissent contre leurs propres principes en matiere de Religion, ou qui s'en prennent à la seule vraie Religion.

Comme c'est, dit notre auteur, à la mort de Cyaxare Roi des Medes, & de Cambyse Pere de Cyrus que ce prince se trouva seul & paisible heritier de leur couronne : c'est à cette

époque, que commence le grand Empire des Perses, qui comprenoit l'Egypte, l'Assyrie, la Medie, & la Caldée. L'auteur nous donne d'abord une grande idée de la prosperité de Cyrus & la releve infiniment par les plus beaux traits des propheties, qui regardoient ce prince incomparable. Ceci le conduit naturellement à l'Histoire du retour des Juifs à Jerusalem, dont il explique d'une maniere très plausible toutes les difficultés. De là il passe aux visions & aux propheties de Daniel, qu'il accompagne de reflexions fort justes & qu'il termine par un très bel éloge du prophete. Il reprend ensuite l'Histoire de Cyrus, mais sans entrer dans aucun détail, il refute fort bien Herodote & ceux qui l'ont suivi au sujet de la funéste Catastrophe de ce Prince, qu'ils pretendent avoir été defait & tué dans un combat contre Tomiris. Au contraire il le fait mourir ,, dans le sein ,, du repos & de la gloire, sans au- ,, tre sollicitude, que celle de se for- ,, mer un digne successeur, qui ce- ,, pendant répondit mal à ses soins & à ses vertus.

Tout le monde ſçait que Cambyſe entra en conquerant dans l'Egypte revoltée,qu'il y ſouilla ſes victoires par ſes cruautez , qu'il perdit une partie de ſes troupes en voulant ſubjuguer l'Ethiopie,& que la ſuite de ſa vie ne fut qu'une phreneſie continuelle,tous les jours en ayant été marqués par de nouvèlles fureurs. Après ſa mort ſon thrône fut d'abord occupé par un Mage ſous le faux nom de *Smerdis* , dont la mort tragique eſt ici fort bien décrite. Il eſt vrai que l'auteur neglige quelquefois un peu ſon ſtile , & uſe d'expreſſions, qui ne ſont point aſſez naturelles , mais ceux qui liſent pour s'inſtruire , s'arrêtent peu à ces minuties , & on n'attend pas de nous que nous perdions le temps à les relever.

Darius fils d'Hyſtaſpe prit la place de l'impoſteur , & perſonne n'ignore la maniere , dont il fut élu Roi des Perſes. Les livres d'Esdras nous apprennent que les ennemis des Juifs avoient obtenu du faux Smerdis,que l'auteur nomme Artaxercès , un nouvel édit pour faire diſcontinuer les

travaux de Jeruſalem : après ſa mort les Juifs auroient pu les reprendre, ils le negligerent, & pour les en punir Dieu les frappa d'une grande ſterilité. Le prophete Aggée les fit rentrer en eux mêmes, & ils mirent la main à l'œuvre : Le gouverneur de la Province, auquel les Samaritains en porterent leur plaintes, leur demanda en vertu de quoi ils rebâtiſſoient leur temple ; ils lui montrerent l'Edit de Cyrus, & il en rendit compte à Darius, qui le confirma & y ajoûta même pluſieurs graces. Tout ce regne eſt fort interreſſant, mais l'auteur ne s'eſt guerre arrêté qu'aux évenemens les plus marqués, & il les décrit d'une maniere aſſez ſuccincte.

Il s'eſt plus étendu ſur l'Hiſtoire d'Eſther, qu'il place ſous ce regne ſurquoi nous remarquerons 1°. qu'en decidant que l'Aſſuerus d'Eſter eſt Darius fils d'Hyſtape M. l'Abbé Guyon ſemble avoir oublié ce qu'il avoit dit à la fin de l'Hiſtoire de Cambyſe fils de Cyrus, que ce Prince étoit l'Aſſuerus de l'Ecriture. 2°. que quand Darius fut élû Roi des Perſes, il y avoit qua-

tre vingt ans que Mardochée avoit été transporté de Jerusalem à Babylone avec Jeconias Roi de Juda. Nous sçavons que les interpretes, dont notre auteur a suivi le sentiment, n'ont point été arrêtés par cette difficulté, qu'ils ont prévûë, que d'autres ont même reculé encore plus loin l'Histoire d'Esther, mais il ne paroît pas vrai semblable que l'oncle de cette princesse fut un vieillard de quatre vingt dix ans, lorsqu'elle épousa Assuerus. 3°. Il n'y a rien dans l'Ecriture qui nous porte à croire qu'Esther ait negligé de se parer pour être introduite chez Assuerus par la crainte d'une alliance avec un infidele, comme le pretend notre auteur. Nous ne voyons point que son oncle ait trouvé sur cela en elle aucune resistance 4°. Qu'Assuerus à la fin du livre d'Esther reconnoît que le vrai Dieu a donné & conservé le Royaume à ses peres & à lui; ce qui ne pouvoit pas convenir à Darius, lequel étoit fils d'un particulier, & dont nous ne voyons point que les Ancêtres ayent jamais regné. Enfin M. l'Abbé Guyon

nous aſſure que la Reine Vaſthi, qui fut répudiée eſt Atoſſa fille de Cyrus, mais il nous ſemble qu'il falloit quelque choſe de plus qu'une ſimple deſobeiſſance, dont le motif même ſelon le même auteur, étoit une raiſon de bienſéance, pour répudier une Princeſſe, dont Darius avoit recherché l'alliance, afin de ſe concilier plus d'autorité parmi les Perſes, & de confirmer le droit de ſes enfans à la Couronne. La conjecture de M. l'Abbé Guyon ſur Aman, qu'il croit pouvoir être Megabyſe, ne nous paroît pas non plus fort juſte; nous voyons ſous les regnes ſuivans un Megabiſe joüer un grand rôle dans un âge fort avancé & rien d'ailleurs ne nous oblige à diſtinguer ce Megabiſe du premier.

La révolte de l'Ionie, laquelle ſoûtenuë par les Athéniens fut la premiere origine des guerres cruelles, que ſe firent les Grecs & les Perſes, & ne finirent que par la chûte de l'Empire Perſan, eſt ſans doute le plus grand évenement du regne de Darius, ou du moins celui, qui eut de plus grande ſuite.

de suite. La victoire de Marathon & la révolte de l'Egypte, dont ce Prince apprit presqu'en même tems la nouvelle, n'abbatirent point son courage & il se preparoit à marcher lui-même contre les Egyptiens, lorsque sa mort termina tous ses projêts. Notre Auteur lui rend justice sur ses bonnes & ses mauvaises qualités : il louë particulierement sa douceur & sa droiture, mais il fait voir d'une maniere sensible que son regne, surtout depuis la conquête de l'Inde, fut l'époque de la décadence de l'Empire des Perses : que le luxe & l'esprit d'interêts, qui en est inseparable, commencerent dèslors à changer le caractere de cette nation dont la vertu severe & le desintereſſement avoient fait jusques là toute la force; que la source du mal fut l'orgueil des Rois, qui se voyant placés sur le thrône de l'Asie, ne souffroient point qu'on aprochât d'eux avec moins de respect, que de l'Autel, où repose la divinité.

» Quiconque, dit-il, avoit obtenu de parler à ce Prince, fut-ce
» même un Ambassadeur, devoit se

„ prosterner la face colée contre terre „ & attendre qu'on lui accordât de „ se relever. Ce n'étoit pas assez de se „ tenir dans cette humble posture, il „ falloit encore avoir les mains der- „ riere le dos. Il est vrai que la ma- „ niere de saluer parmi les Orien- „ taux étoit de s'incliner très profon- „ dément, ce qui l'a fait quelquefois „ nommer dans l'Ecriture *adoration*: „ mais ce qui se pratiquoit aux pieds „ du Roi de Perse, étoit tout diffe- „ rent, puisque les anciens l'ont re- „ gardé comme une basse flatterie, „ qui ne convenoit qu'à de vils es- „ claves. » Enfin le luxe produisit la sensualité & la mollesse, qui furent bientôt suivies des plus honteuses dissolutions. Tout ce morceau, qui est tiré d'Athenée, est fort bien touché. Cependant comme le desordre, quoiqu'il ait eu des progrès assez rapides, ne fut à son comble, que sous le dernier Roi, sur qui Alexandre conquit la Perse. Le regne de Darius fils d'Hystaspe fut encore assez florissant.

Il n'y avoit rien, qu'on ne dût esperer de Xercès son fils & son suc-

cesseur. Les Mages l'ayant fait déclarer du vivant de son pere Heritier legitime de la couronne, à l'exclusion de son aîné, par la raison que celui-ci étoit né avant que Darius fut Roi, & par le droit de sa Mere fille du grand Cyrus; cette decision avoit été reçûe des deux competiteurs de la maniere du monde la plus aimable, & le nouveau Monarque avoit commencé son regne par un Edit, qui confirmoit tous les privileges & toutes les graces accordés au peuple de Dieu par son prédecesseur. Il soumit ensuite les Egyptiens révoltez, mais ayant apesanti leur joug pour les empêcher de remuer de nouveau, cette mauvaise politique eut un effet tout contraire à ce qu'il prétendoit, & coûta la vie à son frere Achéménès, qui n'étoit que trop bien entré dans ses vûes.

Nous ne pouvons pas nous dispenser ici de remarquer que M. l'Abbé Guyon ne s'accorde pas tout à fait avec lui-même. Dans l'histoire des Egyptiens il dit qu'Achéménés étoit fils de Xercès, que les Egyptiens fi-

rent alliance avec Inare fils de Pſammenite, qu'ils appellerent le vaillant Cimon general Athenien, & qu'aſsûré de ce ſecours ils leverent l'étendart de la revolte, & chaſſèrent Achemenès : il avoit encore dit au même endroit, que le fils de Pſammenite avoit été executé à mort par ordre de Cambyſe, & il falloit du moins ſur ce dernier article, ſi Pſammenite Roy d'Egypte avoit eu un autre fils, qui eut regné en Libye, ou s'il y a eu en même tems deux Pſammenites, l'un Roy d'Egypte, & l'autre Roy de Libye, nous en avertir. Un Hiſtorien ne ſçauroit trop éviter juſqu'aux apparences mêmes de contradiction, & ne doit rien laiſſer ignorer à ſes Lecteurs de tout ce qui eſt néceſſaire pour le ſuivre, ſans être arrêté, qu'où lui-même l'a été faute de mémoires.

Le faſte, les bizarreries, les fureurs de Xercès dans ſon expedition contre les Grecs; le peu d'honneur, qu'il y acquit, quoi qu'il s'y ſoit vengé des Atheniens, qui au contraire juſques dans leurs malheurs, la priſe de

leur Ville, & la ruine de leur pays, parurent toujours plus grands que leur vainqueur; ces faits ſont trop connus, pour qu'il ſoit beſoin que nous nous y arrêtions: & nous croyons pouvoir aſsûrer qu'on en ſera content; car nous ne penſons pas que quelques legers défauts dans le ſtyle, & quelques expreſſions un peu hazardées décident du merite d'un Hiſtorien, qui écrit avec ordre & qui plus attentif à inſtruire qu'à plaire, ne laiſſe rien paſſer de ce qui merite d'être connu. Tel eſt ce qui regarde les poſtes établies par Cyrus, que l'on nommoit *Angaries*; l'imprudence de Mardonius, & ſa bravoure à Platée; la folle vanité de Xercès, le courage & la ſageſſe de la Reine Arthémiſe ſon Epouſe, &c.

De la défaite entiere des armées Perſanes à Platée & à Mycales, notre Auteur paſſe à l'entrepriſe d'Amilcar Général des Carthaginois ſur la Sicile, où ſon armée, la plus grande qu'on eût encore vûë en Occident, fut abſolument défaite, Delà il revient à Xercès, qui déchargea ſur

l'Aſie ſon dépit, pour les pertes immenſes, qu'il avoit faites en Grece. Les Temples ſur-tout s'en reſſentirent; mais M. l'Abbé Guyon nous avertit que ce qui le porta à *cet excés d'impieté*, fut ſon zele pour la Religion des Mages, dont le fameux Zoroaſtre l'avoit inſtruit, & rendu un fervent Proſelyte. Si cela eſt, où eſt l'impieté, puiſqu'elle ne ſe trouve, ni dans le motif, ni dans l'objet de ce deſaſtre? Ce qu'il ajoûte du deſſein, que Xercès pouvoit encore avoir de s'enrichir des dépouilles de tant de Temples ruinés, eſt aſſez vrai-ſemblable, & rendroit ce Prince véritablement criminel. Du reſte le Roy de Perſe ne fut en cette occaſion que l'inſtrument, dont Dieu ſe ſervit pour verifier les Propheties d'Iſaye & de Jeremie ſur les Temples de Babylone, qui ne furent pas en effet plus épargnés que les autres.

Xercès de retour dans ſes Etats ne ſembla plus travailler qu'à ſe rendre odieux & mépriſable à ſes Sujets. Une paſſion infame le précipita dans

une ſuite de malheurs, qui firent de ſa propre famille une ſcene remplie d'horreurs. Le luxe & la moleſſe l'abrutirent au point de le rendre preſque inſenſible à la perte, qu'il fit coup ſur coup de pluſieurs Provinces ; enfin un ambitieux Favory le fit perir, ajoûta à ce paricide, une calomnie atroce, & fit commencer à Artaxercès ſon regne par un fratricide, que ce Prince ne commit néanmoins qu'en croyant venger la mort de ſon Pere, dont il punit les véritables auteurs, dès qu'il les connut. Le portrait de Xercès eſt bien touché ; M. l'Abbé Guyon après Uſſerius, ne lui donne que douze ans de regne, & prétend que le ſentiment de M. Prideaux, qui lui en donne vingt & un, non-ſeulement n'eſt point ſoûtenable, ſuivant Thucidide, Auteur très exact & preſque Contemporain, mais qu'il eſt encore dangereux pour la Religion. En effet, il détruit l'opinion des Théologiens, leſquels commencent à compter les 70 Semaines de Daniel à la vingtiéme année d'Artaxercès, ce qui ne s'accorderoit pas avec la

mort du Sauveur, ſi on prolongeoit le Régne de Xercès d'onze ans.

Quoiqu'il en ſoit, Artaxercès ſurnommé Longue Main, quoi qu'il eût fait mourir Darius ſon aîné, qu'il croyoit coupable de la mort de Xercès, n'étoit pas encore le légitime héritier de la Couronne; il lui reſtoit un frere nommé Hyſtaſpe, plus âgé que lui, & qui prit les armes pour faire valoir ſon droit; mais il étoit abſent, & ſon cadet, qui avoit été mis en poſſeſſion de toutes les forces de l'Empire, ne lui donna pas le tems de fortifier ſon parti, & le défit en bataille rangée. Il travailla enſuite à affermir ſa domination, en dépoſant tous les Satrapes, dont il n'étoit pas aſsûré; après quoi il ne ſongea plus qu'à effacer la tache de ſon uſurpation, en ſoulageant ſes peuples, & ſe rendant plus attentif, moins fier, & plus humain, que n'avoit été ſon Pere. « Sage » politique, qui lui acquit une re» putation égale à ſon autorité, & » qui lui attira l'amour de ſes ſujets, » l'unique appui du Thrône des plus » grands Monarques.

Les Juifs se ressentirent comme les autres de cette humeur bien faisante d'Artaxercès : la sixieme année de son regne il permit à Esdras de retourner à Jerusalem avec tous ceux de sa nation, qui voudroient le suivre, & quatorze ans après Nehemie obtint de lui un autre Edit, auquel commencent les 70 Semaines de Daniel, & qui avoit été prédit par le Prophête. Ce second Edit avoit été precedé par la révolte & la soumission de l'Egypte, & par la mort de Themistocle, qui s'empoisonna pour ne point demeurer exposé au ressentiment d'Artaxercès, après avoir refusé de combattre contre les Atheniens, quoiqu'ils l'eussent exilé Il fut suivi de la révolte de Megabyse, qui tailla en piéces deux grandes armées du Roy, & s'accommoda ensuite avec ce Prince, & d'une horrible peste, qui ravagea l'Egypte, la Perse, & tous les pays circonvoisins.

Artaxercès, tout le tems qu'il ne fut point embarrassé dans les guerres dont nous avons parlé, s'appliqua avec assez de succès à faire fleurir son

Empire, & à y maintenir la vigueur des loix. Il regna près de 49 ans: Xercès, l'unique fils légitime qu'il laissa, perdit au bout de 45. jours la Couronne, & la vie par l'intrigue de Sogdien son frere, qui s'empara de l'Empire, & qui en fut bien-tôt puni par Ochus autre bâtard d'Artaxercès, connu sous le nom de Darius Nothus; c'est-à-dire, le bâtard. Ce Prince ne fut pourtant pas long-tems paisible possesseur du Trône: deux révoltes consecutives le mirent en grand danger de le perdre, & à peine les eut-il étouffées, que l'Egypte secoua le joug des Perses. La Medie se souleva aussi, mais fut soumise par la force. D'autre part la ligue, que Darius fit avec les Lacedemoniens contre Athenes, n'eut pas tout le succès, qu'il en avoit esperé, & ce fut pendant cette guerre, que le jeune Cyrus commença à manifester ce naturel feroce, qui a rendu le regne suivant si célébre dans l'Histoire. Ce Prince, pour s'être trop tôt fait connoître, perdit la Couronne, à laquelle il avoit sur Arsace son aî-

né, le même droit, qui avoit placé le premier Xercès ſur le Trône au prèjudice d'Arthabazane. Darius déclara donc Arſace ſon Succeſſeur, & comme il étoit au lit de la mort, ce jeune Prince lui ayant demandé quelle regle il avoit ſuivie pour gouverner ſi ſagement, afin qu'il pût marcher ſur ſes traces? " En faiſant toujours, repondit-il, ce que la „ juſtice & la religion demandoient.

Arſace en montant ſur le Trône prit le nom d'Artaxercès, & fut depuis ſurnommé *Mnemon* à cauſe de ſa prodigieuſe mémoire. Notre Auteur en parlant de ſon Sacre, nous en décrit la cérémonie, & nous avertit néanmoins qu'il s'y paſſoit bien d'autres choſes, qui n'étoient connuës que des Prêtres, & de celui qui étoit ſacré. Cyrus avoit pris ſes meſures pour percer le Roy, lorſqu'il quitteroit ſa robe, pour ſe revêtir ſelon la coutume, de celle du Grand Cyrus: ſa trahiſon fut découverte, & par complaiſance pour Paryſatis Mere des deux Princes, Artaxercès, non-ſeulement lui pardonna, mais

le renvoya même dans les Provinces, où il avoit déja commandé.

Il ne tarda pas à s'en repentir ; Cyrus porta dans son Gouvernement au lieu de la reconnoissance, qu'il lui devoit, toute la haine, & les plus noirs desseins, dont un mauvais cœur soit capable. L'exécution en fut précédée par un enchaînement d'autres malheurs, qui lui servirent comme de prélude. « C'est une suite des plus » tragiques scenes, & une compli- » cation monstrueuse, d'adulteres, » de meurtres, & d'inceste, qui » après avoir causé de grands dé- » sordres, envelopperent enfin tous » ceux, qui y avoient eu part.

Quoi que rien ne soit plus connu aujourd'hui que la suite de l'Histoire du jeune Cyrus, & sur-tout la retraite des dix milles Grecs, on la verra ici avec un nouveau plaisir, & les Geographes y trouveront dequoi reformer les Cartes, qu'on en a dressées depuis peu, & où on a mal placé la Ville de *Cunaxa*, faute de n'avoir pas assez étudié Xénophon. Les reflexions de l'Auteur sur le jeune Cyrus

nous ont aussi paru fort judicieuses, & d'un homme, qui ne se laisse point entraîner au torrent. „ Tous les „ Historiens, dit-il, s'arrêtent ici pour se répandre en louanges sur le „ mérite & les vertus de Cyrus. Le „ long & magnifique éloge, qu'en „ fait Xenophon, les a charmés, & „ ils l'ont transcrit. „ Après ce début il repasse toutes les actions de ce Prince, & fait voir qu'elles ne sont pour la plupart rien moins que louables: que Cyrus ne fut grand que par ses vices, sur-tout par sa cruauté, sa fourberie & son ambition. „ „ Laissons le louer, ajoûte t il, à des „ Payens, pour qui le plus grand „ orgueil faisoit la plus sublime „ vertu.

Cependant la folle vanité d'Artaxercès, qui se vantoit d'avoir tué son frere, & la cruauté de Parysatis, qui vouloit venger la mort de son cher Cyrus, remplirent la Cour de Perse d'horreurs & de carnage, & la trahison, que Tissapherne avoit fait aux chefs des dix mille Grecs, suscita une guerre, dont ce malheureux fut une

des premieres victimes. Les Lacedemoniens, qui s'y étoient engagés par zele pour la Patrie, perdirent à la fin toute leur gloire, & ce qu'ils possedoient en Asie, pour en avoir mal à propos rappellé Agesilas, & par les honteuses propositions, qu'ils firent à ce grand Roy. Les Atheniens au contraire sous la conduite du brave Conon se vengerent de Sparte, en secouerent le joug, & rétablirent leur ville dans sa premiere splendeur. Les Lacedemoniens pour perdre ce grand homme eurent recours à une calomnie, qui acheva de les deshonnorer. Cette guerre finit par la paix d'Antalcide, si avantageuse aux Perses & qui fut l'opprobre des Grecs.

Elle fut suivie de la guerre de Chypre, dont le recit interessant par lui-même est encore relevé par le caractere d'Evagoras Roy de cette Isle, dont notre Auteur fait d'après Isocrate un très bel éloge, & par le Jugement que rendit Artaxercès en faveur de Tiribaze injustement accusé par Oroate. Ce Prince recueillit bien-tôt le fruit de son équité, car le Satrape absous

termina heureusement la guerre des *Cadusiens*, & le tira d'un grand embarras. Artaxercès de son côté se fit beaucoup d'honneur dans cette guerre. " Il fit voir par son exemple, dit
„ M. l'Abbé Guyon, que la molles-
„ se & la lacheté ne sont pas tou-
„ jours les fruits nécessaires de la
„ pompe, du luxe, & de la magni-
„ ficence; mais qu'elles ont unique-
„ ment leur principe dans un cœur
„ corrompu par d'autres vices & des
„ passions secrettes. Ni l'or, dont il
„ étoit couvert, ni la pourpre, ni
„ les pierreries, qui brilloient sur
„ sa personne, & qui montoient à
„ douze mille talens (*a*) ne l'em-
„ pêchoient point de travailler &
„ de fatiguer comme le moindre sol-
„ dat.... Les soldats admirant sa
„ force, sa patience & son courage,
„ excitez par son exemple, deve-
„ noient si legers, qu'ils sembloient
„ avoir des aîles. » Il fit plus, car étant arrivé à une de ses Maisons Royales dans le cœur de l'hyver, il permit à ses Soldats de couper les arbres de son Parc, sans épargner, ni

(*a*) Trente six millions.

ſes Cedres, ni ſes Cyprès; & comme il vit que perſonne ne pouvoit s'y reſoudre, il prit lui-même la coignée & abatit de ſa main le plus beau de ſes arbres. Il ajoûta à cela des traits admirables de bonté & de ſageſſe: mais il eſt vrai que ce Prince n'étoit vertueux que par accès; que ſes vices reprenoient bien-tôt le deſſus, & ont eu des ſuites plus funeſtes, que ſes vertus n'en ont eu d'avantageuſes. Tout cet endroit eſt fort beau, mieux écrit même que quelques autres, qui paroiſſent un peu negligés, & accompagné de reflexions fort judicieuſes.

Artaxercès *Ochus* ſuccéda à Mnemon, ſe fraya le chemin au Trône par les plus grands crimes, & s'y maintint par des cruautez inoüies. On ſera ſûr tout fort touché du ſort déplorable du celebre Datames, le plus grand General, qu'ayent eu les Perſes depuis Cyrus. Rien ne produit plus de révoltes que le ſang qu'on fait verſer pour les prévenir, & le furieux Ochus en fit une triſte experience. Toutes les Provinces de l'Empire ſe ſouleverent, mais notre

Auteur a eu ſoin de détourner de tems en tems la vûë de ces ſcenes tragiques par des recits plus agréables. Telle eſt entr'autres l'Hiſtoire de Mauzole Roi de Carie, « que ni ſa con-
» quête, ni ſa bonne mine, ni ſa
» bravoure, ni ſes richeſſes, n'ont
» immortaliſé, comme le ſuperbe
» monument, que lui fit dreſſer ſa
» Sœur & ſon Epouſe Arthemiſe.

Ochus trouva pourtant un plus méchant homme que lui, & qui en délivra la Perſe. Ce fut un Eunuque Egyptien, qu'il avoit comblé d'honneurs & de biens, mais qui ſous prétexte de venger ſes Dieux & ſa Patrie le fit empoiſonner; donna ſa chair à manger aux Chats, & de ſes os fit faire des manches de Sabre. Il mit enſuite Arſés ſur le Thrône, & fit égorger tous ſes freres; mais s'étant aperçu que ce prince vouloit ſe défaire de lui, il le fit maſſacrer avec toute ſa famille, & lui donna pour Succeſſeur *Codoman*, ſon ami particulier, & arriere petit fils de Darius Nothus. Il avoit échapé à la fureur d'Ochus, s'étoit vû contraint de ſe mettre par-

mi les Courriers publics, & étoit parvenu à la charge de Sur-Intendant des Poſtes. Une action de valeur, qu'il fit pendant la guerre des Caduſiens, & qui donna la victoire aux Perſes de la même maniere à peu près, que David la procura à Iſraël en tuant Goliat, le tira d'un état, qui ne convenoit point à un Prince du ſang, & le mit en grande reputation.

Auſſi eſpera-t'on tout de lui, dès qu'on le vit ſur le Thrône; mais celui qui l'y avoit placé, & qui comptoit bien de regner ſous ſon nom, voyant qu'il s'étoit trompé, eut l'inſolence de lui preſenter lui-même du Poiſon & de lui commander de l'avaler. Darius le prit, ſe ſaiſit du traitre, & le lui fit boire. Cependant tout ſe diſpoſoit à la grande revolution, qui devoit faire paſſer l'Empire des Perſes aux Grecs, leſquels prêts à tomber ſous le joug de Philippes Roi de Macedoine, avoient demandé du ſecours à Ochus, & en avoient reçu. Philippes jura de s'en venger avec les Troupes des Grecs

mêmes. Ochus, qui le craignoit, fit toucher de grandes ſommes aux Lacedemoniens, pour les aider à lui faire la guerre, & on prétend même qu'il payoit Demoſthenes pour l'engager à invectiver, comme il fit, contre le Roi de Macedoine, qui ne laiſſa point de ſubjuguer la Grece. Il s'en fit enſuite declarer General, & leva une armée de 200000. hommes, avec laquelle il ſe diſpoſoit à paſſer en Aſie, lorſqu'il fut aſſaſſiné. Darius eut l'imprudence de ſe vanter d'avoir engagé Pauſanias à faire le coup.

Il n'y gagna rien; Alexandre prit la place de ſon Pere, & quoi qu'il lui eût oppoſé dix-huit cent mille hommes, il ſuccomba ſous les efforts de ce Conquerant. M. l'Abbé Guyon s'eſt fort étendu ſur les circonſtances de la mort de ce dernier Roi des Perſes. « Prince, dit-il, auſſi grand par » ſes qualitez perſonnelles, ſa dou- » ceur, ſa reconnoiſſance, ſes ſen- » timens, ſa chute, que par le Thrô- » ne qu'il avoit occupé. Tout ce morceau eſt très-touchant. Nous finiſſons cet extrait par une reflexion

fort judicieuſe de l'Auteur. Après la bataille *d'Iſſus*, Alexandre étant entré dans la Tente de Darius, fut ſi frappé de tout ce qu'il y trouva, qu'il lui échapa de s'écrier : *il me ſemble, que c'eſt là véritablement regner.* « Moins de ſurpriſe & plus de » reflexion, reprend M. l'Abbé » Guyon, lui auroit fait dire au con- » traire : c'eſt ainſi, qu'on perd les » Couronnes.

ARTICLE LXVII.

LES OEUVRES DE VIRGILE, Traduction Nouvelle, le Latin à côté ; avec des Notes Hiſtoriques & Géographiques. Par M. L'Abbé de la Landelle de S. Remy. In 12. *Tome I. Page 363. Tom. II. Pages 361. Tom. III. Pages 371. Tom IV. Pages 371. A Paris, chez Jean Barbou.* M. DCC. XXXVI.

APrès tant de Commentaires & de Traductions de Virgile, on ne doit point être ſurpris de le voir reparoître avec tout ce qui peut en

faciliter l'intelligence. Sans cesse se forme un peuple nouveau, destiné à puiser dans cette source le bon goût, & les connoissances qui ornent l'esprit; peuple qui a besoin de guide, & auquel il est nécessaire d'applanir le chemin. Assés d'autres, il est vrai, ont frayé cette route, & dans le besoin on peut les reproduire. Mais enfin la varieté plaît, & d'ailleurs les travaux précédens laissent encore à ceux qui suivront, sur quoi s'exercer. Les savans mêmes, qui peuvent se passer d'un pareil secours, ne sont pas fâchés de voir ce que d'autres ont pensé. Quoi qu'il en soit, un nouvel Interprête, que le plus sévere de nos Critiques (*a*) regardoit il y a plus de quarante ans, comme un homme *célébre*, s'est engagé dans cette carriere. Sa traduction pourroit d'ordinaire suffire à faire entendre le texte de l'Auteur. Un Savant, (*b*) très capable d'en bien juger, l'a trouvée

(*a*) Despreaux, Avertissement mis après la Préface en 1674.

(*b*) M. L'Abbé Fraguier.

élégante. Elle eſt en effet ſimple ; naturelle, & bien écrite.

Les Notes expliquent quelques endroits plus difficiles, auxquels la verſion laiſſe encore de l'obſcurité. Mais elles ſont principalement deſtinées à éclaircir l'Hiſtoire, la Fable, la Géographie, qu'on a droit de ſuppoſer n'être pas aſſez connües de la plus part de ceux qui liſent Virgile.

Pour donner une idée plus étendüe & plus diſtincte du travail de M. l'Abbé de la Landelle, voyons comment il s'explique ſur certains points qui ont le plus embarraſſé les Commentateurs de Virgile.

On croit communément que la quatriéme Eglogue fut compoſée, ſous le Conſulat de Pollion, l'an de Rome 714. Elle contient l'horoſcope d'un enfant né cette même année. Mais quel eſt-il cet enfant ? C'eſt ſur-quoi, après tant de recherches, il s'en faut bien qu'on ſoit d'acord. Les Interprêtes en nomment quatre. Le premier eſt Saloninus, que quelques-uns font fils de Pollion, & que Servius fait naître ſous le Conſulat de ſon Pere. « Trois rai-

» ſons, dit M. de S. Remi, me font
» abandonner ce ſentiment. I°. Il
» ne paroît par le témoignage d'au-
» cun Hiſtorien, que Pollion ait
» eut un fils nommé Saloninus. »
Tacite lui donne un petit fils de ce nom : mais il mourut à la fleur de ſon âge, plus de ſoixante ans après la datte de cette Eglogue. II°. « Le
» Saloninus de Servius ne vecut que
» neuf jours. Or eſt-il probable
» qu'un enfant mort neuf jours
» après ſa naiſſance ſoit le héros à
» qui Virgile promet une vie rem-
» plie d'événemens merveilleux ? »
Cette raiſon pourroit bien ne paroître pas fort convaincante. Car les Poëtes & les Orateurs, quand ils annoncent les plus brillantes deſtinées aux enfans des Princes, ou des Grands, auquels ils font leur Cour, ne garantiſſent pas la vie de ces enfans. III°. « Un enfant né ſous le
» Conſulat de Pollion, n'a point dû
» être nommé Saloninus, parce
» que la conquête de Salone eſt
» poſterieure au Conſulat de Pollion.
„ Le ſecond ſentiment, beaucoup
„ plus probable, eſt inſinué par le

„ même Servius, qui rapporte „ qu'Asconius Pédianus assuroit d'a- „ voir entendu dire à Asinius Gallus „ fils de Pollion, que cette Eglogue „ avoit été composée par Virgile „ pour célébrer sa naissance, qui ar- „ riva l'année que Pollion fut dési- „ gné Consul, „ si cela étoit ainsi, on auroit trouvé, ce qu'on cherche depuis si long-tems, l'illustre enfant chanté dans cette Eglogue; & la réflexion de M. l'Abbé de la Landelle ne détruiroit pas un témoignage aussi certain que celui d'Asinius Gallus, qui auroit été lui-même l'objet des prédictions de Virgile. Seroit-il si extraordinaire qu'un Poëte eût „ poussé la flaterie jusqu'à dire d'un „ fils de Pollion, tout ce que nous „ lisons dans cette Eglogue? „

„ Ceux qui prétendent que le He- „ ros de Virgile est Drusus fils de „ Livie ne sçauroient accorder leur „ sentiment avec la Chronologie. „ Dion, dit un Interprête, (*c*) le fait naître

(*c*) Le P. Catrou, Notes Critiq. sur le sujet de la quatriéme Eglogue Pag. 100. de l'Edit. de 1729.

naître en 716. environ deux ans après le Consulat de Pollion ; & sur ce pied là, si l'Eglogue a été composée en 714. elle ne peut regarder Drusus. Mais on conteste la datte de cette piéce; & ce sentiment proposé dans nos Mémoires au Mois de Juillet 1702. trouve encore aujourdhui un nouveau défenseur, qui le soutient peut-être avec autant de vraisemblance, qu'il y en ait dans aucun des autres systêmes. A la vérité cet Ecrivain, pour ajuster la datte de l'Eglogue de Virgile, à la naissance de Drusus en 716. recule cette piéce, jusqu'à cette année là : au lieu que l'Auteur de la Dissertation de 1702. conservant l'Epoque ordinaire de l'Eglogue, à l'année 714. avance de deux ans la naissance de Drusus. Ainsi le fruit de tant de recherches, est que nous sommes un peu plus incertains, & plus embarrassés, que nous n'étions auparavant.

M. l'Abbé de la Landelle continuë: „ Reste la quatriéme opinion „ de ceux qui assurent que l'enfant „ désigné dans cette Eglogue, est

„ Marcellus neveu d'Auguste, fils de „ sa sœur Octavie.... La question est „ de sçavoir, si ce Prince vint au „ monde sous le Consulat de Pollion, „ l'an de Rome 714. Servius assure „ qu'il mourut à Bayes, dans la dix-„ huitiéme année de son âge, & „ Dion range cette mort, sous l'an-„ née 731. de la fondation de Ro-„ me. Or en comptant depuis 714. „ jusqu'a 731. on trouve à peu près „ les dix-huit années dont parle „ Servius.

„ On peut donc conjecturer avec „ quelque vraisemblance, que le „ Héros de cette Eglogue est le jeu-„ ne Marcellus, dont Virgile fait l'é-„ loge funébre à la fin du sixiéme Li-„ vre de son Eneïde, environ dix-„ huit ans après la composition de „ l'Eglogue qui célebre sa naissance. „ Josse Bade est le premier qui a don-„ né cours à cette opinion. » On pouvoit dire qu'il l'avoit seulement insinuée, & que c'est le P. Catrou qui l'a mise dans tout son jour. " Il „ faut avouer, ajoûte le nouveau „ Traducteur, que l'Eglogue de Vir-

„ gile reçoit un nouveau lustre par
„ cette découverte ; la naissance de
„ Marcellus neveu, & fils adoptif
„ d'Auguste, arriva dans une heu-
„ reuse conjoncture. Les deux
„ Triumvirs Auguste & Antoine,
„ dont les querelles se renouvel-
„ loient tous les ans, venoient de si-
„ gner les Traités de Brindes & de
„ Pouzol ; Octavie mere de Marcel-
„ lus, qui fut donnée pour femme à
„ Antoine, mit le sçeau à la paix,
„ qui fit revenir l'abondance dans
„ Rome, & la tranquillité dans l'Em-
„ pire. ». Rien ne seroit mieux imaginé que ce sentiment, si les preuves en étoient aussi solides qu'on le suppose. C'est ce que l'on examine dans une nouvelle Dissertation sur le sujet de cette quatriéme Eglogue. Elle trouvera place dans les mémoires suivans.

Le Vers 490 du Livre premier des Georgiques, a fort exercé les Commentateurs, aussi-bien que les deux suivants.

„ Romanas acies iterum videre Phi-
„ lippi :

„ Nec fuit indignum ſuperis, bis ſan-
„ guine noſtro
„ Emathiam, & latos Hæmi pingueſ-
„ cere campos.

M. de la Landelle fait ſur ces Vers une longue Remarque, & s'en tient enfin à l'explication du P. de la Ruë, qu'il ne nomme cependant pas. « En joignant, dit-il, *iterum* avec » *concurrere*, on rend le paſſage de » Virgile conforme aux ſentimens » des Hiſtoriens & des Géographes, » & voici comme il faut faire la » conſtruction : *Ergo Philippi vide-* » *re acies Romanas inter ſe iterum* » *concurrere*. Les plaines de Philip- » pes ont donc vû les Romains com- » battre pour la ſeconde fois, &c. „ Dans ce ſens, continüe t'il, qui eſt familier aux Poëtes, & ſur tout à Virgile, lequel donne beaucoup d'étendüe aux pays dont il parle, on peut dire que la Macédoine, ou l'Emathie, comprenant partie de la Theſſalie & de la Thrace, telle qu'elle fut poſſédée par les Rois Philippe & Alexandre, a été deux fois teinte du ſang des Romains; la pre-

miere fois à Pharsale en Thessalie, & la seconde à Philippes en Thrace

Un endroit du quatriéme Livre de l'Enéïde ouvre un grand champ à la Critique des Interprêtes. L'embaras vient des mauvaises leçons qu'on y a introduites, & de la difficulté de rétablir la véritable. Didon au desespoir du départ précipité d'Enée, s'adresse à sa sœur Anne, & la prie d'obtenir du perfide Troyen quelque leger délai, pour calmer sa douleur, ou du moins pour lui donner le tems de s'y accoutumer. C'est, dit-elle, la derniere grace que je lui demanderai; ayez pitié de votre sœur, & rendez-lui ce service.

> Extremam hanc oro veniam : miserere sororis. *

Le Vers suivant cause tout l'embarras. M. de Fresneuse qui a fait une Dissertation † pour l'éclaircir, rap-

* Virgil. Lib. IV. Æneïd. v. 435.

† Memoires de Trevoux Juill. 1702. Art. II. Pag. 24.

porte les differentes manieres dont il a été lû ; le Pere Catrou les avoit réduites à deux :

„ Quam mihi cum dederis cumulatam, „ morte relinquam. „

„ Quand vous m'aurés accordé „ cette grace complette, je n'en per- „ drai le souvenir qu'à la mort. „ Et cette autre.

„ Quam mihi cum dederit, cumulatum „ morte remittam. „

Lors qu'il m'aura accordé ce léger retardement, je le laisserai partir comblé, ou satisfait par ma mort.

Sans entrer dans aucune discussion, M. l'Abbé de St. Remi, se détermine à ce dernier sens ; & traduit en cette maniere : *Voilà, ma sœur, la derniere grace que je lui demanderai, le retardement ne sera pas long, & ma mort achevera bien-tôt de combler ses vœux.*

Il ajoûte dans la note, que *toutes les autres leçons de ce passage sont obs-*

cures, & ne forment presque aucun sens.

Finissons par un passage du neuviéme Livre de l'Enéïde, que la plûpart des gens de Lettres ont appris par cœur dès leur enfance. C'est l'endroit où la mere d'Euryale pleure la mort de son fils.

Heu! terrâ ignotâ, canibus data præda Latinis
Alitibus que jaces! nec te tua FUNERA mater
Produxi, pressive oculos, aut vulnera lavi. *

M. de la Landelle traduit ainsi ces Vers. *Hélas! votre corps étendu sur une terre étrangere va servir de pâture aux oiseaux de proye. Je perds la triste consolation de fermer vos yeux, de laver vos plaïes, de vous rendre les derniers devoirs funébres.* Voïons la Note qui sert de Commentaire au texte du Poëte.

" Nec te tua funera mater
" Produxi. "

* Virg. Æneid. Lib. IX. v. 485. &c.

Ce paßage est très obscur : voici comme Servius en fait la construction. Nec te produxi (*id est* extuli ad sepulturam) tua mater funera (*id est*) funerea , quæ funeribus præest. *C'est ainsi qu'on appelloit chés les Anciens celle qui avoit soin de l'ordonnance des funérailles.* Mulier funera, *c'étoit ordinairement la mere ou la sœur , &c. Les femmes qu'on nommoit* Præficæ , *étoient seulement gagées pour pleurer aux enterremens*, &c. *D'autres font de* funera *un substantif , & lisent*, Nec te mater produxi (*id est*) peperi ad hæc tua funera. Funus pro cadavere sumitur, ut infra v. 491.

„ Et funus lacerum tellus habet. „

Quelque-uns suivent une troisiéme leçon , & reconnoißent un sens rompu dans ces paroles : Nec te... Imo non jam te , sed tuum cadaver, tuum funus produxi, & extuli ad sepulturam.

Par cet extrait , on peut juger de la maniere dont le nouvel Interprête s'y est pris, pour expliquer Virgile. En general il ne paroît pas s'être

fort piqué de la gloire de l'invention, dont quelques autres se font beaucoup d'honneur. Content de choisir ce qu'il a jugé le meilleur dans tout ce que l'on a dit avant lui, il n'a cherché que le plaisir plus solide de faire un Ouvrage utile.

ARTICLE LXVIII.

HISTOIRE DE CYRUS le jeune & de la retraite des dix mille avec un discours sur l'Histoire Grecque. Par M. l'Abbé Pagi Prevôt de l'Eglise de Cavaillon. A Paris chez Didot quai des Augustins 1736. vol in 12. contenant plus de 300. pages.

IL y a long-tems que l'on soupire en France après une Histoire Grecque. C'est un sujet également magnifique & intéressant ; mais la difficulté & l'étenduë de l'ouvrage avoient jusqu'à present rebuté tous nos Ecrivains. Enfin M. l'Abbé Pagi après un travail de plusieurs années & la lecture de tous les Auteurs qu

pouvoient l'inſtruire, nous apprend aujourdhui qu'il a preſque achevé l'ouvrage; qu'il eſt en état d'en publier les premiers volumes; & pour ſonder le goût du Public, il nous donne d'avance un diſcours préliminaire ſur l'Hiſtoire Grecque, avec la vie du jeune Cyrus & la retraite des dix mille de Xenophon. Pour peu qu'on aime les lettres, loin de rebuter un Auteur dans ces circonſtances, il ſemble que tout porte au contraire à l'encourager & à lui faire un accueil favorable. Qu'on le prévienne à la bonne heure ſur les fautes où il ourroit tomber; qu'on l'avertiſſe Pe celles qui lui ſont échapées; qu'on dui indique la bonne route, s'il paroît len prendre une mauvaiſe; & que tout cela ſe faſſe avec politeſſe, ſans prendre un ton de cenſeur dédaigneux; c'eſt là rendre ſervice aux lettres & à l'Ecrivain; mais que ſous prétexte de trois ou quatre mots hazardés, d'une ou de deux expreſſions peu correctes, on condamne abſolument & de la maniere la plus dure tout le ſtyle de l'ouvrage; qu'on ſuppoſe à l'Auteur

des mêprises qu'il n'a point faites ; qu'on lui reproche de prétenduës fautes qui ne sont rien moins que des fautes ; & qu'on lui fasse entrevoir que son ouvrage aura le sort des Livres les plus meprisés ; en verité c'est un procédé trop peu mesuré, & qui ne sçauroit plaire au Public. Venons au fait.

A peine l'ouvrage de M. l'Abbé Pagi a t-il paru, qu'il a essuyé de la part d'un fameux Critique *(a)* une censure fort desagréable, où on lui reproche 1°. Deux mêprises considérables. 2°. Quelques mots & quelques phrases, le tout accompagné de petits traits railleurs & d'ironies malignes. Comme M. l'Abbé Pagi ne nous a point chargés de sa defense, nous pourrions prendre le parti d'ignorer cette querelle ; mais le Censeur n'a sûrement pas eu non plus commission du Public de parler comme il a fait. La partie est par conséquent égale de part & d'autre, &

(a) Observations sur les Ecrits Modernes Lettre XLVIII. page 69.

laissant à part tout interêt personnel, il ne s'agira entre nous que de celui de la verité.

La premiere méprise que l'on reproche à M. l'Abbé Pagi, consiste en ce qu'il dit, qu'il a en vain *cherché l'esprit d'Athenes & de la Gréce dans les vastes collections de Grævius & de Gronovius*. Car dit le Censeur de ces deux Auteurs, ,, l'un a fait la collection des Antiquités Romaines, ,, (c'est Grævius) & l'autre celle des ,, Grecques. Comment a-t-il cherché ,, l'esprit d'Athenes & de la Grece ,, dans celui des deux qui n'a recuëilli que les Antiquités Romaines? ,, L'objection est specieuse; & elle paroît faite de bonne foy, parce que le Censeur ne connoît apparemment les Collections de Grævius que par le titre; mais s'il veut se donner la peine de les parcourir, il verra qu'il n'y en a aucun volume qui ne contienne plusieurs traits singuliers & des observations importantes sur les mœurs des Grecs & sur leur histoire; d'où il s'ensuit qu'un Ecrivain de l'histoire d'Athenes & de la Grece est fondé à

consulter les collections de Grævius, qu'il le doit même, s'il ne veut pas s'exposer à faire une histoire défectueuse, & par consequent que ce n'est pas M. l'Abbé Pagi qui se méprend ici, mais le Censeur.

Nous ferons remarquer à cette occasion qu'il y a deux manieres de composer l'Histoire, ou du moins de se faire la réputation d'Historien. La premiere consiste à chercher, à découvrir & à saisir des manuscrits, ou pour mieux dire, des histoires déja toutes faites. On y fait, s'il le faut, quelque legere addition: on y corrige quelques phrases; & pour tout cela il ne faut lire ni Grævius ni Gronovius. On y met ensuite son nom; on le vend à un Libraire tout le plus cher qu'on peut, & voilà dans le monde littéraire un Historien de nouvelle fabrique. Cette premiere maniere est sans contredit la plus aisée, & nous la conseillons à tous ceux qui manquant du genie necessaire pour être véritablement Auteurs, sont pourtant bien aises d'en avoir dans le monde le profit & la réputation. Pour ce qui

eſt de la ſeconde maniere, nous nous garderons bien de la conſeiller à tout le monde, parce qu'elle demande des talens qui ſont rares ; & c'eſt préciſément le cas du Vers de Virgile : *Pauci quos æquus amavit Jupiter.* Ce n'eſt pas même aſſez d'avoir les talens néceſſaires ; il faut y joindre un prodigieux travail ; il faut lire des Bibliotheques entieres, & comme une abeille parcourt un nombre infini de fleurs, pour en extraire une très petite quantité de miel, il y a auſſi telle hiſtoire, entr'autres celle des Grecs, qui oblige un Auteur à parcourir des milliers de volumes, pour ne tirer quelquefois que très peu de choſe de chacun, au hazard même de ne rien tirer de pluſieurs. Il faut alors conſulter non-ſeulement Gronovius, mais Grævius même & beaucoup d'autres, à moins qu'on ne veuille ſe borner à la réputation d'un Hiſtorien ſuperficiel & peu exact. Voilà donc la premiere mêpriſe qu'on reproche à M. l'Abbé Pagi. L'accuſation eſt-elle bien fondée ? Nos Lecteurs en jugeront.

La ſeconde pretenduë mêpriſe eſt

d'une autre espece. M. l'Abbé Pagi a dit de Diodore de Sicile, *qu'il se plaît plus à raporter le merveilleux que le simple qu'il court après les ornemens ; & qu'il écrit plûtôt en Rheteur qu'en Historien.* Et sur cela le Censeur s'écrie : „ M. l'Abbé Pagi a „ fait une bien surprenante découver-„ te ! j'en appelle à tous les sçavans ; „ y eut-il jamais un Auteur plus sim-„ ple, plus negligé même, & qui „ court (il falloit dire qui courre) „ moins après les ornemens que Dio-„ dore de Sicile ? „ Qu'il nous soit donc permis de dire aussi à notre tour : voilà une bien surprenante critique ! il plaît au Censeur de supposer qu'il n'y a d'autres ornemens de l'Histoire que ceux du style ; & sur ce fondement quand on dit de Diodore de Sicile, qu'il court après les ornemens, le Censeur croit qu'il faut entendre les ornemens du style ; il a raison, si sa supposition est vraye ; mais nous en appellons comme lui à tous les sçavans ; & si le Censeur veut y faire un peu d'attention, il conviendra lui-même avec nous qu'en-

tre les divers ornemens de l'Hiſtoire ceux du ſtyle ne ſont que les derniers. Car ce qui fait la beauté d'une Hiſtoire, c'eſt premierement le merveilleux & la ſingularité des évenemens; ſecondement la juſteſſe & la fineſſe des reflexions, & enfin l'élegance & la beauté du ſtyle. Il y a par conſequent trois manieres de *courir après les ornemens.* Les uns courent après les ornemens du ſtyle, & ce ſont les moins eſtimables. Les autres courent après les ornemens des reflexions; d'autres enfin courent après les ornemens des évenemens merveilleux, ou des incidens, comme on l'a reproché à M. l'Abbé de Vertot dans ſon Hiſtoire de Malte, où il a pour ainſi dire noyé ſon ſujet dans mille faits étrangers. C'eſt auſſi le défaut que M. l'Abbé Pagi reproche à Diodore de Sicile;& de peur qu'on ne s'y trompe, il a ſoin de déterminer de quelle eſpece d'ornemens il veut parler. Diodore, dit-il, *ſe plaît plus à rapporter le merveilleux que le ſimple, il court après les ornemens.* Son ſtyle eſt à la vérité ſimple & negligé même,

mais avec ce ſtyle il ne laiſſe pas de courir en effet après les ornemens du merveilleux. M. l'Abbé Pagi a donc eu raiſon de le lui reprocher, & il faut être bien déterminé Critique pour y trouver à redire.

Le reſte de la critique, roule ſur trois ou quatre mots & deux phraſes que le Cenſeur n'aprouve pas. Hé quel eſt le Livre où l'on ne trouve point, quand on veut, de pareilles minuties à reprendre! La correction dans le ſtyle eſt eſtimable & néceſſaire à tout Auteur qui veut paſſer pour bien écrire; mais quand elle eſt portée juſqu'à la minutie, c'eſt la marque infaillible d'un genie étroit qui ne connoît d'autre mérite que celui des mots & des phraſes. Ne diroit-on pas que tout eſt perdu, parce que M, l'Abbé Pagi a dit, *un eſſain de reflexions inſtructives*, & *de hautes couleurs*? Le Cenſeur dit *une foule de Gaſçoniſmes* & *un ſtyle bourſoufflé*: cela vaut-il beaucoup mieux? Il reproche à M. l'Abbé Pagi d'avoir dit que le jeune Prince qui avoit „ *le regard* „*éclairé*, connut à la premiere conver-

„ ſation tout ce que valoit Clearque ;
„ qu'il avoit auprès de lui dans Xeno-
„ phon, le Philoſophe *qui avoit le*
„ *mieux répondu aux leçons de Socra-*
te ; mais nous avoüons franchement
que tant de délicateſſe nous échappe,
& que nous n'avons pas les yeux
aſſez *éclairés* pour l'appercevoir.
Nous avons cependant auſſi un peu
étudié notre langue ; mais il faut que
nous ayons *mal répondu* aux leçons
de nos maîtres. Finiſſons ces diſcuſ-
ſions pueriles. Le Cenſeur aſſure
qu'il pourroît citer de l'ouvrage
de M. l'Abbé Pagi *cent autres ex-
preſſions auſſi ſingulieres & une foule
de Gaſconiſmes* ; mais nous aſſurons
nos Lecteurs que c'eſt-là comme on
dit communément, une pure Gaſcon-
nade, & que le Cenſeur auroit de la
peine à tenir le quart de ſa parole.
Nous ſommes même perſuadés que
le ſtyle de cet ouvrage, quoi qu'il
puiſſe dire, ſoutiendra fort bien le
parallele qu'on en voudra faire avec
celui des *Amuſements & des Recréa-
tions Hiſtoriques*. Nous allons rendre
de l'ouvrage un compte un peu plus
détaillé.

Dans le diſcours préliminaire M. l'Abbé Pagi nous expoſe avec beaucoup d'eſprit & de vivacité tout ce qu'il penſe de l'hiſtoire Grecque,& la maniere dont il a crû devoir s'y prendre pour la compoſer. Après avoir conſulté les ſources dans leur pureté, & ne voyant dans l'Hiſtoire de la Grece qu'un labyrinthe plus tortueux que ceux d'Egypte & de Crete ? »
» J'embraſſai dit-il, d'un ſeul re-
» gard toute l'étenduë de mon ſujet;
» & pour le preſenter ſous un ſeul
» point de vuë, je crus qu'il falloit
» réduire l'Hiſtoire de la Grece en-
» tiere à celle d'Athenes, & donner
» une ſorte d'unité à mon ouvrage.
» Il me ſembloit que ces fameuſes
» villes Grecques qui avoient autre-
» fois reconnu Athenes pour leur
» *Metropole* en lui offrant les pre-
» mices de leurs fruits, s'empreſ-
» ſoient de rendre à cette hiſtoire un
» tribut plus précieux, & ne deman-
» doient qu'à l'enrichir de tout ce
» qu'elles avoient jamais eu d'illuſ-
» tre: qu'Athenes avoit ſouvent pre-
» ſidé, toujours concouru à tout

» ce que la Grece avoit fait de grand
» que ce qui s'y étoit paſſé ſans ſa
» participation étoit obſcur, incer-
» tain, peu connu & meritoit peu de
» l'être; que Minerve n'avoit jamais
» abandonné ſa ville cherie, & que
» ſi ſon peuple avoit perdu l'empire
» des armes, elle lui avoit conſervé
» celui des arts & des ſciences: que ce
» ſeroit faire revivre la Grece en-
» tiere que de reſſuſciter Athenes
» dans une hiſtoire, & qu'elle au-
» roit encore ſur tous les débris &
» les fragments de l'Antiquité, la
» même puiſſance qu'avoient eu
» les charmans accords de la Lyre
» d'Amphion pour émouvoir les
» pierres qui formerent la ville de
» Thebes „Il eſt aiſé de voir par la
citation que nous venons de faire, que nous ne voulons pas diſſimuler les endroits où il paroît un peu trop de verve dans le ſtile de l'Auteur; mais nous ſommes bien éloignés de porter ſur cela notre critique auſſi loin que le Cenſeur dont nous venons de parler. Il faut même remarquer que c'eſt ici un diſcours, ou par conſequent

un écrivain a droit de s'élever au-dessus du stile ordinaire. L'idée qu'il nous donne de la splendeur d'Athenes est tout à fait belle & dans le vrai. Athenes, dit-il, „ fit encore plus de » conquêtes par ses loix que par ses » armes. Toutes les grandes affaires » des Alliés ressortissoient au tribu- » nal du peuple, qui les décidoit par » la maxime de défendre les peu- » ples de l'oppression, ce qui atta- » choit aux Atheniens presque tou- » tes les villes Grecques, mais sur- » tout les Insulaires de la mer Egée » & les habitans de la côte Asiatique » associés à leur commerce. Il étoit » fort étendu. Les richesses & les » forces d'Athenes consistoient dans » ces flottes victorieuses qui firent » son salut & celui de la Grece, au » tems de l'irruption de Xerxès & » qui l'embellirent ensuite de tout » ce qu'il y avoit de plus précieux » dans l'Egypte, dans la Phenicie » & dans l'Asie. On voyoit tous les » jours ce que l'Orient a de plus » rare, étalé dans le port de Pirée » qui étoit la place ou la Bourse de

» toute la Gréce. Sous prétexte de
» répartir sur les Alliés les frais de
» l'entretien de la flotte, Athenes
» sçut les mettre à contribution &
» les rendre tout à fait dépendants.
» Un autre avantage encore plus flat-
» teur qu'elle retiroit de ses flottes
» & de ses Loix, c'étoit l'envoi de
» plusieurs colonies dans l'Asie, dans
» l'Italie, & dans le Nord de la Gre-
» ce. Car ce peuple qui avoit le cœur
» grand vouloit un grand empire,
» & il se glorifioit toujours de ce-
» lui de la mer, quoiqu'il ne fût
» gueres absolu que sur la mer Egée.
» Les étrangers voyoient sans jalou-
» sie l'établissement de ces Colonies
„ à cause de l'humanité des Loix de
„ Solon dont elles faisoient profes-
„ sion; il est vrai qu'elles furent trop
„ multipliées. On ne s'apperçut pas
„ que tant de Colonies minoient
„ Athenes, & qu'on n'augmentoit
„ le corps qu'aux dépens de la tête.
„ &c. „ Nous croyons qu'on lira
avec le même plaisir tout ce que l'Auteur dit des Lacédémoniens. Il en réserve un portrait plus caracterisé pour

le ſecond livre de ſon ouvrage. „ Il
„ ſuffit, ajoute-t'il, de dire ici que
„ Lycurgue leur Legiſlateur leur
„ avoit appris à mépriſer la mort,
„ la douleur & même la volupté :
„ qu'il en avoit fait un peuple de
„ philoſophes, & pour bannir toute
„ équivoque,un peuple de ſages qui
„ ſans s'amuſer à ſubtiliſer ſur la ver-
„ tu, comme on le faiſoit à l'Acade-
„ mie, pratiquoit tout ce qu'elle a
„ d'auſtere : que communément il
„ leur étoit égal de mourir pour la
„ patrie, ou de vivre pour elle, &
„ que cette eſpece d'inſenſibilité
„ qu'on admire dans quelques heros
„ de Rome étoit ſi commune à Lace-
„ demone,même parmi les femmes,
„ qu'on la voyoit ſans ſe récrier. Un
„ peuple d'un caractere ſi ferme ne
„ pouvoit gueres gouter les Athé-
„ niens, encore moins leur céder.
„ Athenes vouloit éblouïr toute la
„ Grece par l'éclat de ſes fêtes, de ſes
„ théâtres, de ſes ſpectacles, de ſes
„ temples, de ſes tableaux, de ſes
„ ſtatuës, de ſes edifices, & de tou-
„ tes ſortes de decorations. Enyvrée

„ de luxe & de plaiſir elle vouloit „ encore philoſopher. Elle n'offroit, „ diſoit-elle, à la Grece que des „ plaiſirs ſcavants & capables de la „ rendre meilleure. Les Lacedemo- „ niens vouloient la conduire à la „ vertu par une route plus ſûre & „ plus abrégée. Ils ne permettoient „ pas de chercher la ſageſſe dans „ le ſein des plaiſirs (& l'auteur pou- „ voit en toute ſureté ajouter qu'ils „ avoient raiſon.) Ils étoient trop „ graves pour aimer les jeux, & ils „ ne pouvoient diſſimuler leur ſur- „ priſe quand ils voyoient avec quel „ ſerieux, quelles depenſes & quels „ travaux les Athéniens ſe prepa- „ roient à repreſenter quelque tra- „ gedie. C'en eſt trop leur diſoit froi- „ dement un Lacon pour une par- „ tie de plaiſir, & il trouvoit plus „ de grandeur à mépriſer les chef- „ d'œuvres de l'art qu'à les admi- „ rer. „ Toute cette partie eſt beaucoup plus étenduë & on y trouve à chaque page ou des reflexions judicieuſes, ou des tableaux bien peints ou des traits ſinguliers qui ſuppoſent dans

dans l'Auteur une parfaite connoiſſance de ſon ſujet.

M. l'Abbé Pagi nous apprend enſuite quels ſont les Auteurs qu'il a ſuivis pour compoſer ſon hiſtoire Grecque. C'eſt Herodote, Thucidide, Xenophon, Diodore de Sicile, Polybe & Plutarque. Il fait le caractere de chacun de ces Auteurs. Celui de Xenophon entr'autres merite d'être rapporté. „ Xenophon, dit-il, „ continua l'Hiſtoire de Thucidide „ & il pût le faire ſans preſomption. „ Eleve de Socrate, il avoit dequoi „ dédommager Athenes de la perte „ du plus ſage des mortels. Qu'eſt-„ ce que ſon Hiſtoire, qu'une philo-„ ſophie qui vous éleve aux Dieux & „ à la vertu? Que de force & de ve-„ rité dans ſes penſées! Quel natu-„ rel & en même temps quelle har-„ monie dans ſon élocution! Il eſt „ Auteur de ce qu'il penſe & témoin „ de ce qu'il rapporte. On verra dans „ la retraite des dix mille dont il eut „ toute la gloire; que les heros ne „ ſont point ſujets aux foibles du vul-„ gaire, & qu'ils ſçavent raconter

„ ſans oſtentation ce qu'ils ont fait „ de plus grand. „ Un écrivain qui caracteriſe ſes Auteurs auſſi bien que M. l'Abbé Pagi fait ici,a-t-il pû ſe meprendre ſur le caractere de Diodore de Sicile ? Et le Critique dont nous avons parlé n'auroit-il pas dû s'appercevoir qu'il entendoit mal la penſée de l'Auteur.

Ce diſcours qui ne fait qu'une petite partie du volume,eſt ſuivi de l'Hiſtoire du jeune Cyrus & de la retraite des dix mille. Mais cette Hiſtoire eſt ſi connuë depuis la traduction de d'Ablancourt que nous ne croyons pas en devoir donner ici l'extrait. Nous avertirons ſeulement nos lecteurs que M. l'Abbé Pagi a tiré de divers auteurs pluſieurs traits particuliers qu'il a ajoutés à l'Hiſtoire de Xenophon; & comme aujourd'hui le langage de d'Ablancourt commence à paroître ſuranné , on peut regarder cette hiſtoire comme un ouvrage qui a le merite de la nouveauté. On le lit avec plaiſir ; & ce qui eſt la marque des hiſtoires bien écrites, on ſe ſent entrainé à l'achever quand on

l'a commencé. La gloire en eſt duë ſans doute pour la plus grande partie à Xenophon; mais on ne peut pas nier qu'il n'en revienne auſſi une partie à M. l'Abbé Pagi, & qu'à quelques mots près qu'il corrigera aiſément quand il voudra s'en donner la peine, il a une maniere d'écrire vive, ingenieuſe & rapide qui ne ſcauroit manquer de plaire. Il ne faut pas que la critique que l'on a hazardée dans le Public, l'étonne & le décourage. Nous pouvons l'aſſurer qu'elle ſera deſavouée de tous les ſçavans & de tous les gens de bon goût, & que ſi ſon Hiſtoire Grecque eſt auſſi bien écrite que l'eſſai qu'il vient de publier, pourvû qu'il y corrige quelques vivacités de ſtile un peu trop hardies, elle ſera reçuë du public avec applaudiſſement.

ARTICLE LXIX.

DESCRIPTION GEOGRAPHIQUE, hiſtorique, Politique & Phiſique de l'Empire de la Chine & de la Tartarie chinoiſe, enrichie des cartes

 Memoires pour l'Histoire generales & particulieres &c, par le P. J. B. du Halde de la compagnie de Jesus 4. vol. in folio. A Paris 1735. chez Le Mercier.

On diroit en lisant la nouvelle histoire de la Chîne, que comme il y a eu une providence speciale pour conserver le dépôt de la foi parmi les Hebreux, il y en a eu une aussi pour conserver specialement le dépôt de la raison parmi les Chinois, afin de nous faire voir jusqu'où cette raison peut aller ; & combien elle est capable de perfectioner l'humanité non seulement dans une certaine theorie vague qui fait les Orateurs, les Poëtes, les Grecs & les Romains & n'est qu'un brillant de l'esprit ; mais dans une pratique effective & soutenue qui fait l'homme solide & essentiel, l'homme tout court, le Chinois.

La nation Juive a été comme une societé de Religion & de culte qui avoit pour objet le vrai Dieu. La nation Chinoise a été une societé de raison, de morale. Les autres nations anciennes d'abord dispersées par les

paſſions & par les guerres ou les brigandages, & enſuite mêlées confondues,& aſſorties comme au hazard, ne ſe ſont formées que tard en corps de ſocieté ſur le bizarre aſſemblage de divers plans & comme ſur des debris de Religion & de raiſon qui les ont fait briller tour à tour & par intervalles, mais qui n'ont jamais pu leur aſſurer une certaine ſtabilité d'Empire pareille à celle que nous admirons dans les ſeuls Chinois pour le temporel, & que nous révérons pour le ſpirituel dans la religion des Juifs perfectionée ou tournée en mieux & élevée plus haut par le Chriſtianiſme dont elle étoit le germe ou la figure.

L'origine des autres nations eſt pleine d'incertitudes, d'obſcurités, de fables, d'idolâtrie. Celle des Juifs eſt abſolument pure, certaine & conſtatée par une ſuite hiſtorique qui remonte juſqu'à Noé, juſqu'à Adam même, & par conſequent juſqu'à Dieu. Celle des Chinois tient le milieu comme il convient à un ſyſtême de raiſon, naturellement auſſi inferieur à celui de la foi que ſuperieur

à celui de la paſſion. Pour le moins n'y a t'il nul air de fable & d'Idolâtrie dans les commencemens de la monarchie Chinoiſe,& tout y eſt purement hiſtorique. *Fohi* ſon premier Roi & ſon Legiſlateur, ſe place naturellement ſelon notre propre Chronologie, à deux cens ans de diſtance du déluge : encore même n'y a t'il pas ſi peu de vraiſemblance dans l'opinion qu'un de nos Journaliſtes fit valoir dans ces mémoires il y a environ un an : ſelon cette opinion *Fohi* ſeroit le même que *Noë*; & alors la monarchie Chinoiſe remonteroit preciſément au déluge & ſon hiſtoire n'auroit point de Lacune.

Quoiqu'il en ſoit,voila le ſeul point tenebreux de cette hiſtoire.Mais comme des tenebres on ne paſſe jamais à la lumiere pure dans le ſyſtême des choſes créées, ces deux cens ans de tenebres ſont ſuivis d'environ 700. mêlés de quelque incertitude. Il n'y a cependant aucun vuide. Les noms des Empereurs, l'ordre de leur ſucceſſion, leurs principales actions, leurs loix, leurs inſtitutions,leurs ca-

racteres sont marqués avec toute la simplicité & la vrai-semblance des histoires les plus modernes, sans ombre de mythologie, sans mélange de superstition, sans affectation d'aucun merveilleux; en conformité d'ailleurs avec ce que nous sçavons des hommes de ces tems-là. Seulement les termes chronologiques de chaque Regne, leur durée, leur commencement, leur fin ne sont point decidés, la détermination des cycles Chinois ne commençant qu'à *Yao* huitiéme Empereur, & septiéme successeur de *Fohi*.

Tout ce qui pourroit faire de la peine, ce seroit de n'avoir que 6. ou 7. regnes pour remplir les 700. ans indéterminés dans leurs divisions. Mais nous serions heureux si nous n'avions que de pareilles difficultés à dévorer dans l'éclaircissement des autres parties de l'histoire ancienne. Ces 700 ans tombent dans le tems précis des Patriarches *postdiluviens*, des *Sem*, des *Arphaxad*, des *Tharé*, des *Abraham*, &c. dont les générations remplissoient des siécles & au delà: & en effet *Yao* lui-même à la fin de ces

9. ſiécles a fort bien regné 100 ans révolus & précis ; & ſon hiſtoire n'a rien de tenebreux, ni d'incertain pour la Chronologie, non plus que celle déſormais de tous ſes Succeſſeurs. *Chun* ſon Succeſſeur immédiat vécut auſſi ſes 110 ans bien marqués. Les Européens qui ont fait remonter la Chronologie Chinoiſe avant le Déluge ou avant Adam même, ne connoiſſoient pas mieux ce point de l'Hiſtoire de la Chine que mille autres points dont ils ont parlé avec la même exagération. Il eſt vrai que la Chine a eu ſes Platons qui ont fait remonter leur Empire à 9000 ans & plus, & ſes Ariſtotes qui l'ont cru éternel avec le monde. Mais le P. Du Halde fait voir que les Ariſtotes, les Platons, & les autres beaux eſprits de la Chine y ont eu le même ſort que ceux de la Grece ou de l'Egypte ont eu en Europe, en Afrique ou en Aſie; & qu'on a regardé leurs opinions ou comme des opinions pures qui n'entraînoient point la multitude, ou comme des rêveries dont on ſe moquoit univerſellement parmi les gens

de bon ſens. Depuis 4000 ans que les Chinois ſe connoiſſent, raiſonnent & philoſophent, encore faut-il que leur Hiſtoire ſoit bien à l'epreuve, pour n'avoir pas été plus alterée que cela par la Philoſophie des prétendus beaux eſprits qui croyent que c'eſt inventer que d'alterer la verité ou la nature, à force d'art ou de fiction. Ces eſpeces de beaux eſprits ſont pourtant plus rares à la Chine qu'ailleurs, ſans doute parce que les Chinois ſont peu inventifs, au gré des Europeens qui croyent l'être beaucoup depuis Deſcartes dont ils ſont les très reſpectueux Diſciples.

Du reſte, le grand bien de l'Empire Chinois & la grande cauſe de ſa conſtante perſeverance dans ſes premieres mœurs, & dans ſon admirable police, vient & de ce qu'il a été fondé de bonne heure & à loiſir par Noë ou par ſes deſcendans immédiats, qui n'avoient pas eu le tems de dégénerer des premieres inſtitutions, & qui ont vécu & regné aſſez longtems pour faire prendre en quelque ſorte le pli & la conſiſtance à cet Em-

pire naiſſant. Les premiers Patriarches étoient légiſlateurs & fondateurs d'Empires, de droit comme de fait. Tout ce qui eſt venu plus tard, ne l'a été gueres que de fait, & ſi l'on peut uſer de ce terme, ſans miſſion ou ſans commiſſion: le plus ſouvent le ſeul droit des armes, la loi du plus fort a été la premiere pierre de tous les Edifices Politiques, Grecs, Romains ou autres qui ſe ſont élevés depuis ces premiers tems, ſur les ruines, ſur les débris les uns des autres. Quel avantage en particulier n'eſt-ce pas pour la Chine de n'avoir eu pendant les premieres mille années de ſa naiſſance, que 7 à 8 Empereurs? Les fruits précoces ſont toujours peu durables: on ne conſerve que les fruits tardifs.

Et quels hommes que ces Fondateurs de la Chine? *Fohi* fit des loix qui ſe conſervent encore & qui ſont admirables. Il forma le Gouvernement, établit des Miniſtres; regla les Mariages, diſtingua les Sexes par les habits; inventa l'Ecriture & la Muſique, réduiſit la Pêche & la Chaſſe

en Art. *Chinnong* ſon Succeſſeur donna les regles de l'agriculture, & de la Medecine : c'eſt l'Eſculape, l'Hippocrate, le Galien des Chinois. Ce fut lui auſſi qui regla le commerce & qui établit des marchés, des foires, des rendés-vous avec toutes les loix des ventes & des échanges. *Hoangti* après lui fut un Savant, & ſans doute un inventeur dans les formes. Il inventa la Bouſſole, le Calendrier, l'Arithmetique, les Nombres, les Poids, les Meſures, les Cloches, les Trompettes, les Tambours, les Arcs, les Fleches, les Ponts, les Grands Chemins, les Barques, les Chariots, la Teinture, les Manufactures, l'Arpentage, la Geodeſie, la Geometrie & en quelque ſorte même, l'Aſtronomie, & la Chronologie; car il eſt le vrai Auteur du Cicle de 60 ans que *Yao* fit ſuivre déſormais à perpetuité. Où eſt l'Européen qui en ait jamais autant inventé ?

Mais voilà ce qui paroît fabuleux à cet Européen, accoutumé à voir ſes Contemporains ou même ſes Predeceſſeurs Grecs ou Romains, ram-

per de proche en proche, de découverte en découverte. On a beau dire & s'en faire accroire: le respect pour l'antiquité n'est point aussi aveugle qu'on l'imagine. Il paroît constant que les Anciens étoient plus inventifs, soit qu'ils en eussent plus de besoin, soit qu'ils vêcussent plus longtems, soit qu'ils fussent faits & comme deputés pour cela, soit que les esprits plus sains, plus naturels, plus vigoureux, moins alterés par mille rafinemens que l'usage a introduits, allassent plus droit & plus vîte au but, soit même que les Arts inventés avant le Déluge, se fussent conservés dans les premieres têtes de la descendance de Noë. Nous sçavons à n'en pouvoir douter qu'il s'est perdu mille beaux secrets, mille beaux Ouvrages de cette très respectable antiquité; & ceux qui la méprisent le plus hautement, ne sont pas toûjours ceux qui en ont le plus acquis le droit par leurs propres Ouvrages ou par leurs inventions.

Enfin, c'est un fait que la Boussole, les Cloches, les Manufactures, &

milles Arts qui nous ſont venus fort tard, pluſieurs même évidemment de la Chine, y étoient très anciens, & comme de toute antiquité. Après tout ſans autre diſcuſſion, une reflexion toute ſimple démontre la poſſibilité de cette ancienneté d'invention, au moins dans les Arts, & que la Bouſſole par exemple a pû être inventée tout auſſi-bien il y à quatre que trois ou deux mille ans. Ce ſont de ces découvertes uſuelles que le hazard & des circonſtances en tout tems les mêmes, ont pû ſuggerer au premier homme, comme au dernier. C'eſt une erreur & un effet de la vanité des Savans, de croire que ces ſortes de découvertes ſoient leur Ouvrage, & qu'on les doive à une ſuite de Theories fines, élegantes & abſtraites. On a déja remarqué que les Indes & l'Amérique étoient découvertes & la navigation perfectionnée & arrivée à ſon but, avant qu'aucune Theorie s'en fut mêlée. Et c'eſt une propoſition démontrable en toute rigueur, que c'eſt le génie & non la ſcience qui fait les bonnes découver-

tes ; & on pourroit montrer encore par des faits Hiſtoriques, que les Arts ont toujours précede les ſciences reſpectives, dans l'ordre des générations de l'eſprit.

Enfin les trois Enpereurs ſuivans. *Chao Hao*, *Tchuen Hio*, & *Tico* perfectionerent l'Ouvrage des trois premiers ; & par la longueur des regnes, l'Empire étoit formé & en train déſormais d'aller comme tout ſeul. Le ſeptiéme nommé *Tchi* vint trop tard y introduire les déréglemens de ſa propre conduite : on étoit accoutumé à être bien gouverné, on le dépoſa ; & l'on mit à ſa place le grand *Yao* ſon frere qui fut comme un autre Fondateur pareil à *Fohi* ; ſoit parce qu'il acheva de tout mettre en regle & de tout inventer, ſoit parce qu'il mit comme le ſceau aux bonnes conſtitutions de ſes Prédéceſſeurs. Il fixa la Chronologie, & le Cycle de 64 ans a été regulierement obſervé & marqué depuis ſon Regne. Fohi avoit partagé le Miniſtere en 6 Départemens ; les 6 Tribunaux que *Yao* leur érigea ſubſiſtent encore. Or *Yao*

vivoit inconteſtablement 2357 ans avant J. C. Selon la tradition, Fohi & ſes premiers Succeſſeurs regnerent dabord dans la Province de *Chenſi* au Nord Occidental de la Chine, y ayant ſans doute abouti par la Tartarie. *Hoangti* avoit étendu ſes limites juſqu'à la Mer Orientale, & vers le Midi juſqu'au Fleuve *Kiang*. La reputation d'un ſi ſage Empire l'accrut beaucoup ſous Yao, les Peuples accourant de toutes parts pour vivre ſous ſes Loix.

Mais la Chine n'étoit pas faite encore; les Terres étoient la plûpart ſubmergées ſous les reſtes des eaux du Déluge. Les Montagnes étoient des Iſles, les Plaines étoient des Mers, les Vallées étoient des Lacs. Les eaux qui dégorgeoient par les ſources n'avoient point de pante ou de debouché pour s'écouler. Yao ſe fit comme le créateur de ſon Empire. Il forma des Terres pour ſes nouveaux Sujets: le celebre *Yu* le ſeconda avec ſuccès dans une ſi hardie entrepriſe; & l'Empire fut, après *Chun* Succeſſeur immédiat d'Yao, la recompenſe du ſuc-

cès & des travaux d'*Yu*. Ce *Chun* né dans l'obſcurité, fut par ſa vertu préferé par Yao pour regner avec & après lui, au préjudice de ſes enfans : & Chun ſacrifia auſſi ſes enfans & ſa famille au mérite, à la vertu & aux ſervices importans d'Yu qu'il adopta pour ſon Collegue & pour ſon Succeſſeur.

Ces 9. premiers Empereurs, en laiſſant *Tchi* qui fut dépoſé, ſont comme hors de rang dans l'Hiſtoire Chinoiſe. Ce ſont comme autant de Fondateurs & de Legiſlateurs choiſis exprès par les Chinois ou plûtôt par la Providence, ſans aucune Loi de Succeſſion, pour établir un Empire le plus durable qui fut & qui ſera peut-être jamais ſur la terre. Un ſeul trait, trait unique dans l'Hiſtoire des Nations ; mais commun & ordinaire dans l'Hiſtoire de la Chine, va nous donner idée de la ſaine conſtitution de cet Empire, & de la ſageſſe profonde, & peut-être de la ſublime vertu de ces premiers Legiſlateurs. Ce trait n'eſt point du tout dans nos mœurs, & ne pourroit même s'y

introduire ſans danger. Mais dans le vrai ſyſteme du bien, le bien ne produit jamais de mal.

Lorſque l'Empire étoit affligé de quelque calamité, comme diſette, inondation, mortalité, ou même lorſqu'il y arrivoit quelque grand ſcandale, quelqu'un de ces crimes publics qui font rougir l'humanité, *Yu*, *Chun*, *Yao*, leurs Prédeceſſeurs, pluſieurs de leurs Succeſſeurs, en un mot l'Empereur ſe regardoit comme reſponſable & comme la premiere & l'unique victime du malheur ou du crime de ſon Peuple. Il ſe reprochoit ſa négligence, s'humilioit aux yeux de tout l'Empire, faiſoit l'aveu de ſes fautes, prioit, ordonnoit par des Edits, & des Placards affichés aux Carrefours, qu'on eût à l'avertir des pechés par où il pouvoit avoir attiré ſur ſes Sujets le couroux du Ciel, remercioit, recompenſoit de bonne foi ceux qui avoient eux-mêmes la bonne foi, ou l'imprudence de l'avertir de quelque déréglement de ſa conduite ou de ſon gouvernement. Il faiſoit plus, il dépoſoit les marques de ſa

Dignité Suprême, se revêtoit d'habits de deüil ou de haillons, faisoit penitence, pleuroit, jeûnoit, veilloit, prioit, faisoit des sacrifices & des aumônes, ouvroit tous ses thresors, se condamnoit à la retraite. Cela est merveilleux.

Mais il l'est un peu plus encore de voir cet exemple se renouveller mille fois dans l'Histoire Chinoise, sans entendre parler d'un seul abus qui ait jamais fait repentir les bons Princes d'avoir été trop bons; & de voir au contraire que ce sont les plus grands Empereurs, ceux qui ont été non-seulement les plus cheris; mais les plus respectés, les plus redoutés, les plus révérés, les plus absolus, les mieux obéïs. Ce sont là des faits constants & qui ne peuvent avoir été imaginés, quelque superieurs qu'ils soient, ou même parce qu'ils sont trop superieurs à notre maniere de penser. Nous sommes sans doute trop méchans nous mêmes pour être gouvernés avec cette confiance paternelle & filiale, avec cette simplicité de mœurs primitives & toutes naturelles.

Louis le Débonnaire ne le fut & ne pouvoit l'être impunément autant qu'il le fut : ç'eût été un grand Empereur à la Chine. Ses enfans révoltés contre lui y auroient été generalement regardés comme des monſtres que nul Sujet n'auroit ſecondés.

Le reſpect filial eſt non-ſeulement une Loi ſacrée & naturelle, mais une Loi politique & une Baſe du gouvernement Chinois. Les Chinois n'ont jamais eu beſoin que Dieu renouvellât pour eux cette Loi primitive, ſur des Tables de Pierre : elle ne s'eſt jamais effacée de leur cœur : & ne s'étant jamais regardés que comme une ſeule famille réünie en corps de ſocieté, les Empereurs n'en ont été les chefs qu'à titre de Peres. Chez les autres Nations que nous traitons d'anciennes, les Chefs, les Rois portoient les noms de Paſteurs, de Conducteurs des Peuples, *Ductores, Paſtores populorum* : C'étoit déja une alteration des mœurs primitives & de la premiere façon de penſer. C'étoit moins un ſentiment de la nature qui avoit donné ces titres, qu'une ſui-

te de la vie errante, champêtre, & vagabonde, ſcythe & tartare, que tous ces Peuples avoient long tems menée, après la ſéparation de Babel. Dans la ſuite les noms de pere & d'enfans n'ont pas laiſſé de reprendre quelquefois le deſſus, parce que la nature revient toujours *uſque recurrit*; mais c'eſt plus chés les Poëtes, les Orateurs & les Philoſophes que chés les Hiſtoriens, qu'on les trouve; & il y a eu bien de la metaphore dans cette expreſſion; les ſeuls Chinois ayant toujours pris la choſe dans une certaine proprieté de termes, qu'on ne peut bien ſentir qu'en liſant le détail de leur Hiſtoire.

Après *Yu*, l'Empire devint héréditaire, autant que le permettent les paſſions humaines, dont les Chinois, tout moderés & raiſonnables qu'ils ſont communément, ne ſont pas abſolument exemts. De ſorte que l'ordre de la Succeſſion a été ſouvent interrompu & de bien des manieres. Dabord les Cadets ont ſouvent ſuccedé à la place des Aînés, & ſur ce point il paroît que les Empereurs ſont aſſez

autorisez par les loix fondamentales, à choisir librement leurs Successeurs parmi leurs divers enfans, parmi ceux mêmes de leurs diverses femmes dont il y en a pourtant communément une à qui ils donnent le titre d'Imperatrice, avec le droit de Succession pour sa descendance. Souvent les freres ont été choisis au préjudice des enfans. Souvent ceux-là se sont choisis eux-mêmes & ont frustré leurs neveux dont ils étoient les Tuteurs. Souvent aussi les vices & sur-tout l'inapplication aux affaires, qui passe chez les Chinois pour un grand vice dans un Empereur, ces vices, cette inapplication, cette *faineantise* comme nous disons, étant devenus héréditaires dans une famille regnante, les Peuples perdant le respect filial dont ils sont pourtant si pénétrés, ont proscrit cette famille par voye de fait, ou permis que des Usurpateurs l'exterminassent, & leur substituassent leur propre famille. Les Tartares même ont conquis deux fois la Chine, & y regnent actuellement. De sorte qu'outre les 9. premiers Fonda-

teurs, qui sont comme une classe à part, la Chine compte 22. races ou Dynasties depuis *Yu* Fondateur de ces Dynasties, & en tout 249. ou 50. Empereurs.

Une chose a beaucoup contribué à ces changemens de Dynasties, & a causé la plûpart des désordres & des guerres civiles qui ont toujours infesté & souvent ravagé la Chine. C'est le partage ou la communication de l'Autorité Souveraine à des Rois, Princes, ou Seigneurs subalternes. Les Empereurs érigeoient les Provinces ou les divers Cantons en Principautez, en Royaumes Feudataires, en faveur de leurs freres, de leurs enfans, de leurs favoris. Ces Principautez, ces Royaumes devenus héréditaires aspiroient à se rendre indépendans, & le devenoient souvent sous les Empereurs faineans ou vicieux. Ces petits Souverains se faisoient la guerre les uns aux autres, & celui qui en avoit dompté plusieurs, devenoit souvent assez puissant pour faire face à l'Empereur, & pour usurper l'Empire. On sera donc

étonné de la durée de cet Empire, & de la conſtante perſeverance des Chinois dans leurs premieres mœurs, dans leurs loix fondamentales. Mais un vaſte Edifice bien fondé ne ſuccombe pas ſi vîte, quelques ſecouſſes qui l'ebranlent ou qui ébranlent ſes parties.

A bien prendre les choſes, jamais le gros de l'Empire n'a été agité, & comme l'eſprit Chinois eſt naturellement un eſprit de raiſon, de douceur, d'humanité, de ſocieté, de paix, les émotions, les diviſions, les guerres n'y ont échaufé que médiocrement un fort petit nombre d'eſprits dyſcoles & factieux, & le gros de la Nation a maintenu l'Empire, même en abandonnant l'empereur. Après cela le gouvernement a eu beau ſe partager : l'eſprit du gouvernement s'eſt conſervé dans une indiviſibilité parfaite. Les premieres loix étoient ſi ſages, ſi raiſonnables, ſi fort faites pour des hommes, les Chinois naiſſent & ſont élevés dans une ſi grande veneration pour ces Loix & d'ailleurs dans une ſi grande averſion

pour tout air de nouveauté en ce genre; le pli en un mot étoit si bien pris, que nul Roi tributaire, nul Empereur, nul esprit Heterodoxe, n'avoit seulement la premiere pensée d'enfraindre ces Loix regnantes de toute antiquité, ni de leur en substituer de nouvelles. C'étoit donc malgré la multitude des Rois, malgré le changement des Empereurs & des familles, c'étoit toujours le même Empire, *un, simple, indivisible & comme immuable*. Chose singuliere! les invasions des Tartares mises à part, & quelques usurpations violentes d'esprits ambitieux, la plûpart des changemens de dynasties ne sont venus que de l'immutabilité en quelque sorte de l'Empire, les Loix & les mœurs primitives & habituelles entrainant naturellement & comme invinciblement la chute des Empereurs qui ne s'y conformoient pas.

Nulle part les Empires n'ont été plus mobiles ni plus variables qu'en Europe: cependant nulle part on n'a plus philosophé, plus raisonné, plus débité de belles maximes sur les di-

verſes formes de gouvernement, *le Monarchique*, *l'Ariſtocratique*, *le Democratique*, *le Mixte*, *&c.* Car nous ſommes riches en noms, en diſtinctions, en diviſions & en ſoudiviſions generiques, ſpecifiques, ſouſpecifiques, nominales même & intentionelles: d'ailleurs il faut croire qu'il n'y a rien d'abſolument perpetuel & d'invariable ici bas. Cependant après avoir lû tous les traités Etyques, Politiques & Superpolitiques d'Ariſtote, de Platon, de Machiavel, de Bodin, &c. qu'on examine un peu de près le fond du gouvernement Chinois, on le trouvera ſi temperé, ſi aſſorti au genie naturel des hommes, ſi conforme aux loix naturelles de la ſocieté, ſi éloigné de toutes ces ſpeculations rafinées, Greques ou Romaines, & ſur-tout ſi bien fondé & ſi bien en poſſeſſion, qu'on ne ſera point ſurpris de la durée qu'il a euë juſqu'ici, & qu'on ſera même tenté de le croire fait pour durer toujours.

Il n'y a qu'un endroit par où il pourroit naturellement ſe diviſer &

ſe détruire. La loi naturelle & la religion des Patriarches paroît avoir d'abord été la Loi & la Religion des Chinois. Aux Loix de la ſocieté ils ont toujours joint le culte exterieur envers Dieu, & fort bien ſçu qu'il falloit l'honorer par des ſacrifices & par des prieres & de bonnes œuvres. Ils ont connu les vertus interieures & exterieures, & juſqu'à l'humilité & à la penitence, vertus dont on trouve ſi peu de veſtiges chez les autres nations anciennes. Ils n'ont pas ignoré les bonnes œuvres, le jeûne, la priere, l'aumône; & leur Hiſtoire eſt pleine de grands exemples, & leurs livres de beaux diſcours ſur ces bonnes œuvres, ce culte, ces vertus. Mais il y a long-tems que la ſuperſtition & l'idolatrie ont paſſé des Indes dans cet Empire, & deſormais tout eſt plein de Bonzes, de Lamas, & de Temples d'Idoles à la Chine. A la vérité le gros de la Nation paroît tenir encore au bon ſens, & mépriſer la ſuperſtition & l'hipocryſie des faux Prêtres; & les grands & les ſavans donnent peu de credit à ces nouveautés

contre lesquelles ils ont toujours assez protesté.

Mais les Grands & les Savans ne sont pas apparemment, même à la Chine, une grande ressource pour la Religion ; & l'excès de la superstition populaire ne les a déja que trop jettés dans ces Religions Philosophiques qui sont l'anéantissement de toute Religion. On a beaucoup outré les choses en les qualifiant generalement d'athées ; mais le Deïsme qui est un atheïsme pratique, pourroit bien être leur Religion dominante, c'est-à dire, qu'ils pourroient bien n'en avoir plus. Voilà donc la constitution de l'Etat alterée, dans une partie que l'experience de tous les siecles nous a appris à regarder comme la plus essentielle pour la durée des Empires ; sans parler des lumieres saines que la véritable Religion nous donne sur ce point. S. Augustin conformément à ces lumieres a pensé que la splendeur de l'Empire Romain étoit dûë aux grandes vertus morales qui ont signalé ses premiers siecles, & cette pensée a été adoptée

de tous les Chrétiens qui ont ſçu penſer depuis S. Auguſtin. Les vertus morales des Chinois ont été tout autrement épurées, infiniment plus durables & mieux ſoutenuës que celles des Romains: & la durée de leur Empire a été proportionée à la ſuperiorité de leurs vertus.

Cependant comme tout ce qui commence a une fin, au moins ſur la terre, & que d'ailleurs la vertu Chinoiſe eſt déja fort degradée par la ſuperſtition étrangere, & par des vices mêmes d'autant plus contagieux qu'ils ſont plus ſubtils & plus rafinés, car les Chinois ont tous ceux des peuples polis, l'orgueil, l'ambition, la jalouſie, l'eſprit d'interêt, la duplicité, ſans parler des vices de l'humanité; vices que la Religion ſeule réprime & que la raiſon ſeule ne peut qu'empêcher d'éclater; il faut croire que le tems amenera tôt ou tard la chute d'un Empire qui aura pourtant long-tems ſur tout autre, la gloire d'une ſtabilité ſans exemple.

Actuellement à la Religion près, & à une certaine ſimplicité de mœurs,

le Gouvernement Chinois eſt dans toute ſa force, les Loix ſont dans toute leur vigueur : & que ſçait-on même ſi un nombre d'étincelles de vraye Religion ſemées par les Succeſſeurs de l'Apoſtolat de Xavier, ne conſumeront pas ce germe maudit de Religion etrangere , ſuperſtitieuſe & Payenne , & peut-être auſſi celui du Deïſme & des autres vices propres de la Nation ? Car que ne devroit-on pas attendre de l'accord de la raiſon & de la foy dans un peuple ſi ſage, s'il pouvoit devenir tout-à-fait Chrétien ?

Et qu'on ne diſe pas que le Chriſtianiſme eſt proſcrit à la Chine , que les Chrétiens y ſont dans l'oppreſſion , & qu'enfin ils viennent de donner à l'Egliſe des Confeſſeurs & des Martyrs : puiſque c'eſt là aucontraire le plus ſûr préſage des prochains triomphes que J. C. a coutume de préparer à ſon Egliſe. Dieu ſeul connoît l'avenir , & nous n'en parlons que ſur l'experience du paſſé. Un point eſſentiel de la politique Chinoiſe & un fondement apparent de ſa future ſta-

bilité, c'est l'indivisibilité présente de l'autorité suprême. On a reconnu l'abus de la multitude des maîtres, & l'Empire Chinois est desormais purement Monarchique comme le François. La Chine n'a plus qu'un Empereur, un Roi, un Prince même. Les fils, les freres & les autres parens des Empereurs, ne sont Princes que par concession, & le titre de *Regulos* qu'on leur donne, outre qu'il est toujours sans appanage ou sans autorité, n'est qu'un titre d'honneur qu'on peut leur ôter, & qu'on leur ôte pour un tems & souvent pour toujours. Comment la Chine auroit-elle des Princes, elle n'a pas même des Nobles, beaucoup moins des Seigneurs. La Noblesse est une Dignité, une Charge passagere sur la tête du possesseur, mais non de sa tête sur celle de ses enfans. Le fils d'un noble est Roturier, & celui qui est Noble aujourd'hui, ne le sera plus demain. La faveur du Prince & le merite du Sujet font toute la Noblesse Chinoise. Il n'y a de Nobles que les Mandarins, c'est-à-dire les personnes constituées

en Charge, les Vicerois, les Gouverneurs, les Intendans, les Officiers, &c. Or tout cela est personnel, révocable & à vie tout au plus.

La Noblesse Chinoise est proprement une Noblesse de merite, & en particulier de science & de doctrine. On passe par les degrés de maître ès arts, de Bachelier, de Licentié, de Docteur pour être promu aux charges & aux emplois, & par conséquent pour être annobli ; & c'est l'Empereur qui confere ces degrés après les études & les examens auquels il assiste le plus souvent lui-même en personne. Le feu Empereur *Cang-hi* n'y manquoit guères, & son fils *Yong-tching* qui regne à present, y est fort exact, étant du reste tout appliqué aux affaires du Gouvernement, & ne s'en rapportant qu'à lui-même, de tout ce qui peut lui passer par les mains ou sous les yeux, selon l'esprit du gouvernement tout Paternel des Chinois. C'est ce Prince qui tient les Chretiens & les Missionaires dans l'oppression : cependant les Missionaires & le P. Du Halde lui rendent

la juſtice de reconnoître que c'eſt un des grands Princes qui ait gouverné la Chine, & qu'il eſt comparable à ſon Predeceſſeur, hors le ſeul point de la faveur dont celui-ci les honoroit en protegeant le Chriſtianiſme.

Une choſe remarquable & cependant toute naturelle, c'eſt que les Fondateurs des Dynaſties ont été ordinairement de grands Princes, ceux mêmes qui ont fondé les deux Dynaſties Tartares, & que les derniers de de chaque Dynaſtie ont été ou vicieux ou faineans ou foibles, enfin, abſolument comme dans nos changemens de races Royales: ce qui prouve bien que la vertu eſt le gage le plus aſſuré de la ſtabilité des Empires. A tout prendre, la Chine a eu ſinon plus de bons que de mauvais Princes, du moins plus de bons que de mauvais regnes: les mauvais n'y ayant été la plûpart que paſſagers & de très peu de durée; & le premier ſoin des bons Empereurs a été toujours de maintenir ou de rétablir l'ancien Gouvernement de *Yao*, de *Fohi* & des autres Fondateurs Patriarches. Parmi

ces Dynaſties il y en a de paſſageres qni n'ont pas eu plus de 5. de 4. de 3. ou même de 2. Empereurs & dont le regne entier n'a pas été quelquefois de 30 années. On les appelle les *petites Dynaſties.* Il y en a à peu près autant de petites que de grandes. La premiere dont *Yu* fut le Fondateur & qu'on nomme la *Dynaſtie Hia* compte 17 Empereurs dans l'eſpace de 458 ans.

La ſeconde nommée *Chang* & fondée par *Tching-tang*, comparable par ſes vertus aux premiers Fondateurs, & qui aſſembla juſqu'à 3 fois les grands de l'Empire pour leur remettre la couronne dont il ſe croyoit indigne: Cette Dynaſtie compte 28 Empereurs, & a duré 644 ans. La troiſiéme eſt la plus longue. Elle a duré 873 ans & a eu 35 Empereurs. On la nomme *Tcheou.* Un Roi tributaire nommé *Vonvang* en fut le fondateur. 40. Rois tributaires l'avoient mis à leur tête pour detrôner *Tcheou* Prince infiniment vicieux & inappliqué, ou plutôt ſa femme *Taikia* qui portoit juſqu'à des fureurs inſenſées

les vices de ſon mari. Celui-ci vaincu ſans effort ſe brûla dans ſon Palais ; Vouvang tua de ſa main la furieuſe *Taikia* , & fut élu d'une voix , pour faire ſucceder à tant de crimes les vertus & la ſageſſe des premiers Empereurs. Le celebre *Confucius* nâquit dans la Province de Chantong ſous *Lingvang* vingt-troiſiéme Empereur de cette troiſiéme race. Cette naiſſance tombe à la quarante-quatriéme année du 30. Cycle, 553 ans avant J. C. *Lingvang* étoit venu au monde avec de la barbe & des cheveux. Il gouverna fort ſagement pendant 27 ans.

La 4^e^. Dynaſtie ne compte que 4. Empereurs en 43 ans : ſon ſur-nom eſt *Tſin* : ſon fondateur *Tchuang ſiang vang* n'avoit de remarquable que d'être le petit fils du Roi de *Tſin* tributaire révolté qui força *Tcheou-Kiung* à terminer ſa Dynaſtie en abdiquant lui-même l'Empire qu'il ne pouvoit ſoutenir ſur le penchant où ce trop puiſſant Vaſſal l'avoit mis. *Chi Hoangti* ſecond Empereur de cette 4^e^. Dynaſtie fut un Prince celebre, ſans être pour-

tant des plus dignes de cette celebrité, si ce n'est un peu à la façon d'*Herostrate* incendiaire du Temple d'Ephese. Son regne eut pourtant du beau & du grand. Il défit cinq Rois tributaires révoltez & extermina leur race. Il fit des conquêtes au midi de la Chine, repoussa les Tartares au nord, & pour les écarter à jamais, il commença & exécuta la fameuse muraille qui sépare la Chine de la Tartarie depuis la Mer Orientale ou les confins de la Corée jusqu'aux Montagnes du Thibet. Le tiers des Chinois qui avoient un certain âge fut commandé pour ce travail. Il en devoit coûter la vie aux Architectes si l'on avoit pû faire entrer de force un cloud dans le ciment des joints. A sa naissance on enfonça des Vaisseaux chargez de fer dans la Mer pour y établir les fondations. On pratiqua des voutes pour le passage des rivieres. On fit des Citadelles d'espace en espace, sur-tout près des portes qu'on fit pour le commerce étranger & pour le passage des troupes. 7 à 8 Cavaliers pouvoient marcher de front sur

le terre plein du mur. Une preuve de ſa ſolidité, c'eſt qu'elle ſubſiſte preſque par tout depuis 20 ſiécles. Elle fut achevée en 5 ans.

Les bons Empereurs Chinois gravoient leurs monumens dans le cœur de leurs Sujets : celui-ci ſaiſi d'un orgueil pire qu'Ottoman, voulut graver ce nouveau monument dans l'eſprit, dans la memoire de la Nation. Il mépriſa tous ceux de ſes Prédéceſſeurs, & croyant que ſon regne effaçoit tous les regnes paſſez & devoit ſervir d'exemple à tous les regnes à venir, comme Oſman qui croyoit que l'Alcoran devoit tenir lieu de tous les Livres, *Hoangti* ordonna ſous peine de la vie qu'on brûlât toutes les Hiſtoires & generalement tous les Livres, excepté ceux de Medecine & d'Architecture. S'il ne fut pas obéï à toute rigueur, il le fut pourtant aſſez pour que les Chinois déplorent tous les jours leur perte, & déteſtent la memoire d'un Empereur qui n'a travaillé que pour ſa gloire, lors même qu'il a quelquefois travaillé pour leur bonheur. En grand politique cependant il tranſmit l'au-

torité indiviſible à ſon fils aîné que le ſecond ſupplanta & fit mourir. Ce ſecond nommé *Eulchi* étoit un voluptueux. Son unique maxime étoit que la vie eſt courte & qu'il faut la rendre agréable. Les Royaumes tributaires que Hoangti croyoit avoir anéantis à perpetuité ſe renouvellerent. Eulchi perit miſerablement, & ſon fils ne regna que 45 jours.

Lieou-pang de ſimple ſoldat devenu General, fonda la 5^e^. Dynaſtie des *Hans* qui eut 25 Empereurs en 426 ans. Sous cette Dynaſtie qui eut de grands Princes, ſur-tout grands Protecteurs des Lettres, la puiſſance des Eunuques du Palais ſuccéda en quelque ſorte à celle des Rois feudataires, & cauſa des deſordres encore plus grands dans les Dynaſties ſuivantes, juſqu'à faire trembler les Empereurs, à les dépoſer, à les créer au gré de ces vils inſtrumens de la paſſion d'autrui, qui oſérent en avoir de propres, & de celles-mêmes qui font les heros ſelon le monde, l'ambition & la fureur du gouvernement.

La 6^e^. Dynaſtie *Heou-han* n'eut

que 2. Empereurs en 44 ans. La 7e. *Tsin* en eut 15. en 155 ans. L'Empire se partagea en deux, en celui du nord & celui du midi. La 8e. Dynastie *Song* eut 8. Empereurs en 59 ans. La 9e. *Tsi* en eut 5. en 23 ans. La 10e. *Leang*, 4. en 55 ans. La 11e. *Tchin*, 5. en 33 ans. La 12e. *Song*, 3. en 23 ans. La 13e. *Tang* fut une grande Dynastie de 289 ans & de 20. Empereurs. Son fondateur *Liynen* grand Prince, mais idolâtre, ordonna que les Bonzes au nombre de cent-mille se marieroient. Les 5 Dynasties suivantes sont encore de petites Dynasties de 13. Empereurs en tout, & de 53 ans. C'étoit le regne des Eunuques, des Tributaires, des Brigands, & des Tartares.

Taitsou fondateur de la 19e. Dynastie. *Song* qui eut 18 Empereurs en 319 ans, réprima tout & rétablit l'Empire. Cette Dynastie fut plus savante que belliqueuse : les Lettres fleurirent beaucoup pendant qu'elle dura ; mais les Tartares firent de grands progrès & regnerent dans le Nord de la Chine. Ces Tartares devenus peu à peu Chinois de mœurs

comme d'inclination, envahirent à la fin l'Empire. *Houpilié* ou *Kobilai* ou *Cublai* autrement dit *Chitſon* 4e. fils de *Tatſou*, ou peut-être *Genghis-kan* qui avoit fondé l'Empire des Tartares Occidentaux, fonda la 20e. Dynaſtie *Yven* qui ne le cede à aucune en grands & bons Princes, quoi qu'elle n'en compte que 9 dans l'eſpace de 89 ans. Les Chinois appellent cette Dynaſtie, *le ſage gouvernement*, par excellence. Il n'y eut que le 9e. *Chunti* qui dégénera. *Chitſon* avoit favoriſé la Religion Chrétienne, juſqu'à laiſſer indecis s'il ne l'avoit pas enfin embraſſée; ſes Succeſſeurs avoient au moins proſcrit l'idolâtrie des Lamas & des Bonzes Indiens, à la reſerve de *Ventſong* Predeceſſeur de *Chunti* qui donna dans l'idolâtrie & dans la magie, & fit venir des Bonzes de toutes parts. Il trouva la punition de ſon crime dans ſon crime même.

Tchou Chinois, dabord valet de Bonzes, enſuite chef de révolte, prit des Places, conquit des Provinces, défit les armées Imperiales & fonda la 21e. Dynaſtie *Ming* qui compte 16 Em-

pereurs en 277 ans, comme pour servir de preuve à la crainte que nous inſpire pour la durée d'un ſi reſpectable Empire, l'eſprit d'idolâtrie & d'irreligion qui le gagne depuis quelques ſiecles. *Tchou* ſurnommé *Taitſou* ou *Hongvou* fut un grand Prince, peu favorable même aux Bonzes ; mais beaucoup aux Lettres. Il regna tout à fait en grand, malgré ſa baſſe origine. Il lui vint des Ambaſſadeurs de toutes parts chargez de preſens magnifiques. On y comptoit ſur-tout un Lion qui fut le premier qu'on eût vu à la Chine.

Un trait ſingulier dont on voit beaucoup d'exemples pareils à la Chine & peut-être à la Chine ſeule. *Yngtſong* 5^e^. Empereur de cette race, fut pris en bataille rangée par les Tartares. Son frere *Kingti* obligé de monter ſur le Thrône, travailla de bonne foi à la rançon du priſonnier & y réüſſit. Il vouloit lui rendre l'Empire après la liberté : *Yngtſong* y renonça : *Kingti*, en conſequence voulut faire déclarer ſon fils heritier : Son *Colao* ou premier Miniſtre s'y oppoſa en fa-

veur du fils de *Yngtſong* : Kingti céda de bonne grace au Colao. Que de traits de moderation & de vraye grandeur dans un ſeul: l'Hiſtoire Chinoiſe nous en fait voir une infinité de pareils : & lorſque les Empereurs ont été le moins ſuſceptibles de raiſon & de ſageſſe, on voit conſtament leurs Miniſtres, leurs Mandarins remontrer le devoir à ces Monarques avec autant de fermeté que de reſpect, & ſouvent ſe dévoüer les uns après les autres à une mort certaine, en oppoſant leur vertu toute nuë à la furie de ces mauvais Princes.

Ce fut ſous *Chitſong* le 11^e^. de cette Dynaſtie en 1552. que St. Xavier mourut aux portes de la Chine. Sous *Chintſong* ou *Venlié* 13^e^. de la Dynaſtie le P. Mathieu Ricci fut introduit à la Cour, & bien reçu de l'Empereur. *Hoai-tſong* le dernier de la Dynaſtie fut pourtant un bon Prince qui protegeoit la Religion Chrétienne ; mais il protegeoit auſſi les Bonzes, étant ſans doute de la Religion Tolerante des Grands du Païs : Dieu ne veut point de partage, & déteſte

une Religion équivoque plus qu'une Irreligion decidée. Les Tartares Orientaux ou *Mantcheoux* appellés par un Sujet fidele au ſecours de l'Empereur pouſſé à bout par *Li* chef de révoltez, envahirent l'Empire & le poſſedent. *Chuntchi* Tartare fonda la 22 Dynaſtie qui compte juſqu'à preſent 3. grands Empereurs, quoi que le dernier qui occupe le Thrône ſoit juſqu'ici peu favorable au Chriſtianiſme: Dieu ſeul diſpoſe & prévoit l'avenir.

Nous nous étendrons déſormais beaucoup moins ſur les trois volumes qui nous reſtent de ce grand & magnifique ouvrage. L'immenſe détail qu'il renferme, eſt déja comme compris dans les points de vuë generaux auquels nous avons mieux aimé ramener les choſes, ſuivant la nature d'un Extrait qui ne peut jamais qu'indiquer les détails.

NOUVELLES LITTERAIRES.

ITALIE.

DE FLORENCE.

Mrs. Tartini & Franchi ont annoncé par un Programme La-

tin, le Projet qu'ils ont formé de réünir en un seul corps, tous les ouvrages du celebre Meursius imprimez ou non imprimez. Divers Manuscrits de ce grand homme, ensevelis dans les Cabinets, & qui n'ont point encore vû le jour, Commentaires, Lettres, Mémoires qui concernent sa vie & ses Oeuvres, Préfaces sçavantes, Scholies, corrections de Texte, la vie de l'Auteur &c. trouveront place selon l'ordre des matieres, dans la nouvelle édition. De tous ces membres épars, dont un très grand nombre manque dans les Bibliotheques, les Editeurs composeront plusieurs volumes in Folio. Cette vaste collection sera enrichie de figures de toutes les sortes; Statuës, Cornalines, Agathes, Pierres gravées, Medailles, Cartes Géographiques, Plans de Villes, d'Edifices Antiques, de Temples, &c. Et de quantité d'autres monumens.

ALLEMAGNE.

D'INGOLSTADT.

M. Herman Antoine Marie Chlingensperg Conseiller de S.A.E. de Baviére & Professeur en Droit dans cet-

te Université, a publié en deux volumes in Folio, un Ouvrage de Jurisprudence, qui a pour titre, *Consilia & Responsa Civilia.*

d'ANSPACH.

M. Jean Jacques Rabe Ministre, a fait part au Public d'un *Calendrier*, dont l'usage est de réduire à notre façon de compter, les dates qui se trouvent dans les Auteurs du moyen âge.

DE RINTELN.

Avant M. Jean Nicolas Funk, Professeur en Histoire, en Eloquence, & en Politique & Bibliothecaire de l'Université, personne ne s'étoit imaginé, qe les Anciens Romains & leur langue fussent originaires de Germanie. C'est cependant un de ces Paradoxes Litteraires, qu'il prétend prouver dans le premier livre d'un Ouvrage in 4° intitulé. *De Origine & Pueritiâ Latinæ Linguæ*, & dont il vient de donner une seconde édition. Le second Livre traite de l'état de la Langue Latine depuis l'origine de Rome jusqu'à la seconde guerre Punique. L'Auteur a grossi son Volume d'un *Spicilegium Litterarium*, où il défend

contre M. Branchu Juriſconſulte de Hollande les corrections qu'il avoit faites aux Loix des douze Tables dans la premiere édition de ſon Traité de la Langue Latine. M. Funk, ſe propoſe de mettre en œuvre les divers materiaux qu'il a raſſemblez pour continuer ſon Hiſtoire de la Langue Latine juſqu'àla mort d'Auguſte, & juſqu'au tems de ſa décadence.

DE STRASBOURG.

Mémoires de Montecuculli Generaliſſime des Troupes de l'Empereur diviſez en 3. Livres. 1°. de l'Art Militaire en géneral. 2°. de la Guerre contre les Turcs. 3°. La Relation de la Campagne de 1664. nouvelle édition revuë & corrigée par l'Auteur & augmentée de plus de 200. notes Hiſtoriques & Géographiques. Chez Jean Raynold Doulſeker le Pere. vol. in 12 pag. 469... 1735.

FRANCE.

DE PARIS.

Hiſtoire & deſcription generale du Japon, où l'on trouvera tout ce qu'on a pû apprendre de la nature & des productions du Pays, du caracte-

re & des coûtumes des Habitans, du Gouvernement & du Commerce, des révolutions arrivées dans l'Empire & dans la Religion, & l'examen de tous les Auteurs, qui ont écrit ſur le même ſujet, enrichie de figures en tailles douces. Par le P. de Charlevoix de la Compagnie de Jeſu. Deux Volumes *in quarto* de *Cicero* à deux colonnes, chez Gandouin Quai de Conti, aux 3. vertus. La Mêle, ruë de la Vieille Bouclerie à la Minerve. Giffart rue St. Jacques à Ste. Thereſe. Rollin fils, Quai des Auguſtins à S. Athanaſe. Et Nyon fils, ruë du Hurpois, à l'Occaſion.

De Libris qui vulgo dicuntur Romanenſes Oratio Habita 25. Febr. 1736. in Reg. Ludov. Magni Collegio Soc. Jeſu, à Carolo Porée Societ. ejuſdem Sacerdote. Apud Marcum Bordelet, Viâ Jacobæâ. On rendra compte de ce diſcours dans les Mémoires du mois prochain.

Etienne Ganeau Libraire Ruë S. Jacques a mis au jour, *Recueil de differens Traitez de Phyſique & d'Hiſtoire Naturelle, propres à perfectionner ces deux ſciences*, par M. Des Landes

Commissaire & Controlleur de Marine. On remarque dans cet Ouvrage comme dans tous ceux du même genre dont la Republique des Lettres est redevable à ce célébre Academicien, une connoissance profonde & réflechie de la Physique, jointe à une sagacité peu commune pour saisir le jeu & le méchanisme de la nature. Nous rendrons incessamment un conte exact de ce Livre.

Rollin fils, & Bure l'Aîné Libraires Quay des Augustins, ont mis en vente.

Dissertations du P. E. Souciet de la Compagnie de Jesus Tome III. Contenant I°. l'Histoire Chronologique de Pythodoris Reine du Pont; de Polémon I. son mary & de Polémon II. son Fils. Ou Dissertation sur les Medailles de Pythodoris Reine de Pont & du Bosphore dans laquelle on explique aussi celles de Polémon I. son mari, & de Polémon II. son Fils, & les principaux points de leur Histoire, & de celle de sa Fille Femme de Cotys Roi de Thrace. II°. Histoire Chronologique des Roys du Bosphore Cimmerien, ou Dissertation sur une Médaille du Cabinet de M. l'Abbé de Rothelin dans laquelle on explique & on fixe l'Ere & toute la Chronologie des Rois du Bosphore Cimmerien. in 4°. 1736.

Errata pour le mois de May. 1736.

PAge 969. ligne 10. a été, *lisez* fut pag. 977. ligne 17. mais cela, *ajoutez* même. pag. 688. ligne 18. parle, *lisez* parla. ligne 25. general, *lisez* generale. pag. 1032. ligne 16. comme *lisez* que pag. 1033. ligne 20 supplement, *lisez* supplément. pag. 1044. ligne 3. *liberator*, lisez *liberabor*. pag. 1108. ligne 10. traduite, *lisez* traduit.

TABLE DES ARTICLES.

du Mois de Juin. 1736.

ART. LXIII. DEscription de l'Egypte, &c. page. 1158.

ART. LXIV. Essais sur l'homme. Traduit de l'Anglois. 1191.

ART. LXV. Apologie de Lactance. contre M. Bayle. 1220.

ART. LXVI. Histoire des Empires & des Republiques depuis le Déluge, &c. 1237.

ART. LXVII. Les Oeuvres de Virgile, Traduction nouvelle. 1268.

ART. LXVIII. Histoire de Cyrus le jeune, & de la Retraite des dix mille, avec un Discours sur l'Histoire Grecque, &c. 1281.

ART. LXIX. Description Géographique, Historique, &c. de l'Empire de la Chine, & de la Tartarie Chinoise, &c. 1299.

ART. LXX. Nouvelles Litteraires. 1338.

Fin de la Table.

APPROBATION.

J'Ay lû par ordre de Monseigneur le Garde des Sceaux le présent *Journal*, dont il m'a paru que l'impression pouvoit être permise. LEROUGE.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES SCIENCES
ET
DES BEAUX ARTS.

Juillet 1736.

Premiere partie.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts,

Commencés d'être imprimés l'an 1701 à Trevoux, & dedies à Son Altesse Sérénissime Monseigneur le PRINCE SOUVERAIN DE DOMBES.

Juillet premiere partie 1736.

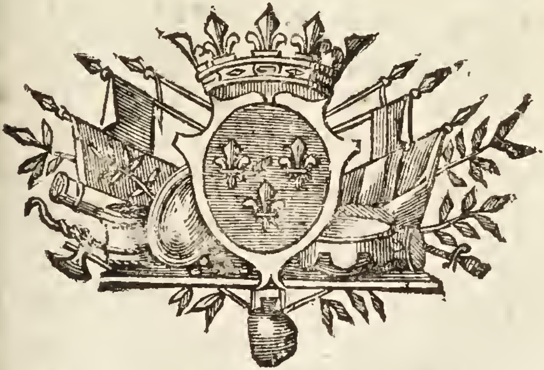

Imprimé à Paris, & se vend

A LYON,

Chez PLAIGNARD, rue Merciere.

M. DCC. XXXVI.

Avec Approbation & Privilege du Roy

CES MEMOIRES SONT commencés au mois de Janvier 1701. & se vendent 15 s. le mois, en blanc, & brochés 16 s.

Années.

1701.	9. vol.		1719.	12. v.
1702.	12. v.		1720.	5. v.
1703.	12. v.		1721.	12. v.
1704.	13. v.		1722.	12. v.
1705.	12. v.		1723.	12. v.
1706.	12. v.		1724.	12. v.
1707.	12. v.		1725.	12. v.
1708.	12. v.		1726.	13. v.
1709.	12. v.		1727.	12. v.
1710.	12. v.		1728.	12. v.
1711.	12. v.		1729.	12. v.
1712.	12. v.		1730.	12. v.
1713.	12. v.		1731.	12. v.
1714.	12. v.		1732.	12. v.
1715.	12. v.		1733.	12. v.
1716.	12. v.		1734.	12. v.
1717.	12. v.		1735.	14. v.
1718.	12 v		1736.	8. v.

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE
des Sciences & des beaux Arts

Juillet 1736. premiere Partie.

ARTICLE LXXI.

LETTRES JUIVES, ou Correspondance Philosophique, Historique & Critique, entre un Juif Voyageur à Paris & ses Correspondans en divers endroits. Depuis 1735. jusqu'à 1736. Lettres 27. A la Haye, chez Pierre Paupie.

QUand un Ecrivain de sens froid se mêle d'être impie ou libertin dans ses écrits, il compte sur la corruption du cœur humain ; & par

là il fait peu d'honneur à l'humanité en general, & particulierement aux Lecteurs ouvertement dépravez ausquels il se propose de plaire. Mais il se trompe s'il croit se faire honneur à lui-même. L'affiche seule d'impieté & de libertinage d'esprit, ne suffit pas pour persuader ou pour amuser. Il faut une sorte d'assaisonnement assez rare. Le cœur tout corrompu qu'il est, a une droiture naturelle qui le ramene au vrai. Il veut être séduit, du moins par une apparence de verité. Il veut des attraits dans la verité même, & à plus forte raison dans l'erreur. Il ne prend point pour œuvre *Philosophique*, un tissu de raisonnemens pareils à celui-ci. *La parole de Dieu & les Mysteres de la Foy, tout doit être à la mode. St. Pierre & St. Paul ont été remplacez par Ste. Genevieve. Le credit de Ste. Genevieve est passé. St**. a pris le dessus, jusqu'à-ce que quelqu'autre remplisse sa place...* donc *la Religion* est *sujette au changement*, & fausse. Un livre n'est point regardé comme *Historique* ni *Critique*, pour neuf ou dix Historiettes

qui ne font point rire, ou pour cinq ou six reflexions cent fois ressassées. En un mot, l'on ne prend point le change sur un titre spécieux. Aussi les Auteurs assez malheureux pour se faire un mérite de débiter des pensées libres; tâchent-ils du moins de les rendre nouvelles, & de préparer leur poison avec tout l'art dont ils sont capables. Force & précision dans les raisonnemens; grandeur ou délicatesse dans les sentimens, finesse ou graces dans le tour, élegance ou énergie dans l'élocution, rien n'est omis par ceux qui sçavent ne rien omettre pour plaire à coup sûr, c'est-à-dire, par les vrais talens que l'erreur a séduits. Heureusement il en est peu; & par consequent il y a peu de Livres corrupteurs qui soient de longue durée. Les autres, faute d'un certain sel, retombent dans les tenebres d'où ils sont sortis. L'ennui vient au secours de la raison des Lecteurs, & la curiosité s'éteint bien-tôt par le dégoût. C'est apparemment sur ce principe que dans certains païs Chrétiens où l'on

donne carriere à l'Eſprit, ſans en craindre les abus, l'on tolere la licence des preſſes pour certains livres proſcrits ailleurs, tels que les *Lettres Juives*.

L'Auteur anonyme de cet Ouvrage périodique, paroît avoir été ébloüi par le ſuccès de quelques Lettres ingenieuſes, à qui un air de nouveauté a donné plus de cours que leurs Auteurs mêmes n'auroient voulu. Il a crû qu'il n'y avoit qu'à vouloir les imiter pour réüſſir comme eux. D'un autre côté il a été effrayé par le nombre de quelques Copiſtes qui s'étoient transformez en Arabes, en Turcs, en Malabares, &c. pour paroître maſquez à leur avantage dans le bal de la litterature libertine. Mais il s'eſt conſolé en imaginant de ſe déguiſer en Juif. Ce déguiſement lui a ſemblé merveilleux & nouveau pour rajeunir à ſa mode des ſatyres vieillies à force d'être redites, ſur la Religion, ſur la Litterature, ſur les Coûtumes, ſur la Ville, ſur la Cour, ſur tout ce que permet la licence des Lettres ſans nom. Son but, dit-il, eſt d'*amuſer*

& d'*inſtruire*. C'eſt là le point. Voïons de quelle maniere il s'y prend.

Il prétend amuſer en jettant à la volée quelques traits ſur des matieres de Theologie qu'il n'entend pas, ſans conſiderer que les efforts qu'il fait pour cacher ſon ignorance, la decélent à chaque inſtant. Le moyen de plaiſanter en homme intelligent, c'eſt de connoître au moins ſuperficiellement les ſujets dont on veut railler. Autrement l'on s'expoſe, comme l'Auteur, à un ridicule rétroactif, en prenant un objet pour un autre. C'eſt le ridicule du Chaſſeur Campagnard qui prend un jeune cerf pour le cerf de meute. Auſſi, à dire vrai, nôtre Juif paſſe fort legerement ſur ces matieres, auſſi-bien que ſur celles d'érudition. Il craint d'entrer dans un païs qu'il connoît peu. Mais s'agit-il de ſe répandre en ris diſſolus ſur le *Papiſme*, ſur les Sacremens, ſur les Indulgences, ſur les Reliques, &c. c'eſt alors qu'il triomphe. Sa plûme plagiaire coule rapidement ſur des feuilles entieres qu'elle remplit de traits uſez qu'il s'efforce en vain de rendre

nouveaux. Il nous permettra de lui dire avec les Lecteurs judicieux, que la véritable & bonne plaisanterie consiste, non à s'efforcer d'être plaisant ; mais à l'être sans effort. Venons à l'instruction.

Il nous instruit par exemple en nous apprenant que la seule Religion qui soit bonne aujourd'hui, est le Judaisme. Il se dit dabord Juif de bonne foi. Il prêche ensuite en vrai Israëlite, en Juif dévot & zelé au point de vouloir ramener toute la terre à la Synagogue. Puis pour ne pas effraïer les gens par une mission trop vive, il se déclare Juif *sans cérémonies*. Il les bannit toutes, jusqu'à la Circoncision. Enfin il leve le masque, & il tâche de prouver qu'il est Juif parfait, parce qu'il est *Deiste*. Voilà le Judaïsme étrangement simplifié. Aussi s'épargne t-il la peine d'être l'Apôtre Universel de la Synagogue. Il la trouve tout à coup remplie de tous les peuples sensez, ou plûtôt il voit qu'elle n'est autre chose que l'Univers entier. Commençons par la France. » J'ai (dit-il) décou-
» vert à Paris un nombre infini de

» Juifs qui le sont, *sans croire l'etre* » *& sans en rien sçavoir.* Ce que je » te dis semble un conte fait à plaisir. Rien n'est cependant plus » vrai... Ils croyent un Dieu qui a » créé l'Univers, qui récompense » les bons & punit les méchans. » Que croyons nous davantage ? » (Cela est répeté dans les 27 Let- » tres que nous avons sous les yeux.) » N'est-ce pas là toute notre Reli- » gion, excepté quelques cérémo- » nies que nos Docteurs & nos Prê- » tres nous ont ordonnées? » Voilà pour les Parisiens qui se trouvent Juifs *sans croire l'être & sans en rien sçavoir*, parce qu'il les suppose purement *Deistes*, comme il le dit ailleurs. C'est pour leur apprendre cette aimable nouvelle, qu'il exhorte un Rabin de ses amis à se transporter à Paris, en l'assûrant qu'il n'a rien à apprehender du sort auquel les Juifs sont exposez en Espagne; où par parentheze il nous apprend que les Peres Juifs empoisonnent leurs enfans de-venus Chrétiens, s'ils ne rentrent dans le Judaïsme, lorsque leurs Pe-

res ont tant fait que de leur déclarer qu'eux mêmes sont Juifs.

D'un autre côté le charitable Auteur exclura t-il les Turcs de la Synagogue parce qu'ils sont Musulmans? Point du tout. Il les fait Juifs pour le fonds. Il adopte aussi les Chinois, en un mot tout homme raisonnable; & cela à titre de *Deisme*. Il ne leur manque autre chose à tous que de *sçavoir* & de *croire* qu'ils sont Juifs, supposé qu'ils soient *Deistes*.

Vous voyez que nôtre Auteur en courant de toutes ses forces après la vraye Religion, la trouve par tout. Il est Juif, Musulman, Chrétien, Chinois, tout ce qu'il vous plaira, c'est-à-dire, *Deiste*. Rendons lui plus de justice; comme il y a lieu de conjecturer qu'il est né dans le sein du Christianisme, par une contradiction aussi heureuse pour lui que singuliere, dans sa 26e. Lettre, il redevient Chrétien *sans croire l'être & sans en rien sçavoir*, de même que les Turcs & les Parisiens sont Juifs sans y penser & sans le vouloir. Ecoutons le.

» La foy des Nazaréens, DE-

» MONTRE'E telle que la prê-
» chent leurs Docteurs de la pre-
» miere classe a encore plus de bril-
» lant que la nôtre. Ils ont tous nos
» premiers principes, mais il semble
» qu'ils en ayent épuré les suites.
» Nôtre Morale a quelque chose de
» farouche. La leur semble dictée
» par la bouche Divine. La bonne
» foi, la candeur, le pardon des en-
» nemis, toutes les vertus que le
» cœur & l'Esprit peuvent embrasser,
» leur sont étroitement comman-
» dées. Rien ne sçauroit les dispenser
» de leur devoir. Un véritable Naza-
» réen est un Philosophe parfait.
» Dans les autres Religions l'hom-
» me, vil esclave, semble ne servir
» Dieu que par interêt. Les Naza-
» réens sont les seuls qui ayent le
» cœur d'un Fils pour un bon Pe-
» re. Ils le servent pour lui, & non
» dans la vuë des recompenses.
» Nous autres Juifs, le but de nos
» priéres est la richesse, l'abondan-
» ce & les biens de la terre. De tout
» tems nous avons peu songé à l'au-
» tre monde. &c.

Remarquez que l'Auteur n'eſt pas trop bon Juif dans ces dernieres paroles, & que n'en diſant pas aſſez ſur la créance du Chriſtianiſme, il pourroit n'être pas meilleur Chrétien. N'importe. Diſons ſans le chicaner, que voilà un éloge de la Religion Chrétienne auquel il n'étoit pas naturel de s'attendre.

Ce n'eſt pas au reſte l'unique contradiction qui échappe à l'Auteur. Il y tombe très frequemment, ſans doute pour varier les demi-feuilles. Parle-t-il de la Litterature ! Selon lui elle eſt perduë depuis Louis XIV. & ſelon lui elle eſt à ſon plus haut point. Parle-t-il du genie des Nations ? Les François n'ont que de l'eſprit, & ils ont plus. Ils ſont capables de réflechir au delà des Anglois mêmes. Les François produiſent peu de choſe faute de liberté de penſer & d'écrire; & ces mêmes François font des chef-dœuvres, &c. Nous lui paſſons ces contradictions & beaucoup d'autres en faveur de la premiere, au ſujet du Chriſtianiſme. Nous voudrions lui paſſer de même le reſte. Nous n'en

dirons rien du moins : mais la liberté de tout penser, de tout écrire, & de tout imprimer qu'il vante tant, le punit assez par la triste nécessité où elle semble le mettre, de publier regulierement deux fois par semaine de vieilles injures contre les Moines, les Prêtres, les Docteurs, les Prelats, le Pape, & generalement contre la Religion Romaine ; injures assaisonnées du sel peu attique qu'il a emprunté de la fureur des premiers Protestans, & dont la politesse plus éclairée des Modernes, rougit aujourd'hui pour leurs Ancêtres. A ce prix ce n'étoit en verité pas la peine de se faire Juif, ou plûtôt de le contrefaire : & s'il est vrai suivant sa maxime, *qu'un galant homme doit vivre & mourir dans la Religion où le Ciel l'a fait naître*, nous ne doutons pas que ceux qui l'ont connu Chrétien & Catholique ne lui persuadent de rentrer dans l'heureuse route qu'il a quittée, & de ne plus employer ses talens à des écrits qui le deshonorent encore plus qu'ils ne sont capables de séduire ceux qu'il prétend *instruire & amu-*

ser. Il doit laisser un si méprisable emploi à ce nombre d'Auteurs qu'il dit être en Hollande, & dont il parle en ces termes, par lesquels nous finirons.

» La faim & la soif sont les mu-
» ses qui les inspirent. Ils ont appre-
» cié un pain à six lignes d'écriture :
» & la cuisine chez eux n'est fondée
» que sur le nombre des *feuilles* de
» papier qu'ils barbouillent. » (Il faut penser que l'Auteur qui travaille par *demi feuilles* n'est pas dans le cas.) » Les Libraires trouvent le
» moyen de débiter ces Livres bons
» ou mauvais. Il leur importe peu
» que le goût du Public soit gâté &
» corrompu par ce nombre d'écrits
» fades. Ils ne peuvent pas vendre
» des mains de papier blanc à ceux
» qui demandent sans cesse des Ou-
» vrages nouveaux. Ils leur don-
» nent des Romans écrits durement,
» sans conduite, & sans caractere ;
» des Poësies qu'Apollon ne dicta
» jamais ; & des Histoires compo-
» sées au hazard. Il est tel Auteur
» qui se figure qu'il en est de son me-

» tier, comme de celui d'un Ma-
» çon. Il fait un Livre comme les
» autres font une muraille. Autant
» de pieds de Maçonnerie autant
» d'écus : autant de pages, autant
» de florins. Le Maçon borne sa
» journée à trois toises : l'Auteur
» la regle à trois feuilles d'impres-
» sion ; & tout lui est égal, pourvû
» qu'il remplisse son papier. »

L'Auteur des *Lettres Juives*, n'étant pas dans le cas ainsi que nous le présumons, l'on doit le plaindre de s'être fait gratuitement Juif. Son Imprimeur au reste aussi desintereslé que lui & apparemment plus que le Public, donne aux mécontens ce petit avertissement.

» Quelques personnes sans consi-
» derer que quelques unes de mes
» demi-feuilles sont plus chargées
» qu'elles ne devroient, se sont plain-
» tes de ce que quelques autres ne
» l'étoient pas assez. Mais comme il
» n'est pas possible que chaque su-
» jet fournisse exactement huit pa-
» ges, & qu'il y auroit de l'extra-
» vagance à demander que des Let-

» tres fussent toujours précisement
» d'une égale longueur ; dores-
» navant lorsque quelqu'une de ces
» Lettres ne remplira pas suffisam-
» ment sa demi-feuille, j'aurai soin
» d'y suppléer par quelque petite
» piéce Serieuse ou Badine, Mora-
» le ou Galante, Historique ou Cri-
» tique, soit en Vers, soit en Pro-
» se ; & cela afin que personne n'ait
» plus à se plaindre du vuide ou de
» la briéveté de mes demi-feuilles.
» A la Haye chez Paupie, Libraire
» sur la Salle, 1736. Ces *Lettres*
» *Juives* continuent à paroître ré-
» gulierement deux fois par semai-
» nes sçavoir le Lundi & le Jeudi ;
» & se trouvent à Amsterdam chez
» F. Changuion & J. Raykoff Fils,
» à Rotterdam chez la Veuve F.
» Johnson, à Leyde chez J. & H.
» Verbeck, & à Utrecht chez E.
» Neaulme.

ARTICLE LXXII.

DESCRIPTION Geographique, Historique, Politique

& Physique de l'Empire de la Chine & de la Tartarie Chinoise, par le P. J. B. Du Halde de la compagnie de Jesus. Chez P.G. le Mercier. 1735. 4. vol. in-folio.

APrès l'Histoire Geographique de l'Empire de la Chine, de ses Provinces & de ses Villes, & l'Histoire Politique de ses Dynasties & de ses Empereurs, le P. Du Halde nous donne dans le second & dans le troisiéme volume l'Histoire Morale, Civile & Oeconomique des Chinois, de leur Caractere, de leurs Mœurs, de leurs Coûtumes, de leurs Usages, de leur Cérémonies & de tout ce qui peut caracteriser leur maniere de penser, d'agir, de parler, de s'habiller. Rien n'est plus complet, rien n'est plus curieux & plus intéressant, rien même n'est plus utile pour un certain dévcloppement, une certaine perfection, une certaine maturité de raison &, si on l'osoit dire, de goût & de sens commun; goût de conduite au moins, & peut être aussi de science, d'Art, de stile même & d'Eloquence.

Car enfin éleves juſqu'ici des Grecs & des Romains, nous pourrions bien en être un peu trop les Eſclaves. Nous croyons le plus ſouvent tout l'eſprit & le bon ſens renfermez dans leurs monumens & dans leurs écrits. Rien ne nuit plus au progrès des Sciences, des Arts, & des Lettres. Rien ne captive tant ſur tout le genie de l'invention ; il en faut beaucoup & une eſpece même d'intrépidité à quiconque veut franchir les bornes des ſiecles d'Alexandre pour la Philoſophie & le raiſonnement, & d'Auguſte pour le goût de la bonne Litterature. Cependant on ne peut diſconvenir que le ſyſtême de la Philoſophie Grecque, ne ſoit un peu plein de Dialectique & de Sophiſme dans la ſpeculation, de faſte & d'orgueil dans la pratique ; & que l'Eloquence Romaine ne donne dans l'artifice & ſouvent dans les paroles, & le jeu de mots.

Enfin la Chine formée ſur d'autres modeles & ſur des modeles antérieurs à ceux-là, & par conſequent plus raprochée de la premiere nature

des choſes, des premieres idées, des premieres mœurs, peut, quand ce ne ſeroit qu'à titre d'antiquité, ſi s'en eſt un, nous ſervir auſſi de modele à ſon tour. Conſtamment dans la maniere de penſer & d'agir, elle nous preſente un ſyſtême de raiſon plus étendu, mieux ſoutenu, plus tempéré, plus épuré même & plus ſain. Pour les bien caracteriſer, il ſemble que le goût Grec & Romain eſt un goût d'eſprit & de bel eſprit, qui n'exclut pas la raiſon & le ſens commun; & que le goût Chinois eſt un goût de bon ſens & de raiſon qui n'exclut pas cependant l'eſprit & le bel eſprit.

Une choſe paroît aſſez déciſive : nous cherchons beaucoup les ornemens d'aprés nos maîtres. La grandeur Romaine étoit bien pleine de faſte : au dehors par ſes Conquêtes, au dedans par ſon Eloquence. Rome brilloit & éblouiſſoit l'Univers. Le brillant ſe diſſipe, l'éblouiſſement eſt paſſager. A peine Rome eut-elle atteint le haut point de ſon élevation, qu'elle devint la proye des Barbares mêmes qu'elle avoit conquis. L'Em-

pire des Grecs n'eut pas une plus grande ſtabilité. Dans les Sciences, cependant & dans les Arts de ſpeculation, la Grece eut l'avantage de la ſolidité & de la profondeur ſur les Romains. Les Chinois mieux tournez au ſolide en tout genre, ont toûjours preferé les Arts aux Sciences, les Arts utiles aux prétendus beaux Arts, & les Sciences ſolides & uſuelles comme les Mathematiques, l'Hiſtoire & la Morale, aux Sciences d'éclat & aux Arts du ſimple bel eſprit, comme ſont la Phyſique, l'Eloquence, la Poëſie & la Muſique, qu'ils n'ont pas laiſſé cependant de cultiver avec d'autant plus de ſuccès, ſur-tout l'Eloquence, qu'ils l'ont moins ornée & moins fardée par conſéquent, ſans aucun veſtige de pointes, de brillans, d'epigrammes ni de jeux de mots.

Jugeons en dabord par l'antiquité, la durée & la vaſte étenduë de leur Monarchie. Le ſecond volume du P. Du Halde partagé en pluſieurs titres, commence par celui-là. La Monarchie Chinoiſe depuis plus de 4000. ans, s'eſt toûjours ſoutenuë

fortifiée & accruë. *Tu regere imperio populos Romane memento*, disoit Virgile. Mais l'Empire de la raison est le seul Empire fait pour captiver des hommes. C'est celui des Chinois. Borné dabord à une ou deux Provinces sous Fohi & ses premiers Successeurs, cet Empire s'est plus étendu par la douceur de son Gouvernement & par la sagesse de ses Loix que par la force des Armes & par les Conquêtes. La plûpart des Provinces se sont librement données, ou associées aux Chinois : les Royaumes Limitrophes mêmes, la Cochinchine, le Tonquin, Pegu, Siam, & divers autres ont ambitionné d'être leurs Tributaires pour participer à cette sagesse & à cette douceur de gouvernement, que tous leurs voisins, les Japonois mêmes, tâchent au moins d'imiter.

La Chine s'est trouvée cependant investie de ces mêmes Tartares qui sous le nom de Scythes investissoient les Empires Grecs & Romains, & les envahirent à la fin, l'un & l'autre. Les Romains & les Grecs n'étoient guères en Politique que Vain-

queurs & Conquérans. Les vertus militaires ſont ſujettes à des revers, elles ont leurs périodes. La raiſon eſt de tous les tems, & ſa modération même la rend éternelle. Les Chinois ſans avoir jamais été fort aguerris, ont pourtant maintenu pendant 40 Siécles leur ſuperiorité ſur ces Tartares, toûjours armés pour les envahir. C'étoit une ſuperiorité de raiſon.

Ce n'étoit pas tant par des Conquêtes & par des coups de main que par des eſpèces de priſe de poſſeſſion qu'ils conſervoient & reculoient même leur frontieres; pas à pas il eſt vrai, comme il convient à un ſyſtême de pure ſageſſe, & non en volant de l'Eſpagne chez les Parthes, comme les Romains Victorieux & Conquérans. Les Barbares auquels les Chinois avoient à faire, & ont même à faire encore du côté du Thibet, s'embarraſſoient peu d'être défaits & vaincus. On les diſſipoit, on les diſperſoit, ils ſe retiroient dans leurs Forts, dans leurs Montagnes, dans leurs Forêts, toujours prêts à redeſcendre dans les Plaines, & à rentrer en Campagne.

Que

Que faisoient les Chinois & que font ils encore ? Ils s'emparoient des plaines & des Vallées, & commençoient par y établir une bonne Place de guerre, une Métropole bien peuplée, un *Fou*; & peu à peu tout à l'entour & de proche en proche des *Tcheou* & des *Hien*, des Villes du second & du troisiéme ordre. Ils les peuploient bien & les pourvoyoient de tout, en attendant que le païs défriché, toujours de proche en proche, pût nourrir ses habitans, s'embarassant même fort peu qu'il les nourrît, & continuant toujours à le pourvoir de toutes les richesses de l'Empire, comme ils le font encore dans les Provinces de Koeitcheou, de Setchuen ; les Barbares cantonnés dans leurs Forêts & dans leurs Montagnes ne pouvoient remuer, se trouvant par là divisez & ne pouvant se donner la main, ou se la donnant inutilement contre de grandes Villes fortifiées de bonnes murailles, de bonnes tours & de fortes garnisons : sans parler de la grande muraille qui borde tout le Nord de la Chine, mais qui est bien

plus le monument de l'orgueil & du faſte de l'Empereur *Chihoangti*, que l'ouvrage de la ſage politique des Chinois, chez qui cet Empereur eſt en execration malgré ſa magnificence, ou même à cauſe de ſa magnificence.

Les Tartares l'ont pluſieurs fois franchie cette muraille du Nord, ſans avoir jamais pû franchir les Places frontieres du Thibet. Mais à quoi ont abouti ces invaſions mêmes, & les victoires des Tartares? Conquérans de la Chine, ils ont ſubi le joug aimable & plein de Sageſſe de l'Empire Chinois. Si cet Empire n'avoit été fondé que ſur la valeur de ſes Peuples, les Tartares plus vaillans qu'eux auroient en exterminant ces peuples anéanti leur Empire, comme il arriva à l'Empire Romain. Mais en cédant à la Valeur Tartare, les Chinois ſe ſont trouvez en poſſeſſion de cette ſuperiorité de raiſon à laquelle les Tartares mêmes ſe ſont faits une gloire de céder, & cela juſqu'à deux fois; c'eſt-à-dire, autant de fois que le cas eſt arrivé. On diroit que ces Tartares, ſur-tout les derniers, n'ont con-

quis la Chine que pour se donner aux Chinois, & ajoûter presque toute la Tartarie à leur domination. Car c'est là à quoi tout s'est réduit, & la Chine toujours accruë par ses defaites, est agrandie d'un tiers depuis la derniere invasion des *Mantcheoux*. Sans vouloir donner dans aucun jeu de mots on peut définir notre politique Européenne, une *politique raisonnée* & de raisonnement, par opposition à celle des Chinois qui est une *politique simplement raisonnable* & de pure raison. Le mal est venu de ce que nous avons commencé par tomber dans la Barbarie, & que nous ne sommes revenus au systême de la raison qu'après coup avec une espece d'effort & par systême en effet, ce qui n'a plus rien de naturel; au lieu que les Chinois ne sont jamais tombez dans la Barbarie, & en sont encore aux premieres lumieres de la droite & pure raison, telle qu'elle éclairoit *Fohi*, *Yao*, & les autres descendans immédiats de Noë, sans aucun rafinement.

Le second titre du P. Du Halde est *De l'Autorité de l'Empereur, des sceaux*

de l'Empire, de ſes Dépenſes, de ſon Palais, de ſes Equipages. Cette autorité eſt abſoluë, mais toute fondée ſur cette maxime née avec la Monarchie, que l'état n'eſt qu'une famille dont l'Empereur eſt *le pere & la mere*, ſelon l'expreſſion Chinoiſe Or qui dit pere & mere à la Chine, dit une autorité ſuperieure à tout, & ſubalterne à la divine ſeule qu'elle repreſente. Car c'eſt une autre maxime que l'Empereur étant le pere & la mere de ſon Etat, les peres & meres ſont Empereurs dans leurs familles: & ſi on adore en quelque ſorte les Empereurs, ſi on ne leur parle qu'à genoux, ſi on s'incline devant leur trône, devant leur image, devant leurs ſceaux, devant leur nom; c'eſt que les enfans en uſent de même devant leur pere & mere, les domeſtiques devant leurs maîtres, les peuples devant le moindre magiſtrat, les magiſtrats ſubalternes devant leurs ſupérieurs, & en dernier reſſort l'Empereur devant le *Tien*, devant le Ciel, devant *le Seigneur du Ciel*, dont il ſe reconnoît le Lieutenant.

Sous *Canghi* dernier Empereur, la Chine avoit environ 60. millions d'hommes capables de porter les armes, où l'on ne comptoit ni les femmes d'un côté beaucoup plus nombreuses que les hommes, ni tout ce qui est au dessous de 20 ans & qui fait bien la moitié de l'Empire vû la multiplicité des femmes & leur fecondité, ni les Bonzes, ni les Princes, ni les Magistrats, ni les Lettrés, ni les Habitans des Villes flotantes. Il y a plus d'un million de Bonzes à la Chine: les Bacheliers seuls montent à 90 mille. Depuis cette recension de Canghi la Chine fort décrue jusques-là par les invasions précédentes, a bien reçu de l'accroissement de la constante paix dont elle a joüi. Il ne faut pas 50 ans de paix à la Chine pour la repeupler, au delà de ce qu'elle peut nourrir & presque contenir. Les revenus de l'Empereur bien évalués montent à 200 millions de Taels. Or le Tael vaut 100 sols; c'est donc mille millions de revenu Impérial.

Le troisiéme article est *Sur la forme du Gouvernement, sur les Tribunaux,*

les Mandarins, les honneurs qu'on leur rend, leur pouvoir & leurs fonctions. Quiconque (on ne se lasse point de le dire) pénétrera bien les dévoirs réciproques des peres & des enfans, pris à la lettre & dans la plus grande rigueur des termes, entrera tout d'un coup non-seulement dans l'esprit, mais dans la forme même du Gouvernement Chinois : Ce Principe une fois posé que *Tien* est le Pere, que l'Empereur est un pere subalterne à *Tien*, que les Mandarins enfans de l'Empereur sont les peres du peuple, que le peuple est une famille ou un nombre de branches d'une même famille ; cela supposé rien n'est plus simple que les loix, les mœurs, la correspondance, & tout le détail même du Gouvernement Chinois. La nature, la raison a tout dicté.

De tout tems il y a eu 9. Ordres de Mandarins subalternes les uns aux autres avec la plus parfaite subordination. Le premier Ordre est celui des *Colao* ou Ministres d'Etat qui ne sont qu'au nombre de 5 ou 6. Du second Ordre on tire les Vicerois des Provin-

ces & les Préſidens des Tribunaux ſubalternes. Le troiſiéme Ordre appellé *l'Ecole des Mandarins* eſt composé des Secretaires de l'Empereur. Ces 3 Ordres composent ſon Conſeil Privé, qu'on appelle *le Tribunal du dedans* Outre ce Tribunal il y en a 6 extérieurs qui ſont autant de Cours Souveraines, appellées *Leoupou* ſans compter 44 Tribunaux ſubalternes, tous reſidans à Peking. Chaque Capitale de Province a deux Tribunaux: chaque Ville a ſes Mandarins & ſa juſtice. Sur le ſeul titre de Docteur un homme eſt fait Gouverneur de Ville. Cela nous paroît ſurprenant & preſque riſible: il ſuffiroit de dire qu'il n'en eſt arrivé aucun inconvenient dans le Gouvernement Chinois depuis 4000 ans. On pourroit ajouter qu'il eſt tout auſſi riſible de nous voir ſans ceſſe cultiver des ſciences qui nous rendroient riſibles ſi on s'aviſoit de les faire ſervir de ſimple titre pour le Gouvernement: & à quoi ſervent-elles donc ſi elles ne ſervent pas pour le bon ordre & la bonne Police de l'Etat? Il faut tout dire,

la Doct. ine Chinoise est toute relative au Gouvernement; la science des loix, des mœurs, des rits est l'unique science dont on fait cas à la Chine.

On n'y connoît point ces distinctions de science speculative & de science pratique, de Docteurs & de Doctes, de Professeurs ès loix & de Praticiens des loix. Les loix dont on charge la mémoire, sont les mêmes loix dont on meuble le sens commun: un raisoneur Chinois est un homme raisonnable. Pour le créer Docteur, Licentié ou Bachelier, on regarde à sa conduite & à son jugement autant ou plus même qu'à sa mémoire ou à son esprit. Les sciences mêmes que nous abandonnons le plus à la speculation comme la Géometrie, la Géographie, l'Astronomie, les Chinois les tournent uniquement à la pratique & au gouvernement. La fabrique d'un Calendrier ou d'une Carte Géographique est une pure affaire d'Etat. Un Docteur Chinois est donc un bon Gouverneur de Ville, & un parfait Mandarin, capable de s'élever régulierement jusqu'au Viceroi & au Co-

lao. Ajoûtons qu'après tout, le gouvernement de la Chine est la chose du monde la plus simple & la plus facile. Les Chinois pliés & comme assouplis par les loix & par les rits dominans depuis tant de siécles, se gouvernent en quelque sorte tout seuls. Le seul sceau de l'Empereur presenté fait mettre tout l'Empire à genoux, le visage collé à terre au moindre signal. Un simple Placard affiché aux Carrefours d'une Ville pour intimer les ordres du Gouverneur, ne trouve point de refractaires, on en trouve au moins si peu & si rarement que ce n'est pas de quoi faire une exception.

Le quatriéme Article roule *Sur le Gouvernement Militaire*, qui se mene aussi par la voye du Doctorat; mais Doctorat Militaire, qui consiste dans la connoissance des loix, des procédés & operations militaires, & dans la pratique & l'exercice des armes & de ces opérations. Car le Chinois n'abandonne rien au hazard: un Docteur peut bien n'être pas un grand homme, un habile homme, un sage

Gouverneur, un bon Guerrier; parce qu'il y faut toujours la partie du génie jointe à celle de l'art, de la science & de l'étude: mais un grand homme, un habile homme y est toujours un Docteur & un Docteur formé, qui a subi les examens prescrits, & a pris ses degrés. On compte 18000 Mandarins de guerre, & en tout tems 700 mille soldats répandus dans tout l'Empire, sur-tout à Peking, le long de la grande muraille & dans les Villes frontiéres. Il y a plus de 2000 Places de guerre, sans compter les Tours, les Chateaux & les Redoutes qui sur la grande muraille seule sont sans nombre. Le port des armes n'est permis qu'aux Militaires, & encore en tems de guerre ou dans les factions.

5^e^. Article. *De la police de la Chine soit dans les Villes, soit dans les Grands Chemins; des Douanes, &c.* Chaque Ville est divisée en quartiers, chaque quartier en maisons. Le chef de la famille en est le Lieutenant de Police né. Il en répond au Quartenier, comme celui-ci répond de son quartier à son Supérieur. Car les Supérieurs

ſont toujours reſponſables des Inférieurs, & ſolidairement reſponſables. Cette Police eſt parfaite, & ſans exemple dans ſon détail & dans ſa perfection. Auſſi rien n'eſt mieux entretenu que les Ruës des Villes & les Chemins, les Quais, les Rivieres, les Canaux. Tout dépend de là, autant pour le moins que de la douceur du caractere Chinois. Cette douceur eſt peut-être même l'effet plutôt que la cauſe de la bonne Police. La grande attention du Magiſtrat eſt à reprimer les moindres naiſſances de querelles dont il ſeroit reſponſable. Rarement les Chinois en viennent aux coups; ce ne ſont même jamais tout au plus que des coups de poing: Un Chinois qui ſe prend de querelle avec un autre, commence par jetter ſon bâton à côté, s'il en a un à la main. Il ſeroit ſeul coupable s'il étoit convaincu de s'être battu ou même ſimplement querellé avec quelque ſorte d'arme à la main, ſans même en uſer ni menacer. La politeſſe Chinoiſe va même à ſupprimer les querelles: tous les démelez ſe terminent par devant le Ma-

giſtrat où on n'eſt admis qu'à plaider régulierement ſon droit. Encore punit-il ſouvent les deux Parties, l'une pour avoir commencé le Procès, l'autre pour l'avoir ſoutenu.

Le 6^e^. Article traite *De la Nobleſſe*; nous en avons parlé. Le 7^e^. *De la fertilité des Terres, de l'Agriculture & du cas qu'on en fait.* Les Laboureurs ſont préferez aux Marchands & aux Artiſans. On ne s'amuſe point à faire des Parterres à la Chine, tout eſt ſemé. Les Villes n'ont garde d'être mal-propres & pleines d'ordures : tout ce qui s'appelle fumier eſt enlevé & vendu ; or toute ordure, bouë, excrémens, &c. eſt fumier. Ils le pourriſſent, ils le remuent, ils le macerent, ils le font fermenter pour l'adoucir & en faire un bon terreau. C'eſt un Art à la Chine de faire rentrer au plus vîte dans la terre tout ce qui en eſt ſorti & qui en peut ſortir de nouveau, en ris, en bleds, en grains, en nourriture. On n'apperçoit ni hayes, ni foſſés, ni arbres même dans les Campagnes, tout eſt cultivé. Toutes les plaines ſont appla-

nies au niveau à cause du ris. Et les collines & les montagnes sont coupées en terrasses, en amphitheatres, où l'on éleve l'eau à force de bras, de chapelets & de canaux de Bambou.

Ce qui rend l'Agriculture si recommandable aux Chinois, outre la raison du bon sens qui les porte naturellement à ce qu'il y a de plus nécessaire dans la societé d'un si grand peuple, *Chinnong* un de leurs fondateurs Patriarches, passe pour l'avoir inventée, c'est-à-dire, apparemment réduite en Art; *Chun* autre Patriarche Chinois a été tiré de la charuë pour être associé à l'Empire par le Grand *Yao*. *Yu* fondateur de la premiere Dynastie a travaillé à la formation des Terres & a beaucoup écrit sur cette matiere: la plûpart des Empereurs n'ont rien tant recommandé. Enfin c'est un usage de toute antiquité que l'Empereur en donne lui-même l'exemple, labourant tous les ans en cérémonie & semant de ses mains quelques Sillons; exemple suivi de tous les Grands de l'Empire & de tous les Gouverneurs, Viceroís &

Mandarins, Superieurs & Subalternes. L'Empereur regnant a créé un 10e. Ordre de Mandarins, pour ceux qui se distinguent dans cette profession.

8e. Article. *L'adresse des Ouvriers & l'industrie du menu peuple.* C'est sur-tout à la Chine, dit le P. du Halde, qu'on connoît cette maxime que *bonus odor lucri ex re quâlibet.* Où la force manque, il faut bien que l'industrie y supplée. Quelque grande, quelque fertile que soit la Chine, ce n'est qu'à force d'industrie à mettre tout à profit & en valeur, que la moitié de ses habitans y trouvent dequoi se sustenter. Ils ne sont pas, dit-on, fort inventifs; mais ils sont au moins fort laborieux & fort adroits à faire valoir les inventions dont ils sont en possession, & dont la plûpart après tout ne peuvent leur être venuës que de leur propre industrie. Ils n'ont pas le tems de courir après des inventions inutiles de speculation & de Métaphysique: le nécessaire les occupe, & dans ce genre on peut dire qu'ils sont très inventifs.

9e. Article. *Du caractere des Chinois.* En general ils ſont doux, humains, ſociables. Leur manieres ſont pleines d'affabilité. Sur le grand Principe de paternité & de filiation qui lie avec ſubordination les Supérieurs avec les Inférieurs, ils établiſſent les devoirs non moins réciproques de Parenté & même de Fraternité univerſelle entre égaux. Enfans d'un même Pere ils ſe regardent tous comme Freres. Images de la même divinité, ils ſe reſpectent mutuellement comme il convient : ils ſont pleins d'égards & de bienſeances les uns pour les autres. La politeſſe n'a été pouſſée nulle part auſſi loin qu'ici, & elle y a été la même dans tous les tems. Il n'y a pas juſqu'au plus vil peuple qui ne ſoit doux & poli. Un exemple cité par le P. Du Halde, les peint bien. Dans un embaras de voitures, de charetes, de crocheteurs, d'ouvriers, de gens de la lie du peuple, on ne voit perſonne qui ſe fâche, on n'entend perſonne en rejetter aigrement la faute ſur qui que ce ſoit. Les uns attendent patiemment que l'em-

baras ſoit demêlé ; ceux qui ſe reconnoiſſent, ſe ſaluent obligeamment ; on aide aux plus embaraſſez ; on reſpecte ceux qui ſeroient en danger ; on ſe laiſſe paſſer mutuellement ; on ſe fait honneteté. Les Chinois ſont vindicatifs, mais patiens à attendre le moment de leur vengeance; aſſez habiles à le ſaiſir ; couvant quelquefois des haines éternelles ſous de beaux dehors d'amitié ; le plus ſouvent cependant faciles à oublier ou à pardonner, par des motifs mêmes de générosité & de grandeur d'me. Ils ſont naturellement modeſtes, & les femmes pleines de pudeur; la chaſteté eſt une grande vertu chez eux, mais non ſans de frequens exemples, ſur-tout de la part des Veuves dont pluſieurs ſont fideles à leurs maris, même après leur trepas, par des principes de Religion & de devoir.

Un autre trait caracteriſe l'humeur douce & moderée des Chinois. Les voleurs n'y ſont gueres que des filous. Il y a peu de ces brigands inhumains qui aſſaſſinent les gens après les avoir dépouillés ou pour les dépouiller. La

plûpart volent avec adresse & par des tours subtils. Rarement un voleur demande la bourse, mais il la coupe volontiers ou l'escamote. Et sur ce pied, la plûpart des Chinois sont filous. Car enfin l'occasion, dit le Proverbe, fait le larron, & c'est la nécessité sur-tout qui fait recourir aux voyes injustes de s'enrichir. Or les Chinois sont fort nécessiteux, & fort en occasion dans le commerce intime qui les lie, de s'approprier les biens étrangers qui leur passent sous les yeux, ou par les mains. L'interêt est leur grand vice; il leur fait joüer toutes sortes de personnages, dont le meilleur ne vaut le plus souvent rien. Autre trait caracteristique de la douceur des mœurs Chinoises. Les Domestiques, les Esclaves adorent leurs Maîtres, qui effectivement les traitent toujours comme leurs enfans.

10e. Article. *De l'Air & de la Physionomie des Chinois.* 11e. *De leur magnificence dans les Ouvrages publics, dans les Chemins, dans les Ponts, dans les Portes des Villes, dans les Tours, dans les Arcs de triomphe,*

dans les Monumens publics, *dans les Voyages*. 12^e. *des Cérémonies de civilité, de Visite, de Presens, de Lettres, de Festins, de Mariages, de Funerailles, &c.* Cet Article se rapporte à celui du caractere doux, raisonnable & humain de la Nation, & aux loix de la societé naturelle qui lie un si grand corps sous le nom ou sous l'idée d'une seule famille. Les Chinois sont cérémonieux par Principes, par Loi, par Devoir. Tout leur Cérémonial est écrit dans le plus petit détail qu'on puisse imaginer, & ils le regardent comme la Base de l'humanité, de la societé & du Gouvernement même. Il y a un Tribunal à Peking pour le maintien du Cérémonial de l'Empire jusques dans les plus petites choses. Les Chinois disent que les hommes naissent naturellement rudes & grossiers, & que ce sont ces cérémonies qui leur ôtent leur barbarie & leur ferocité naturelle. Cela n'est pas si mal pensé. Peut être est il bon aussi que les hommes ne soient pas si familiers entr'eux & qu'ils ne puissent s'aborder qu'avec respect. Car outre le mépris qui

naît de la trop grande familiarité, il en naît aussi des amitiés & des sociétés, des licences & des complots le plus souvent fatales aux mœurs, souvent fatales à l'Etat même, & pour le moins au bon ordre & à la bonne police. Le respect mutuel des hommes les uns pour les autres, est le rempart de bien des vertus ; & les cérémonies sont comme les remparts ou les ouvrages extérieurs & avancés, qui empêchent de donner atteinte au corps même de la place.

13^{e}. *Des prisons & des châtimens.* Tout se sent de la douceur du caractere & du Gouvernement. Les prisons sont plus commodes & plus propres qu'en Europe. Le jugement des criminels est fort lent & sujet à mille revisions de tous les Tribunaux Supérieurs jusqu'à celui même de l'Empereur. Car nul Magistrat, nul Tribunal n'a droit de vie & de mort ; & un homme condamné à la mort aux extremités de l'Empire, ne mourra point si l'Empereur ne ratifie l'Arrêt après l'avoir fait bien examiner dans les Tribunaux de Peking, dans son

conseil privé, souvent encore par des Commissaires exprès, & l'avoir bien examiné lui-même & tout à fait à loisir. On voit bien que le respect que les Chinois ont les uns pour les autres, n'est pas un simple cérémonial; c'est l'humanité & presque la divinité qu'ils respectent dans les hommes les moins dignes de l'être. Encore l'Empereur modere-t-il le plus souvent les Arrêts des Tribunaux ; & les Loix mêmes sont fort modérées dans le genre des supplices. La plûpart des châtimens prescrits par les loix & imposez par les Magistrats, ne portent point d'infamie, & ne sont regardez que comme de simples corrections paternelles.

14^e^. *De l'abondance qui regne à la Chine.* 15^e^. *Des Lacs, Canaux, Rivieres, Barques, Vaißeaux.* De tout tems il y a eu des Canaux & des Levées à la Chine; de tout tems on s'y est attaché à rendre les Rivieres navigables. Mais le grand Canal Impérial qui a 600 lieuës de cours & traverse tout l'Empire, ce fut *Chitsou* fondateur de la 20^e^. Dynastie, la premie-

re des Tartares, qui le fit.

16e. *Des monnoyes courantes.* Elles ne ſont qu'en cuivre & en argent. L'or eſt une marchandiſe à la Chine. Le 17. Article eſt *Sur le Commerce.* C'eſt aſſez peu de choſe au dehors, mais en revanche la Chine eſt aſſez grande pour former dans ſon intérieur le commerce le plus vif, le plus intime, le plus univerſel, le plus étendu même qui ſoit ailleurs. Celui de l'Europe entiere ne l'égale pas. Tout eſt mobile, tout entre dans le commerce & dans la circulation qui entraine tout ſans rien déranger; telle eſt l'admirable police qui tempere juſqu'aux plus impétueux mouvemens d'un ſi grand peuple, & d'un peuple ſi âpre aux affaires d'interêt.

Les 3. Articles ſuivans roulent *Sur le Vernis, ſur la Porcelaine & ſur les Soyeries.* Les heureux efforts que les François & en général les Européens ont fait pour imiter la Porcelaine Chinoiſe, d'après les Mémoires des Miſſionnaires, ont ſans doute engagé le P. Du Halde qui avoit communiqué ces Mémoires au Public, à trai-

ter cet Article tout a fait à fond. Le 22e. *Article de la langue Chinoise* est aussi amplement & bien traité. L'Auteur nous permettra cependant de remarquer, que nos langues d'Europe pourroient bien être aussi difficiles pour un Chinois & lui paroître aussi bizares, & du même ordre de difficulté & de bizarrerie, que la Chinoise le paroît à un Européen. Les Chinois ont deux langues, l'une Mandarine, l'autre Populaire. Sans parler de l'Europe entiere qui a bien des langues, la France outre ses Patois Provinciaux, a bien aussi son François Populaire & sa langue de la Cour, & des gens élevés & polis. Les mêmes mots diversement prononcez ont diverses significations à la Chine, & en Europe & en France aussi. Le ton fait tout chez eux, & chez nous aussi. Ils nous paroissent chanter, nous leur paroissons chanter. Dans un seul mot ils en renferment trois, & nous quelquefois 4 & 5. Par exemple *despicere*, a l'énergie de ces trois mots *de alto respicere*, & de ceux-ci *regarder de haut en bas*

que nous renfermons dans les seuls mots *dédaigner*, ou *mépriser*.

Nos seuls *e* François tantôt ouverts, tantôt fermez, tantôt muets, masculins & féminins, tantôt *e*, tantôt *ai*, tantôt *oi*, tantôt *a* tantôt *ea*, tantôt *ei*, tantôt *i*, &c. peuvent aller de pair avec toutes les bizareries Chinoises de même éspece. Le stile des Livres, le stile des Poëtes, le stile d'une Lettre sont aussi differens sans doute chez nous, nous François, Anglois, Allemans, Grecs & Latins, que chez les Chinois. Les Lettrés Chinois savent à peine toute leur langue, nos Lettrés sont souvent embarassez dans la nôtre. Nous seroit-il permis de proposer ici une conjecture sur l'alphabet Chinois qu'on dit qu'ils n'ont pas, & sur la maniere dont on dit qu'ils prononçent ?

Les Lettres Chinoises sont des mots, des monosyllabes, tout ce qu'on voudra ; les Lettres Grecques étoient bien aussi des mots même de plus d'une syllabe, & les Hébraïques, *alpha*, *aleph*, *Beta*, &c. & chez nous les lettres *f*, *h*, *l*, *m*, *n*,

&c. ſont des mots diſſylabes, *eſſe*, *ache*, *elle*, *emme*, &c. Mais dans la prononciation ces mots redeviennent des lettres lorſqu'on les joint à d'autres lettres, & l'on dit *trop* au lieu de dire *terreop*, *mon* au lieu de *emmoenne*. Or voilà peut-être ce que fait le Chinois; il épelle en parlant, il dit *terreop* au lieu de *trop* c'eſt-à-dire, qu'il prononce ſes lettres de la même maniere, ſoit en épelant, ſoit en parlant; ce qui eſt fort éloigné d'être un défaut; au lieu que nous par une bizarrerie fort embaraſſante pour les enfans qui apprennent à lire, & qui a été fort à propos relevée par un Grammairien de nos jours, nous épelons *eſſe* & nous parlons *ſe*, nous épelons *eſſe* & nous parlons *ſe* ou *ſ*.

A ce compte les Chinois ont donc un véritable alphabet, qu'il faut ſouhaitter qu'on puiſſe enfin démêler & réduire en régle. Peut-être a-t-il 3 ou 400 lettres, peut-être en a-t-il 10000; mais peut-être en avons nous autant, croyant n'en avoir que 24. Nous ne ſommes pas juges dans les choſes que nous connoiſſons trop bien

bien ; non plus que dans celles que nous ne connoiſſons pas aſſez. Dans une langue naturelle & familiére, il y a mille difficultez que l'uſage enveloppe & emporte par voye de fait. Jugeons en, ſi nous le pouvons, par la grande difficulté que les enfans trouvent à articuler ces 24 lettres. Croit-on bien en effet que nous n'ayons que 24 lettres, 24 manieres d'articuler, 24 mouvemens ſimples de langue, de levres, de dens, de goſier. Notre *x* ſeul a bien des inflexions. Dans *ximene* l'un dit, *cſimene*, l'autre *ſimene*, l'autre *ſſimene*, un autre *chimene*. Dans *exemple* le François dit *eczemple*, l'Auvergnat *ecſemple*, le Daufinois *ezemple*, le Languedochien *eſſemple*, le Gaſcon *ezſemple*, le Picard *eſcample*, &c. Si l'on y regardoit de près, chaque bouche le diverſifie. Les Chinois, dit-on, n'ont point nos lettres *b*, *d*, *r*, *x*, *z*. Cependant ils ont le mot *y-tſée* qu'ils prononçent à peu près *y-dzée* en adouciſſant le *d* & *l'ſ*. Il eſt vrai qu'ils ne pourroient dire ſechement *da*, *de*, *di*, &c. ni *za*, *ze*, *zi*, &c. C'eſt-à-

dire, que le *d*, & le z ont plus d'une maniere de se prononcer chez nous, tantôt ferme & sans vehicule en quelque sorte, tantôt en adoucissant & en coulant. Si nous y prenons bien garde, le *t* a trois manieres de se prononcer, au commencement, au milieu & à la fin des mots, & il n'est pas le même dans *the*, dans *eté*, & dans *&*. Les autres consones sont dans le même cas. En general même chaque combinaison de lettres, chaque jonction avec d'autres lettres, en varie la prononciation & par conséquent la nature, l'espece, & la substance. Le *g* est bien different dans *ga*, *ge*, *gi*, *go*, *gu*, *gea*, *gei*, *geo*, *geu*, *gue*, *gui*, *&c.* Nous ne sentons pas ces differences dans notre langue; nous y sommes trop accoutumés; mais un enfant qui apprend à lire les sent; & dans une langue étrangere nous sentons tout; & chaque articulation de la même lettre nous paroît une lettre, une syllabe & un mot nouveau.

Le P. Du Halde donne un abregé *de Grammaire Chinoise*: tout cela est extremement curieux, utile même

pour nous former l'esprit en agrandissant nos idées, jusqu'ici trop resserrées par la litterature Grecque, Romaine, Européenne. Le Papier, l'Encre, les Pinceaux, l'Imprimerie viennent encore ici au secours de ceux qui croyant remonter à la plus haute Antiquité, n'ont que le *Papyros* Grec ou Egyptien à nous vanter. Suit la *maniere d'étudier* pour les enfans, & la maniere de s'avancer dans les lettres, & enfin dans les charges par les degrés de *Sieoutsai*, de *Kiugin*, &c. C'est-à-dire de Maître ès Arts, de Bachelier, &c. Surquoi roulent donc ces études ? Le P. Du Halde ne nous laisse rien ignorer, & va même jusqu'à nous donner un ample extrait de la *Litterature Chinoise.* Elle consiste principalement dans la Langue, l'Histoire, les Loix & la Morale. L'étude de la langue Chinoise est vaste & emporte bien du tems que nous croyons qu'on pourroit mieux employer. N'outrons rien ; c'est nous qui sommes les plus à plaindre sur l'Article. Ce n'est pas une, ce sont deux, trois, quatre & dix langues

le François, le Latin, le Grec, l'Hébreu, le Syriaque, l'Anglois, l'Espagnol, l'Allemand, l'Italien, &c. qu'il nous faut apprendre si nous voulons être vraïment savans, & nous mettre en possession de notre Litterature Européenne ancienne & moderne. Les Chinois n'ont qu'une langue à apprendre : aussi ont-ils bien du tems de reste pour former leur raison, leur jugement, leur esprit, leur cœur, & ils n'y manquent pas.

Ils n'ont point nos Histoires de détail : Mais ils ont leur grande Histoire de 4000 ans où le détail & un pareil détail se trouve d'une maniere plus réguliere, plus intéressante & plus instructive étant plus relative à eux, à ce qu'ils sont & à ce qu'ils doivent être. Nos mœurs & nos manieres de penser mêmes ne peuvent manquer de se sentir de cette diversité bizarre d'Histoires, d'Exemples, de traits Disparates que nous prenons chez diverses Nations pour nous former. Aussi sommes nous mobiles comme nos modeles ; non seulement nous Fran-

çois, mais nous tous Peuples de l'Europe ; car encore les François ſont-ils peut-être ceux qui ont le moins changé pour l'eſſentiel, pour le Gouvernement, pour la Religion & pour l'eſpece même de mobilité ſuperficielle d'habits & de modes qu'on veut bien nous reprocher ; parce qu'elle eſt Superficielle & qu'elle ſaute aux yeux de ceux qui n'ont que des yeux. Eſt-ce que l'Angleterre, la Hollande, l'Allemagne, l'Italie, ne ſont pas plus mobiles que nous ſur des points qui devroient être ſacrez & inébranlables ?

Enfin le P. Du Halde, nous donne l'extrait des principaux Livres Chinois, des Livres Claſſiques, des *Kings*, & de leur principaux Commentateurs, *Confucius*, *Memcius*, &c. Les Sages de la Grece & tous ſes Philoſophes n'ont point débité de plus belles ni de plus ſaines maximes de morale & de vertu, ni formé de plus ſages ſyſtêmes de raiſon, de conduite, de gouvernement, que ceux qu'on trouve ici. Les principales vertus mêmes, l'humilité, la mortifica-

tion intérieure de l'esprit, une certaine modération de raison, &c. inconnuës à cette orgueilleuse antiquité, la charité même & la chasteté brillent avec éclat dans ce précieux recueil d'érudition Chinoise.

Outre ce recueil, il y en a encore un autre, appellé *Recueil Impérial d'Edits, d'Ordonnances, de Déclarations, d'instructions des Empereurs de differentes Dynasties, & des remontrances, Mémoriaux, Instructions, & autres piéces de même espece, redigées par les ordres de l'Empereur Canghi avec les notes & les reflexions écrites du pinceau rouge*, ou comme nous dirions *Scellées du grand Sceau de Cire jaune*, ou plus litteralement *de la propre main du même Empereur.* Tout cela est plein d'instruction pour les esprits solides ou qui veulent le devenir, étant capables d'en faire leur profit. Nous donnerons dans un seul Extrait les deux Volumes qui nous restent à indiquer au Public : car c'est tout ce que nous pouvons faire par nos Extraits les plus longs, n'y ayant que la Lecture même de l'Ouvrage

qui puisse pleinement satisfaire les Lecteurs intelligens.

Nous allions oublier un morceau qui finit le second Volume, & qui mérite un mot d'indication. Son Titre est *Leining ou Femmes Illustres.* L'illustration de ces femmes ne sera peut-être pas trop du goût Européen. On n'en voit aucune à la tête des Armées ni des Académies, se signaler par des exploits de valeur ou par des Ouvrages d'érudition : elles ne sortent point de leurs appartemens ni de leur ménage. Ce sont des meres qui donnent à leurs enfans l'éducation la plus complette : ce sont des femmes qui ramenent leurs maris dans le chemin de la vertu, du devoir, de la valeur même & de la gloire: ce sont des Veuves qui gardent, au peril même de leur vie, la foy conjugale dont elles ne se croyent pas suffisamment dégagées par la mort de leurs époux : ce sont des femmes fortes, au moins selon le portrait naïf qu'en fait l'Ecrivain Sacré, *mulierem fortem*, &c. La Chine en a beaucoup de cette sorte, & les Chinois qui regarderoient

avec mépris & horreur nos Héroïnes Militaires ou Académiques comme des monſtres d'indecence, font un grand cas de leurs *Liening*, & en recueillent l'Hiſtoire avec grand ſoin. Chaque Païs a ſa maniere de penſer, & celle des honnêtes gens parmi nous, pourroit bien ſe rapporter à celle des Chïnois.

ARTICLE LXXIII.

APOLOGIE DE LACTANCE contre M. Bayle. Seconde Partie par le P. Merlin Jéſuite.

LActance a tourné en preuve contre le Paganiſme, un aveu que faiſoit Ciceron dans le Livre de *Conſolatione.* Sçavoir, que les Dieux qui étoient honorez d'un culte public, avoient commencé par être de purs hommes. *Marcus Tullius. .... in eo libro, quo ſe ipſum de morte filiæ conſolatus eſt, non dubitavit dicere, Deos qui publicè colerentur, homines fuiſſe. Quod ipſius teſtimonium eò debet graviſſimum judicari, quod & au-*

gurale habuit sacerdotium, & eosdem se colere venerarique testatur. Itaque intrà paucos versiculos duas res nobis dedit. Nam dùm imaginem Filiæ eodem se modo consecraturum esse profiteretur, quo illi à veteribus sunt consecrati, & illos mortuos esse docuit, & originem vanæ superstitionis ostendit. Après avoir rapporté le passage de Ciceron, qui est d'autant plus précieux que le Livre *de Consolatione* est perdu, Lactance se propose cette objection. (*a*) » On me dira peut-être » que Ciceron radotoit, quand il » composa ce Livre; & que la tête » lui avoit tourné par la force de » son affliction. Mais répond La- » ctance, ce Livre *de Consolatione* » est si beau, qu'il n'a pû être écrit » que par un homme de très bon » sens, & dont l'affliction avoit été » déja appaisée, par la raison, par » le soin de ses amis, par le tems. » Telle est la traduction abregée que M. Bayle a faite du texte qui suit. *Fortasse dicat aliquis præ nimio luctu*

(*a*) Lactance Lib. 1. Div. Inst. cap. 15.

delirasse Ciceronem. Atqui omnis illa oratio & doctrina, & exemplis & ipso loquendi genere perfecta non ægri, sed constantis animi ac judicii fuit. Et hæc ipsa sententia nullum præfert indicium doloris. Neque enim puto illum tam varie, tam copiosè, tam ornate scribere potuisse, nisi luctum ejus & ratio ipsa, & consolatio amicocorum, & temporis longitudo mitigasset. » C'est ainsi qu'il falloit » tourner la chose, reprend M. » Bayle, (*b*) quand on avoit be- » soin que Ciceron fût un témoin » irréprochable. Mais s'il eût fallu » prouver l'insuffisance de la Philo- » sophie à consoler l'homme dans » son affliction, alors on auroit al- » légué ce Livre même de Ciceron, » comme l'Ouvrage d'un homme » qui se confesse subjugué honteu- » sement par la douleur d'avoir per- » du une fille. A quoi imputerons » nous ce manége? Est-ce par mé- » garde que l'on employe les mêmes » choses à des usages bien contrai-

(*b*) Dict. Crit. & Hist. à l'Article de Tullie Lettre Q.

» res, ou par quelque artifice de » Rhétoricien. » Pour concevoir que M. Bayle reproche ici une contradiction & un manége à Lactance par le détour le plus odieux, il faut remarquer trois choses. 1°. Que selon M. Bayle il n'étoit pas nécessaire que Ciceron *radotât* jusqu'à l'extinction entiere du bon sens, & que c'étoit assez qu'il fût *subjugué par la douleur*, pour que son témoignage contre les Dieux ne fût pas recevable. 2°. Que selon le meme Critique, Ciceron avouë en écrivant ce Livre *de Consolatione*, qu'il est actuellement *subjugué par la douleur.* 3°. Qu'à en croire aussi M. Bayle, Lactance marque, ou du moins permet de penser que Ciceron s'avisa pour la premiere fois de dire que les Dieux avoient été de purs hommes, lorsqu'il forma le dessein de Déifier sa fille. Si tout cela est vrai, le manége de Lactance est manifeste, sa contradiction est démontrée.

Quoique l'affliction, qui ne va pas jusqu'au delire, ne soit jamais cause qu'un homme donne des rêveries.

pour des faits constans; passons à M. Bayle la premiere de ces trois suppositions. Les deux autres sont deux insignes impostures, ou il n'y en eut jamais. Comment notre Critique prouve t'il que Ciceron dans le Livre *de Consolatione*, confesse *qu'il étoit actuellement subjugué par la douleur?* Ce Livre ne subsistant plus, il allégue le témoignage de Lactance, & comme s'il n'avoit pas eu lui-même les Ouvrages de ce Pere entre les mains, il nous renvoye (*c*) *à Gaspar Sagittarius in vitâ Tulliæ, & à Corradus in quæsturâ. Corradus* ne dit pas un mot, ni de Lactance, ni du Livre *de Consolatione.* Gaspar Sagittarius s'authorise du témoignage de Lactance, pour avancer qu'au tems de la mort de Tullie, Ciceron avoüa qu'il avoit honteusement rendu les armes à la fortune; *Lactantio teste affirmavit se tum à fortunâ victum turpiter.* Sagittarius ne fait là aucune mention du Livre *de Consolatione*; de

(*c*) Dict. Crit. & Hist. Article de Tullie Lettre Q note marginale g. qui renvoye à la Lettre O. note marginale r.

ſorte qu'il faut revenir à Lactance & à l'endroit que M. Bayle avoit devant les yeux. Nous y liſons, que le grand deüil de Ciceron étoit paſſé, lorſqu'il compoſoit le Livre *de Conſolatione.* Le détour de notre Critique n'eſt-il pas bien adroit, pour engager ſes Lecteurs à admettre ſans difficulté cette fauſſe propoſition : *Lactance auroit allégué ce Livre même de Ciceron, comme l'Ouvrage d'un homme qui ſe confeſſe honteuſement ſubjugué par la douleur d'avoir perdu une fille.*

Cette impoſture n'eſt rien au prix de la ſeconde. Lactance, dit M. Bayle, cite quelquefois le Livre *de Conſolatione.* » C'eſt par là qu'on peut ap-
» prendre que Ciceron ne fit aucune
» difficulté de ſacrifier l'honneur & la
» gloire de ſes Dieux à la fantaiſie ri-
» dicule qu'il avoit de Déifier ſa fille :
» car afin de juſtifier cette fantaiſie
» il montra que les Dieux que l'on
» adoroit à Rome publiquement,
» avoient été autrefois des hommes.
» On voit là une belle image de
» l'empire des paſſions. Elles n'épar-
» gnent rien, ni dans le Ciel, ni ſur

» la Terre, quand elles travaillent
» à leur justification. » M. Bayle nous débite, qu'il apprend par cet endroit de Lactance, que l'aveu de Cicéron touchant l'origine des Dieux, est dictée par la fantaisie qu'avoit ce Payen de Déifier sa fille. L'Auteur du Dictionnaire écrit cela d'une main, & de l'autre il tient le Livre de Lactance ouvert en cet endroit; où immédiatement après le mot *mitigasset*, qui est le dernier du grand morceau que notre Critique a copié, Lactance démontre le contraire. Oui, Lactance démontre que l'aveu de Ciceron sur l'origine des Dieux n'est rien moins que le projet de la fantaisie, qui lui étoit venuë de Déifier sa fille; & comment? Parce que Ciceron avoit fait le même aveu dans ses Livres *de la Republique*, dans son Livre *de la Gloire*, dans ses Livres *des Loix*, dans ses *Tusculanes*, où il enseigne que tous les Dieux grands & petits ont été autrefois des hommes. *Quid quod, idem dicit in Libris de Republicâ, Idem de Gloriâ. Nam de Legibus, quo in opere Platonem secutus, leges voluit ponere,*

quibus putaret usuram esse justam & sapientem, de Religione ita sanxit. Divos & eos qui cœlestes semper habiti sunt, colunto; & illos quos in cælo merita locaverunt, Herculem, Liberum, Æsculapium, Pollucem, Castorem, Quirinum. Et in Tusculanis, cum diceret totum pene cœlum humano genere completum; si voluero, inquit, scrutari vetera, & ex illis ea quæ scriptores Græciæ prodiderunt, eruere coner: ipsi illi majorum gentium Dii qui habentur, hinc a nobis profecti in cœlum reperientur, &c. (*d*)

Je passe à une autre matiere, où Lactance n'est ni accusé ni repris par M. Bayle, (*e*) mais appellé en témoignage pour appuyer le Pyrrhonisme impie que notre Critique s'efforce d'établir, sur l'immortalité de l'ame, sa spiritualité, & sa distinction de l'âme des Bêtes. Il ne pouvoit pas se méprendre sur le sentiment d'Arnobe. Tout le monde convient que ce dernier enseigne dans ses écrits,

(*d*) Lact. Lib. 1. Div. Inst. cap. 15.

(*e*) Dict. Crit. & Hist. à l'Article de Rorarius Lettre D.

que l'ame humaine est mortelle de sa nature ; qu'elle périra totalement dans les enfers par l'activité des tourmens ; & que si elle doit toujours durer dans le Paradis, c'est par une pure grace de Dieu ; que les ames des impies sont releguées dans les corps des bêtes, & qu'elles passent de l'un dans l'autre par une éspece de Metempsicose jusqu'à la fin du monde ; que par conséquent l'ame des bêtes est raisonnable comme celle des hommes. Notre Critique, qui se prévaut de cette authorité, ignoroit-il ce qu'on a coutume d'y répondre ? Arnobe, dit-on, n'étoit que Catechumene, & médiocrement instruit des Dogmes Catholiques, quand il publia son Ouvrage contre les Gentils. Il est vraisemblable, qu'étant plus éclairé dans la suite, il reconnut ces erreurs grossieres. La preuve qu'on en apporte, est que Lactance son fidelle Disciple a grand soin de les réfuter & de défendre les vérités contraires. M. Bayle ne s'accommodoit point de cela, il lui importoit que *dans ce tems-là on ne vît point la*

liaison qui se trouve entre la pensée & la spiritualité, & que parmi les Chrétiens il fût ordinaire & permis de croire que l'ame de l'homme n'est ni spirituelle, ni immortelle, ni distinguée de celle des bêtes.

Il assure sans hésiter que tel étoit le sentiment de Lactance. Il est cependant manifeste que ce Pere étoit bien éloigné de dire comme Arnobe, que les ames des damnés seront un jour anéanties par la violence des tourmens de l'enfer; il soutient au contraire très expressement, que la mort de l'autre monde n'a point la force de faire périr les ames des impies; mais de les punir sans fin & durant toute l'éternité: ajoûtant que cette sorte de mort ne convient en aucune façon aux bêtes, dont les ames sont détruites par la mort, parce qu'elles ne sont pas spirituelles comme les nôtres, & qu'elles sont faites d'une matiere à peu près semblable à l'air que nous respirons. *Cujus non ea vis est, ut injustas animas extinguat omnino, sed ut puniat in æternum.... Hæc mutas pecudes non attingit; quarum*

animæ, non ex Deo constantes sed ex communi aere, morte solvuntur: (*f*) M. Bayle auroit pû remarquer que Lactance ramasse & employe presque toutes les preuves, qu'on a jamais imaginées, pour confirmer la spiritualité & l'immortalité de l'ame humaine. Et si ce Pere ne dédaigne pas d'en emprunter quelques-unes de Platon, il a soin d'observer qu'elles ne sont pas solides & que leur défaut est suppléé par d'autres qui le sont. Ce défaut au reste consiste selon Lactance, en ce qu'elles prouveroient une fausseté manifeste, qui est la spiritualité & l'immortalité de l'ame des bêtes. *Quod argumentum mutis animalibus æternitatem daret, nisi adjectione sapientiæ discrevisset* (*g*) De plus, M. Bayle devoit-il ignorer que Lactance avoit prévenu Descartes, sur la distinction & l'opposition des deux substances de l'ame & du corps? Distinction d'où resulte la démonstration inventée par celui-ci touchant le spiritualité de l'ame: *ex re-*

(*f*) Lib. 2. Div. Inst. cap. 12.
(*g*) Lib. 7' cap. 8.

bus igitur diversis ac repugnantibus homo factus est, sicut ipse mundus ex luce & tenebris, ex vitâ & morte. (a) Il n'est pas moins vrai que Lactance avoit compris aussi bien qu'aucun Philosophe Moderne, la difficulté qu'il y a d'expliquer l'union de notre ame avec notre corps, parce que l'une est spirituelle, & que l'autre est materiel. *Nec si videat, tamen perspicere possit, quo pacto rei corporali res incorporalis adjuncta sit.* (b)

Ce n'est pas tout. Lactance enseigne en termes clairs & formels, qu'un corps peut bien à la vérité naître des corps, parce qu'il peut être formé d'une partie de leur substance; mais qu'une ame ne peut naître des autres ames, parce que rien ne peut être détaché d'une chose qui n'a point d'étenduë, & qui ne donne point de prise à l'action dont un tel effet doit dépendre, & que c'est pour cela qu'il appartient à Dieu seul de donner l'existence aux ames, sans qu'aucune matiere ni aucun corps puisse con-

(a) Lib. 2. cap. 12.
(b) Lib. de opificio cap. 16.

courir à leur production. (*a*) *Corpus enim ex corporibus nasci poteſt ; quoniam confertur aliquid ex utroque : de animis anima non poteſt ; quia ex re tenui & incomprehenſibili nihil poteſt decedere.* Il eſt ſur que ce Pere a entendu par le mot *tenui* une choſe qui n'a point d'étenduë. *Quod autem tenue atque ſubtile id vero individuum.* Il conclut ainſi. *Itaque ſerendarum animarum ratio uni ac ſoli Deo ſubjacet.* Oüi Lactance avoit reconnu ſi évidemment la vérité de tout cela, que la plûpart de ſes Commentateurs l'accuſent d'avoir outré cette Doctrine, & d'avoir donné dans l'erreur des Platoniciens, qui aſſûroient que les ames humaines ſont des particules détachées de la ſubſtance de Dieu. Ils ont peut-être tort d'avoir entendu trop à la lettre ces paroles. (*b*) *Conſtantes ex Deo.* Et celles-ci *ſpiravit ei animam de vitali fonte ſpiritus ſui qui eſt perennis*, & celles-ci encore, dont Lactance ſe ſert pour prouver l'immortalité de l'ame, *quod ex cœ-*

(*a*) Lib. 7. cap 26. & ibid. cap. 8.
(*b*) Lib. 2. Div. Inſt. cap. 12.

lesti spiritu, id constat ac viget semper, quoniam divinus spiritus sempiternus est. Lib. 7. cap. 12. Car il me semble que ces expressions sont modifiées par celles-ci : *apparet animam nescio quid esse Deo simile.* Ibid. cap. 17.

Enfin il n'y a rien de plus souvent répété, de plus clairement expliqué, de plus fortement prouvé dans les écrits de Lactance, que l'immaterialité, l'indivisibilité, la spiritualité, l'immortalité par nature, qui convient à l'ame de l'homme, ni que la materialité, l'étenduë, la divisibilité, & la mortalité de l'ame des bêtes; ni que la difference totale & essentielle de l'une & l'autre.

M. Bayle croit avoir trouvé un Passage où toute cette Doctrine est contredite. Voyons-le. *Solus (homo) sapientiâ instructus est, ut religionem solus intelligat; & hæc est hominis vel præcipua vel sola distantia. Nam cætera quæ videntur hominis propria, & si non sint talia in mutis, tamen similia videri possunt.... Quid tam proprium homini quam ratio & providen-*

tia futuri ? Atqui sunt animalia, quæ latibulis suis diversis & plures exitus pandant, ut si quod periculum inciderit, fuga pateat obsessis; quod non facerent, nisi inesset illis intelligentia & cogitatio. Alia provident in futurum. Que conçoit on à la lecture de ce texte ? Si non que l'homme seul peut connoître la Religion & qu'elle est la seule difference extérieure qu'on apperçoive entre l'homme & la bête ; que les autres qualités qui semblent propres de l'homme, & qui véritablement n'appartiennent qu'à lui, parce que la bête ne les possede pas comme lui, sont imitées par tous les animaux, & qu'elles paroissent être semblables dans la bête & dans l'homme, quant aux effets qui frappent les sens ; que les marques de la raison & d'une soigneuse prévoyance, qui est sur tout, ce que l'homme a de plus propre & de plus particulier, se voyent dans les actions des bêtes ; & que ces marques doivent faire au moins reconnoître dans les bêtes une sorte de connoissance imparfaite, ou plûtot un instinct qui est dirigé par la souveraine raison.

Bien que Lactance (*a*) appelle une fois cet instinct une raison imparfaite; on voit que par ce mot il n'entend qu'un principe aussi sûr que la raison par rapport à son objet. Le sens que je donne au passage qui fonde la preuve de M. Bayle est incontestable. Après l'avoir rapporté, M. Bayle dit : *Il ne faut pas croire pour cela que ce Pere ait prétendu que l'ame des bêtes est spirituelle & immortelle.* Je dis plus : Il ne faut pas croire qu'il ait pretendu que l'ame des bêtes fût raisonnable. Car dans ce même endroit, dont M. Bayle tire avantage, pourquoi Lactance soutient-il que l'homme est le seul des animaux qui soit capable de Religion ? Ce n'est que parce qu'il est le seul animal raisonnable, *rationem ratio cognoscit : propterea nullum est animal, ut ait Cicero, quod habet aliquam notitiam Dei. Solus enim sapientiâ instructus est, ut religionem solus intelligat.*

Dans quelques autres textes, comme l'avoüe M. Bayle, ou plûtot par

(*a*) Lib. 3. Div. Inst. cap. 10.

tout, hors l'endroit que j'ai indiqué, & qui eſt le ſeul que ce Critique auroit objecté s'il l'avoit connu; Lactance déclare, *que Dieu n'a point accordé aux bêtes la faculté raiſonnable.* *& comment le déclare t'il?* Non-ſeulement en ces termes, (*a*) *cæteris animantibus quoniam rationalem iſtam vitam non attribuit*, mais il prouve encore fort au long que la raiſon étoit inutile aux bêtes, parce que leur nature ſupplée à l'utilité, que l'homme tire de la raiſon pour les beſoins de la vie, (*b*) *cum ea quæ poſſunt eſſe rationis, ultro natura concedat*; de même que dans l'homme la raiſon ſupplée aux ſecours que fournit aux bêtes leur nature, *cum ſemel conceſſa ratio naturæ munus poſſit implere.* Il prive les bêtes de toute connoiſſance qui ſoit quelque choſe de plus que l'uſage des ſens corporels. (*c*) *Nihil cernentes animo.*

On ne ſçauroit donc joüer le monde avec moins de pudeur que M.

(*a*) Lib. de opificio Dei cap. 2.
(*b*) Ibidem cap. 3.
(*c*) Lib. 7. cap. 8.

Bayle

Bayle. Il étoit de l'interêt du libertinage d'augmenter & de décorer du nom de quelques Peres de l'Eglise la Liste des Auteurs, qui n'ont mis aucune difference essentielle entre l'homme & la bête. Arnobe figuroit mal tout seul avec des Payens, des Juifs, des Sociniens, & des Huguenots. Il faut que Lactance ait été du mêmenombre, puisqu'il a été disciple d'Arnobe. M. Bayle se flatte que sans aller consulter les écrits de Lactance, on ne doutera pas un moment que le disciple n'ait appris du maître, *à n'établir aucune autre difference entre l'homme & la bête que le culte de Dieu.*

L'examen de quelques autres passages d'Arnobe & de Lactance, dont M. Bayle abuse, trouvera ailleurs sa place.

ARTICLE LXXIV.

L'ETNA DE P. CORNELIUS Severus, & les sentences de Publius Syrus, Traduits en François avec des Remarques, des Dissertations

Critiques, Historiques, Géographiques, &c. Et le Texte Latin de ces deux Auteurs à côté de la Traduction. A Paris chez Chaubert, Quay des Augustins, à la Renommée, & Clousier, ruë St. Jacques, à l'Ecu de France. MDCCXXXVI. *Vol. in* 12. *Pages* 358. *Et pour les Discours Préliminaires Pages* XXXIX.

P. CORNELIUS SEVERUS.

UN Poëte qui écrivoit à Rome sous l'Empire d'Auguste, dans le Siége des beaux Arts, & le siécle du bon goût; dont un Poëme a pû être attribué à Virgile, & qui a été estimé par de bons connoisseurs: n'est-ce pas en donner une idee avantageuse, que de le désigner par ces traits? Mais un Poëte peu connu jusqu'à present, laissé dans l'oubli par ce qu'il nous reste d'Historiens, & peut-être d'Auteurs contemporains; peu û de ceux même qui ont fait leur principale occupation de l'étude des belles Lettres; rarement imprimé,

en comparaiſon de tous les anciens Poëtes Latins qui ont eu quelque réputation : ces préjugez ſont-ils bien favorables au mérite d'un tel Auteur? Dans cette incertitude, il ne ſeroit pas raiſonnable de précipiter ſon jugement, & de prononcer ſans connoiſſance. La nouvelle édition de P. Cornelius Severus, pourra donner envie de le lire, à bien des gens qui ſans elle ne l'auroient peut-être jamais connu : le Problême ſe réſoudra, & l'on ſaura quel rang ce Poëte doit tenir parmi ceux que l'ancienne Rome a formés. Cependant nous donnerons de l'Auteur & de l'Ouvrage, une idée exacte & fidelle. Nous ferons voir auſſi ce qu'ils doivent à M. de Serionne, qui, les tirant de l'obſcurité, où malgré les ſoins de quelques Savans ils étoient demeurés comme enſevelis, n'a rien omis pour les faire paroître avec honneur, & établir leur réputation dans la République des Lettres.

Severus avoit compoſé un Poëme ſur la guerre de Sicile, au rapport de Quintilien. Voici le jugement

qu'en porte cet habile & judicieux Critique. » Pour Cornelius Severus, » dit-il, encore qu'il ſoit plûtôt » verſificateur que Poëte, ſi néan- » moins il avoit décrit la guerre de » Sicile ſur le modéle de ſon pre- » mier livre, nous ne pourrions » avec juſtice lui refuſer la ſeconde » place. Une mort prématurée ne » lui a pas permis de ſe perfection- » ner ; mais les Ouvrages de ſa jeu- » neſſe font voir beaucoup de génie, » & un goût admirable, ſur-tout » dans un âge ſi peu avancé. » * Le Traducteur de Severus ne rend pas tout à fait de la même maniere ni dans le même ſens le Latin de Quintilien. Il croit auſſi avec Joſeph Scaliger, que le ſujet du Poëme dont il s'agit ici, n'étoit pas la guerre de Sicile ſeulement, mais toute la guerre civile, & qu'il faut lire dans Quintilien, *Bellum Civile*, au lieu de *Bellum Siculum*. Ce qui le détermi-

* Quintil. Inſt. de l'Orateur, L. X. C. 1. De la Traduct. de M. l'Abbé Gedouyn.

ne principalement à ce parti, c'est un fragment de ce Poëme, ainsi qu'il le suppose, sur la mort de Ciceron; *qui paroîtroit*, dit notre Auteur, *beaucoup mieux placé dans la guerre Civile, que dans la guerre de Sicile, puisque le Poëte y parle des proscriptions qui précéderent cette guerre, & que Ciceron n'auroit pû être pour rien dans la guerre de Sicile, étant mort auparavant.* Ce morceau a paru fort beau à M. de Serionne, & bien propre à nous faire regretter la perte du Poëme sur la guerre Civile. Il le rapporte tout entier, avec sa Traduction, & des Notes qu'il a cru nécessaires. Sénéque le Rhéteur, Pere du Philosophe, qui nous l'a conservé, assure que personne ne s'est mieux exprimé sur la mort de l'Orateur Romain, que Cornelius Severus. *Nemo tamen ex tot disertissimis viris melius Ciceronis mortem deploravit, quam Cornelius Severus.* * De pareils témoignages semblent former en faveur de notre Poëte, une idée

* Senec. Suasor. VI. Pag. 131. Edit. Jacob. Dupuis MDLXXXVII. in-fol.

assez prévenante. Mais qui sçait si tous les Lecteurs lui seront aussi favorables? Donnons leur la satisfaction de pouvoir en juger par eux-mêmes, en mettant ici quelque chose de ce fragment si vanté. Aussi bien n'est-il pas possible autrement de faire connoître les Ouvrages de goût.

Oraque magnanimûm spirantia pœne virorum
In rostris jacuere suis : sed enim abstulit omnes,
Tanquam sola foret, rapti Ciceronis imago.
Tunc redeunt animis ingentia Consulis acta,
Juratæque manus, deprensaque fœdera noxæ....
Quid favor aut cœtus? Pleni quid honoribus anni
Profuerunt? Sacris exacta quid artibus ætas?
Abstulit una dies civis decus; ictaque luctu
Conticuit Latiæ tristis facundia linguæ.

C'est sur-tout ce dernier Vers que Sénéque a trouvé fort beau, & qu'il met beaucoup au dessus d'un Vers

ſemblable de Sextilius Hena, ſur le même ſujet :

Deflendus Cicero eſt, Latiæque *ſi*-
lentia linguæ.

Au Vers précédent : *Abſtulit una dies civis decus* : M. de Serionne a fait cette Remarque : » J'ai conſer-
» vé dans le texte, *civis decus*, l'or-
» nement de la République, quoi-
» qu'on liſe dans Sénéque, *ævi de-*
» *cus.* J'ai donné la préférence à la
» lecture (la leçon) de Theod. Go-
» ral .... Car il me ſemble que l'on
» peut dire avec plus de juſteſſe que
» Ciceron fut l'ornement de ſa Ré-
» publique, que celui de ſon Siécle ;
» & que *ævi decus* ne peut s'appli-
» quer bien régulierement qu'à un
» Prince dont le regne & les gran-
» des qualitez ſont le bonheur d'un
» vaſte Empire. » Comme les goûts ſont differents, & que le nôtre ne doit point ſervir de régle, nous ne ferons point de réfléxions ſur cette Remarque, & chacun en penſera ce qu'il lui plaira.

Reprenons les Vers de Cornelius Severus.

> Informes vultus, ſparſamque cruore nefando
> Canitiem, ſacraſque manus, operumque miniſtras
> Tantorum, pedibus civis projecta ſuperbis
> Proculcavit ovans: nec lubrica fata, Deoſque
> Reſpexit; nullo luet hoc Antonius ævo.

Venons au Poëme du Mont Etna, qui s'eſt conſervé, & qui fait le principal objet de cet Article. M. de Serionne ne parle que de quatre éditions, qu'il dit être *fort anciennes.* La premiere eſt de Veniſe en 1484. La ſeconde, celle d'Alde Manuce, en 1517. Joſeph Scaliger le fit imprimer une troiſiéme fois, avec les Catalectes de Virgile. Fridéric Lindenbruch en donna une quatriéme édition en Hollande, en 1617. On pouvoit compter parmi ces anciennes éditions, celle qui parut à Paris en 1590, *in 8°.* dans un Recueil de diverſes Poëſies anciennes. Ce Poëme

a encore été imprimé dans le *Corpus Poëtarum* d'Angleterre, contrefait en Hollande : & ce ſont deux Editions de plus dont M, de Serionne ne parle point, & qui ne ſont pas les moins bonnes, quoique défectueuſes, comme toutes celles de ce Poëte. Car Joſeph Scaliger a eu bien raiſon de dire qu'il n'y en a preſque point à qui le tems ait fait plus de tort qu'à celui-ci. Theodore Goral (c'eſt Jean le Clerc) le fit réimprimer en 1703, avec des Notes *Variorum.* Cet habile Interpréte, dit le nouvel Editeur, a corrigé fort heureuſement le texte en pluſieurs endroits. Il ajoûte ailleurs : *Pour la correction du texte, j'ai ſuivi Théodore Goral, qui m'a paru n'avoir rien laiſſé à déſirer ſur cela.* Il avoit cependant dit auparavant, parlant du texte de Severus corrigé par Goral : » J'ai beaucoup profité » de ſes lumieres, quoique je ne » l'aye pas exactement ſuivi par tout, » parce que j'ai cru devoir m'en » écarter quelques fois. »

Severus commence, ſelon la coûtume, par la Propoſition & une in-

vocation qu'il adresse au Dieu des Vers.

> Ætna mihi ; ruptique cavis fornacibus ignes,
> Et quæ tam fortes volvant incendia causæ ;
> Quod fremat imperium, quid raucos torqueat æstus,
> Carmen erit : dexter venias mihi carminis auctor ;
> Seu te Xanthos habet, seu Delos gratior illâ ;
> Seu tibi Python est potior :

On lit dans quelques Editions :

> Seu tibi Dodone potior ; tecumque faventes
> In nova Pierio properent à fonte Sorores
> Vota : per insolitum, Phœbo duce, cautius itur.

Après ce début Sevérus rapporte quelques Fables si souvent chantées par les Poëtes, qu'elles semblent, à force d'être rebatuës, avoir perdu tout leur agrément, & les Histoires antiques, qu'ils ont embellies de

leurs fictions. Pour lui méprisant ces vaines imaginations, il déclare qu'il veut traiter un sujet plus sérieux & d'une maniere plus solide, exposant les causes Physiques des mouvemens effroyables, qui produisent ces terribles embrasemens du mont Etna. Et dabord il se moque agréablement des explications fabuleuses que les Poëtes ont inventées de ces prodigieux effets.

C'étoit la forge de Vulcain, occupé à fabriquer des foudres à Jupiter. C'étoit l'antre des Cyclopes employés au même ministere. La guerre des Geants trouve ici naturellement sa place. Les Dieux avec bien de la peine, bien des sueurs & de la fatigue demeurent enfin victorieux. Jupiter enchaîne Encelade sous l'Etna. Le monstre étoufé sous le poids énorme de la montagne, vomit de sa bouche enflammée des torrens de feu; voilà *les* Volcans de l'Etna. Le Poëte passe plus légérement sur d'autres Fables non moins usées que les premieres, & qui n'ont point de raport à son sujet. C'est sur-tout dans ces Episodes que M. de

Serionne trouve des Vers d'une grande beauté. Si la prévention en faveur d'un Auteur qu'on a assez goûté pour se donner la peine de le traduire, de le commenter, de le donner au Public, ne fait point illusion à l'esprit, on peut bien s'en rapporter au nouvel Interprête de Severus. On voit par son Ouvrage, qu'il est dans le goût de la belle Littérature, qu'il est en commerce avec les bons Auteurs, qu'il sçait les employer à propos, qu'il connoît les Poëtes, & n'ignore point ce qui est nécessaire à l'intelligence de l'ancienne Poësie. Sa Traduction est nette, claire, bien écrite, & ne laisse rien, ou laisse bien peu de chose à déviner dans le Poëte Latin: & pour se faire estimer, elle n'avoit pas besoin de la comparaison avec celle que M. le Clerc a faite de quelques endroits du Poëme de Severus. Ses Remarques sont justes, précises, bien choisies, pour l'ordinaire. Avec lui, & par lui Severus dit de fort bonnes choses: sans lui on seroit quelques fois embarrassé à sçavoir ce qu'il veut dire, ou fort dis-

posé à ne se pas mettre en peine de l'apprendre. Quelle obligation n'auroit-il donc pas aux soins de son Commentateur, s'il pouvoit y être sensible? Après avoir rendu justice au mérite de l'Editeur, mettons nos Lecteurs en état de la faire à l'Auteur, en leur présentant quelque chose d'un de ces Episodes, qui ont mérité plus particulierement l'estime d'un connoisseur intelligent. La guerre des Titans nous fournira ce morceau. Quel Poëte n'a pas exercé sa Muse sur ce trait de la Fable? On jugera si celui-ci a sçû profiter de ses modéles; & s'il peut en servir à d'autres.

Tentavere (nefas!) Olim detrudere mundo
Sidera, captivique Jovis transferre Gigantes
Imperium & victo leges imponere Cœlo. . . . . . .
Jupiter è cœlo metuit, dextramque corusca
Armatus flammâ removet caligine mundum.
Incursant vasto primùm clamore Gigantes.
Hic magno tonat ore Pater. . . . .

Quin & in arma ruit quæcunque potentia Divûm.
Jam Mars sævus erat, jam cætera turba Deorum. . . . .
Illinc devictæ verterunt terga ruinæ . . . .
Gurgite Trinacrio morientem Jupiter Ætnâ
Obruit Enceladum; vasti qui pondere montis
Æstuat, & patulis expirat faucibus ignes.

Les Vers que nous avons rapportés jusqu'ici, suffisent pour donner quelque idée du génie, du tour & du style de notre Poëte, & c'est ce que nous nous sommes proposé.

Il entre enfin en matiére, & voici en abregé quel est son systême. La terre dans toute son étenduë est pleine de cavités par lesquelles l'air pénétre dans son sein. Cet air sert à enflammer les matieres combustibles qui s'y trouvent.

Les eaux qui coulent dans les entrailles de la terre, mettent l'air dans un plus grand mouvement. Ce mouvement cause de grandes secousses, sur-tout dans les lieux étroits, pro-

duit des tremblemens de terre, fait ſortir la matiere enflammée par les ouvertures de l'Etna, dont l'extrême agitation cauſe les mugiſſemens que l'on entend. Enfin les éboulemens des Cavernes forment des vents ſous terre, comme il s'en forme au dehors. Pour ce qui eſt de la matiere combuſtible, c'eſt le ſoufre, le bitume, diverſes ſortes de pierres, pleines d'une humeur graſſe & viſqueuſe, leſquelles étant fonduës, formenr les torrens de feu qui ſortent de la montagne. La pierre appellée *Molaris*, parce qu'on s'en ſert à faire des meules, eſt celle qui contribuë le plus à ces embraſements. Cette pierre peut s'enflammer & s'éteindre pluſieurs fois; au lieu que les autres matieres ſe conſument entiérement, ſe réduiſent en cendres, ou en pierre ponce, qui ne peut plus prendre feu.

Suivant ces idées, on peut dire que la matiere eſt traitée à fond. L'Auteur en eſt tellement rempli, qu'il voudroit que tous les hommes, à ſon exemple, s'appliquâſſent à étudier la nature, à rechercher les cauſes de

ce qu'elle opere ſans ceſſe de plus merveilleux & de plus digne de notre attention. Mais il veut qu'elle ſe borne, ou qu'elle s'occupe principalement de ce qui nous environne, des ſpectacles que la terre offre continuellement à nos regards. Quelle folie, dit-il, d'aller chercher dans le Ciel de quoi amuſer notre curioſité, d'entreprendre de meſurer le cours des Aſtres, de connoître leur nature & leurs proprietez, tandis que nous négligeons ce qui ſe paſſe ſous nos yeux ? Là, comme les anciens Poëtes dont il n'y a preſque pas un qui n'ait traité ce ſujet, il s'étend ſur l'Aſtronomie, ſur les uſages de cette ſcience dans la Navigation & l'Agriculture. Mais tout cela n'eſt rien ſelon lui, au prix de l'objet auquel il a conſacré ſes recherches. Il ſe plaint que les Laboureurs par une aſſiduité infatigable, endurciſſent leurs mains aux plus penibles travaux, pour forcer la terre à nous fournir les choſes néceſſaires à notre conſervation ; le bled, le vin, & les autres fruits qu'elle doit à nos beſoins.

Sans doute ils feroient bien mieux

de contempler les Volcans du Mont-Etna, dussentils périr, & nous laisser mourir de faim. Nous nous tourmentons, malheureux que nous sommes, continüe le Poëte, nous nous tourmentons, pour des bagatelles (c'est à dire, pour avoir du pain) & les arts qui n'ont pour objet que la vérité, sont négligés, sont abandonnés ! Quelle honte, quel opprobre !

Torquemur miseri in parvis, premimurque, labores
Ut sese pretio redimant! verumque professæ,
Turpe! silent artes, viles inopesque relictæ.

Tandis que le laboureur s'épuise de travail &c. Car ces vers suivent immédiatement :

Noctes atque dies festinant arva Coloni,
Callent arte manus. &c.

Une avide cupidité nous fait porter le fer & le feu dans le sein de la terre, pour lui arracher les précieux métaux qu'elle renferme. „ Au lieu „ que débarrassés de ces soins frivo- „ les, nous devrions nous attacher

avec autant d'ardeur, à acquerir des connoissances plus dignes de l'hommes. Ce sont là les fruits dont l'esprit, se nourit &c. Vit-on jamais un Philosophe plus jaloux des intérêts de la vérité, & qui étendit plus loin ses droits & son empire. Sur la fin de son Poëme, revenant à cette pensée, qu'il ne perd point de vûe: On traverse les terres & les mers, dit Severus; on vole jusqu'aux régions les plus reculées, pour voir de superbes édifices, des temples magnifiques, des monumens antiques, les lieux consacrés par quelque événement fameux, les tableaux & les statües des plus grands Maîtres. On se fait une sorte de devoir de contenter cette vaine curiosité. Venés continüe-t'il, venés contempler le grand Ouvrage de la Nature, dans les phénoménes du Mont Etna; nulle part vous ne verrés de plus grand spectacle. Il y a en cet endroit un détail de monumens, de statües de Tableaux, de traits de l'Histoire & de la Fable, qui avoient besoin d'une main habile, pour les tirer de l'obscuritè où le tour & la briéveté de l'Auteur les a enveloppés. M. de

Serionne l'a fait avec habileté.

Severus finit son Poëme par un très bel Episode, convenable à son sujet. Dans un embrasement du mont Etna, deux jeunes hommes de Catane, Amphinomus & Anapius (ainsi se nommoient ces deux freres, dignes de vivre à jamais dans la mémoire des hommes) enlevent aux flammes leur pere & leur mere, que le poids des années exposoit à périr sans resource. Le feu respecte leur piété, il suspend sa fureur, il ouvre un chemin à leur fuite, & tandis que les autres citoyens chargés de ce qu'ils ont de plus précieux, portent la peine de leur avarice, nos jeunes héros sous le pieux fardeau qui les sauve, marchent en triomphe, & mettent en sureté le seul tresot qui intéresse leur amour. Ceux qui n'ont pas le Poëme de Cornelius Severus, nous sçaurons gré, sans doute, de leur donner au moins une partie d'un morceau qui méritoit d'être plus connu qu'il ne l'a été jusqu'ici.

Parcite, avara manus, dites attollere prædas :

Illis divitiæ ſolæ materque paterque.
Hanc rapiunt prædam ; medium que exire per ignem ,
Ipſo dante fidem , properant. O maxima rerum.
Et merito pietas homini tutiſſima virtus !
Erubuere pios juvenes attingere flammæ ,
Et quacumque ferunt illi veſtigia , cedunt.
. . . . Ille per obliquos ignes , fraterque triumphant ,
Tutus uterque pio ſub pondere : ſuffigit illac ,
Et circa geminos avidus ſibi temperat ignis.
Incolumes abeunt tandem, & ſua numina ſecum
Salva ferunt , illos mirantur carmina Vatum. . . . . .

Severus nous apprend que d'autres Poëtes avant lui, avoient célébré la gloire d'Amphinomus & d'Anapius. Cependant de tous ceuxqui nous reſtent , il eſt le premier qui ait chanté l'action mémorable des deux freres de Catane. Quelques uns plus récens en ont - parlé en paſſant : Claudien a fait une piéce placée au rang des Epigrammes , ſur les ſtatües qu'on leur avoit érigées , & il a fort imité notre Poëte. Divers Auteurs

font mention de ces deux cèlèbres Siciliens, & Strabon appelle Anapias, celui qu'on nomme assés communement Anapius. Tout ce que nous avons dit de Cornelius Severus, nous paroît parfaitement confirmer le jugement que Quintilien a porté de ce Poëte. Nous en aurions bien une autre ideé, s'il étoit vrai, comme le suppose M. de Serionne que c'est à lui qu'est adressée la seconde Epître du livre IV. *de Ponto.* Mais comment Ovide auroit-il pû dire à un jeune Poëte, qui n'eut pas le tems de se perfectionner, en qui on n'a gueres trouvé à loüer, qu'un genie heureux, beaucoup de disposition à reüssir, & un de desir égal d'atteindre à la perfection, * comment auroit-il put lui dire ?

„ Quod legis ô vates, magnorum maxime vatum.

* Sed eum consummari mors immatura non passa est : puerilia tamen ejus opera & maximam indolem ostendunt, & mirabilem præcipue in illa ætate, recti generis voluntatem. *Quintil. de Inst. Orat L. X. c. 1.*

Ou, comme la plûpart lisent, & M. de Serionne aussi.

Magnorum maxime regium.

Ce qui nous reste de lui, ne favorise certainement pas un éloge si outré, & si c'est de Corn. Severus qu' Ovide a parlé, l'hyperbole est des plus fortes. Le nouvel Interpréte retrouve encore son Auteur dans ce vers de la derniere Elégie du même livre :

„ Quique dedit Latio carmen regale Severus,

que d'autres, avec plus de raison, appliquent à Cassius Severus, Orateur & Poëte, qui vivoit sous Jules César.

Dissertation sur le Mont-Etna.

M. de Serionne se propose *d'expliquer* dans cette Dissertation *les embrasemens de l'Etna, par la Géographie, la Fable, la Physique, & l'Histoire de ses plus considerables incendies.*

Premiere Partie ; la Geographie.

Le Mont Etna, aujourd'hui, le Mont

Gibel eſt ſitué vers l'extremité orientale de la Sicile, dans la Vallée de *Demona.* Deux fleuves, l'Acis à l'Orient, l'Adran vers le couchant, ainſi qu'une infinité de fontaines ſe precipitant de la montagne, portent à tout le pays d'alentour une admirable fertilité : ce qui fait que malgré le redoutable voiſinage de l'Etna, il a de tout tems été extremement peuplé. La principale ville eſt celle de Catane, au Sud-eſt, ſur le Golphe qui porte ſon nom, à quatre ou cinq lieües de la montagne ; Ville malheureuſement trop célébre par les tremblemens de terre, & les incendies qui l'ont ſi ſouvent déſolée. Le pied du Mont Gibel eſt couvert de grands bois au Nord; au Midi, de belles prairies, beaucoup d'excellentes vignes, quantité d'arbres fruitiers forment un pays délicieux. On lui donne, dit M. de Serionne, environ trois lieües de hauteur, & dix-ſept de circuit; il cite ſur cela Kirker & Baudran, & ajoute ; il n'y a point de montagne qui ait trois lieuës de hauteur. Kirker s'exprime autrement ; il dit que ſelon

Maurolicus & Clavius, qui l'ont mesurée géométriquement, celle-ci éléve son sommet à trente mille pas en hauteur & que de là on peut voir non seulement toute la Sicile, mais encore les côtes d'Afrique. *Est Etna mons unicus, verticem ad 30. millia passuum juxta axem, uti à Maurolico & Clavio, qui ejus altitudinem Géometrico ratiocinio explorarunt, in altum erigens.* Kirker. Mund. Subter. L. IV. C. VII., Maurolicus ne determine pas la hauteur du Mont Etna; il dit seulement que de son sommet on voit à deux cens milles en mer. Clavius, selon Bernard Cesio, ne lui donnoit que trois mille de hauteur. Kirker lui même, à la page 94. ne lui en donne que quatre ou cinq milles; Snellius n'en met pas d'avantage. Riccioli l'augmente, à la verité; mais il s'en faut beaucoup qu'il ne la fasse monter jusqu'à 30. mille pas. Car ces 30. milles pas se comptent du pied de la montagne au sommet; encore est-ce le plus long chemin, & du côté de Catane, ainsi que l'assurent Fasellus & Cluvier, qui avoient observé

observé curieusement le Mont Etna, & tous les environs. Ils lui donnent 60. ou 100. milles de circuit. Kirker marque les mêmes mesures, & semble les avoir prises de ces Auteurs. Par une merveille singuliere, car tout est merveille dans le mont Etna, le sommet est toujours couvert de neige, comme le témoignent ceux qui l'ont vû (Bembe, Fazel, Cluvier, &c.) Quoique quelques uns de ceux qui n'y ont pas été, le nient sans raison & cela malgré les flammes qui en sortent continuellement, mais qui ne se voyent que la nuit, & paroissent seulement une fumée pendant le jour: ce qui a fait dire agréablement à Claudien que la flamme est fidele à la promesse faite à la neige, de ne la point détruire. *Scit nivibus servare fidem*, &c. * Tous les environs de la montagne sont couverts de pierres ponces, de cendres, de rochers calcinés; & l'on y remarque les lits des torrents de feu, qu'elle a si souvent vomis. Avant que de

* Claud. L. 1. de Rap. Proserp.

repandre ces fleaux, elle menace par un bruit effroyable, & de long mugissements. Ensuite on en voit sortir des globes de feu, & des tourbillons de cendres; qu'elle porte jusqu'à cinquante milles. Ces cendres quand elles sont en grande quantité nuisent beaucoup à la terre: mais avec le tems elles la fertilisent. Au sommet se voit un gouffre affreux, que le Grecs & après eux, les Latins ont nommé *Crater*. Le P. Kirker lui donne douze mille de circuit: mais il ajoute un peu après, que cette grandeur n'est pas toujours la même, à cause des éboulements qui s'y font souvent, & des nouvelles matieres qui sortent de tems en tems de cet abîme; ce qui fait qu'il est quelquefois plus large, & d'autres fois plus étroit. Pour ce qui est de sa profondeur, il va, dit il, toujours s'étrecissant jusqu'au Tartare, *Qui arduo introrsum clivo se se in Tartara usque angustat.* * Mais cet étrécissement n'est qu'aparent, ainsi qu'il le remarque à

* Mund. Subterran T. I. L. IV. C. VII. page 186.

la page suivante; & c'est son immense profondeur, qui fait aux yeux cette illusion. Il assure avoir toujours observé au fond de ce gouffre une espece de lac d'une matiere brillante comme du métail fondu. Il dit avoir vû sur la même montagne une autre caverne, capable de contenir une armée de trente mille hommes. *Vidi cavernam quæ 30 millium hominum exercitus facile capax esset.* (Ibid. cap. 8.)

Enfin il parle encore d'un troisiéme antre d'une effrayante obscurité que les habitans du pays appellent la *Grotta della Palomba.* Elle est si profonde, qu'ils croyent qu'elle communique aux Isles Æoliennes. Comme le mont Etna change souvent de forme à cause des horribles secousses dont il est ébranlé, des nouvelles ouvertures qui s'y font, des matieres qu'il répand de tous côtés, il ne faut pas s'étonner si les relations que nous en avons se contredisent quelquefois; en supposant même que les observateurs ayent été attentifs à considerer, & fideles à rapporter.

Seconde Partie ; La Fable.

Nous ne répéterons point ici ce que nous avons dit en rendant compte du Poëme de Severus, des Fables par lesquelles les Poëtes expliquoient à leur maniere les surprenans phénoménes du mont Etna. Nous ne nous arrêterons pas même sur ce qui reste à dire à ce sujet, parce que toutes ces choses sont assez connues. Vulcain, les Geans Encelade, Typhée, ou Typhon n'étoient pas les seuls qui fournissent des flammes au mont Etna. Les Poëtes le regardoient *comme un soupirail de l'Enfer* ; & par cette supposition ils trouvoient une source de feu intarissable. C'étoit par là que Pluton étoit sorti, pour enlever Proserpine. Dans cette Fable, comme dans les autres, on démêle ce qu'il y a d'historique, & l'on marque ce qui a pû donner lieu aux fictions de la Poësie.

Troisiéme Partie, la Physique.

Nous avons exposé le systême Phy-

ſique de Severus ſur les embraſemens du mont Etna : c'eſt ce qui fait le ſujet de cette troiſieme partie. L'Auteur de la diſſertation aſſûre que les Philoſophes anciens & modernes qui l'ont traité, n'ont rien dit deplus que ce que notre Poëte en a écrit. Il pouvoit ajouter que les Phyſiciens modernes qu'il cite en ont dit beaucoup moins que lui.

Quatriéme Partie ; L'Hiſtoire des embraſemens du mont Etna.

Pour ne nous point arrêter aux Fables qu'on débite ſur les premiers habitans de la Sicile, Diodore rapporte que les Sicaniens qui avoient d'abord occupé toute cette Iſle, effrayés des ravages que cauſoient les volcans du mont Etna, s'étoient retirés dans la partie Occidentale ; que dans la ſuite les Siciliens étant venus d'Italie, s'emparerent du pays abandonné par les Sicaniens. Cela nous apprend que dès les premiers tems, on avoit deja éprouvé les dangers d'un ſi funeſte voiſinage ; & l'on en conclut que la montagne ne pou-

vant fournir à l'entretien de ces feux depuis tant de ſiecles, il faut qu'ils tirent de plus loin la matiere inépuiſable qui les conſerve, & qui les renouvelle continuellement.

De tous les embraſemens dont l'Hiſtoire a conſervé le ſouvenir, on ne parle ici que de cinq ou ſix. L'un des plus remarquables, par les effets ſinguliers qu'on lui attribue, eſt celui qui arriva peu de temps avant la mort de Jules Céſar. » La » mer en fut tellement échauffée, » juſqu'à Lypare, qu'elle brula les » vaiſſeaux qui s'y trouverent; tous » les poiſſons en moururent, & les » Lypariens gagnerent la peſte, pour » en avoir mangé. » On ne manqua pas d'y trouver après coup, un préſage de l'événement tragique auquel il n'avoit aſſurément nul rapport. L'avanture d'Empédocle n'a pas été oubliée. On compte que ce Philoſophe périt dans un des gouffres du mont Etna. Diogene Laerce prétend qu'il s'y jetta par la folle vanité de paſſer pour Dieu. Horace l'avoit dit avant lui :

« Deus immortalis haberi
„ Dum cupit Empedocles, ardentem frigi-
„ dus Etnam
„ Insiluit.

D'autres ont cru qu'il s'y étoit jetté par mélancolie, ou qu'il y étoit tombé par accident. M. de Serionne embrasse ce dernier parti, & juge que la mort d'Empédocle fut semblable à celle de Pline le Naturaliste, à qui sa curiosité fit perdre la vie, non pas *sur le Mont Vesuve*, comme il dit, mais pour s'en être trop approché durant un de ses embrasements.

PUBLIUS SYRUS.

On ne sçait point le veritable nom de ce Poëte : il étoit agréable au Peuple ; c'est pour cela, dit-on, qu'il fut nommé Publius : il étoit Syrien de Nation, ce qui lui fit donner le surnom de Syrus. Il avoit été Esclave de Domitius, lequel l'ayant affranchi fort jeune, le fit instruire avec beaucoup de soin. Ses Mimes lui

attirerent de grands applaudiſſemens dans pluſieurs Villes d'Italie. Jules Ceſar l'ayant goûté, l'emmena à Rome, où ſes piéces lui firent donner la préférence ſur tous les Auteurs de Mimes de ſon tems ; même ſur Laberius, Chevalier Romain, ſon émule, qu'il vainquit au jugement de Ceſar. A l'occaſion des Mimes de Publius Syrus, M. de Serionne a cru devoir donner quelque idée de ce ſpectacle populaire. " Les Mi-
„ mes, dit-il, faiſoient d'abord partie
„ de la Comédie; c'étoient certaines
„ Oeuvres de Theâtre, qui conſiſ-
„ toient en grimaces, & en danſes
„ groteſques... On appelloit auſſi
„ Mimes, les Acteurs qui les jouoient.
„ L'interêt ou la jalouſie les ſepara
„ dans la ſuite, des Acteurs Comi-
„ ques.... Pour divertir ils joigni-
„ rent à leurs danſes, le burleſque de
„ la Comédie : & cela produiſit ce
„ que nous appellons aujourd'hui
„ des Farces.... Ce n'étoit que des
„ Scenes imparfaites, ſans intrigue,
„ ſans liaiſon, & ſans dénoüement....
„ C'eſt à ce genre de Spectacle, que

„ nous devons les Sentences de P. „ Syrus. „ Quoique les Mimes fuſſent preſque toujours obſcenes, on ne voit rien dans ces Sentences, qui ſoit contraire à la pureté de nos mœurs.

“ Les Pantomimes étoient une au- „ tre eſpece de Farceurs, qui mêle- „ rent d'abord le chant à la danſe. „ Dans la ſuite, ils ne parlerent plus „ qu'aux yeux, mais avec tant d'art, „ qu'ils repreſentoient une Trage- „ die, ou une Comédie, entiere „ ſans chant, ni déclamation, par „ la ſeule activité du geſte :

Tot linguæ, quot membra viro; mirabilis ars eſt;
Quæ facit articulos, ore ſilente, loqui.

Ce diſcours eſt tiré du *Theâtre des Grecs*, * dont néanmoins on ne cite pas l'Auteur.

M. de Serionne fait remarquer que la Bruyere a beaucoup profité des Sentences de P. Syrus. Les exemples qu'il donne de cette imitation,

* Tome III. Pag. 330. *in*-4.

ne laissent aucun lieu d'en douter; à-moins que les réflexions sur les mêmes objets, sur les sentimens du cœur, sur les mœurs des hommes, n'ayent produit des pensées semblables. Contentons nous d'un seul de ces exemples. Le Poëte Latin dit:

,, Mortem timere crudelius est quàm mori.

M. de la Bruyere a tourné ainsi cette Sentence: " La mort n'arrive ,, qu'une fois, & se fait sentir à tous ,, les momens de la vie: il est plus ,, dur de l'apprehender que de la ,, souffrir. ,, A cette occasion, M. de Serionne s'étend beaucoup sur l'utilité de l'imitation; il voudroit qu'on accoutumât les jeunes gens à profiter ainsi de la lecture des Anciens. L'avis est fort bon, & n'est pas nouveau: mais il faut mettre beaucoup du sien, pour imiter comme la Bruyere, Despreaux, Moliere, la Fontaine & les autres, qu'il propose pour modeles de la belle imitation.

Les Sentences de Syrus sont justes,

judicieuſes, vrayes, exprimées avec une élégante ſimplicité. Pluſieurs ſont connues, & ſont dans la bouche de tout le monde, même dans les propres termes de l'Auteur, & ſouvent ſans qu'on ſçache de qui on les tient. La traduction ne leur ôte rien de la grace qu'elles ont dans la Langue du Poëte ; elle détermine même quelquefois heureuſement le ſens qui ne ſe préſente pas d'abord. Comme elles ſont beaucoup plus connues, que le Poëme de Severus, nous n'en chargerons pas cet Extrait, peut-être déja trop long.

ARTICLE LXXV.

DE LIBRIS QUI vulgò dicuntur Romanenſes *Oratio habita die 25. Februarii anno D. 1736. in regio Ludovici magni Collegio Societatis Jeſu, à Carolo Porée ſocietatis ejuſdem Sacerdote, &c.* C'eſt-à-dire, *Diſcours du P. Porée ſur les Romans. A Paris chez Marc Bordelet, rue S. Jacques*, 1736. *in-4. pages* 51.

CE discours est un des plus intéressans qui soient sortis de la plume du P. Porée, soit qu'on considere l'objet, soit qu'on ait égard à l'execution. Il s'agit des *Romans*, matiere à la mode, c'est dire tout. L'Orateur le récita le 25. Février 1736. en présence d'une des plus illustres & des plus nombreuses assemblées. On l'a contraint depuis de le rendre public. Nous n'ajouterons rien aux applaudissemens réiterés de ses Auditeurs. Beaucoup moins préviendrons nous ceux des Lecteurs étrangers. Il nous suffira d'en faire un extrait simple, court & surtout fidele pour ceux qui ne l'auront ni entendu, ni lû, ni peut être compris. Nous ne prétendons offenser personne.

L'Orateur débute par le parallele du monde Physique, & du monde litteraire, ou plûtôt des changemens & des révolutions que le tems produit plus lentement dans l'un & plus rapidement dans l'autre. Il abandonne d'une part aux politiques, & de l'autre aux gens de lettres la question,

ſçavoir ſi des deux côtés le monde gagne ou perd en ſe renouvellant, & ſi le moderne eſt préférable ou inférieur à l'antique. Quant à l'état de la littérature, l'Orateur ſe renferme dans l'examen d'une eſpece particuliere de nouveauté née de la poëſie, ſinge de l'Epopée. C'eſt ce qu'on appelle le *genre Romaneſque;* & il demande quelle place il faut lui donner dans l'état ſoit politique ſoit littéraire: queſtion plus importante aujourd'hui que jamais. Auſſi pour lui donner tout le degré de préciſion & de clarté qu'elle mérite, il s'applique à déterminer ſon objet par ſes propres traits. Il en exclut ce qui n'en eſt pas; il le fixe à ce qu'il eſt; *œuvre galante de pure fiction, dont la fin n'eſt autre que l'amour profane.* Sur ces ſortes d'Ouvrages voici la déciſion de l'Orateur, & la diviſion de ſon diſcours. *Les Romans ainſi entendus nuiſent beaucoup aux Lettres & à la République littéraire.* Premiere partie. *Ils ſont encore plus pernicieux aux mœurs & à l'Etat.* Seconde partie.

I. Après avoir terminé l'exorde

par quelques traits délicats, à la maniere de Virgile sur la pacification de l'Europe, sur le Roi & le gouvernement, sur les sujets qui s'offrent à célébrer, sur celui auquel l'Orateur se borne sous les yeux & au Tribunal d'un Juge tel que M. le Cardinal de Polignac, le P. Porée entre en matiere. Sans s'arrêter au sentiment de ceux qui croyent les Romans aussi peu nuisibles que profitables, pareils à des Citoyens qui ne seroient ni bons ni mauvais; comme si dans un corps où tout doit concourir à l'utilité commune, (ainsi que les grains dans un champ) ce n'étoit pas nuire en effet que n'être bon à rien, il va plus loin, & se propose de prouver que les Romans nuisent à la litterature en deux manieres. *Par leur contagion ils gâtent tous les genres de litterature, ausquels ils ont quelque rapport. Par leur fécondité ils étouffent le goût des bonnes lettres, & même des genres ausquels ils ne se rapportent point.*

Un détail simple, mais éloquent des connoissances de la premiere

eſpece, démontre ce qu'on a d'abord avancé. Nous ne ſçaurions ſuivre tous les tours ou détours du labyrinthe de l'Eloquence dans un extrait. Le fil ſubtil & ſouple qui y conduit imperceptiblement, ſe rompt à chaque inſtant entre nos mains. C'eſt au Lecteur intelligent d'y ſuppléer autant qu'il eſt poſſible, ou pour mieux dire, de s'y tranſporter lui-même, & de ne regarder l'idée qu'on tâche de lui donner, que comme un crayon défectueux. Le P. Porée nous pardonnera plus volontiers cette défectuoſité, que la moindre louange.

L'Hiſtoire eſt d'abord miſe en jeu, comme une choſe qui a quelque ſorte de raport au Roman, puiſque c'eſt narration d'une & d'autre part. Mais qu'eſt devenue l'Hiſtoire depuis la naiſſance des Romans? Parée de ſa ſeule beauté elle n'avoit qu'une ſimplicité noble dans ſes récits. La vérité ſembloit parler par ſa bouche. L'art Romaneſque lui a prêté malheureuſement ſes ornemens, ſon fard, ſes fictions, ſon faux mer-

veilleux. Non content de l'infecter d'abord en Afrique & en Asie, quel tort ne lui a-t-il pas fait depuis en Europe ?

„ Nous gémissons de voir les pre-„ miers tems de l'Empire François, „ ceux-mêmes de Charlemagne, „ plongés dans des tenebres si épais-„ ses que la vérité peut à peine per-„ cer à travers les fables. Qui sont „ ceux qui l'y ont plongée ? Les fai-„ seurs de Romans, ces pompeux „ Panégyristes des Rolands, des Re-„ nauds, & des anciens Paladins, „ à force de mêler le faux au vrai, „ ont jetté un nuage sur les yeux de „ nos annalistes les plus éclairés.

„ Anglois, vous gémissez de voir „ le berceau de votre Nation pro-„ fané par des contes pueriles. Qui „ sont ceux qui l'ont profané ? de „ frivoles artisans de chroniques. Ils „ ont recueilli sans discernement les „ Actes fabuleux du Roy Artur & „ des Chevaliers de la Table Ronde „ pour farcir votre Histoire de quan-„ tité de ridicules chiméres.

„ Vous gémissez, Espagnols, de

„ voir vos Annales altérées en cent „ endroits, perdre toute créance à „ force de la ſurpaſſer. Qui ſont ceux „ qui les ont alterées? Des Rodo- „ monts qui ont embouché la trom- „ pette pour exhalter vos hauts faits „ d'armes. Pleins de l'eſprit Roma- „ neſque ils les ont enflez à l'excès: „ ils ont ôté aux plus grands ex- „ ploits leur juſte meſure.

„ Italiens, vous gémiſſez de voir „ que des Ecrivains ont terni chez „ vous l'Hiſtoire de vos peuples „ & des Nations Etrangeres par le „ coloris du menſonge. Qui ſont „ ceux qui l'ont terni? vos Ecrivains „ mêmes, trop ſpirituellement af- „ fectés dans leur négligence. La „ plûpart en voulant jouer ſur tout, „ ſe ſont fait, ſans rougir, un jeu „ de tout farder d'une teinture Ro- „ maneſque.

„ Peuples d'Allemagne, vous „ n'avez point à gemir de cette ta- „ che; les Faſtes de votre Empire „ en ſont exempts, je le veux croi- „ re. Vous le devez à cette heureu- „ ſe lenteur à feindre, qui n'eſt pas

„ incompatible avec la promptitude „ à inventer & que vous y joignez. „ Mais si un jour vous venez à tou- „ cher ce vernis Romanesque (com- „ me on assure que vous commencez „ à le tenter) dans peu, (daignez „ m'en croire) oui dans peu vous „ verrez les monumens de votre „ Histoire Universelle tout couverts „ de ce poison dangereux, &c.

„ Cette figure sur l'Histoire géné- „ rale, est suivie naturellement d'une „ autre plus vive qui concerne les „ Histoires particuliéres & person- „ nelles des Héros & des Héroïnes. „ Quel rang, quel sexe, quelle va- „ leur, quelle vertu, quelle Religion „ la fureur des Romans a-t-elle épar- „ gné ? A-t-elle respecté les Rois, & „ les Empereurs ? les Reines & les „ Princesses ? les célebres guerriers ? „ les Dames Vertueuses, la Pourpre „ & la Thiare ? Vous diriez qu'elle „ auroit assisté aux conseils secrets, „ éclairé les moindres démarches, ouvert les cassettes, dérobé les let- tres, tout vû en un mot & tout en- tendu. Non elle a tout supposé. Il

suffit d'avoir eu de grands noms, de grandes places, de l'éclat, de la réputation, de l'esprit, de la beauté, un rang suprême, pour être en proye à la licence effrenée de cette impitoyable furie. Et sur quoi encore se fonde-t-elle? » Sur des bruits clan» destins, sur de téméraires soup» çons, sur des interprétations ma» lignes, sur des mémoires posthu» mes, sur des anecdotes furtives, » surtout ce que l'envie produit, » qu'approuve la malignité, que » l'audace publie, que la curiosité » s'empresse de lire,* qu'adopte la » crédulité .... C'est ainsi que l'his» toire nommée par Ciceron, le » témoin des tems, la lumiere de » la vérité, la dépositaire de l'anti» quité, s'appellera dans la suite le » témoin du mensonge, le flam» beau de la calomnie, la déposi» taire de la fausseté, l'éleve de la

„ * Il y a dans le Latin, *parit invidia*, „ *apprcbat malevolentia*, *emittit auda-* „ *cia*, *evolvit curiositas*, approbat *credu-* „ *litas*. Lisez *adoptat credulitas*. C'est une „ faute d'impression.

» fable romanesque. »

L'Orateur passe à la Géographie historique » qui non contente de la » description des lieux, décrit en- » core le génie différent des cli- » mats, les mœurs des peuples, & » les rits des diverses religions. » La simple Géographie n'a rien souffert des Romans quand ils se sont contentés des pays imaginaires où ils font voir des fleurs de *tendre*, des fontaines d'*oubli*, des palais de diamants, des tours en l'air, & tant d'autres prodiges que l'on prend pour ce qu'ils sont, c'est-à-dire, pour des rêveries. Mais que n'a point souffert la Géographie dont nous parlons, celle qui est étroitement liée à l'histoire ? Elle a vû éclore des peuples feints dans des climats réels, des mœurs feintes dans des nations véritables, de nouvelles erreurs dans le sein des superstitions anciennes; elle a vû le mêlange monstrueux de ce qu'on voit, qu'on sçait, qu'on entend avec ce qu'on n'a jamais ni vû, ni sçû, ni entendu; l'incroïable avec le vraisemblable; un chaos en un

mot d'autant plus impoſſible à débrouiller qu'il eſt difficile de réfuter les menſonges qui viennent de loin, ou qui vont loin. Qu'eſt-il arrivé de là ? Tout eſt devenu ſuſpect dans les relations. La crainte de donner dans le faux, fait qu'on ne croit pas même le vrai.

Malheureuſe la Muſe héroïne qui préſide à l'Epopée d'avoir eu pour imitatrice, une eſpece fantaſtique, que le P. Porée appelle à juſte titre la *Muſe Romaneſque*. C'eſt au lecteur à le ſuivre dans l'ingénieux & délicat parallele qui caractériſe ſi bien l'une & l'autre, & dans celui des poëmes chrétiens avec ceux de l'antiquité payenne que la ſeule Calliope avoit inſpirés. On n'y trouve ni magie, ni démons, ni génies, ni amours capables de corrompre les mœurs. La Muſe Romaneſque n'avoit point encore gâté le bon goût. Hé ! plût au Ciel, s'écrie l'Orateur, que le Poëme Dramatique n'eût pas éprouvé le même ſort que l'Epique. C'eſt ici qu'après l'Auteur qui a publié au ſiecle paſſé un livre

intitulé : *de la connoissance des bons Livres* le P. Porée ne craint pas de dire que la Tragédie infectée du souffle des Romans a souffert un changement déplorable.

Nous en étions-là, lorsque nous avons vû paroître la *Lettre LXIV.* * *des Observations sur les Ecrits modernes.* Les Observateurs nous ont prévenus, & l'extrait étendu qu'ils donnent de cette harangue du P. Porée avec beaucoup d'empressement, nous invite à cette lenteur scrupuleuse qu'exige une traduction quand on veut la rendre fidelle, comme sans doute ils l'ont voulu. Ils nous permettront toutefois de relever (entre autres négligences involontaires) une petite méprise qui donne un sens tout différent à ce que l'Orateur pense & dit sur M. Racine qu'il nomme *un Poëte extrêmement ingenieux & élegant : ingeniosissimi elegantissimique Poetæ, &c.* Il est vrai (comme la Lettre LXIV. le dit) que le P. Porée pour prouver que les Ro-

* Observations sur les Ecrits Modernes, Lettre 64. du 26. May 1736.

mans ont gâté la Tragédie," cite les „ amours du jeune Britannicus pour „ Junie, d'Alexandre pour Cleophile „ de Mithridate pour Monime, „ d'Hippolyte pour Aricie. „ Amours ſouvent critiqués par d'autres avant lui, & qui le ſont encore aujourd'hui à certains égards que le P. Porée ne manque pas de marquer. Mais il ne dit nullement ce qu'on lui fait ajoûter, *qu'en conſiderant les autres Heros que M. Racine a pliés à ce caractere de tendreſſe, il n'y en a pas un qui ne ſoit amoureux en dépit du bon ſens.* Citons le paſſage qui loin de dire cela, fait entendre tout le contraire, puiſqu'il ne parle que des imitateurs du défaut qu'on reproche à M. Racine dans quatre pieces ſeulement.

* *Jettez les yeux ſur les autres Heros, qui ſuccedant à ces Heros tendres & amollis par l'effet de l'art du Poëte le plus ſpirituel & le plus*

* Heroas comtemplare cæteros qui teneris iſtis & ingenioſiſſimi elegantiſſimique Poëtæ artificio emollitis heroïbus in Scenam Gallicam ſucceſſerunt: de ſin-

élegant, ont passé sur la Scene Françoise. Vous demanderez de presque tous pris en détail, comment peuvent-ils se livrer à l'Amour en dépit ou de l'âge qui y répugne, ou de la fortune contraire qui s'y oppose, ou de la Religion qui le combat, ou de l'Histoire qui réclame, ou de la Fable même qui le contredit? Je répondrai toujours: Cet amour est faux, irrégulier, monstrueux. J'en conviens: mais il est Romanesque. Il a plu, il plaît & il plaira. Il est plus clair que le jour que ce passage ne regarde point M. Racine. C'est une conclusion générale de la gradation que l'Orateur a faite, pour montrer que la Tragedie a été *Romanisée*, quelquefois entre les mains de M. Racine (c'est-à-dire quatre fois

gulis fermè quæres, quomodo ament, vel repugnante ætate, vel adversante fortunâ, vel reluctante Religione, vel reclamante Historiâ, vel ipsâ refellente Fabulâ: De singulis item respondebo. Amor iste falsus, abnormis, portentosus est fateor. Sed Romanensis est. Placuit, placet, & placebit.

selon

ſelon le P. Porée) eſt très-ſouvent, non pas toujours, (*de ſingulis fermè*) lorſqu'elle a paſſé en d'autres mains, & que l'amour en a fait la baſe, *teneris heroïbus.*

C'eſt à ce ſujet que l'Orateur tonne & foudroye, en finiſſant ainſi ce morceau. „ Quoi donc on ne ceſſera „ jamais d'affadir la ſcene tragique „ de galanteries, de celles mêmes qui „ ne ſeront ni vraies ni vraiſembla- „ bles! Jamais; à moins que la Tra- „ gedie ne ſe défaſſe de ce qu'elle „ tient de la muſe romaneſque, je „ veux dire de l'aſſerviſſement to- „ tal & ſans réſerve qu'elle a voué „ à l'amour.

„ Quoi, un théatre érigé dans le „ ſein du Chriſtianiſme & par des „ mains chrétiennes, ſera donc tou- „ jours embraſé de folles & de ro- „ maneſques ardeurs? Toujours; à „ moins qu'en s'écroulant par quel- „ que chûte éclatante, il ne ſoit en- „ ſeveli dans ſes propres ruines. Il „ en eſt de ces flammes que la fu- „ reur des Romans a portées ſur no- „ tre ſcene, comme des incendies

„ qui ont dévoré de vastes & de su-
„ perbes édifices. Nous l'avons vû, ou
„ nous le sçavons : le bouleverse-
„ ment seul en est le remede.

„ La scene auroit donc dû périr,
„ plûtôt que d'être empestée par l'a-
„ mour ? Oui certes, s'il est vrai,
„ qu'une * matrone chaste doit per-
„ dre plûtôt la vie que l'honneur.

L'on a vu à quel point les Romans ont gâté l'histoire, la géographie, la poësie. Il reste l'éloquence & le style. Le P. Porée ne les oublie pas. Quels modeles que les Romans pour bien écrire ? Il convient qu'il y a eu des Durfé, des Calprenede, des Segrais, des Scuderi, des Villedieu, &c. Et il ne cele pas qu'il se trouve des Romans écrits avec autant de soin que d'elégance, beaucoup mieux en un mot qu'il ne seroit à souhaiter sur pareille matiere. Apprenez-nous toutefois, dit il, aux partisans du style de Roman, quelles sont ces sources fecondes d'éloquen-

* L'Observateur traduit : *Une Dame chaste qui aime mieux mourir que d'être violée.*

ce que vous croyez y trouver. Là par une espece de Dialogue vif & serré, il fait voir le vuide des Narrations, le faux brillant des descriptions, la langueur & la fadeur des harangues, l'afeterie des entretiens, la vivacité passagere & peu naturelle des fleurs d'éloquence, leur miel peu attique, ou plutôt leur poison si contraire au style sain, comme on ne l'éprouve que trop.

Voilà donc chaque partie des Lettres vitiée par la malheureuse liaison que chacune peut avoir avec les Romans. C'est peu, ils sont pernicieux aux parties mêmes de la Litterature qui n'ont aucun rapport avec eux. « Quand voit-on languir les „ bonnes Lettres ? C'est sans difficulté lorsqu'il y a peu d'Ecrivains „ & de Lecteurs qui s'attachent au „ bon. Et en quel tems en voit-on le „ moins ? C'est à coup sûr lorsqu'il y „ a un plus grand nombre d'Auteurs occupés à composer des Ro„ mans. Car tandis que toute la fa„ brique d'historiettes est dans le feu „ de la composition ; tandis que

„ des Ecrivains affamés bruſquent „ leurs petites nouvelles galantes „ pour un vil interêt, ſans s'em- „ barraſſer * de leur durée, pourvû „ qu'elles leur procurent de quoi „ vivre; tandis que des commen- „ çans, légers d'érudition pour ſe „ faire quelque ſorte de nom dans „ la litterature forgent des Con- „ tes de leur fond, ou rajuſtent „ ceux de la façon d'autrui; tandis „ que des hommes de condition, „ ſoit par la paſſion de médire, ſoit „ par celle de faire du mal plûtôt „ que de ne rien faire, ſoit par l'er- „ reur où ils ſont de croire innocent „ ce qui ne l'eſt pas, s'amuſent à tra- „ cer ſur le papier leurs galanteries „ ou celles des autres; tandis que „ les femmes négligent le fuſeau „ pour ſe ſaiſir de la plume afin de „ diſputer aux hommes l'avantage, „ aiſé pour elles de la fertilité à fein-

„ * L'Obſervateur traduit : *Sans ſe met-* „ *tre en peine ſi elles vivent long-tems,* „ *pourvû que pendant quelque tems elles* „ *les faſſent vivre : Tandis que des ap-* „ *prentifs, &c.*

„ dre & à exprimer les fictions;
„ que devient alors la ſaine Litte-
„ rature ? tout eſt chez elle dans
„ l'inaction. D'un côté les Ecrivains
„ ingenieux qui pourroient exercer
„ plus utilement leur eſprit, ſe laiſ-
„ ſent aller au torrent : ils font des
„ Romans parce qu'il eſt facile d'en
„ faire. De l'autre les Auteurs ſenſés
„ qui rougiſſent de voir ces baga-
„ telles en vogue, laiſſent de dépit
„ la plume & perdent courage ; dé-
„ goûtés, ſans doute, par la perſua-
„ ſion où ils ſont qu'il n'y a plus ni
„ honneur ni attrait à ſe mêler d'écri-
„ re ; quand la Furie Romaneſque
„ triomphant de l'état litteraire s'eſt
„ emparée de la citadelle & des tré-
„ ſors „ C'eſt ce que pratiquoient les bons Citoyens d'Athenes & de Rome dans les tems malheureux où l'Etat ſe trouvoit en proye aux méchans. Ils quittoient le maniment des affaires, & ſe renfermoient en gemiſſant, dans leur propre vertu. S'il eſt encore des Ecrivains plus courageux, qui pour ſoutenir la République ébranlée, oſent publier quel-

que Ouvrage important & ſolide, quels Lecteurs trouvent-ils? quelques gens de Lettres. Le reſte jette à peine les yeux ſur l'Affiche ou ſur les premieres pages. Quel charme a donc le Roman pour faſciner ainſi tous les yeux? Jugez-en par le détail des perſonnes qui s'amuſent à lire.

Le P. Porée vous le fait parcourir par une peinture naturelle de ce qu'on en voit dans les Cours, dans les Villes & dans les maiſons de Campagne. Il peint l'illuſtre jeuneſſe des deux ſexes occupée à feuilleter les Chroniques amoureuſes des Rois & des Reines; mais ſurpriſe au dernier point de rencontrer dans ce ſuprême rang, des cœurs jeunes & inacceſſibles aux paſſions que le Trône ſemble autoriſer. C'eſt un éloge indirect & fin du Roy & de la Reine. Il paſſe dans la Ville, il entre dans un Palais: il peint d'un côté le Pere de famille * *dans un deshabillé riche & commode*, les yeux attachés ſur un vaſte volume qu'il dévore. C'eſt le

* L'Obſervateur traduit, *enveloppé dans une belle robe de chambre.*

Dictionaire Historique & Critique qu'on pourroit justement nommer *Dictionaire Historique & Romanesque, Critique & antichrêtien.* D'au-
„ tre part il décrit, dans un appar-
„ tement plus ample, une mere en-
„ tourée de jeunes Dames *(a)* & ré-
„ pandue sur un Sofa, d'où comme
„ d'un Tribunal, elle lit à haute
„ voix un *(b) Livre d'or*, & quel
„ Livre ! Les Lettres d'un prétendu
„ Asiatique qui voyage en Europe,
„ & qui balance à sa maniere le ge-
„ nie & les mœurs des Nations, sans
„ en excepter les Religions même
„ qu'il réforme à son gré. Mais
„ grand Dieu, que d'horreurs, que
„ d'obscenités, que d'impietés ! Fer-
„ mons les oreilles, & portons nos
„ pas ailleurs.

„ Autre peinture: c'est celle d'un
„ jeune homme qui couché molle-
„ ment parcourt avec une sorte de
„ négligence pleine d'activité, quoi ?

(a) L'Observateur traduit, *la Dame du logis . . . assise dans un grand fauteuil.*

(b) L'Observateur traduit, *un Livre proprement relié.*

„ des Voyages nouveaux au-delà des „ mers ; écrits avec quelle fidelité ? „ Celle des Romans ; avec quelle Re- „ ligion, & quelle pudeur ? Il vaut „ mieux tirer le voile & dissimuler „ tout, que de rien dire. »

L'Orateur poursuit ainsi : « * Que „ fait cette jeune personne assise près „ de sa toilette ; la tête nonchalam- „ ment penchée sur le bras, l'air „ rêveur & le visage détourné. Elle „ craint d'être vûë ; elle m'a enten- „ du. Déja le Livre est fermé & ca- „ ché dans son sein. Oseroit-on vous „ demander, de grace, quelle lectu- „ re vous occupoit. Elle se taît : elle „ rougit. Cessons de l'interroger. „ Son silence dit tout : sa rougeur est „ un aveu. Elle avale à longs traits, „ elle goûte avec réflexion le poison „ qu'elle puise. D'où ? De l'Histoire „ de quelque beauté Turque ou Per-

* L'Observateur traduit, *que fait cette fille déja grande, assise sur une petite table . . . Dites-nous, je vous prie, Mademoiselle, que lisez-vous, &c.* Dans la feuille suivante il corrige, & met, *près d'une petite table.*

„ ſane que ſes charmes ont rendue
„ la favorite d'un Empereur, ou d'un
„ Roy, que l'amour a élèvée à un
„ haut rang, & dont peut être elle
„ envie le ſort tout inconſtant, tout
„ périlleux qu'il eſt. Retirons-nous;
„ mais à l'inſtant que nous nous dé-
„ tournons, (*a* un enfant s'échappe
„ des bras de ſa gouvernante; elle
„ accourt & nous preſente à lire un
„ Livre qu'elle tient. L'ouvrirons-
„ nous? Jettons du moins un coup
„ d'œil ſur le titre pour ne pas l'af-
„ fliger. *Contes des Fées.* Fort bien.
„ C'eſt donc de pareilles folies qu'on
„ nourrit l'enfance; c'eſt de ces éle-
„ mens de galanterie qu'on l'in-
„ ſtruit.

„ (*b*) Sortons de la Ville; &
„ voyons comme en paſſant, quel

(*a*) L'Obſervateur traduit, *une petite fille échappée du ſein de ſa nourrice . . . Liſons du moins le titre pour ne pas faire pleurer cette petite enfant. Voilà qui eſt bien, &c.*

(*b*) L'Obſervateur dit ſur ce court morceau: *Si je ne craignois d'être trop long, je copierois ici le portrait du Gentilhomme Campagnard qui, aſſis ſur un vieux fauteuil, &c.*

„ amuſement ſert à deſennuyer les
„ amateurs de la Campagne. Vous les
„ verrez attachez à la lecture de di-
„ vers Romans ; & il ſe trouvera tel
„ vieux guerrier qui, à un retour
„ de chaſſe, renverſé à demi ſur un
„ fauteuil à l'antique, devant ſon
„ foyer qu'environne ſa famille at-
„ tentive, ſe délaſſera à relire les
„ anciens exploits des Chevaliers er-
„ rans ; ſe récriera frappé d'admira-
„ tion ; & ſans ſonger aux Condés,
„ aux Turennes, & à tant de Héros
„ récens, propoſera pour modeles à
„ ſon fils qui ſoupire après les armes,
„ des Primaleons & des Palmerins. „
Ovide s'eſt ſurpaſſé lui-même en
nous peignant Philemon & Baucis.

L'Orateur conclut avec beaucoup de dignité, " que les Romans, com-
„ me il l'a avancé, ſont dans la Littera-
„ ture, ce qu'eſt parmi le bon grain,
„ le mauvais, qui non-ſeulement
„ détruit celui à qui il s'attache ;
„ mais qui étouffe encore celui mê-
„ me auquel il ne s'attache pas. Les
„ vrais gens de Lettres, pour ſauver

„ la Litterature, doivent donc les „ extirper jusqu'à la racine.

Seconde Partie. Elle tend à montrer que les Romans nuisent doublement aux mœurs, en inspirant le goût du vice & en étouffant les semences de la vertu.

Les jeunes hommes en particulier y puisent la plupart du tems, la témérité, la mollesse & l'art de séduire l'innocence ; trois vices que l'Orateur rapporte " aux trois especes de „ Romans qui ont eu cours en divers „ tems, à ceux de Chevalerie, de „ Bergerie, & de Mêlanges, quoi- „ qu'à vrai dire chaque Roman dans „ son espece puisse être comparé „ par ces trois effets à la triple tête „ du monstre infernal. „

Pour attaquer la premiere, le P. Porée discerne avec justesse la témérité de la vraie bravoure. " Celle-ci „ ne se détermine au combat que „ pour un sujet juste & grave. Un „ rien suffit à la témérité pour en- „ treprendre un combat injuste. La „ bravoure regarde quel est l'enne-

„ mi : la témérité attaque le pre-
„ mier qu'elle rencontre. La bravou-
„ re meſure le danger d'un coup
„ d'œil éclairé : La témérité ſe pré-
„ cipite à l'aveugle dans toutes ſor-
„ tes de périls. L'une eſt genereuſe
„ & digne de l'homme ; l'autre fe-
„ roce & propre de la brute. „ Sur cette diſtinction fine l'on peut juger des exploits de nos Amadis. Quel en eſt l'objet ? Une femme. Il ſeroit juſte & grave avec les conditions que l'Orateur exige. * " Mais ren-
„ contrer une femme, le plus ſou-
„ vent inconnue, ou connue par ſa
„ ſeule beauté, la voir, l'aimer, en-
„ treprendre de l'enlever, & pour
„ cela faire briller le fer, eſt-ce va-
„ leur de Heros ou témérité de ra-
„ viſſeur ?

„ Et qui encore ce fer menace-t-
„ il ? des ennemis de la Patrie, ou

* L'Obſervateur ſur tout cet endroit où il s'agit de la témérité, ſe contente de dire : *On voit les Amadis ſe battre pour une belle femme qu'ils ne connoiſſent point, ou dont ils ſont devenus tout-à-coup amoureux.*

„ des brigands domeſtiques ? quel-
„ quefois les uns & les autres, d'or-
„ dinaire étrangers & citoyens, bons
„ & méchans, connus & inconnus;
„ indifféremment en un mot tous
„ & chacun de ceux que la rivalité
„ fait regarder comme ennemis; ri-
„ valité qui donne aux animaux les
„ plus timides de la fureur pour
„ combattre. Se jetter dans les com-
„ bats par ce motif, eſt-ce la bravou-
„ re d'un homme, eſt-ce la témérité
„ d'une brute ?

„ Et quels combats encore ? Sont-
„ ce des jeux legers & ſemblables à
„ leur objet. Non, ils ſont ſérieux,
„ atroces, ſanglans, remplis de
„ ſi affreux dangers, que le héros
„ n'en ſortiroit jamais ſans le ſecours
„ auſſi ſubit qu'ineſperé; auſſi ſur-
„ prenant que riſible d'un de ces
„ miracles de valeur plus aiſés à pein-
„ dre avec la plume qu'à operer par
„ l'épée. Combattre ainſi en Anda-
„ bate, affronter la mort par une
„ aveugle paſſion, eſt-ce la bravou-
„ re d'un homme ſenſé, ou la témé-
„ rité d'un furieux ?

» Voilà pourtant les grands exem-
» ples de valeur que nous représen-
» tent si fréquemment ces poudreux
» volumes de la chevalerie, &c.

Nous abregeons malgré nous ce morceau où l'on voit quels héros peut former l'Académie de ces fabuleux Gladiateurs. Ce ne seront pas certes des héros Grecs ou Romains; mais des Amadis réalisés. Il y en a eu, il en est encore. Si l'on ne tire plus si souvent l'épée pour des *Orianes*, & des *Angeliques*; l'étincelle d'une téméraire & dangéreuse fureur vit encore dans les cœurs. Quelquefois elle s'y rallume & produit des incendies funestes à la noblesse, à l'Etat, aux mœurs, à la religion.

Mais croiroit-on que l'on pût être en même tems téméraire & efféminé? Rien n'est plus vrai, & la mollesse est surtout inspirée par les *bergeries* Romanesques. (C'est la seconde sousdivision.)

» Vous avez lû chez les sages Ecri-
» vains de morale qu'il faut résister
» à l'amour, quand il n'est qu'une

» passion qui naît du vice, & qui
» porte au vice. Lisez les Romans.
» Vous y verrez qu'il faut céder à
» l'amour; que c'est une passion qui
» est la vertu même, la mere des
» vertus, ou la nourrice des vertus.

» Vous pensez qu'à tout âge,
» particulierement dans la jeunesse,
„ il faut prendre garde que l'amour
„ n'emporte le cœur au-delà des
„ bornes du devoir. Erreur: Le de-
„ voir ou le privilege de la jeunesse
» est de suivre toujours & en tout
» la pente qui l'entraîne à l'amour.

» Vous vous figurez qu'un amour
» insensé attire imperceptiblement
» un cœur dans le plus déplorable
» esclavage: Vain préjugé: l'amour,
» de quelque source qu'il naisse,
» jette à la verité dans la servitude,
» mais on ne la changeroit pas pour
» la liberté.

» Telles sont les maximes des Ro-
» mans. Vous demeurez interdit,
» elles vous paroissent inconceva-
» bles. Ecoutez nos Céladons & nos
» Artamenes se glorifier de leurs

» fers. * Voyez avec quelle ardeur
» ils courent au devant de leurs
» chaînes ; avec quelle complaisance
» ils les portent. Véritablement
„ vous les verrez, vous les enten-
„ drez se plaindre à l'amour de l'a-
„ mour même comme d'un fier ty-
„ ran ; tantôt pleurer sur les bords
„ d'un clair ruisseau & mêler leurs
„ larmes à ses eaux ; tantôt soupirer
„ à l'ombre d'un bocage, & con-
„ fondre leurs gémissemens au mur-
„ mure des tendres Zéphirs ; tantôt
„ remplir de leurs accens plaintifs
„ les vallons sombres & solitaires,
„ & les faire redire aux Echos atten-
„ tifs. Mais (à les entendre) ces
„ plaintes ont leurs charmes, ces sou-
„ pirs sont doux, ces larmes sont dé-
„ licieuses ; parlez à ces héros fades

* L'Observateur traduit : *Voyez le plaisir & la satisfaction qu'ils goûtent dans leurs chaînes . . . . troubler la clarté des eaux par les larmes, soupirer dans un bois touffu & adresser leurs gémissemens aux doux Zéphirs. On les entend pousser des plaintes redoublées dans les vallées désertes, & les répeter aux rochers, comme s'ils avoient des oreilles.*

„ & effeminés dans leurs folles lan-
„ gueurs, de s'arracher à ce hon-
„ teux esclavage. Ils vous diront que
„ leurs chaînes sont de nature à ne
„ pouvoir ni s'en dégager ni les
„ rompre. Exhortez-les à faire du
„ moins un effort qui ne dépend que
„ de leur volonté. Le vouloir, hélas!
„ (disent-ils) ils veulent au contrai-
„ re que cela ne soit pas. Ils aiment
„ mieux mourir en aimant que vi-
„ vre sans aimer. Hé le moyen de
„ supporter le jour si l'on n'aime!
„ Voilà, voilà le langage insipide
„ qu'ils ne cesseront de tourner &
„ de retourner en mille façons dif-
„ férentes.

„ A la vûe de ces horreurs vous
„ vous étonnez que la jeunesse sans
„ expérience & sans précaution se
„ livre à d'affreux égaremens; que
„ de jour en jour elle se fasse une
„ plus forte habitude d'un coupable
„ esclavage; que par un abbatement
„ indigne elle perde l'espoir & le
„ désir de recouvrer la liberté. Je
„ m'étonnerois moi qu'un jeune
„ homme épris de la fureur des Ro-

„ mans ne fût pas amolli au point
„ de tomber volontairement dans
„ les filets & sous le joug où il voit
„ se précipiter les prétendus héros
„ dont nous parlons. * Rendez-nous
„ ces vertueux Bellerophons, rap-
„ pellez à la vie ces fiers Hippoly-
„ tes qui furent infléxibles dans leur
„ devoir. *Astrée & la Princesse de*
„ *Cleves* seront pires pour eux que
„ les *Stenobées* & les *Phedres.*

Troisieme sousdivision: L'art de séduire l'innocence. Il suit de la corruption du cœur & les Romans l'enseignent. " Vous y voyez des amans
„ qui couvrent leur finesse d'une
„ apparence de modestie affectée. Ils
„ n'approchent que d'un pas timi-
„ de. Ils employent avec adresse tout
„ le poison des douceurs, & tout
„ l'art des assiduités, pour s'insinuer
„ dans des cœurs trop susceptibles

* L'Observateur traduit: *Rendez-nous les chastes Belerophons, les farouches Hyppolithes, qui ont été insensibles aux sollicitations des Stenobées & des Phedres; en lisant l'Astrée & la Princesse de Cleves, ils deviendront amoureux.*

„ de tendresse. C'est par le charme „ des paroles emmiellées, pire que „ les enchantemens magiques, qu'ils „ tâchent de parvenir à leur but. „ Stratagême infame, piége détesta- „ ble ! mais que leur importe pour- „ vû que cet attrait soit d'autant plus „ efficace qu'il est séduisant.

„ Il en est d'autres ouvertement „ audacieux dont l'amour est l'ora- „ cle suprême. Tout ce qui plaît est „ légitime : voilà leur maxime. Ils „ fraïent le chemin à la pudeur, „ pour l'enhardir à braver toutes les „ loix, & pour l'entraîner à quelque „ prix que ce soit dans le précipice. „ C'est outrage, c'est violence. Hé „ que leur importe pourvû que leur „ triomphe soit d'autant plus assuré „ qu'il est brusque & violent ?

„ Il en est qui sçavent prendre le „ masque d'honneur & de probité. „ Engagemens, écrits, promesses, „ sermens, rien ne leur coûte. Il ne „ tient pas à eux que le Ciel qu'ils „ attestent ne soit leur complice. „ Sacrilege horrible ! mais que leur „ importe pourvû que leur perfidie

„ s'accompliſſe ſous le voile de la
„ Religion ?

„ Il en eſt encore qui rafinent
„ ſur l'impiété même. Ils commen-
„ cent par effacer des cœurs toutes
„ les traces de la piété. Cruelle ir-
„ réligion ! forfait execrable ! Mais
„ que leur importe ſi cette voïe leur
„ paroît la plus sûre pour conduire
„ au crime.

L'Orateur tire le rideau ſur le reſte de ces affreuſes pratiques. Il lui ſuffit de les indiquer pour couvrir les Romans de l'opprobre qu'ils méritent. Toutefois pour achever de les en accabler, il obſerve que les perſonnages qu'ils mettent ſur la ſcene ſont des perſonnes polies & de qualité, des gens d'honneur, des ſages, à les en croire. Il s'adreſſe enſuite à la Patrie avec ces termes énergiques qu'il ſçait ſi bien employer à la ſuite des portraits qu'il a tracés.

Finiſſons par ceux des vertus que la lecture des Romans peut enlever aux femmes. C'eſt la ſimplicité, la modeſtie, & la pudeur.* „ Ecou-

* Voyez les Obſerv. p. 93.

„ tons, dit le P. Porée, autant qu'il
„ eſt permis de le faire, (car je ne
„ me crois pas permis de tout enten-
„ dre & de tout lire,) écoutons ce
„ que le ſexe peut apprendre dans les
„ Romans. L'intelligence fine du
„ chiffre de la galanterie ; ſignes
„ éloquens, œillades perçantes, ren-
„ contres qui éludent, fuites qui at-
„ tirent, ſaluts inſidieux, dons inté-
„ reſſés, mots ambigus, billets équi-
„ voques, énigmes de toutes les ſor-
„ tes pour couvrir de gaze un amour
„ qui veut & ne veut pas ſe montrer.
„ A quoi bon de pareilles leçons à
„ la jeuneſſe ! Ah du moins ſi l'on
„ enſeignoit en même tems l'uſage
„ vertueux qu'elle en doit faire ; la
„ prudence à ne pas faire ſemblant
„ d'entendre le mal, la fuite ou le
„ ſilence ! Mais non : l'on enſeigne à
„ répondre à ce langage d'amants ;
„ à rendre coup d'œil pour coup
„ d'œil, billet pour billet, politeſſe
„ pour politeſſe, galanterie pour ga-
„ lanterie : bien plus, à irriter les dé-
„ ſirs, à nourrir les eſpérances, à fa-
„ voriſer les ſtratagêmes, à tromper

„ les yeux des ſurveillans, à ſe trom-
„ per ſoi-même, & à prétexter pour
„ juſtification l'amitié ſimple, ou
„ l'attente d'un légitime nœud, &c.

Tel eſt l'écueil de la ſimplicité. Parlons de celui de la modeſtie. Il ſuffit de conſiderer une héroïne de Romans avec ſon héros. " Elle
„ s'aſſied: elle éleve la tête; quel air
„ d'empire! il ſe tient debout, il ſe
„ courbe, quel air de ſoumiſſion!
„ Elle eſt l'arbitre de ſa conſterna-
„ tion ou de ſa gayeté: il eſt triſte
„ ou ſatisfait au gré du moindre ſi-
„ gne. Fait-elle des reproches? Que
„ d'humbles juſtifications! Menace-
„ t-elle? quel accablement! Donne-
„ t-elle un ordre? il vole, fût-ce au
„ trépas. Elle rappelle, il revole,
„ fût-ce à l'eſclavage. Demandez-
„ vous où eſt le Héros? je demande
„ où eſt l'Héroïne.

En ſuppoſant même le Roman terminé par un mariage, l'Orateur ajoute que ſouvent l'on pourroit dire, " où eſt cet homme, né pour
„ commander? où eſt cette femme
„ née pour obéir. L'un & l'autre a

„ diſparu, ou du moins ils ont chan-
„ gé d'état, l'un obéit; l'autre do-
„ mine.

„ Quel rang occupera donc le ſexe
„ dans la ſociété civile ? Jamais la
„ ſévérité Grecque ou Romaine ne
„ lui donna de place diſtinguée ſi
„ ce n'eſt entre les femmes. La po-
„ liteſſe des Romans leur a déféré
„ la premiere même parmi les hom-
„ mes dans les aſſemblées & dans les
„ fêtes. Les deux Républiques an-
„ ciennes ne ſouffroient pas que rien
„ ſe fit par leur ordre ou leur vo-
„ lonté. La République des Romans
„ veut que rien ne ſe faſſe ſans leur
„ déciſion ou leur aveu. L'on com-
„ battra ſous leurs auſpices; par leur
„ ſuffrage on triomphera: l'on ſera
„ couronné de leurs mains. Elles
„ laiſſeront à d'autres le ſoin d'ad-
„ miniſtrer les Etats; mais elles en
„ ſeront l'ame toute puiſſante.

„ A cette vûe que peut devenir
„ la modeſtie du ſexe ? Qu'il eſt na-
„ turel qu'une femme accoutumée
„ au ſpectacle d'une pareille Répu-

„ blique qu'elle admire * se sente por-
„ tée à se donner du pouvoir dans
„ un Etat, à s'intriguer ouvertement
„ ou en secret dans les mysteres du
„ gouvernement, dans la distribution
„ des emplois, dans le maniement
„ des finances, & dans les affaires du
„ bareau, jusqu'à faire pencher la
„ balance; en un mot à se procurer
„ en tout une puissance non pas im-
„ périeuse, mais suppliante & par là
„ souveraine, surtout si elle s'adres-
„ se à des hommes élevés comme
„ elle dans cette galante Républi-
„ que, & instruits à ne rien refu-
„ ser au caprice des femmes.

„ Si les Romans veulent qu'elles
„ dominent sur le genre humain, &
„ qu'elles regnent dans la societé
„ civile, que reste-t-il pour achever
„ de ruiner la modestie ? Les hon-

* L'Observateur fait dire au P. Porée: *que les femmes pourront un jour entreprendre de dominer réellement dans l'Etat, lorsqu'elles trouveront des hommes épris des ridicules maximes, répandues dans les Romans.*

„ neurs

„ neurs divins dans l'Univers, ou un „ culte qui en approche. Les Ro- „ mans ne le refuſeront pas.

„ *La crainte a fait les Dieux.* „ Penſée impie, inſenſée & digne de „ ſon Auteur. Je dis moi. *L'amour* „ *a fait les Déeſſes.* J'entend l'amour „ tel que l'enſeignent les Romans; „ & la maxime n'eſt ni fauſſe ni té- „ mérairement avancée. Hé quelles „ Déeſſes ! Des Idoles aveugles, „ muettes, ſourdes, inanimées, pu- „ rement imaginaires & inſenſibles „ à leur culte? Non; des Idoles réel- „ les, qui ont tout ce qui manquoit „ aux objets de l'ancienne ſuperſti- „ tion, à qui rien ne manque des „ vœux, des cérémonies & du culte „ des Payens. Pour *conſécration* que „ de noms de Déités! pour *invoca-* „ *tion*, que d'ardentes prieres! pour „ *oblation*, que d'offrandes & de „ dons! pour *libation*, que de pleurs „ répandus à leurs pieds! pour *encens* „ que de ſoupirs! pour *immolation*, „ que de traits dans le cœur d'un „ amant! pour *holocauſte*, que de „ feux dont il eſt conſumé! pour

„ *apotheose*, que d'éloges, que de pro-
„ testations de faire de l'objet aimé
„ son unique divinité !

Le P. Porée s'en prend moins aux femmes qu'à leurs adorateurs Romanesques, de cet étrange renversement de morale. Mais les Romans font plus encore. Ils s'efforcent de ternir la pudeur. « Que défend-
„ t-elle au sexe ? De lire ou d'écouter
„ ce qui peut faire rougir un front
„ vertueux. La muse qui dicte les
„ Romans, ne les rend pas toujours
„ grossiers au point d'allarmer la pu-
„ deur. Elle parle souvent avec la
„ dignité d'une personne distinguée
„ ou élevée à la cour des Rois :
„ souvent aussi avec la naïveté d'une
„ bergere qui n'en a pas la rudesse,
„ & qui acquiert la plus exquise
„ urbanité au milieu de ses trou-
„ peaux. Mais en récompense com-
„ bien de fois s'émancipe-t-elle à
„ parler le langage des Julies ou des
„ Galatées. C'est dire tout. Hé ne
„ passe-t-elle jamais les bornes jusqu'-
„ à pouvoir faire rougir les Galatées
„ même & les Julies. Si elle épargne

» les groſſieretés, épargne-t-elle les
» traits moins libres qu'une oreille
» modeſte doit promptement éluder.
» Que de peintures redoutables pour
» des yeux chaſtes ! Galanteries de
» Cour mal voilées par la pompe du
» rang : galanteries de bergers qu'un
» loiſir ruſtique rend plus libertines :
» galanteries domeſtiques que le vio-
» lement d'un ſaint nœud rend per-
» fides & adulteres : galanteries for-
» tuites où préſide la licence : galan-
» teries capables ou de flatter les
» cœurs par des images voluptueu-
» ſes, ou de les ſéduire par une ré-
» ſerve affectée qui imprime plus
» vivement dans les eſprits les traits
» que l'on dérobe aux yeux. Voilà
» les galanteries dont cette muſe ne
» rougit point, parce qu'elle ne ſçait
» plus rougir. Mais qui peut les lire
» ſans honte, s'il ne l'a perdue à for-
» ce de tout lire. Rougiſſons de nous
» y arrêter plus long-tems, même
» pour les déteſter.

» Que défend encore la pudeur?
» L'aveu d'un amour permis, avant

„ celui d'une recherche légitime. Il
„ eſt glorieux au ſexe d'attendre les
„ vœux ſans les prévenir, & d'y ré-
„ pondre avec tant de circonſpec-
„ tion que l'on ſemble moins aimer
„ que rendre amour pour amour.
„ Ainſi l'ont penſé toutes les Na-
„ tions qui ont connu la ſaine mo-
„ rale. Que celle des Romans eſt
„ quelquefois différente! Que la Mu-
„ ſe qui y préſide, forme autrement
„ ſes éleves! * Souvent elle veut que
„ ſes Héroïnes entrent en concur-
„ rence de galanterie, & que leur
„ hardieſſe à parler les premieres
„ égale leur facilité à entendre.
„ Que veut-elle pour ſuppléer aux
„ paroles qui doivent couter? Let-
„ tres, portraits, muets interpretes,
„ gages éloquens qui diſent tout ce
„ qu'on n'oſe avoüer. Fiez-vous à
une pareille école, dit l'Orateur en
lançant ſur elle un trait terrible?

„ Que preſcrit enfin la pudeur?
„ Que les jeunes perſonnes ne faſſent

* Voyez les Obſervations p. 95.

„ ou n'acceptent jamais un choix ſans
„ le conſentement & le conſeil de
„ ceux qui leur ont donné le jour.
„ L'âge, la foibleſſe, le peu d'expé-
„ rience leur permettent-ils de mar-
„ cher ſans guide dans un ſentier ſi
„ gliſſant, & pour une affaire de
„ cette importance? Leur pardonne-
„ roit-on de préferer un guide auſſi
„ aveugle, auſſi peu ſûr que l'amour
„ à la maturité éclairée de ceux qui
„ doivent les guider! Que ſeroit-
„ ce ſi à l'inſçu & contre le gré
„ des tuteurs, elles prenoient un en-
„ gagement éternel; ſi malgré un
„ pere & une mere elles paſſoient
„ dans des familles étrangeres, ou
„ introduiſoient l'étranger dans leurs
„ maiſons? Qui ne fremiroit? Qui ne
„ ſe recrieroit, où eſt la pudeur? où
„ eſt le reſpect?

„ Or qu'y a-t-il de plus celebre
„ & de plus fréquent dans la plû-
„ part des Romaneſques annales,
„ que ces forfaits? Raſſemblons les
„ peintures de cette étrange mora-
„ le, & parcourons-les d'un coup

„ d'œil. Que voyez-vous dans ces „ tableaux tracés avec tant d'art ? Des „ filles qui trament de honteuſes in- „ trigues dans la chaſte maiſon d'un „ pere : des filles qui s'arrachent du „ ſein d'une mere vertueuſe pour „ paſſer dans les bras d'un infame „ raviſſeur : des épouſes qui comp- „ tent pour dot la perte de leur „ honneur : des engagemens ſignés „ par les traits de l'amour : des hy- „ menées éclairés de ſon flambeau : „ des femmes voilées par la fraude : „ des pompes nuptiales arroſées des „ larmes de l'hymen : des Héroïnes „ accompagnées de leurs Héros, qui „ errans à l'avanture ſans patrie, ſans „ feu, ſans lieu, ſans loi, jouiſſent „ impunément du courroux de leurs „ parens, de la terre & du ciel.

„ O Pudeur, ô vertu ! vous recon- „ noiſſez - vous dans ces exemples, „ & ſont-ce là en effet ceux que les „ Romans offrent au ſexe ? Oui, „ Meſſieurs. Joignez y les modelles „ des vices, les enſeignemens de ſé- „ duction dont j'ai parlé. Voilà en

„ un mot toute la diſcipline, toute
„ la morale des Romans.

„ Ai-je aſſez montré le rang qu'ils
„ occupent dans l'Etat ? Aſſez deve-
„ loppé de quels vices ils infectent
„ les cœurs, quelles vertus ils leur
„ enlevent, combien enfin ils ſont
„ pernicieux aux bonnes mœurs &
„ aux Citoyens ?

L'Orateur finit par une courte mais vive peroraiſon où il exhorte les ſages adminiſtrateurs des Etats à en bannir cette contagion, & à en arrêter le progrès par toute la rigueur des loix.

Les loix défendent les maléfices de toute eſpece, les mets nuiſibles, les marchandiſes ſuſpectes. Elles ont égard à la ſanté, à la vie & à la ſureté des Citoyens. Leur vertu exige-t-elle de moindres précautions pour la mettre à couvert d'une peſte qui infecte les eſprits & qui faſcine les cœurs ? L'Orateur implore enfin la ſévérité des Edits & des peines que mérite cette dépravation.

Nous ſommes mortifiés de ne pou-

voir mettre ici le latin. Il eût fallu presque tout copier, puisque nous en rendons la plus grande partie. C'est à ceux qui sentent le prix de la plus exquise latinité à relire ce discours dans le texte original. Ils y trouveront outre le choix des expressions, toutes puisées dans les Auteurs du siecle d'Auguste, outre la beauté & la variété des tours & des figures, ce goût antique & sain que le P. Porée trouve le secret de faire couler dans des pensées toutes neuves, & dans une maniere qui lui est propre & personnelle. L'Auteur de cet extrait prie encore les Lecteurs de vouloir bien confronter exactement le Latin avec le François pour justifier sa fidelité & sa façon de traduire. Il sçait trop ce qu'elle coute, pour blâmer le moins du monde des Ecrivains dont il estime les talens, quoiqu'il ait crû devoir s'écarter de leur traduction. Il n'impute les défauts qu'il croit y remarquer qu'à la précipitation presque inséparable d'un simple extrait.

ARTICLE LXXVI.

RECUEIL DE DIVERS ECRITS Sur l'amour & l'amitié, la politesse la volupté, les sentimens agréables, l'esprit & le cœur. A Paris chez la veuve Pissot, Quai de Conti à la Croix d'Or 1736, avec approbation & Privilege du Roy. Pp. 292.

ON proposeroit volontiers un problême: Si le Public doit beaucoup à la plûpart de ceux qui par état & Profession, travaillent à varier ses amusements ou à augmenter ses connoissances, n'est-il pas à proportion aussi redevable à ceux dont le modeste talent veut bien s'employer à rassembler quantité d'écrits fugitifs, qui sans leur soins ne verroient point le jour ; écrits d'autant plus dignes de plaire communément que l'interêt & la nécessité les commanderent moins? Dans ce qu'on appelle proprement *les livres* il y aura peut être plus d'art, plus de correction &

de ſçavoir ; dans les recueils d'un autre coté on trouvera plus d'agrement, plus de fineſſe & de légereté. Les uns & les autres, ſi l'on oſe le dire, ont un goût de terroir qui leur eſt propre ; les premiers composés preſque toujours dans le ſilence du Cabinet, ſe reſſentent auſſi ſouvent de la geſne & de la contrainte qu'il inſpire ; les ſeconds dans ce qu'ils contiennent, ont un air d'aiſance & de liberté qui les caracteriſe. Là, c'eſt l'homme de lettres, paré de penibles recherches ; ici, c'eſt l'homme d'eſprit, nourri de ſes propres réflexions, & de celles qu'il a puiſées dans le commerce des honnêtes gens & dans le centre de la Politeſſe. Quoiqu'il en ſoit, quelque parti que l'on prenne, l'Editeur de ce recueil, ne peut manquer de réunir bien des ſuffrages en ſa faveur. Il a un double droit à notre reconnoiſſance. * Auteur lui même de plus d'un ingenieux ouvrage, il nous preſente encore cette compilation eſtimable. Que l'amour propre eſt loua-

* M. de St. H***.

ble, quand il nous excite au travail ſans affoiblir la juſtice que nous devons au mérite d'autruy !

Ce recueil eſt dédié à S.A.R. Monſeigneur le Prince de Galles. C'eſt un effet de la reconnoiſſance de l'Editeur qui a eu l'honneur d'approcher d'aſſez près ce Prince dans le ſéjour qu'il a fait en Angleterre. Les éloges qu'il donne à ſon auguſte Mécene, n'ont rien de la fadeur qui accompagne ſi ſouvent les compliments & les Harangues. Tout s'y réduit preſque à rapporter mot pour mot, quelques ſentimens que ce Prince a exprimés en plus d'une occaſion. *Les Princes*, lui fait-on dire, *ne doivent ſonger qu'ils ſont Princes que pour faire du bien.... C'eſt à leurs bienfaits qu'on doit les connoître... autrement pourquoi les aimeroit-on....* De pareils traits peignent mieux une grande ame qu'un long panegyrique, & ne ſçauroient être trop repetés autant pour la gloire du Prince à qui ils appartiennent, que pour l'inſtruction de ceux à qui la naiſſance impoſe les mêmes obligations.

La premiere piece de ce recueil, est une assez longue lettre que l'Editeur lui même écrit à une Dame* aussi distinguée par son rang que celebre par les graces de son esprit & l'étendue de ses lumieres, en lui envoyant le traité de l'amitié de Madame de L***. C'est une préface si l'on veut, où sous pretexte de déveloper quelques endroits de la morale de l'illustre Marquise, il s'attache bien plus encore à exposer ses propres idées sur cette matiere intéressante; & il faut convenir qu'il le fait d'une maniere aussi spirituelle que galante. Ceux qui se plaignent tous les jours que nous pensons grossierement, que nous nous exprimons de même, qui regrettent à tout propos ces conferences charmantes de l'Hotel de Rambouillet où le sentiment sous quelque forme qu'il se presentât, étoit soumis à l'Analise la plus exacte & la plus scrupuleuse, qui relisent avec transport ce qui s'en est conservé dans plusieurs de nos anciens Romans,

* Mme. *la* D. d'A***.

ceux là, dis-je, trouveront ici dequoi se consoler, & de quoi se flater du moins que la mode en peut revenir parmi nous. L'Auteur, d'après Madame de L**. comme celle-ci d'après Platon, entreprend, pour ainsi dire, de donner à ce qu'on appelle communément *amour*, toute la perfection de l'amitié, & à l'amitié toute la vivacité & même *quelques autres accompagnemens* de l'amour. Platon ne nous paroît imaginaire dans la plûpart de ses idées que parce que nous n'avons pas le courage de nous élever jusqu'à lui. Esclaves des sens nous ne connoissons de plaisirs que ceux qu'ils nous offrent; ou bien timides à penser, peu attentifs à suivre l'ame dans toutes ses opérations, nous nous arrêtons au milieu de la course, nous ne connoissons que les dehors, que la surface de la vertu, nous ne la saisissons que parce qu'elle a de moins brillant. Aussi l'amour dans le langage ordinaire n'est que cette passion furieuse qui cause tant de desordres; ainsi l'amitié n'est point chez la plûpart des hommes, distinguée de ces liaisons que

forme ſeulement le ſang, l'interêt, le hazard, les bienſéances. L'Auteur s'élevant plus haut, & regardant comme indignes de quiconque ſçait ſentir & penſer ces notions vulgaires, veut qu'on définiſſe l'amitié, la véritable amitié, *un amour heureux & constant amour*, parce qu'elle doit en avoir toute la chaleur, tout l'empreſſement, toute l'envie de plaire; *heureux* parce qu'elle nous fait retrouver les mêmes ſentiments dans la perſonne aimée, *conſtànt*. Hé! qui pourroit en rallentir la douceur, en interrompre le cours? la vertu en eſt le Principe, elle ne connut jamais ni les noirs ſoupçons, ni les frivoles caprices. Le tems qui détruit d'ailleurs toutes choſes, ne fait donc qu'en augmenter les liens & que les reſſerrer? ſans doute qu'il n'eſt pas déffendu, dit l'Auteur, de donner quelque attention aux agréments exterieurs, mais c'eſt ſe dégrader que de ſe borner à cette enveloppe de l'ame? c'eſt à celle ci principalement qu'il faut s'attacher. C'eſt là, comme dans leur centre que réſident la nobleſſe, l'élevation, la can-

deur, la vérité, les ſoins empreſſés, les ſentimens délicats, les attentions fideles, ſource inalterable d'une infinité de ſatisfactions délicieuſes, que les ſens ne procurent jamais. Voila ce que l'Auteur appelle aimer ſolidement *le vous*. Tel eſt le fond de ſa doctrine qu'il explique avec autant d'étenduë que de ſubtilité. La contention qu'elle demande pour être bien compriſe, eſt agréablement ſoulagée par l'épiſode de la Princeſſe de Salamis. Ceux qui auront lu le grand Cyrus, connoîtront cette Hiſtoire. L'auteur n'en rappelle le ſouvenir que par le rapport qu'elle lui paroît avoir avec le ſujet qu'il traite. Cette Princeſſe extremement belle & encore plus vertueuſe, eut beaucoup à ſouffrir d'un premier mari qui trop ſemblable à ce qui ſe voit tous les jours, ne fut touché de ſes attraits qu'autant de tems qu'il en fallut à ſes yeux pour s'accoutumer à la voir & à la voir à lui. Le ſort corrigea cette injuſtice. La mort rompit des nœuds mal aſſortis & enleva l'ingrat qui méconnoiſſoit ſon bonheur. Un ſecond

époux rendit la Princeſſe auſſi heureuſe qu'elle meritoit de l'être. Auſſi celui-ci avant que de l'avoir vuë avoit-il eu occaſion de connoître & d'admirer toutes les richeſſes de ſon ame. Mais n'eſt-il point à craindre que l'amitié telle qu'on la dépeint ici, entre des perſonnes de differens ſexes ne perde à la fin beaucoup de cette perfection qu'on lui donne, & ne ſe raproche des vices groſſiers dont on veut qu'elle ſe diſtingue ? L'Auteur a prévu cette objection, & il en ſent la force. Jamais ſelon lui elle ne s'écartera du devoir. *Dès que la Religion parle, c'eſt aux ſentiments quels qu'ils puiſſent être à ſe ſoumettre. Le veritable amour l'éxige & y encourage*, ſans doute, mais qu'il y a peu de cœurs capables de triompher d'eux-mêmes, & d'un feu qu'ils ont laiſſé trop allumer ! c'eſt le ſerpent ſous les fleurs. On n'eſt point ſur ſes gardes, & on ne le connoît que par ſes cruelles morſures. L'Auteur à cette occaſion, fait encore des reflexions fort ingenieuſes qu'il termine bruſquement avec ſa lettre » tout ceci,

„ dit-il, feroit la matiere de bien des
„ dissertations, mais il faut arrêter
„ une intemperance d'écriture qui
„ me feroit faire un *in folio* plus gros
„ qu'un Atlas. „ Qu'il est dommage que tant d'esprit ne soit que pour le tres petit nombre ! & c'est par là qu'il sera toujours vrai de dire que la République de Platon & de ses disciples est idéale, il faudroit, pour la réaliser, refondre l'espece humaine.

Après la lettre de M. de St. ***. vient le petit traité de l'amitié de Madame de L**. qu'il est court, si l'on considere le nombre des pages, mais qu'il est étendu, qu'il est profond, si l'on ne fait attention qu'aux pensées & qu'aux sentiments qui le composent ! ce n'est ici ni le sçavant qui dogmatise, ni le bel esprit qui cherche à éblouir, Tout y est : l'expression d'une ame tendre & vertueuse, également consommée dans la connoissance & dans la pratique des devoirs de l'amitié ; on vous y instruit, on vous y persuade ; les pensées simples & naturelles, n'ont de nouveau que le tour sous lequel elles se présen-

tent, cela peut être vrai, mais ce tour eſt d'un merite infini, puiſqu'il eſt ſi propre à faire gouter & retenir des verités aimables, des verités ſi neceſſaires pour le bonheur & les agréments de la vie, ſi cependant elles peuvent être goûtées & retenues à moins que la nature elle même en formant nos cœurs, n'ait pris, la premiere, le ſoin de nous en inſtruire.

Qui ne connoit le beſoin qu'on a de l'amitié, pour vivre heureux ! Puiſque tous les hommes s'accordent ſur cela, pourquoi, dans un interêt commun, tous ne s'accordent-ils pas pour en joüir. Madame de L**. pour ſe fixer dans un ſujet auſſi vaſte, veut que l'on s'attache à étudier quels ſont les charmes & les avantages de l'amitié pour les chercher; quel eſt le veritable caractere de l'amitié pour la connoître, & quels ſont les devoirs de l'amitié pour les remplir.

» Les avantages de l'amitié, dit-» elle, ſe préſentent aſſez d'eux-mê-» mes. Toute la nature n'a qu'une voix » pour dire qu'ils ſont de tous les » biens les plus déſirables.........

„ Comblez les hommes de biens,
„ de richeſſes & d'honneurs, & pri-
„ vez les des douceurs de l'amitié,
„ tous les agrémens de la vie s'éva-
„ nouiſſent .... L'amitié s'enrichit
„ des pertes de l'amour, elle en de-
„ vient plus tendre, plus vive, plus
„ empreſſée .... L'amitié naiſſante eſt
„ ſujette à l'illuſion, la nouveauté
„ plaît & promet ; & tout ce qui re-
„ veille l'eſperance eſt d'un grand
„ prix ... On aime ſes amis, bien
„ plus par les qualités qu'on devine
„ que par celles qu'on connoît ... Il
„ y a auſſi des amitiés de ſympatie,
„ des liens inconnus qui nous uniſ-
„ ſent & qui nous ſerrent ; nous n'a-
„ vons beſoin ni de proteſtation ni
„ de ſermens ; la confiance va au-
„ devant des paroles.

Que de treſors dans un ſeul ami ? Il vous éclaire dans vos doutes, il vous guide dans vos démarches, il vous conſole dans vos diſgraces, il prévoit vos beſoins, il prévient vos goûts. " C'eſt une ſocieté, c'eſt
„ un commerce, où l'on ne compte
„ point, où l'on n'exige rien, & où

„ le plus honnête homme met davantage, & se trouve heureux d'être en avance; on partage sa fortune avec son ami; richesses, crédit, soins & services, tout est à lui, excepté notre honneur... Le plus grand avantage de l'amitié, est de trouver dans son ami un vrai modele... Rien ne répond tant de nous à nous-mêmes, & n'est d'une plus sûre caution envers les autres qu'un ami estimable. „ Que d'esprit, que de bon sens, que de sagesse dans toutes ces maximes! Mais tous ces avantages où les voit-on se réünir? Ce sont de ces fortunes immenses qui étonnent de tems en tems le monde; à peine un siécle entier en fournit-il un exemple?

Madame de L **. fait ensuite le caractere de la véritable amitié. „ Le premier mérite qu'il faut chercher dans un ami, c'est la vertu... N'esperez rien de vos liaisons, lorsqu'elles n'ont pas ce fondement... Aujourd'hui ce n'est pas le goût qui unit, ce sont les be-

„ ſoins... On s'unit ſans s'éxami-
„ ner, & on rompt ſans déliberer;
„ rien n'eſt ſi mépriſable.... Il faut
„ ſonger que nos amis nous carac-
„ teriſent; on nous cherche dans
„ eux, c'eſt donner au public notre
„ portrait, & l'aveu de ce que nous
„ ſommes. „ Cette penſée reconnue pour inconteſtable parmi les honnêtes gens, auſſi ancienne dans le monde que l'habitude de penſer & de refléchir, devient, pour ainſi dire, infiniment feconde ſous la plume de notre illuſtre Auteur, & en produit une infinité d'autres qui lui ſervent de preuves & d'explications. Etudiés les hommes, connoiſſés le monde, & vous connoîtrez tout le prix de cette aimable doctrine. Les paſſions bruyantes, ces mouvemens qui tranſportent les cœurs & qui les tyraniſent, excluent pour l'ordinaire le doux ſentiment de l'amitié. L'ambition impérieuſe franchit tous les obſtacles, & qu'il y en a que la vertu ſevere n'enviſage que pour les reſpecter! L'amour étourdit l'ame, & en épuiſe l'onction. L'amitié de

quelqu'un que l'amour domine, eſt trop ſéche. Il peut donner à ſes amis des ſoins & des ſervices ; mais il n'a point de douceurs à leur offrir. L'avarice dégrade l'homme, étouffe les bons mouvemens. Les avares ne penſent qu'à prendre ſur les fonds de l'amitié, & les perſonnes vertueuſes, ne ſont preſſées que d'y mettre. "Il faut ſçavoir donner en pure „ perte; il faut avoir le courage de „ faire des ingrats. La diſſipation ex„ trême, l'amour exceſſif des plaiſirs, „ nous rend encore peu propres à „ l'amitié . . . Chaque objet enle„ ve une portion de ſentimens & „ d'attention qui leur appartiennent „ . . . . On a raiſon, ſi l'on veut, de „ dire qu'il faut donner à l'amitié des „ fondemens plus ſolides que la ſim„ ple ſenſibilité ; cependant ſi le goût „ ne s'en mêle, on n'eſt point entraî„ né ; l'eſprit peut être convaincu ; „ ſi le cœur n'eſt pas touché, l'on „ ne va ni bien vîte ni bien loin . . . . „ Les perſonnes élevées à des poſtes „ brillans, enyvrées de leur bonheur, „ que la fortune careſſe, ignorent

„ communément l'amitié. Les Rois „ sont aussi privés de ce doux senti- „ ment ; ils ne sçauroient jouir de la „ certitude d'être aimés pour eux- „ mêmes. C'est toujours le Roy & „ rarement la personne. „ Entourés d'esclaves, & ne voyant les objets qu'à travers un voile épais que mille passions d'accord obscurcissent ; les Princes distinguent-ils l'expression d'un cœur vertueux, de ces hommages intéressés que la flatterie leur prodigue » ..... Quiconque sçait „ vivre avec soi-même, sçait vivre „ avec les autres. Les caracteres doux „ & paisibles répandent de l'onction „ sur tout ce qui les approche .... „ La retraite assure l'innocence & „ nous rend l'amitié plus nécessaire. „ Il nous faut un témoin de ce que „ nous valons ; sans cela nous mar- „ cherions mollement dans le chemin „ de la vertu. » Passons avec M. de ** aux devoirs de l'amitié.

» Il y a trois tems dans l'amitié : » le commencement, la durée, la » fin ... Rien ne coute dans les pre- » miers momens d'une amitié nou-

» velle, & tout eſt amour, mais
» cette pointe de ſentimens, s'é-
» mouſſe par l'habitude ... En amitié
» comme en amour il faut ménager
» les goûts; c'eſt une économie per-
» miſe... Cependant comme les
» cœurs les mieux faits ne peuvent
» pas répondre de garder toûjours
» cette chaleur d'une amitié naiſſan-
» te, il convient de donner à l'a-
» mitié un fondement plus ſolide.
» L'eſtime appuyée ſur la connoiſſan-
» ce du mérite, ne ſe dément point...
» Le bandeau qu'on donne à l'a-
» mour, on l'ôte à l'amitié; elle eſt
„ éclairée. „ L'amitié nous étant donnée pour être une aide à la vertu, & non pas la compagne du vice, nous avertiſſons nos amis, lorſqu'ils ont le malheur de s'égarer; mais la force que nous mettons dans nos conſeils, la douceur la tempére, & la prudence ſaiſit avec une circonſpection ſcrupuleuſe le moment de l'appliquer. Nous avons le courage de déplaire à ce que nous aimons le plus; auſteres cenſeurs dans le particulier ſeulement, en public empreſſés

empressés à les montrer par leur côté brillant, nous ne mêlons ni humeur ni mépris dans les efforts que nous faisons pour les ramener à l'ordre. Ainsi la douce persuasion triomphe de leurs fautes, & la candeur de leur vanité. Nous détruisons un orgueil que nous paroissons flatter, & le reméde dépouillé de son amertume, n'en devient que plus efficace.

Quel est le terme de l'amitié ? Il faut servir ses amis jusqu'aux autels. „ Il y a bien des choses, dit Me. de „ L**. qu'un honneur délicat vous „ défendroit pour vous-même, qu'il „ vous seroit permis & honnête de „ faire pour vos amis.

La supériorité que vous feriez sentir à vos amis, seroit une censure malhonnête de leur médiocrité ou de leur indigence.

La fidélité ne nous permit jamais de disposer du secret d'un ami. C'est un dépôt sacré auquel la probité défend inviolablement de toucher.

Comme ce sont des hommes qui s'unissent, il faut compter sur les

défauts de l'humanité. Le plus vertueux pardonne davantage. Dans les différens qui surviennent, on n'employe qu'avec une précaution extrême les éclaircissemens ; l'amour propre presque toûjours les tourne à son avantage, & le dépit les rend aussi souvent inutiles. De nouvelles preuves de tendresse, & des empressemens plus vifs, sont l'apologie qu'un beau cœur se permet.

On ne reproche point les plaisirs qu'on a pû faire dans le tems de l'amitié. On ne se vange d'un ami capricieux, & infidéle, que par de nouveaux bienfaits ; il ne tient pas à nous qu'il n'apprenne ses torts, autrement qu'en éprouvant notre vertu.

Si la nécessité, si le devoir, comme il peut arriver, me forcent à rompre ; Si je ne puis rappeller un ami qui me fuit, que la passion ou le dégoût m'enlevent ; fidele à moi-même, je m'interdis jusqu'aux plaintes, je ne révéle point les mysteres d'une amitié qui ne subsiste plus, je respecte son ombre, je chéris son souvenir, je me retire, mon innocence

me console & me rassure.

Enfin l'amitié s'étend au-delà du tombeau. Quiconque en perdant son ami, a le talent de commander à sa douleur, & d'en fixer promptement le cours, ne sacrifia jamais qu'à l'amour propre. Il s'aimoit lui-même & c'étoit tout. Vaine Philosophie que celle qui surprend, pour ainsi dire, nos regrets dans leur source, & qui les tarit dans l'instant ! elle ne trouve l'esprit si docile, que parce que le cœur est peu sensible. Les amis survivent à eux-mêmes dans nos cœurs : leur gloire, leur nom, leur famille, tout ce qui les touche, devient l'objet favori de nos soins, & de nos complaisances.

Ajoûtons à ceci un morceau d'autant plus précieux qu'il nous peint admirablement le caractere charmant de Madame de L**. « Si j'ai » donné, dit-elle, des préceptes pour » se conduire quand les amitiés se » rompent où se dénouent, je suis » pourtant bien eloignée de croire » que nous devons aimer comme de- » vant haïr un jour. Mon cœur n'a

„ jamais écouté les leçons de Machia-
„ vel ; il eſt bien éloigné de ſe condui-
„ re par ſes Maximes. Ceux qui me
„ connoiſſent, ſçavent que dans l'a-
„ mitié je me livre trop. Jamais mes
„ ſentimens ne m'avertiſſent de me
„ défier de mes amis. Ceux qui pen-
„ ſent d'une façon vulguaire, me re-
„ gardent comme une eſpece de
„ dupe. Je ne m'en ſauve qu'en vou-
„ lant bien l'être. Ainſi la pruden-
„ ce dont j'ai ici raſſemblé quelques
„ maximes, n'a pas encore paſſé juſ-
„ qu'à mon cœur ; mais l'uſage, le
„ monde, & ma propre experience,
„ ne m'ont que trop appris que dans
„ l'amitié la mieux acquiſe & la plus
„ meritée, il faut faire un fond de
„ conſtance & de vertu, pour en
„ pouvoir ſoutenir la perte.

Ce petit traité de l'amitié finit, par l'examen de la queſtion qu'on propoſe aſſez ordinairement ; ſi l'amitié peut ſubſiſter entre perſonnes de ſexe different. On la réſoudra ſans peine, ſi l'on penſe que la beauté chez pluſieurs femmes eſt la moindre de leurs perfections ; qu'il y en a qui aux talens de l'eſprit, joignent toutes

les qualités du cœur ; ſolides, judicieuſes, égales, généreuſes, diſcretes, vertueuſes, capables de grandes idées, aſſez courageuſes pour les inſpirer & ſouvent pour les executer elles-mêmes. D'ailleurs, " il faut convenir
„ à la gloire ou à la honte des femmes, ajoûte, Madame de L**. qu'il
„ n'y a qu'elles qui ſçavent tirer d'un
„ ſentiment tout ce qu'elles en tirent. Les hommes parlent à l'eſprit,
„ les femmes au cœur . . . Comme la
„ nature a mis des rapports & des
„ liens inviſibles, entre les perſonnes de ſexe different, on trouve
„ tout préparé à l'amitié . . . mais il
„ faut être en garde contre ſoi-même, de peur qu'une vertu ne devienne paſſion dans la ſuite.

Nous reprochera-t-on de nous être trop étendus ſur cette partie du Recueil ? les cœurs bien faits nous le pardonneront. La beauté du ſujet nous a ſéduits, & ſon utilité a confirmé la ſéduction.

La queſtion ſur la politeſſe que l'on trouve dans ce Recueil, fut propoſée à Madame l'Abbeſſe de F***.

& c'eſt la réſolution qu'elle en donna que l'on vient d'imprimer. On confond trop ſouvent la politeſſe avec la civilité, ou la flatterie. La civilité n'eſt qu'un aſſemblage arbitraire de certains termes & de certaines cérémonies ; on diroit volontiers que c'eſt un aſſortiment de grimaces dont on eſt convenu dans la ſocieté, pour plaire ou pour paroître avec décence. La flatterie, eſt une baſſeſſe de l'ame, les paſſions la produiſent, & ne l'employent que pour leur interêt. La politeſſe au contraire eſt dans l'ame une inclination douce & bienfaiſante qui rend l'eſprit attentif, & lui fait découvrir avec délicateſſe tout ce qui a rapport à cette inclination. C'eſt donc dans l'ame qu'eſt le ſiege principalement de la politeſſe ; l'uſage du monde ne lui fournit que les dehors & les agrémens exterieurs. L'homme véritablement poli, eſt dans le commerce de la vie auſſi aimable qu'eſtimable. Les graces embelliſſent chez lui la vertu, & la vertu à ſon tour leur donne une ſolidité qui ſeule peut les rendre utiles, & ſans laquelle elles ne ſont que mépriſables ou

pernicieuſes.

La converſation ſur la volupté, & Agathon ou Dialogue ſur la volupté, paroiſſent être de la même main. Le premier de ces deux morceaux, commence par une piece de vers pleine de délicateſſe : c'eſt un badinage, à la louange de la volupté. Jupiter réfléchiſſant ſur les Déeſſes de ſa Cour, n'en trouve point qui ſoit parfaite à ſon gré. Venus n'eſt qu'une coquette, Minerve une prude, Diane une ſauvage, Junon inſupportable par ſes hauteurs, &c. Il forma la Volupté, elle a toutes les perfections des autres, ſans partager leurs défauts.. C'eſt ſur les agrémens de la volupté que roulent les deux Dialogues. Peut-être les trouvera-t-on quelquefois trop aiſés dans la morale que l'on y expoſe ? En récompenſe, on y admirera la délicateſſe des tours, & la fineſſe du ſtyle. La doctrine au reſte, eſt préciſément la même que l'on trouve dans M. de S. Evremont, & dans tant d'autres qui ont *ſpiritualiſé* avec le ſuccès qu'on ſçait, la Philoſophie

d'Epicure. C'est la maniere d'user des plaisirs qui fait la difference de la volupté & de la débauche. La volupté est l'art d'user des plaisirs avec délicatesse, & de les goûter avec sentiment .... "La verité n'est-elle
„ pas en quelque sorte la volupté de
„ l'entendement ? La Poësie, la Pein-
„ ture, la Musique, ne font-elles pas
„ les plaisirs de l'imagination ? Il en
„ est de-même des Vins exquis, des
„ mets délicieux, & de tout ce qui
„ peut flatter les sens. Pourvû que
„ la raison conserve son empire, tout
„ est permis, & l'homme ne cessant
„ point d'être homme, l'action est
„ juste & louable, puisque le vice
„ n'est que dans le déreglement...
„ C'est donc une folie que cette guer-
„ re naturelle que l'on imagine entre
„ la raison & les passions ; elle doit
„ plûtôt les regler que les combattre,
„ & moins travailler au dessein chi-
„ mérique de les déraciner de nous-
„ mêmes, qu'à les assaisonner par le
„ goût de l'esprit & par le sentiment
„ du cœur. Ne peut-on pas être
„ Philosophe & sacrifier aux graces ?
Réflexions sur les sentimens agréables.

Ce Traité avoit d'abord paru ſous le titre de Théorie des ſentimens; mais dans l'exemplaire que nous avons ſous les yeux, il porte celui que nous annonçons, & on nous avertit qu'il eſt imprimé plus correctement qu'il ne fut d'abord, l'Auteur ayant communiqué ſon propre manuſcrit. C'eſt peut-être un des morceaux de morale les plus profonds & les plus judicieux que nous ayons. Mais le moyen d'en donner une idée bien complette dans une partie d'extrait ? C'eſt un ſyſtême ſuivi, où par une multitude de propoſitions, toutes dépendantes les unes des autres; quoique détachées en apparence, on arrive à prouver que l'homme peut & doit être l'inſtrument unique de ſon bonheur. La théorie des ſentimens eſt de même genre que les Sciences Phiſico-mathématiques. Les Mathématiciens établiſſent leurs loix ſur des obſervations inconteſtables, & c'eſt par l'étude conſtante de nous-mêmes relative à tout ce qui nous environne, que nous formons un art infaillible de nous rendre auſſi

ſolidement heureux qu'il eſt poſſible.
„ Nous ſaiſiſſons les corps par les
„ ſens, & les idées par l'eſprit, *dit*
„ *l'Auteur*, ces objets ne s'offrent pas
„ toujours à nous comme de ſim-
„ ples ſpectacles ; ils mettent le cœur
„ en mouvement par les biens qu'ils
„ promettent, par les maux dont ils
„ menacent. C'eſt dans ces différentes
„ facultés des ſens, de l'eſprit & du
„ cœur, que la nature a ouvert les
„ ſources du plaiſir & de la douleur.
„ Ce qui exerce ces puiſſances ſans les
„ fatiguer ; ce qui eſt de nature à nous
„ prouver leur perfection ou à nous
„ la faire eſperer, fait ſur nous une
„ impreſſion agréable. L'expérience
„ le démontre, & ce principe Phy-
„ ſique en ſe dévelopant, va nous
„ offrir tous les principes de la mo-
„ rale. Premiere loi des ſentimens. Il
y a un ſentiment agréable attaché à
l'exercice de nos facultés. Seconde loi
des ſentimens. Tout objet qui eſt de
nature à exercer nos facultés ſans les
fatiguer, eſt revêtu d'agrémens. Troi-
ſiéme loi des ſentimens. Les biens
utiles ont pour agrémens ce qu'ils
en empruntent des biens agréables

dont ils promettent ou assurent la possession. Ces différentes loix s'expliquent par des réfléxions sensées sur une infinité de sujets que nous n'approfondissons pour l'ordinaire qu'à demi, qui nous paroissent opposés, mais que la méditation rappelle au même centre en justifiant qu'ils en partent, & qu'ils doivent tous également concourir à former la chaîne de notre bonheur. Tout cela conduit à l'auteur des sentimens agréables, & rien ne fait plus d'honneur à Me. de P ** que son attention à justifier la Providence dans la distribution qu'elle fait des sentimens douloureux & agréables, contre les raisonnemens de Bayle & de ceux qui pensent comme lui. Nous exhortons à lire tout cet endroit de l'ouvrage ... Nous ne pouvons pourtant nous refuser d'en citer du moins un passage .... « Placés dans l'Univers com» me dans le jardin d'Eden, si la » Providence nous défend l'usage » d'un fruit par l'impuissance de le » cueillir ou par les inconvéniens » qui y sont attachés, n'en accep-

» tons pas avec moins de reconnoiſ-
» ſance ceux qui ſe préſentent à nous
» de toutes parts ; jouiſſons de ce
» qui nous eſt offert, ſans nous trou-
» ver malheureux par ce qui nous
» eſt refuſé. Le déſir ſe nourrit d'eſ-
» pérance, & s'éteint par l'impoſſi-
» bilité d'atteindre à ſon objet. Qui
» eſt-ce en Europe qui ſe trouve mal-
» heureux de n'être pas aſſis ſur le
» trône du Mogol? Ne déſirons donc
» point ce qui n'entre pas dans la
» chaîne des biens que la Providen-
» ce nous deſtine, puiſque l'acquiſi-
» tion nous en eſt réellement auſſi
» impoſſible que celle de l'Empire
» de l'Aſie.

La concluſion de tout l'ouvrage eſt la peinture touchante du plaiſir attaché à la vertu. L'auteur a montré la route infaillible qui y mene. Il conſomme ſon projet, en dévelop-pant avec la même ſagacité tout ce qu'elle renferme d'avantages pré-cieux, de mouvemens flatteurs, de joyes délicieuſes. Encore une fois nous ſouhaiterions pouvoir expoſer tous ces traits, & nous ne craignons point d'être démentis dans le juge-

ment que nous en portons. Nous finissons par celui-ci... " Le bonheur
» d'un Prince vertueux, est au dessus de sa puissance, l'idée qu'il se
» rend en quelque sorte le ministre de
» la divinité en procurant aux autres
» hommes les biens qu'elle leur a
» destinés, le spectacle de tout un
» peuple heureux par ses bienfaits,
» une chaîne non interrompue de
» mouvemens de bienveillance les
» plus flatteurs, l'exécution du plus
» noble de tous les projets indépen-
» dans des jeux de la fortune, tout
» ce qui se présente à ses yeux, tou-
» tes ses idées, tous les mouvemens
» de son cœur, conspirent à former
» dans lui la joye la plus pure & la
» plus délicieuses dont la nature hu-
» maine soit capable. »

Les esprits peu appliqués auront beaucoup de peine à saisir le fil & la liaison des raisonnemens de l'Auteur. Pour ceux qui pénetrent, il leur plaira infiniment, & nous ne doutons point qu'avant l'impression il n'ait eu, sur-tout, le suffrage du célébre Milord * à qui il adresse son Ouvrage.

* Mylord Bolingbroke.

Enfin tout ce Recueil eſt terminé par des penſées détachées ſur l'eſprit & ſur le cœur. On veut qu'elles ſoient d'un jeune Seigneur * que la guerre enleva il y a quelques mois à l'Etat & à ſa Maiſon. Quelque eſtimables qu'elles ſoient, à ceux qui l'ont connu, elles paroiſſent encore au deſſous de ſon mérite, & de ce qu'il pouvoit executer. On l'accuſoit d'être un peu ſauvage, c'eſt-à-dire qu'il s'atachoit principalement à ſes devoirs, qu'inſtruit par les exemples du ſiécle, il vouloit éviter que la jeuneſſe ne fût pour lui comme pour tant d'autres le tombeau des talens, des lumieres, des qualités ſupérieures. Dans le deſſein d'arriver au grand où ſa naiſſance & les bienfaits de ſon Maître l'appelloient, tout devenoit pour lui une étude importante. A la Guerre, une marche, un mouvement, un buiſſon, un ravin, tout étoit pour lui l'objet de réflexions ſérieuſes, & à la Cour la connoiſſance des hommes, de lui-même, des changemens qu'operent dans le cœur

* Le Marquis de C***.

les situations differentes, exerçoient son esprit, sans lui rien ôter pourtant des attentions nécessaires pour plaire aux personnes raisonnables. Dans la saison des folles passions, il a pensé à peu-près comme M. de la Rochefoucault, comme la Bruyere; & s'il avoit vécu, peut être ceux-ci n'auroient-ils eu sur lui que l'avantage de l'avoir précédé. La malignité s'est attachée à faire des applications odieuses, de plusieurs de ses portraits. La bonté de son cœur ne méritoit point cette injustice. Et d'ailleurs quel fond l'équité permet-elle de faire sur ces jugemens que la prévention seule ose enfanter? Quoiqu'il en soit, il travailloit pour son instruction à l'exclusion des autres, bien éloigné de publier des remarques dont la vertu & l'amour de la perfection étoient l'unique principe. Plein d'humanité, il voyoit les défauts sans humeur, & les talens sans envie, occupé pour lui-même à éviter les uns, & à s'approprier les autres, autant qu'il le pouvoit. Nous ne citons en particulier aucune de ses pensées. Elles

ont été lûes assez géneralement ; & elles le seront plus d'une fois encore par ceux qui aiment le bon sens & la sagesse ; qui se plaisent à réflechir & à peindre.

ARTICLE LXXVII.

NOUVELLES LITTERAIRES.

ANGLETERRE.

De Londres.

Thomas Lewis maître ès arts a publié un livre de sa façon intitulé *An Enquiry into the Shape, the Beauti, and Stature of the person of Christ.* &c. C'est-à dire Recherches, sur la figure, la beauté, & la stature de Jesus-Christ & de la Vierge Marie. vol in 8°.

Le P. Vavasseur Jesuite sembloit avoir épuisé la matiere dans son Traité *de forma Christi* où il prouve que le Sauveur du monde n'avoit rien de difforme dans sa figure, dans sa taille, dans son visage, dans son maintien. Il en est cependant qui ont suivi le sentiment opposé, & qui ont inter-

prété à leur avantage cet endroit où Isaïe dit de Jesus-Christ, *non est ei species, neque decor.* Mais il est évident que le Prophéte considéroit alors le Messie, livré à la fureur des Boureaux, au milieu des opprobres & des douleurs de sa passion. Tertullien, il est vrai, s'étoit persuadé faussement que la beauté corporelle & l'innocence ne pouvoient s'allier l'une & l'autre dans un même sujet. Plein de cet étrange paradoxe; il avoit dit de Jesus-Christ, qu'il étoit *vultu & aspectu inglorius* (L. adv. Jud.) *ne aspectu quidem honestus*; *adeo nec humanæ honestatis corpus fuit* (L. de carne Christi) Il s'imaginoit que le Verbe fait chair n'auroit pas paru aux yeux des hommes, (selon le texte sacré) *sous la forme d'un esclave*, s'il n'en avoit emprunté tous les traits; comme si la laideur étoit inséparable de la condition servile. Il falloit, reprend Tertullien, que J. C. se montrât sous ces dehors méprisables, pour vérifier cet endroit du prophete, lorsqu'il parloit de l'homme Dieu, *Quasi absconditus vultus ejus, & despectus.* Clement d'Alexandrie s'étoit laissé

prévenir de la même erreur qu'il établiſſoit ſur des principes auſſi ruineux. Ε'ν σαρκὶ μὲν ἀηδὴς διελήλυθεν ϰ ἄμορφος. *Fuit hic quidem* (Chriſtus) *corpore injucundus atque informis.* Enfin ceux qui adoptent cette opinion outrée, citent en preuve une médaille dont la Tête repreſente le Sauveur avec une Phiſionomie peu avantageuſe: ſur le revers eſt la figure d'un Temple qui porte cette inſcription Α'νάστασις. C'eſt ſous ce nom que l'Empereur Conſtantin, ſuivant le témoignage d'Euzebe & de S. Jerome, fit ériger une Baſilique dans le lieu même où le Sauveur du monde réſuſcita. Ainſi le monument eſt poſtérieur d'environ trois ſiécles à Jeſus-Chriſt; & on ne peut en rien conclure qui favoriſe la conjecture de Tertullien, & de Clément d'Aléxandrie. Quoiqu'il en ſoit l'Auteur Anglois renouvelle une queſtion auſſi frivole qu'elle peut être dangéreuſe.

Il s'occupe dans la premiere Partie de ſon Ouvrage à examiner & à réfuter les raiſons de ceux qui ont ſoutenu que J. C. étoit un bel homme. Dans la ſeconde Partie il ſe de-

clare pour le ſentiment contraire, & ſe range du côté de Tertullien & de Clement. A l'égard de la Mere de Dieu, de ſa figure & de ſa beauté, on ne voit pas ſurquoi peut appuyer ſon jugement, un Auteur qui croit apparemment avec M. Dupin (Diſſ. ſur la Bibl. L. 2. ch. 2.) que les Images de la Sainte Vierge attribuées à S. Luc, ſont *des fictions qui n'ont ni vérité, ni apparence.*

FRANCE.

DE PARIS.

On a mis en vente les Genealogies hiſtoriques des Rois, Empereurs, &c. & de toutes les Maiſons Souveraines qui ont ſubſiſtées juſqu'à preſent; expoſées dans des Cartes Génealogiques tirées des meilleurs Auteurs: avec des explications Hiſtoriques & Chronologiques, dans leſquelles l'on trouvera l'établiſſement, les révolutions & la durée des differens Etats du monde, l'origine des Maiſons Souveraines, leurs progrès, alliances, droits, titres, prétentions & armoiries, avec figures. 2. Tomes *in*-4°. chez Giffart. Ces deux volumes ne ſont qu'une partie du grand ouvrag

dont on a vû le *Proſpectus* il y a quelques années. Le reſte ne ſe fera pas long-tems attendre. On ſent combien la matiere eſt épineuſe & pénible. L'Auteur n'a rien oublié pour la traiter avec la plus grande éxactitude. Nous rendrons compte inceſſamment de ſon travail.

L'Ecole de Cavalerie par M. de la Guériniére, Ecuyer du Roy. *vol. in-fol.* grand papier, & 2. *vol. in-8*. Cet Ouvrage eſt enrichi de figur. gravées d'après les deſſeins de M. Parocel Peintre ordinaire du Roy. Des trois Parties qui compoſent le Livre, la premiere, explique le nom, la poſition des parties extérieures du cheval, leurs beautés & leurs défauts, l'âge, la difference des poils ; l'embouchure, la ferrure & la ſelle. La ſeconde Partie donne des régles ſûres pour dreſſer les chevaux, tant au manége qu'à la guerre, à la chaſſe, & pour le caroſſe. A la ſuite eſt un Traité des Carouſels, & des courſes de têtes & de bagues. La troiſiéme Partie roule ſur l'oſtéologie du cheval, la connoiſſance & la guériſon de ſes maladies, les opérations chirurgicales qui convien-

nent à cet animal; le tout est terminé par un Traité des Haras. 1736. Chez Guérin Libraire Quay des Augustins.

On trouve chez Jean Villette fils, ruë S. Jacques à S. Bernard, la nouvelle Edition des *Sentences & Instructions Chrétiennes*, tirées des SS. Peres, en Latin & en François, avec l'Abregé des matieres aux marges, par le sieur de Laval. 8. vol.

L'*Histoire de l'Ancien & du Nouveau Testament*, par M. de Royaumont, Prieur de Sombreval. nouv. éd.

Tradition de l'Eglise touchant l'Eucharistie, recueillie des SS. Peres & autres Auteurs Ecclesiastiques, divisées en 52. Offices.

Montalant Libraire, Quay des Augustins, distribue *Thomassini Vetus & Nova Ecclesia.* fol. 3. vol.

Natalis Alexandri Historia Ecclesiastica. Veteris Novique Testamenti ab orbe condito ad annum post Christum natum 1600. *Et in loca ejudem insigniora Dissertationes Historicæ, Chronologicæ, criticæ, dogmaticæ, fol.* 8. *vol. Lutetiæ* 1735.

Recueil d'Arrêts du Parlement de

Dijon, par M. Perrier, avec les Obſervations de M. Raviot, l'un & l'autre Avocat au même Parlement. *fol.* 2. *vol.* 1735.

Les Tableaux de Teiniere n'attendoient que le burin d'un excellent Graveur pour être copiés fidellement, & multipliées dans les galeries & dans les cabinets des curieux. Le Sieur le Bas connu par différentes piéces d'un goût parfait s'eſt chargé de l'execution. Le ſuccès de ſon travail lui aſſure pour toujours la réputation qu'il s'eſt acquiſe d'un des plus célebres Graveurs de Paris. On reconnoît un Maître habile dans les Eſtampes qu'il vient de donner au Public, d'après les Tableaux qui repréſentent ſéparément, *la tentation de S. Antoine... le bon Pere ... le bon Mari ... le Vieillard content... les Joueurs de boule .... le Berger ſolitaire ...l'Ecole du bon goût ... la Foire de Veniſe* qu'il a gravée ſur un original de M. Parocel de l'Académie Royale de Peinture.

Le P. Marſy Jeſuite, Auteur du Poëme ſur la Tragédie que nous annonçâmes l'an paſſé, vient d'en pu-

blier un nouveau qui a pour objet la Peinture, *Pictura Carmen*, & se vend chez Bordelet rue S. Jacques. On nous pardonnera de dire que le génie, la délicatesse, le goût exquis du Poëte & toutes les richesses de la Poësie Latine y brillent à chaque page; nous ne sommes en cela que les échos des Maîtres de l'art qui n'ont d'autre intérêt que celui des Lettres & dont la décision ne peut être suspecte de partialité.

Abregé du Cathéchisme du Concile de Trente, chez François Matthei & Louis Dupuy, rue S. Jacques. On ne peut trop recommander aux fideles la lecture de cet excellent abregé qui représente en racourci, & comme sous un même point de vûe, les dogmes de la Religion & les Regles de la Morale Chrétienne. Toute la Doctrine de l'Eglise s'y trouve réduite à quatre chefs, au Symbole des Apôtres, aux Sacremens, au Décalogue, & à l'Oraison Dominicale, avec une précision qui n'ôte rien à la substance de ce Cathéchisme Dogmatique le plus orthodoxe & le modele de tous les autres.

Errata pour le mois de Juin.

PAge 1262. ligne 8. à ce grand Roi, *lis.* au grand Roi.

Page 1265. ligne 6. sa conquête, *lis.* ses conquêtes.

TABLE DES ARTICLES
du Mois de Juillet. 1736. I. Partie.

ART. LXXI. LEttres Juives, ou correspondance Philosophique historique & critique entre un Juif voyageur à Paris & ses correspondans, &c. page 1350

ART. LXXII. Description géographique, historique, politique & physique, &c. de l'empire de la Chine & de la Tartarie Chinoise, &c. 1363

ART. LXXIII. Apologie de Lactance contre M. Bayle. 1400

ART. LXXIV. L'Etna de P. Corn. Severus & les Sentences de P. Syrus traduits en François avec des Remarques & des Dissertations. 1417

ART. LXXV Discours latin sur les Romans par le P. Porée. 1451

ART. LXXVI Recueil de divers Ecrits sur l'Amour & l'Amitié, la Politesse, la Volupté, les Sentimens agréables. 1497

ART. LXXVII Nouvelles Littéraires. 1528

Fin de la Table.

APPROBATION.

J'Ay lû par ordre de Monseigneur le Garde des Sceaux le présent *Journal*, dont il m'a paru que l'impression pouvoit être permise. LEROUGE.

MEMOIRES

POUR

L'HISTOIRE DES SCIENCES

ET

DES BEAUX ARTS.

Juillet 1736.

Seconde partie.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts,

Commencés d'être imprimés l'an 1701 à Trevoux, & dédiés à Son Alteſſe Séréniſſime Monſeigneur le PRINCE SOUVERAIN DE DOMBES.

Juillet 1736. ſeconde partie

Imprimé à Paris, & ſe vend

A LYON,

Chez PLAIGNARD, rue Merciere

M. DCC. XXXVI.

Avec Approbation & Privilege du Roy

CES MEMOIRES SONT commencés au mois de Janvier 1701. & se vendent 15 s. le mois, en blanc, & brochés 16 s.

Années.

1701.	9. vol.	1719.	12. v.
1702.	12. v.	1720.	5. v.
1703.	12. v.	1721.	12. v.
1704.	13. v.	1722.	12. v.
1705.	12. v.	1723.	12. v.
1706.	12. v.	1724.	12. v.
1707.	12. v.	1725.	12. v.
1708.	12. v.	1726.	13. v.
1709.	12. v.	1727.	12. v.
1710.	12. v.	1728.	12. v.
1711.	12. v.	1729.	12. v.
1712.	12. v.	1730.	12. v.
1713.	12. v.	1731.	12. v.
1714.	12. v.	1732.	12. v.
1715.	12. v.	1733.	12. v.
1716.	12. v.	1734.	12. v.
1717.	12. v.	1735.	14. v.
1718.	12 v	1736.	9. v.

MEMOIRES

POUR L'HISTOIRE

des Sciences & des beaux Arts

Juillet 1736. seconde Partie.

ARTICLE LXXVIII.

LETTRE DE M... PRETRE du Dioceze de Riez, à M.... Chanoine d'Arles, sur ce qui est dit des Saints Fauste de Riez & Césaire d'Arles, dans l'Histoire Litteraire de la France.

IL s'en faut beaucoup, M. que je ne sois aussi content que vous me paroissez l'être du second & du troisiéme volume de l'*Histoire littéraire de la Franee*. C'est, à ce que j'entre-

vois par votre lettre, le pompeux éloge que l'on y fait de St. Césaire l'un des plus illustres de vos Prélats, qui vous a porté à juger favorablement de tout le reste de l'Ouvrage. Vous dirai-je, Monsieur, que c'est en partie ce même éloge, qui a contribué le plus à m'affermir dans un préjugé tout contraire ? Je me révolte aisément contre tout éloge qui n'est pas fondé sur la vérité la plus éxacte : sur tout quand on n'y reléve la gloire de celui qui en est l'objet, qu'aux dépens d'autrui. *L'Histoire litteraire*, dans ce qui concerne votre St. Evêque & le nôtre, fait un contraste des plus frappans dans les différens portraits qu'elle nous fournit de ces deux Saints. Fauste y paroit comme un ennemi juré de S. Augustin, & qui pis est, comme le chef des Semipelagiens des Gaules, au cinquiéme siécle. S. Césaire nous y est dépeint au contraire comme un homme suscité de Dieu, pour terrasser Fauste & son école, & en un mot, *comme l'Augustin de l'Eglise Gallicane* (tom. III. pag. 231.) *Il est remarquable*

des Sciences & des beaux Arts. 1543

nous avoit-on dit au tom. 2. pag. 22. *que comme c'étoit un évêque des Gaules qui avoit le plus contribué à appuier & à répandre l'erreur, Dieu voulut se servir d'un autre Evêque Gaulois pour la détruire. S. Césaire fut choisi pour cette glorieuse éxécution. D'abord IL ECRIVIT CONTRE FAUSTE, un traité de la grace & du libre arbitre, que nous n'avons plus malheureusement, &c.* Que penser autre chose, en lisant ces faits & en y ajoutant foi, sinon que St. Césaire fut en son tems, comme l'Antipode de Fauste, son fleau, & cela par le choix de Dieu, & en conséquence le plus déclaré, le plus constant, & le plus redoutable de ses adversaires? La bonne méthode, M. est d'éxaminer les faits par soi même; surtout quand il est question de certains points, où l'on s'apperçoit sans peine, que des Historiens sont prévenus pour ou contre. Il y a trente ans que j'aurois aprouvé sans la moindre répugnance tout ce que nos sçavans Historiens nous disent ici à l'avantage de S. Césaire, & au désavantage de

Fauſte. Et pourquoi ? C'eſt, M. que je condamnois Fauſte pour lors, ce que font encore cent & cent Théologiens ou Critiques aujourd'hui ſur le ſimple témoignage de tant de gens qui l'ont accuſé. Je n'avois jamais penſé à l'écouter dans ſes défenſes ; c'eſt-à-dire que je ne m'étois point aviſé d'éxaminer ſes ouvrages, ceux de S Céſaire, ni en un mot aucunes des pieces qui ſeules pouvoient m'aider, à porter à ſon ſujet un jugement équitable. Dans la ſuite je le fis, il y a plus de vingt ans, & depuis j'ai toujours rendu juſtice à notre S. & ſçavant Evêque de Riez. Par la diſcuſſion exacte que je fis alors, autant que j'en pouvois être capable, de tous les faits entaſſez contre cet Evêque par le Cardinal Noris, & depuis par M. de Tillemont, je demeurai convaincu, que ces deux Sçavans n'avoient fait, à ſon égard, aucun uſage de l'équité, de la bonne foi, & de la ſagacité critique dont ils étoient d'ailleurs fort bien pourvus. Nos doctes Benedictins, s'en ſont trop fiez à ces deux Critiques, & j'ai re-

marqué, que dans ce qu'ils nous difent de nos deux Saints, Faufte & Céfaire, il y a au moins une cinquantaine de faits, que je me crois en état de faire voir être contraires à la vérité. Vous les marquer tous en détail, je ne le pourrois, M. fans faire un gros livre. Mais vous ne me le pardonneriez pas, fi je prétendois vous obliger à m'en croire uniquement fur ma parole. Il faut donc que je vous donne, M. un échantillon de ma critique. Je me borne à peu de faits, & encore appréhendai-je d'être bien long. Je commence par la difcuffion du court extrait que je viens de vous tranfcrire.

D'abord S. Céfaire écrivit contre Faufte un Traité que nous n'avons plus malheureufement. En marge on nous cite pour témoin d'un fait de cette importance, Gennade dans fon Traité des Hommes illuftres, chap. 86. *Genn. Vir. Ill. c.* 86. Il y a dans ce peu de mots, trois fautes palpables. 1°. Ce chapitre n'eft point de Gennade, lequel écrivant fon Catalogue vers 494. n'a pû y parler com-

me d'un Evêque mort depuis un tems, de St. Césaire, qui ne mourut qu'en 542. Nos ſçavans Hiſtoriens ſe ſont corrigez dans la ſuite à ce ſujet, & ils ont averti que ce Chapitre avoit été ajouté, on ne ſçait par qui, au Catalogue de Gennade. Mais je penſe que par la faute qu'ils font ici ils ont été, ou au moins ils ont pû être un ſujet de mépriſe à un ſçavant Auteur qui, pour n'avoir pas bien éxaminé le fait, a fait entrer dans la legende de S. Céſaire, cette erreur chronologique, dont on attend la correction. 2°. Il n'eſt point vrai que ce faux Gennade, homme *peu inſtruit*, de l'aveu du Cardinal Noris, ait jamais dit que S. Céſaire eût *écrit un Traité de la grace & du libre arbitre.* Nos ſçavans Hiſtoriens qui le ſuppoſent ici, & qui le répetent à la page 597. ont reconnu depuis qu'ils s'étoient trompés. Voici en effet les paroles de ce Chapitre : *De gratia quoque & libero arbitrio edidit teſtimonia divinarum Scripturarum, & Sanctorum Patrum judiciis munita*

&c. Sur quoi nos Hiſtoriens, en ſe corrigeant eux-mêmes, ſans ſe nommer, diſent au Tome III. p. 225. *qu'il ne faut pas compter, comme ſemblent faire quelques-uns, au nombre des Ecrits perdus de St. Céſaire, un Ouvrage ſur la grace & le libre arbitre dont parle l'Auteur qui a ajouté à Gennade l'article du S. Evêque. Cet Ouvrage n'étant autre choſe que les Actes du ſecond Concile d'Orange. Les caracteres qu'y attache l'Ecrivain en queſtion, ne permettent pas de s'y tromper.* 3°. Il eſt encore évident que ce prétendu Gennade eſt cité à faux, quand on le donne pour témoin d'un Ouvrage composé par St. Céſaire *contre Fauſte*. L'envie que les adverſaires modernes de Fauſte avoient de lui trouver un contradicteur d'importance dans la perſonne de S. Céſaire, leur a fait voir dans ce faux Gennade, un fait qui n'y eſt point, & auquel l'Auteur, quel qu'il ſoit, ne penſa jamais. Cet homme après avoir marqué ce qu'il connoiſſoit des Ouvrages de St. Céſaire, & voulant indiquer le tems auquel il avoit vécu

dit ſimplement : *Floruit eo tempore quo & Fauſtus, Anaſtaſio rempublicam gubernante.* C'eſt-à-dire : *Il a fleuri dans le même tems que Fauſte ſous l'empire d'Anaſtaſe.* (On voit par là que cet Auteur écrivoit aſſez long-tems après la mort de St. Céſaire, & qu'il n'étoit nullement au fait des dates de l'Empire d'Anaſtaſe, de la mort de Fauſte, &c.) C'eſt dans cette époque que l'on a trouvé, par un pur trait d'imagination, que cet homme croyoit que St. Céſaire avoit écrit contre Fauſte, parce qu'il dit (fauſſement) qu'ils avoient véçu dans le même tems. Nos doctes Hiſtoriens ont adopté cette conjecture. *On fait ſuivre dans Gennade* nous diſent-ils à la p. 597. *les deux articles de Fauſte & de S. Céſaire, pour faire obſerver*, SANS DOUTE, *que ſi l'un a combattu la grace, l'autre l'a défenduë avec de puiſſantes armes*, &c. Et depuis quand eſt-on cenſé dire, qu'un Auteur en a combattu un autre, parce qu'on dit qu'il a vécu avec lui, parce que l'on place l'un à la ſuite de l'autre, & qu'on

assure qu'ils ont fleuri dans le même tems ?

Tenez pour certain, M. que votre Saint eut toujours beaucoup de vénération pour le nôtre, & pour la sçavante & pieuse Ecole de Lerins, où il avoit été lui-même élevé, dans un tems où Fauste vivoit encore à Riez, & où il avoit dans ce célébre Monastere autant d'amis, d'admirateurs, & de disciples, qu'il y avoit de Religieux. Le jeune Césaire y entra en 488. ou environ, à l'âge de 18. ans. Est on capable dans une si grande jeunesse, de vivre dans une Communauté, & de n'y pas suivre les préjugés, légitimes ou non, cela n'importe, de tout le reste du corps ? Nous avons de S. Césaire un fort beau discours, où il fait le panegyrique de l'Abbaye de Lerins. Elle étoit, si l'on en croit les adversaires de Fauste, comme le nid de l'héresie. Les Religieux, à la tête desquels Fauste avoit été pendant vingt à vingt-cinq ans, étoient tous des Démi-Pélagiens déclarez. C'étoit sur-tout Fauste, prétendent-ils, qui les avoit tous gâtez, & de-là le Sémi-

pélagianisme s'étoit répandu dans toutes nos Gaules. Le Concile d'Arles de 474. ou 75. où se trouverent trente Evêques ou environ, & entr'autres Leonce d'Arles, Mammert de Vienne, Patient de Lyon, Euphrone d'Autun, &c. Ce Concile, dis-je, où la doctrine de Fauste fut approuvée solemnellement, n'étoit, dit M. Arnauld (I. *Apologie pour M. Jansénius*, p. 204.) qu'un *Concile de Sémipélagiens.* Un homme qui auroit regardé Fauste & ses Moines sur ce pié-là, eût-il jamais pu se résoudre à faire du Monastere de Lérins, l'éloge que S. Césaire en fit en son tems. Il l'appelle l'Isle des Saints, la pépiniére des bons Evêques & Prêtres, &c. *O felix & beata habitatio insulæ hujus ubi tam Sanctis quotidie, & tam spiritualibus lucris gloria Domini Salvatoris augetur... Beata inquam, Insula Lirinensis.... quæ innumerabiles montes ad Cœlum misisse cognoscitur. Hæc est quæ eximios nutrit Monachos, & præstantissimos per omnes Provincias erogat Sacerdotes... Beata habitatio... unica*

ac singularis bonorum omnium nutrix, &c.

(Homil. ad Monachos Lirin. T. 2. Bibl. Patr. édit. Paris 1644. p. 318. Nos sçavans Benedictins observent que S. Cesaire fit ce discours dans quelqu'une des visites qu'il faisoit de tems en tems à Lérins, étant Evêque, pour y voir ses anciens Confreres & s'y édifier avec eux. Il les aimoit donc, il les estimoit, il les regardoit comme des Saints, & comme les enfans de tant de Saints que cette Maison avoit déja *envoyez au Ciel*. Il n'y a pas lieu de douter qu'il ne mît Fauste au nombre de ces derniers. En voici, M. une preuve incontestable; preuve que nos sçavans Benedictins n'ont pas ignorée, mais à laquelle ils n'ont pas fait toute l'attention qu'elle mérite.

Ils conviennent à la p. 223. que l'*exhortation* anonyme, imprimée, avec la Lettre du Pape Jean II. dans l'affaire de Contumeliosus, Evêque de Riez, est de Saint Césaire, & de l'année 534. Ils observent que S. Césaire voulant appuyer l'obligation du célibat pour les Mi-

niſtres des Autels, y cite *S. Cyprien*, *S. Chryſoſtôme*, *&* *Fauſte de Riez*. Et pourquoi retranchent-ils ici à Fauſte, la qualité de *S. Evêque* que S. Céſaire lui avoit donnée en plein Concile, en le citant en cette maniere ſi honorable, *Fauſtus* EPISCOPUS SANCTUS *in Epiſtola ſua dixit*, &c ? Eſt-il moralement poſſible, M. que ſi S. Céſaire eût, comme nos Sçavans Bénédictins veulent nous le perſuader, conſideré Fauſte comme un ennemi de la grace, comme le propagateur du Sémipélagianiſme dans nos Gaules, il eût oſé le citer dans une aſſemblée d'Evêques, comme un Prélat dont l'autorité étoit reſpectable, & le qualifier, qui plus eſt de ſaint ? *Fauſtus Epiſcopus ſanctus* ?

Les RR. PP. Bénédictins, éditeurs du V. Tome des œuvres de S. Auguſtin, ont remarqué ce fait dans leur Préface, en avertiſſant que S. Ceſaire avoit cité Fauſte, dans l'affaire de Contuméliosus, avec honneur, *cum honoris ſignificatione* ; ce que nous obſervons, diſent-ils, afin que ſi l'on voit dans S. Céſaire quelque choſe tirée de Fauſte, on n'en

soit point étonné : *ut si quis ejus in concionibus aliquam Fausti sententiam deprehenderit, non miretur.* Cela est de bonne foi. Ils ajoûtent, que néanmoins, ce que S. Césaire a pris de Fauste n'est presque rien, si on le compare avec ce qu'il a emprunté des Ecrivains plus anciens. *Quod è scriptis Fausti mutuatus est, pro nihilo fermè habebitur, si, &c.* (*Præfat. pag. ultima.*) Cela est vrai en un sens, par rapport à tant de points, ou de dogme ou de morale, que Fauste n'avoit jamais traitez : mais il ne l'est pas, par rapport aux matieres de la prédestination, de la grace & du libre arbitre. Fauste est la source principale où S. Césaire a puisé le plus, quand il a eu occasion d'en parler. Ce fait, Monsieur, achevra de prouver combien l'on a tort de nous donner S. Césaire pour un homme que Dieu même avoit choisi pour écrire contre Fauste ; pour ruiner sa doctrine & son école, & pour être en conséquence de cette *victoire signalée*, regardé par-tout à jamais, *comme l'Augustin de l'Eglise Gallicane.* (Le Card. Noris & M. de

Tillemont n'avoient pas porté l'éloge si loin ; ils se contentoient d'en faire *le S. Fulgence* de nos Gaules.)

S. Césaire a donc quelquefois copié Fauste. C'est un fait que les anciens Bénedictins ont appris à bien des gens. Croyez-vous bien, M. que leurs enfans Auteurs de l'*Histoire Litteraire*, ont pourtant ignoré ce fait ? Sans doute, vous en serez surpris, & je ne le suis pas moins que vous. Mais enfin il est pourtant vrai que je suis bien fondé à dire, que ce fait a échapé à leurs recherches. Je croirois manquer & à la charité & à l'équité, si je disois qu'ils l'ont sçu, mais qu'une prévention outrée contre Fauste, les a portés à le supprimer de mauvaise foi, & par pure malignité.

Pour vous faire voir, Monsieur, que S. Cesaire, sur les matiéres de la grace, s'en rapportoit volontiers à Fauste, & qu'il le copioit sans scrupule, je me borne, pour le présent à un seul sermon de S. Césaire, qui est le 22. dans l'*Appendix* du V. tom. des Oeuvres de S. Augustin. *Il roule,*

des Sciences & des beaux Arts 1555 nous dit l'*Histoire Litteraire*, p. 202. sur *cet endroit du chap. 9. de l'Exode.* Le Seigneur endurcit le cœur de Pharaon. S. *Césaire y explique ces paroles avec beaucoup de lumiere*, CONFORMEMENT *à la doctrine du Docteur de la grace* (S. Augustin) *& ce qu'il dit peut beaucoup servir à entendre le neuviéme Chapitre de l'Epître aux Romains. Il y* ETABLIT *tellement la* TOUTE PUISSANCE DE DIEU, *sur le cœur de l'homme, qu'il en écarte tout ce qui pourroit donner atteinte à sa liberté.* Je ne vous dirai point, M. ce que je pense de cette idée, & pour ainsi dire de ce précis que l'on prétend nous donner ici, de ce sermon de S. Césaire. Vous serez bien en état d'en décider par vous-même, quand vous aurez lu ma Lettre jusqu'au bout. Je vous ferai seulement remarquer, M. que nos doctes Historiens, qui apparemment n'avoient pas lu Fauste, ou qui du moins avoient perdu la mémoire de ce qu'ils y avoient lû, ont ignoré que ce sermon de S. Césaire, est, pour la plus grande partie emprunté de Fauste.

Le point eſt de conſéquence, & il ſera tout le ſujet du reſte de cette Lettre que j'ai l'honneur de vous adreſſer.

Si je démontre que S. Céſaire marche ici comme pas à pas, ſur les traces de notre Saint, j'aurai ſuffiſamment détruit tout ce que nos Sçavans Bénedictins nous ont dit de la guerre qu'ils prétendent que S. Céſaire avoit déclarée à Fauſte. Car enfin, Monſieur, un Evêque auſſi zélé pour la vraye Doctrine de la Grace, que S. Céſaire l'étoit effectivement, n'a jamais pû ſe déterminer à copier un Hérétique. Il falloit donc que le Saint Evêque d'Arles regardât Fauſte comme un Maître également & ſçavant & orthodoxe, ſur les matieres de la grace, pour le ſuivre en humble diſciple, ſur un point des plus difficiles, qui eſt celui de l'endurciſſement du pécheur. Je vais, M. vous donner ici le Sermon de S. Céſaire preſqu'en ſon entier, & de ſuite, & je n'en omettrai pas un ſeul mot qui puiſſe être de la moindre conſequence. Je joindrai ſur chaque

extrait, ce que j'aurai remarqué y être conforme dans les deux Livres de Fauſte *de Gratia & Libero Arbitrio*, que je cite ſuivant l'édition de la Bigne ; *Biblioth. Patr.* édition premiere, de l'année 1575. tom. 5.

S. Céſaire déclare d'abord, qu'il explique cet endroit de l'Ecriture: *J'endurcirai le cœur de Pharaon*, parce que, dit-il, toutes les fois que nous le liſons à l'Office, il eſt non-ſeulement pour des Laïques, mais auſſi *pour quelques Clercs*, une occaſion de ſcandale. *Pourquoi*, diſent-ils, *impute-t'on ce péché à Pharaon, puiſque c'étoit Dieu lui-même qui lui avoit endurci le cœur*, & qui l'avoit mis par-là dans l'impuiſſance d'obéïr ? Fauſte avoit traité ce même point dans deux chapitres de ſon Ouvrage, contre le Prédeſtinatien Lucidus, qui croyoit que Dieu, en conſéquence du decret de réprobation, par lequel il damnoit ceux qu'il lui plaiſoit, parmi les enfans d'Adam, les portoit par une eſpece de néceſſité inévitable, à l'offenſer, &

les endurcissoit lui-même pour les damner. Nos deux Saints ont traité ce point, de l'endurcissement du pécheur, suivant les mêmes principes, & sans que l'on puisse trouver dans S. Cesaire un seul point, où il contredise Fauste le moins du monde.

1°. S. Césaire pose d'abord ce principe incontestable, comme la base de tout ce qu'il a à dire, sçavoir que *Dieu n'abandonne jamais l'homme*, que l'homme ne l'ait abandonné le premier. *Primò, hoc fideliter & firmiter credat dilectio vestra quia numquam Deus deserit hominem, nisi prius ab homine deseratur.* C'est le fondement de l'assurance du Juste. S. Augustin l'avoit dit, & je croi bien que c'est de lui que S. Césaire l'a tiré. Personne ne doutera que Fauste n'ait cru & enseigné ce point capital, que Lucidus & quelques autres prétendus Augustiniens de son tems nioient. *Agnosce*, dit Fauste, à un de ces mauvais Théologiens, *quia gratia non tam homini negata defuit, sed hominem prius ab eo derelicta & contempta deseruit.... Non periit derelic-*

tus, qui se ingerenti misericordiæ substraxit ingratus. (Faust. l. 1. c. 13.)

2°. Mais, ajoûte S. Césaire, la bonté de Dieu est si grande, qu'il n'abandonne pas même tout à fait, le pécheur qui l'a abandonné le premier, & qui a agravé son crime par bien des rechûtes. *Cum enim semel & secundo & tertio unusquisque peccata gravia commiserit, expectat tamen illum Deus, sicut per Prophetam dicit,* (Ezechiel. 33.) *ut convertatur & vivat.* Fauste dit la même chose liv. 1. ch. 19. & ce qui est fort remarquable, il dit comme S. Césaire, & en citant le même passage d'Ezechiel, que Dieu *attend* la volonté du pécheur pour le purifier; *voluntatem ejus qui est purgandus expectat.* Expression, M. que les adversaires de Fauste traitent de Pélagienne. S. Césaire n'avoit garde d'en penser ainsi, puisqu'il l'adoptoit lui-même sans aucun scrupule.

3°. D'où vient donc l'endurcissement? Il ne vient uniquement, suivant nos deux Saints, que de la mauvaise volonté du pécheur. Il a

perdu la grace par ſon péché, c'eſt-à-dire, la grace de la juſtification. Si, au lieu de ſe relever par une prompte pénitence, il commence à ſe complaire dans l'iniquité, & à y croupir, il multiplie ſes péchez. De là, vient le déſeſpoir, & l'endurciſſement naît bien-tôt du déſeſpoir. Enfin l'on voit s'accomplir en lui ce qui eſt dit dans l'Ecriture (Prov. 18.) que quand le pécheur ſera parvenu au profond de ſes maux, il s'en moquera. *Cum vero in peccatis ſuis cæperit permanere, de multitudine peccatorum naſcitur deſperatio, & ex deſperatione obduratio generatur.... Quod cum factum fuerit, impletur quod ſcriptum eſt, peccator cum venerit in profundum malorum, contemnet* Saint Céſaire le répete encore à la fin de ſon Sermon. Fauſte avoit ſervi ici de guide à S. Céſaire, où je me tromperois fort. *Adhuc*, dit-il, au l. 1. ch. 18. *cauſam obdurationis adverte, ſecundum ſententiam Salomonis, qui dicit : Impius cum venerit in profundum malorum, contemnit : id eſt, de aſſiduitate peccandi deſperatio naſcitur*

citur, obduratio vero ex desperatione generatur, &c.

4°. Mais quand le pécheur en est venu là, est-il donc entiérement abandonné? N'a-t-il plus, ni secours de la part de Dieu, ni ressource? Nos deux Saints ne le croyoient pas. Ils remarquent l'un & l'autre, que la bonté infinie de Dieu n'est point épuisée à l'égard de ces pécheurs; & ils le prouvent par S. Paul, qui parlant à ces endurcis, leur dit: O homme, ignores-tu que la bonté, que la patience de Dieu (pour toi) te conduit à la pénitence? Et toi, par la dureté de ton cœur & par ton impénitence, tu t'amasses un trésor de colere, pour le jour de la colere. *De talibus Apostolus dicit: Ignoras quod patientia Dei ad pœnitentiam te adducit? Tu autem secundum duritiam cordis tui & impœnitens cor, thesaurisas tibi iram in die iræ.* (Roman. 2.) Voilà ce que disoit S. Césaire, & voici ce qu'avoit dit Fauste dans le même sens, mais avant lui. *Dum ad pœnitentiam sustinet delinquentem infatigabilis bonitas, abu-*

titur benevolentiâ remittentis elata securitas. Ideo ait Apostolus. . . Ignoras, &c. Advertis quod Apostolus dicendo, secundum duritiam tuam & cor impœnitens, non Deo, sed homini culpam indurationis cordis adscribit. Ignoras, *inquit. . . . Agnosce quia non austeritas Dei indurat corda malorum, sed bonitas.* (*ibid.* c. 18.)

5°. J'ai voulu, mes freres, vous citer tous ces textes, dit S. Césaire, afin que vous conceviez que l'endurcissement ne vient pas de la puissance de Dieu, comme si elle y poussoit le pécheur, mais qu'il vient tout au contraire de la bonté même & de l'indulgence de Dieu. Ce n'est donc pas la puissance de Dieu, mais c'est sa bonté qui a endurci Pharaon. *Ut intelligatis quia obduratio, non Dei potentia compellente perficitur, sed Dei remissione & indulgentia generatur: Ac sic Pharaonem non divina potentia, sed divina patientia credenda est obdurasse.* Vous venez de voir, M. que Fauste a dit tout cela: je n'y ajoûte que ce mot tiré du Liv. 2. c. 1. *Non ergo induratur Pharao in*

multa Dei potentia, sed contemptor efficitur, in multa Dei patientia.

6°. S. Césaire continue, & voici la preuve qu'il donne de ce qu'il venoit d'établir. Pharaon, dit-il, se repentoit, toutes les fois que Dieu le frappoit, & il demandoit misericorde. Mais dès que Dieu la lui accordoit, & qu'il cessoit de le frapper, il se révoltoit de nouveau. Croyez donc, mes freres, & *le croyez sans aucun doute*, que quand Dieu disoit: *J'endurcirai le cœur de Pharaon*, il ne vouloit dire, & *nous faire entendre autre chose*, sinon ceci: *Je suspendrai* les fleaux dont je le frappois, & *je permettrai* par cette indulgence que j'aurai pour lui, que son cœur s'endurcisse contre moi. *Quotiescumque enim eum Dei plaga percussit, afflictus pœnituit. At ubi remissionem divina indulgentia dedit, iterum se in superbiam elatus erexit. Hoc ergo definitissime credite, fratres quia quotiens Dominus dicit :* Ego indurabo cor Pharaonis, *non aliud intelligi voluit, nisi, Ego suspendam plagas meas & flagella unde eum per in-*

dulgentiam meam contra me obdurari permittam. Fauste dit souvent la même chose. (*ibid.*) *Hac ratione Pharaonem, ait Dominus, indurabo, dum eum mihi in decem plagis quas, à Mose exoratus removeo, insultare permitto.....Ait sermo divinus.* Vidensque Pharao quod data esset requies, ingravavit cor suum; *manifestissime hoc loco indulta requies cor Pharaonis indurasse præscribitur.....Perspice quomodo rebellem spiritum cælestis lenitas obdurat. Accedentibus mitioribus, & recedentibus flagellis insolescit*, &c.

70. Mais pourquoi, me dira peut-être quelqu'un, Dieu en usa-t-il ainsi envers Pharaon? Pourquoi cessoit il de le châtier, puisque sa misericorde ne devoit servir qu'à endurcir ce malheureux Prince? Que ne le frappoit-il sans relâche, puisque c'étoit le vrai moyen de l'attirer & d'empêcher son endurcissement & sa révolte? C'est S. Césaire qui se fait cette objection: *Sed forte aliquis dicat, quare illum Deus, parcendo, indurari fecerit, & quare flagella removerit?*

Je réponds à cela, dit-il, & je réponds, ſans craindre de me tromper, que Dieu ſuſpendit ſi ſouvent ſes fleaux, parce que Pharaon *par l'énormité & le grand nombre de ſes crimes, avoit mérité d'être puni*, non pas comme un fils que l'on veut châtier & corriger, mais *comme un ennemi que l'on abandonne à ſon mauvais cœur.* C'eſt pour cela que Dieu permit qu'il s'endurcit. Ainſi s'accomplit en lui ce que le S. Eſprit avoit dit de cette eſpece de pécheurs: *Ils ne ſont point dans les afflictions des autres hommes, & ils ne reſſentent point les fleaux qui châtient les autres, & ils en deviennent plus orgueilleux*, &c. C'eſt ainſi que Dieu permet l'endurciſſement de ceux qui, par leurs crimes, ſe rendent indignes d'être punis pour leur correction & pour leur amandement. *Securus ego reſpondeo; Ideo Deus totiens flagella removit, quia Pharao pro ingenti cumulo peccatorum ſuorum, non tanquam filius ad emendationem meruit corripi, ſed tanquam hoſtis permiſſus eſt indurari. Tantæ enim illius iniquitates præ-*

ceſſerant , . . . ut in illo impleretur quod de talibus Spiritus Sanctus dixit. In labore hominum non ſunt, & cum hominibus non flagellabuntur; ideo tenuit eos ſuperbia, &c. . . . . *De illis autem quos indurari Dei miſericordia non permittit, quid ſcriptum eſt? Flagellat omnem filium quem recipit*, &c. Que chacun ſoit donc convaincu, que ce n'eſt pas une eſpece de violence de la part de Dieu, qui a été cauſe de l'endurciſſement de Pharaon, mais que ç'a été ſa propre méchanceté & ſon indomptable orgueil. *Certiſſime credat*, quiſque, *quod Pharaonem non Dei violentia, ſed propria iniquitas & indomabilis ſuperbia fecerit obdurari.*

Fauſte avoit fourni à S. Céſaire le canevas de tout ceci, comme on peut s'en aſſurer en liſant le chap. 18. de ſon premier Livre, dont je ne rapporterai que ce peu : *Non utique violentia compellentis, ſed clementia relaxantis obdurationis occaſio eſt . . . . Agnoſce quia non auſteritas Dei indurat corda malorum, ſed bonitas. Nam*

qui à tribulationum laboribus ac flagellis pro Dei patientia non affliguntur, ideo ſuperbiâ depravantur. Quod ita eſſe evidenter & Propheta commemorat, dicens: In labore hominum non ſunt, & cum hominibus non flagellabuntur, ideo tenuit eos ſuperbia. *Ac ſic, dum pœna in judicium reſervatur, dumque ad emendationem provocat Domini longanimitas, in ſervo contemptum nutrit impunitas.*

8°. C'eſt donc-là, pourſuit S. Céſaire, ce que Dieu vouloit dire par ces paroles: *J'endurcirai le cœur de Pharaon.* C'eſt comme s'il avoit dit: *lorſque ma grace lui aura été ôtée*, ſa propre méchanceté l'endurcira. *Cum ab illo ablata fuerit gratia mea, obdurabit illum nequitia ſua.* Ce ſaint pour faire plus aiſément concevoir comment dans l'abſence de la grace le cœur s'endurcit, fait cette comparaiſon. Comme il arrive, dit-il, que toutes les fois que l'eau s'eſt gelée par un grand froid, elle ſe fond lorſque la chaleur du ſoleil ſurvient, de-même arrive-t'il, que par le froid des

péchez la charité de plusieurs se réfroidit, & qu'ils s'endurcissent comme la glace. Mais lorsque la chaleur de la misericorde divine survient, cette glace se résout & se fond ; cette chaleur, dis-je, de laquelle il est écrit : *Il n'y a personne qui se cache de sa chaleur*. Ce que nous voyons avoir été accompli dans Pharaon, qui, toutes les fois que Dieu cessa de le frapper, se révolta contre lui & s'endurcit ; & qui au contraire, toutes les fois que Dieu le frappa, eut recours à lui, & s'humilia sous sa main. *Sicut enim quotiens nimio frigore aqua constringitur, solis calore superveniente resolvitur, & discedente eodem sole, iterum obduratur : ita nimirum peccatorum frigore refrigescit Caritas multorum, ac velut glacies obdurantur. Et cum eis iterum calor divinæ misericordiæ supervenerit, resolvuntur; ille utique calor de quo scriptum est*, non est qui se abscondat à calore ejus. *Quod etiam erga Pharaonem impletum esse cognoscimus, à quo quotiens flagella remota sunt, contra Deum se obduratus erexit : quotiens*

vero afflictus est, humiliter supplicavit. Toute la suite de ce raisonnement fait voir d'une maniere très claire, que la *grace* dont il est ici question, *grace ôtée*, c'est-à-dire, refusée à Pharaon, n'est autre que la grace du châtiment. Dieu lui faisoit une grace en le frappant, & il brisoit par-là son orgueil, & ce Prince s'humilioit sous la main qui l'accabloit. Dieu au contraire ne lui continuoit pas cette grace, lorsqu'il retiroit sa main de dessus lui, & cette grace manquant alors à Pharaon, ce malheureux Prince, au lieu de profiter du relâche que la bonté de Dieu lui donnoit, s'enorgueillissoit de nouveau, & revenoit à son premier endurcissement. On ne sçauroit entendre autrement ce que S. Césaire dit ici de la grace donnée ou refusée, & la maniere dont il l'applique à Pharaon. *Quod etiam erga Pharaonem impletum esse cognoscimus, à quo quotiens flagella remota sunt, contra Deum se obauratus erexit, quotiens vero afflictus est, hu-*

militer supplicavit. Faufte dit la même chose, &c.

9°. Mais delà naît une difficulté considérable, & S. Césaire qui l'avoit déja proposée (ci dessus, n. 7.) par rapport à Pharaon, se la fait d'une maniere générale, par rapport à tous ceux qui périssent dans leur endurcissement. *Quare autem Dominus non omnes ita misericorditer flagellat, ut nullum contra se obdurari permittat?* Pourquoi Dieu ne punit-il pas en ce monde tous les pécheurs avec une miséricorde pareille, & de maniere *qu'il ne permette pas qu'aucun d'eux s'endurcisse contre lui.* La difficulté, sans doute, est grande, M. & elle l'est généralement dans tous les systêmes, dans les systêmes mêmes les plus mitigés, tel qu'étoit, bien certainement, celui que nos deux Saints Fauste & Césaire, suivoient uniformément. Fauste ne s'étoit pas fait l'objection d'une maniére si précise; mais je ne doute nullement qu'il n'y eût répondu comme S. Césaire le fait, si quelqu'un la lui eût proposée. Il faut,

dit le S. Archevêque d'Arles, pour résoudre ce point difficile, recourir, ou à l'énormité des péchez de ceux qui ont mérité un châtiment si terrible de la part de Dieu, ou aux jugemens impénetrables de Dieu, lesquels, quoiqu'ils nous soient souvent cachés, ne sont néanmoins jamais injustes. *Aut illorum iniquitati qui obdurari merentur, adscribendum est, aut ad inscrutabilia Dei judicia referendum, quæ plerumque sunt occulta, nunquam tamen injusta.* Il est évident que Fauste l'a dit souvent, que c'étoient les péchez des endurcis qui les rendoient indignes d'être traitez d'une maniere plus favorable par rapport aux châtimens qui pourroient les corriger, comme S. Césaire le dit ici. Que si l'on eût pressé Fauste, & qu'on lui eût dit: Mais pourquoi de deux endurcis, qui vivent dans la prospérité, & que l'abondance des biens dont ils jouissent, enorgueillit & endurcit, & qu'un revers de fortune humilieroit & convertiroit, Dieu appesantit-il sa main sur l'un plûtôt que sur l'autre?

Pourquoi afflige-t'il l'un de maniere qu'il rentre en lui-même & qu'il en devient meilleur, pendant qu'il laisse l'autre joüir en paix de la santé, des biens de fortune, des honneurs, & en un mot de tout ce qui entretient son iniquité, & qui ne contribue qu'à le rendre plus méchant? Fauste a touché ce mystere. Il dit que Dieu ne fait pas pareille grace à ces derniers, parce que quoiqu'il prévoye que le châtiment les convertiroit d'abord, cependant il prévoit aussi qu'ils retomberoient dans la suite, & qu'ainsi ils n'en seroient que plus coupables. C'est donc par une espece de misericorde pour eux, que Dieu ne les châtie pas. *Adverte*, dit-il, au Ch. VI. du Liv. 1. *bonitate sanitatis* (peut-être faut-il *sanantis*,) *impium prægravari. Sic Pharao insultasse deprehenditur misericordiæ Dei, quem ad ictus plagarum resipiscentem ac humiliantem se, quoties sanare voluit, toties deteriorem post humanitatem clementiæ deprehendit. Quare istos sanare dissimulat? Ne fiant utique similes illius qui supra petrosa seminatus*

est, qui ad momentum cum gaudio suscipit verbum, qui ad tempus credit, &c. A quoi, dit-il, leur serviroit de se corriger pour un peu de tems,&c. *Quid est momentaneam suscipere sanitatem,*&c? Cette réponse de Fauste, quelque sensée que l'on puisse la supposer; (S. Augustin la regardoit comme orthodoxe) cette réponse, dis-je, n'épuise pas la difficulté. Si on eût dit au même Fauste: Mais Dieu ne pouvoit-il pas empêcher que ces gens-là ne retombassent, en les tenant toujours dans l'humiliation & dans la peine, qu'il prévoyoit être un fort bon remede à leur orgueil & à leur malice? Il n'auroit pû le nier. Pourquoi donc n'employoit-il pas ce moyen à leur égard? Fauste eût été contraint de répondre comme S. Césaire, qu'en ce cas & dans beaucoup d'autres, il faut recourir à la profondeur des jugemens de Dieu, souvent cachez, mais toujours justes. On m'objectera peut-être que Fauste differe donc ici de S. Césaire, & qu'apparemment c'est que celui-ci pensoit autrement que l'autre sur

la Prédestination & sur la réprobation. Non, Monsieur ; S. Césaire étoit comme Fauste dans le systême le plus mitigé sur ces deux mysteres ; mais le systême le plus mitigé ne peut lever clairement toutes les difficultés. S. Augustin tenoit, au moins par rapport à la prédestination des Anges & du premier homme avant sa chûte, que tout y dépendoit de la prevision des mérites ou des démérites, comme Fauste & S. Césaire le croyoient même par rapport aux hommes dans l'état present de la nature corrompue par le peché originel. Cependant, S. Augustin ne peut répondre dans ce systême à cette question : *Pourquoi Dieu, pouvant empêcher la chûte de l'Ange & de l'homme, ne l'a-t'il pas empêchée ?* Il ne peut, dis-je, répondre autrement à cela, qu'en recourant à la profondeur des jugemens impénétrables de Dieu ; jugemens qui nous sont cachez ; mais qui sont & qui ne peuvent être que très-justes.

10°. S. Cesaire prouve tout de suite la justice du jugement redoutable

de Dieu sur Pharaon & il le prouve par l'aveu même de ce Prince impie. *Quam rem etiam Pharaone confitente evidenter agnoscimus. Sic enim ipse cum castigaretur justitia compellente professus est :* Dominus justus, ego autem & *populus meus impii.* Et comment, ajoute-t'il, seroit-il possible qu'un Chrétien, osât accuser Dieu d'injustice, dans la conduite qu'il tint sur Pharaon, pendant que ce Prince même confesse que le traitement qu'il en souffroit, étoit rempli d'équité ? *Quâ ergo conscientia Christianus Deum injustum esse conqueritur, quem justum rex impius confitetur?* Fauste avoit dit tout cela au liv. 1. chap. 1. voici ses paroles: *Et cum inter medias correptiones profiteatur Pharao :* Justus es Domine, ego vero & populus meus impii ; *non se à Deo, sed a voluntate propria depravatum conscientiæ suæ testis ostendit. Et tu Deum circa Pharaonem durum vel iniquum præsumis asserere, quem circa se justum & pium ipse sacrilegus non potuit abnegare? Immitem Deum Christianus conqueritur,*

quem pium etiam impius confitetur.

11°. Nos deux Saints, pour rendre plus sensible à tout le monde, la maniere dont ils expliquoient ces paroles, *j'endurcirai le cœur de Pharaon* en disant que c'étoit, non pas la puissance de Dieu, mais sa bonté qui avoit été comme la cause de l'endurcissement de ce Prince, éclaircissent ce qu'ils en avoient dit, par une comparaison fort intelligible. *Quam rem*, dit S. Cesaire, *circa vernaculos nostros exercere consuevimus, quos nimis delicate aut satis remisse nutrimus, vel quibus frequenter peccantibus indulgemus. Cum enim pejores de ipsa remissione redduntur solemus eis exprobrantes dicere : ego te talem feci, ego tibi parcendo proterviam tuam nutrivi. Et hæc ideo non dicimus, quod ex voluntate nostra in tantam sint superbiam devoluti, sed quia magis de bonitate vel indulgentia nostra fuerint obdurati. Ita & Deus de Pharaone fecisse dignoscitur dum ab illo ineffabili bonitate plagas suspendit, ille obdurato corde contra Deum superbus erigitur.* C'est-à-dire

Tous les jours, dans le discours familier, un maître en reprochant à un serviteur faineant & debauché, le trop de ménagement & de bonté qu'il a eu à son égard, lui dira : Helas c'est moi qui t'ai gâté par trop de douceur : c'est moi qui par un excès de bonté, de condescendance, & de support, t'ai entretenu dans ton orgueil, dans ta faineantise, dans tes débauches, &c. Ce n'est pas que ce maître par-là veuille dire, qu'il ait eu dessein de rendre son serviteur un scélerat. Non, il ne veut dire autre chose, sinon que ce malheureux serviteur a abusé de la bonté qu'il a euë pour lui, & qu'il en est devenu plus méchant. C'est ainsi qu'il faut entendre ce que Dieu disoit à Moyse, qu'il endurciroit le cœur de Pharaon &c. Le texte de Fauste que je vais transcrire, vous fera sentir, M. que S. Césaire l'avoit copié, ou du moins, & cela peut me suffire, qu'ils avoient puisé l'un & l'autre ce petit trait dans Origene ? *Sic interdum*, avoit dit Fauste, (ibid.) *Familiariter etiam apud homines genus hujus*

elocutionis adſumimus ; ſic interdum contumacibus famulis exprobramus manſuetudinem noſtram dicentes : ego patientiæ mea te peſſimum feci, ego remiſſione mea malitiam tuam ſuperbiamque nutrivi, ego te indulgentia mea contumacem reddidi, ego diſſimulatione mea cor tuum ut contra me obduraretur animavi, & hoc modo quod in bonitate Domini virtutis eſt teſtimonium, in ſervi improbitate ſit vitium. Ait autem ſermo divinus : Videnſque quod data eſſet requies ingravavit cor ſuum. *Manifeſtiſſime hoc loco indulta requies cor Pharaonis induraſſe præſcribitur...... Sic impium divina ſeveritas inclinabat, bonitas obdurabat &c.*

120. Aprés tout céla il reſtoit à nos deux Saints une difficulté à éclaircir. Ceux que S. Ceſaire vouloit inſtruire & déſabuſer, diſoient : Dieu a endurci Pharaon, & par là il l'a mis dans l'impuiſſance d'obéir. Ils en concluoient que Pharaon étoit excuſable dans ſa déſobeiſſance, puiſqu'il y étoit néceſſité. Ceux que Fauſte réfutoit en controverſiſte, tiroient

du même principe qu'ils ſuppoſoient que Pharaon étoit coupable, parce que ſa déſobéiſſance, quoique néceſſaire & inévitable de ſa part, étoit une peine, qui venoit du péché originel, &c. Or, nos deux Saints nient la premiere ſuppoſition, & ils ſoutiennent l'un & l'autre, que Pharaon eut toujours un vrai pouvoir d'obéir, & que jamais il ne ſe trouva dans l'impuiſſance de le faire. Delà ils concluent que toujours il fut coupable, parce qu'il n'y eut de ſa part que le défaut de vouloir, & jamais défaut de pouvoir qui l'empechât d'obéir. *Nam in tantum*, dit Saint Ceſaire, *non eum Deus irrevocabiliter obduravit, ut poſt decem plagas populum Dei non ſolum dimitteret ſed etiam exire compelleret. Quod enim decem plagis percuſſus feciſſe legitur, poſt primam caſtigationem implere potuiſſe cognoſcitur.* Fauſte avoit fait le même raiſonnement, & il avoit conclu comme S. Céſaire, que, puiſqu'enfin ce Prince avoit obéi à Dieu après la dixième playe, il avoit pu également lui obeir après la pre-

miere. *Hebræum populum quem egredi pro imposita sibi contritione nunc præcipit, & pro plagarum moderatione nunc prohibet, ad extremum, incumbentibus plagis, etiam festinus perurget & abire compellit....... Et cum filios Israeliticos post decimam plagam emisisse cognoscitur, ad primam eum emittere potuisse voluntas postrema testatur.*

S. Cesaire finit son sermon, en exhortant ses auditeurs à veiller beaucoup sur eux mêmes, & surtout à se relever *promptement*, s'il leur arrive de commettre quelque péché considerable &c. Voilà M. à peu près tout le sermon, & je puis vous assurer que je n'y ai pas omis un seul mot de quelque importance, ou au moins qui m'ait paru tel. Je ne crois pas qu'après avoir comparé ensemble ce Sermon, avec les extraits de Fauste que j'ai joins à chaque endroit par maniere de parallelle, on puisse douter le moins du monde du fait capital dont j'ai prétendu donner la preuve, sçavoir que S. Césaire copioit Fauste dans

l'occasion, & conséquemment qu'il le regardoit comme un fort bon guide, sur les matieres mêmes les plus épineuses de la grace. J'ai donc eu raison de vous dire, M. en commençant, que je ne pouvois approuver dans l'*Histoire litteraire*, la maniere dont on s'y prend pour faire l'éloge de S. Césaire, en ne l'élevant qu'aux dépens du Saint Evêque de Riez, que l'on met pour ainsi dire sous ses pieds &c. Je reserve pour une autre lettre, ou plûtôt pour plusieurs autres, car je sens bien que j'ai de la matiere de reste, je reserve, dis-je, le grand nombre de points importants dans lesquels je ne sçaurois souscrire à ce que disent nos doctes Benedictins, soit en faveur de S. Césaire soit au désavantage de Fauste. Ils ont ou suprimé entierement ou au moins diminué les éloges que beaucoup de Saints avoient donné à celui-ci, & ils ont ramassé & adopté, contre lui, comme vrais beaucoup de faits qui ne le sont pas. Je vous donnerai, M. de bonnes preu-

ves de tout ceci. En attendant, Je ſuis, &c.

Ce 1 Mars 1736.

ARTICLE LXXIX.

MEMOIRE.

SUR UNE NOUVELLE édition des Oeuvres de Saint François de Sales.

à M.

Par le P. Tournemine de la Compagnie de Jeſus,

ON ne peut trop loüer le vertueux Eccleſiaſtique dont vous m'avez montré la lettre. Je gémis avec lui ſur la dévotion preſque éteinte parmi nous; je crois comme lui que la lecture plus commune des ouvrages de ſaint François de Sales ſeroit un remede efficace au mal, Dieu a choiſi le ſaint Evêque de Geneve pour être & l' Apôtre des Calviniſtes, & le docteur de la dévotion. Ses écrits reſpirent la cha-

rité dont son cœur bruloit ; on ne peut les lire, sans sentir couler dans son ame une onction céleste qui vient sans doute de l'Auteur de toute grace. L'Eglise instruite des desseins de Dieu exhorte tous ses enfans à se conduire par les conseils du Saint, *ejus dirigentibus monitis* dit elle dans son office. Elle assure que les ouvrages de saint François de Sales ont répandu une lumiere plus sensible parmi les fideles, & qu'ils montrent une route aussi sûre que facile pour arriver à la perfection Chrétienne. *Scriptis.... cœlesti doctrinâ refertis Ecclesiam illustravit quibus iter ad Christianam perfectionem tutum & planum demonstrat.* Il n'y mene point les ames par des chemins écartés, trop élevez, au travers des précipices. La charité, l'humilité inséparablement unies sont les guides qu'il donne, la douceur applanit le chemin, la conformité à la volonté de Dieu, la ferme esperance dans sa bonté y font marcher avec tranquilité, avec joye. On a dans ses écrits le suc, l'essence de la morale

des livres ſacrés & des Saints Peres reduite aux vrais principes, & à la pratique. Dès qu'ils parurent ils firent tomber des mains non ſeulement ces livres dangereuſement amuſans, les Amadis, Aſtrée, ces Poëſies dictées par les paſſions, & ſi propres à les remuer, à les enflammer: mais ces Livres plus dangereux, funeſtes fruits de l'héreſie artificieuſe, ces traductions infideles de l'Ecriture & des Peres, ce poiſon adroitement déguiſé, diſtillé dans des prieres affectueuſes, inſinué dans des regles ſages en apparence. Les ouvrages du Saint auroient aujourd'hui le même effet dans un beſoin auſſi preſſant.

Ce ſeroit donc ſervir l'Egliſe que de les faire reparoître, & ne rien épargner pour les rendre plus communs. Juſqu'ici nous ſommes d'accord, le vertueux Eccleſiaſtique & moi. Mais je n'ai garde d'approuver le moyen qu'il propoſe; il voudroit qu'on changeât le langage de Saint François de Sales; qu'on le rajeunît, ſon zéle n'eſt pas éclairé &: ſurement il n'aura

il n'aura pas pour lui le ſuffrage des connoiſſeurs.

Saint François de Sales a un ſtile particulier excellent en ſon genre, inimitable : ce qui eſt vrai de chaque Auteur, que ſon ſtile eſt la peinture de ſes mœurs autant que de ſon eſprit, eſt encore plus vrai, eſt ſenſible dans les Ecrits de notre ſaint. On y ſent ſa douceur, la tendreſſe de ſon cœur, on ſent qu'il aime, & qu'il doit être aimé, mais qu'il veut qu'on n'aime que Dieu.

Un écrivain ſeroit téméraire s'il ſe flattoit de conſerver dans le changement de ſon ſtile cette ſuavité inſinuante, ces expreſſions efficaces parce qu'elles ſont affectueuſes, cette éloquence familiére & de converſation, plus perſuaſive que les diſcours étudiés & ſublimes. Non on ne fera jamais que des copies informes de ce merveilleux original. Les termes que ſon cœur plus que ſon eſprit lui a fait choiſir, ne peuvent être changés, dérangés, ſans qu'on défigure l'ouvrage, ſans qu'on ener-

ve la celeſte éloquence dont dépend ſon utilité :

Les Grecs ni les Romains n'ont point penſé à rajeunir leurs vieux Ecrivains ; ils ont lu, ils ont admiré Eſchyle, Plaute, Ennius, Lucilius ; ſans y rien innover, non pas même un mot.

Depuis le rétabliſſement des Lettres, les plus ſcrupuleux imitateurs de Ciceron, paſſionnés pour l'élégance du bon ſiécle de la Latinité, Eraſme, Manuce, ont imprimé fidélement Tertullien, S. Cyprien, S. Jerôme, & n'ont point tenté de les maſquer en Auteurs du ſiécle d'Auguſte.

Nous avons eu le goût auſſi ſage : perſonne n'a penſé à corriger le ſtile de Commines, de Montluc, de Brantome, de Montagne, du Cardinal du Perron, de Marot, de Deſportes, de Bertaut, de Malherbe, de Racan, Auteurs plus anciens ou contemporains de S. François de Sales.

Il eſt vrai qu'un Editeur imprudent a corrigé Joinville, & nous en

a fait perdre l'original. Cependant ce falsificateur timide a laissé beaucoup de l'ancien Joinville, & ce qu'il a laissé augmente nos regrets sur la perte du reste. Les Ouvrages du Saint Evêque de Genêve auroient le même sort ; les copies alterées se multiplieroient à l'infini, & nous perdrions l'original qu'on n'imprimeroit plus, & dont les exemplaires sont déja assez rares. Les Dames de la Visitation doivent être aussi soigneuses de conserver son style, qu'elles l'ont été jusqu'ici de conserver son esprit & ses Reliques.

Et pourquoi l'altérer ? L'Académie Françoise dans le dessein de prendre pour modéles nos meilleurs Ecrivains, joignit Saint François de Sales à Malherbe. Son Histoire nous l'apprend.

Si je ne persuadois pas, si les filles de notre Saint n'entendoient pas leur véritable intérêt, l'exemple d'Amiot les condamneroit, & me consoleroit. *Le fade traducteur de son François*, l'Abbé Tallemant, ni Monsieur d'Acier, ne l'ont point fait oublier :

ils en ont fait renchérir les vieilles Editions: Les mots ſurannés ſi fréquens dans ſon Plutarque ne dégoûtent point ; on admire leur force, leur énergie, leur arrangement nombreux & coulant; car perſonne n'a mieux connu qu'Amiot l'harmonie & le tour de notre Langue ; s'il avoit traduit en proſe les vers, rien ne rebuteroit dans ſa traduction : par malheur il eſt auſſi mauvais Poëte qu'habile Proſateur, ſi j'oſe parler ainſi.

Intimidons encore les Devots délicats ſur le vieux langage de ſaint François de Sales, qui ſouhaitent qu'on le corrige ; que jugeroient-ils de l'entrepriſe audacieuſe d'un Ecrivain ridiculement précieux, qui s'occuperoit à mettre en beau Latin l'Imitation & l'Evangile ? Un pareil deſſein a exposé l'héretique Caſtalion à la dériſion de ſa Secte même, Rendons, je le ſouhaite plus que perſonne, rendons communs & très-communs les Ouvrages de S. François de Sales, gardons-nous cependant de les altérer.

On n'en a point eu jusqu'à présent d'édition complette. L'édition *in-fol.* n'en contient qu'une partie, non plus que l'édition si commode de Leonard en petits volumes qu'on ne trouve plus; preuve certaine que ceux qui l'ont, la conservent soigneusement malgré le vieux langage.

Je conseillerois d'en faire une nouvelle édition *in-quarto*; cette forme est plus commode pour la lecture. A *l'Introduction à la Vie Devote*, *au Traité de l'Amour de Dieu*, Ouvrage si éxact, si solide, si touchant, *aux vrais entretiens*, *à l'étendart de la Croix*, *aux Sermons*, *à l'Oraison Funebre du Duc de Mercœur*, *aux Avertissemens donnés aux Confesseurs*, *aux Fragmens de Pieté*, recueillis sous le titre de *Sacrées Reliques*, *aux Lettres*, je joindrois un grand nombre de Lettres qui n'ont point paru, les *Controverses*, *un petit Traité sur la maniere de prêcher*, où ce qui regarde le geste est traité plus finement que dans aucun Ouvrage sur la même matiere, *une Retraite* donnée à des Religieuses, *un Manuscrit sur*

les Paroisses qu'on trouve dans quelques Bibliotheques : il ne faudroit pas omettre sa *Méthode pour la Confession & pour la Communion*, l'imprimant sur la premiere édition, & la purgeant de toutes les additions étrangeres.

On pourroit encore faire entrer dans ce recueil de tout ce qui regarde S. François de Sales, l'esprit de S. François de Sales où Monsieur l'Evêque de Belley a conservé ce qu'il avoit entendu dire à son Saint Directeur.

Le Recueil finiroit par les Actes de la canonisation du Saint. Je voudrois même joindre à ses Lettres les Réponses de Madame de Chantal.

Je permettrois que sans rien changer au texte on éclaircît à la marge certains mots obscurs, par exemple, *Avette*, qui signifie abeille, *Bornal* qui signifie ruche.

Et pour ne pas mécontenter entierement le vertueux Ecclesiastique, je crois qu'on peut lui accorder d'écrire sur la Vie Dévote, sur l'Amour de Dieu, des Traités

conformes pour la doctrine, aux Traités de saint François de Sales, & entierement differens pour le style, plus abreges ou plus étendus; tels enfin qu'on ne puisse les donner au Public pour l'original de S. François de Sales.

ARTICLE LXXX.

DISSERTATION SUR LA Polygamie des Patriarches, où l'on réfute les calomnies que M. Bayle fait à ce sujet contre le Pere Feuardent Cordelier, contre S. Augustin & les autres Saints Peres. Par le P. Merlin Jesuite.

VOulez vous un Casuiste de la morale severe ? M. Bayle * vous indique Calvin; dont les lumieres, dit il, *sont beaucoup plus pures que celles des anciens Peres*, & en particulier de S. Augustin, au sujet du choix qu'Abraham fit d'Agar par le conseil de Sara. Le sentiment de S. Augustin & des autres Saints

* Dict. Crit. & Hist. au mot *Sara.* Lettre I.

Docteurs, est qu'Abraham ne pécha point alors. Calvin pense autrement. Il dit que ce Patriarche fut en cela coupable. M. Bayle prononce entre les deux partis, & Calvin gagne sa cause. La Religion ne perd-t-elle pas la sienne aussi bien que les Saints Peres au tribunal de notre Critique? Je diviserai cette Dissertation en cinq parties. Dans la 1. je ferai voir l'impieté de la doctrine de Calvin sur la polygamie des Patriarches. Dans la 2. j'exposerai en général la doctrine des Saints Peres. La 3. contiendra la défense de cette doctrine. La 4. une explication plus particuliere de leurs sentimens: Et la 5. l'application & le rapport de cette même doctrine aux passages de S. Augustin & des autres Saints Peres qui sont l'objet de la critique de M. Bayle. La delicatesse de la matiere me force à negliger plusieurs de mes avantages & à me renfermer dans ce qui est absolument necessaire pour fermer la bouche à l'impieté.

I. Partie. Impieté de la doctrine de Calvin sur la Polygamie des Patriarches.

Voyons si Calvin a aussi bien réussi, que M. Bayle le prétend, à distinguer son sentiment de celui des Manichéens, qui ont accusé de crime la conduite d'Abraham, au sujet d'Agar. *Nam & ipsi*, dit S. Augustin,* *Patri gentium, ad quem promissiones factas nunc in omnibus gentibus videmus impleri, crimen fornicationis objiciunt.* N'est-il pas visible que cet Héresiarque n'a pas craint de faire revivre les blasphemes de Marcion & de Manès contre les saints de l'Ancien Testament, & que sa témérité doit être en horreur à tous les vrais chrétiens, malgré le soin artificieux qu'il a pris de répandre quelques couleurs sur ce que les Anciens Hérétiques ont avancé de plus odieux? Elle a été relevée par le P. François Feuardent Cordelier,

* S. Aug. Lib. 2. contrà adversar. Legis & Proph, cap. 9.

par le P.* Leonard le Cocq de l'Ordre de S. Auguſtin, par le P. Marin Merſenne Minime, & par le P. Corneille de la Pierre Jeſuite. M. Bayle ** le trouve mauvais, & la maniere différente dont il traite ces quatre Ecrivains a de quoi ſurprendre.

Pourquoi donne-t'il au Pere Merſenne la qualité d'accuſateur, & qu'il ne la donne pas au Pere de la Pierre, dont il dit que celui-là n'a été que le Copiſte? Pourquoi veut-il que le Pere de la Pierre ait eu beſoin d'apprendre du P. Feuardent ou de quelque autre que ce Jeſuite ne cite pas, ce qu'il a pu voir évidemment dans Calvin qu'il cite? Pourquoi a-t-il pris tant de peine à chercher le premier auteur de la prétendue calomnie contre Calvin, puiſque la meilleure raiſon qu'il ait,

* Leon. Coqueus in Lib. 16. de Civ. Dei, c. 25. Merſen. in Problem. Veneti Probl. 119. Corn. à Lapide in Gen. 16.2. Feuard. Theom. Calv. & in Opere Alphab. verbo Abraham.

** Dict. Crit. & Hiſt. au mot *Sara*, Lettre H.

pour n'oser se vanter de l'avoir trouvé dans la personne du P. Feuardent, est que le blasphême de Calvin saute aux yeux de tout homme sensé qui lit son Commentaire sur la Genése ? Enfin sur quoi fondé prétend-t-il que l'accusation intentée contre Calvin a été ignorée du P. le Cocq ? Ecoutons le. " Le Pere le Cocq, dit-il,
„ auroit infailliblement nommé Cal-
„ vin, & indiqué la Theomachie
„ Calvinistique, s'il avoit sçu ce qu e
„ l'on y trouve. Il n'a fait ni l'un ni
„ l'autre, ses reproches sont vagues,
„ ils tombent en general sur les Hé-
„ rétiques modernes, & il cite un
„ autre ouvrage du P. Feuardent. Il
„ dit d'abord que Fauste le Mani-
„ chéen blâma la conduite du Pa-
„ triarche Abraham comme une
„ chose où l'on voit l'incrédulité &
„ une envie brûlante d'avoir des en-
„ fans, & puis il ajoûte : *Refert etiam*
„ *Feuardentius in appendice ad libros*
„ *Alphonsi à Castro contra Hæreses*
„ *lib.* 1. *Verbo Abraham*, *quosdam*
„ *Hæreticos modernos.* . . . . *Non mi-*
„ *nus impios fuisse in sanctissimum Pa-*

„ *triarcham Abrahamum, ut cui cri-* „ *men adulterii impingant.* „ Mais si ceux que le P. le Cocq appelle Hérétiques modernes sont dans l'Ouvrage Alphabétique du Pere Feuardent, qu'il a lu, & où il renvoye ses Lecteurs, Calvin, Melancthon, & Theodore de Beze; si dans ce même Ouvrage le P. Feuardent accuse Calvin plus vivement encore que dans sa Theomachie Calviniftique, n'est-il pas clair que le P. le Cocq a connu cette accusation, qu'il en veut à Calvin, & que c'est lui principalement qu'il désigne par ces paroles : *Quomodo pii fuerint in sanctos, qui nec ipsi Christo pepercere* ? A-t-il eu besoin pour cela de nommer Calvin, d'indiquer la Theomachie Calvinistique ? Or c'est ce que chacun peut vérifier par ses yeux.

Je vais découvrir quel est le but de ce procedé de M. Bayle. Il fait l'honneur au P. Feuardent de le traiter de colomniateur & d'impudent, sans qu'il y ait donné la moindre occasion, si ce n'est peut-être d'avoir fait sentir mieux que les autres le ri-

dicule milieu que Calvin a imaginé entre l'adultere & le devoir conjugal, pour distinguer son opinion de celle des Manichéens. Dans le dessein de ne s'attaquer qu'à lui, notre Critique, a feint que tous les autres qui ont parlé comme lui, n'ont été que ses Copistes; & la façon dont il excuse le P. le Cocq étoit nécessaire pour fonder les reproches qu'il avoit inventés pour décrier le docte Franciscain. " On peut, dit-il, remarquer „ deux fraudes dans la procedure de „ ce Cordelier, il supprime les ex„ pressions, où Calvin tâche d'exté„ nuer la faute de Sara & la faute „ d'Abraham, c'est la premiere su„ percherie. Il assure impudemment „ que Calvin employe un vilain tour „ de sophiste pour accuser en effet „ sous un faux semblant de négation „ cette sainte femme d'avoir servi „ de.... à son mari, c'est la secon„ de fraude: & elle est d'une telle „ atrocité qu'il la faut nommer une „ affreuse calomnie.

Calvin & M. Bayle prennent tous deux leurs Lecteurs pour des duppes.

On ne peut lire attentivement le premier, sans être convaincu qu'il ne tâche point sérieusement de diminuer la faute de Sara & la faute d'Abraham ; & on voit que la fausse envie qu'il montre de les excuser, n'est que pour faire mieux sentir qu'ils sont inexcusables. Car les mêmes crimes qu'il leur impute en usant de termes modestes & mesurés ; il défend qu'on les leur attribue en s'exprimant d'une façon malhonnête & grossiere ; & peut-être jugera-t-on que plusieurs termes qu'il approuve sont aussi grossiers que ceux qu'il rejette. Quoiqu'il en soit, il veut faire entendre que les Manichéens parloient mal & pensoient bien, & qu'en retranchant ce qu'il y avoit d'indécent & d'insultant dans leurs manieres de s'exprimer, leur sentiment n'avoit rien que de vrai. C'est ce que Jansenius & l'Abbé de S. Cyran, * disoient de Calvin lui-même, dont ils ont corrigé le Prédestinatianisme quant aux expressions :

* Lettres de Jansenius, pag. 11.

si bien qu'au regard des choses & non pas des mots, les Calvinistes sont Manichéens, comme les Jansénistes sont Calvinistes, en traitant des matieres de la Grace. Ce dernier point est avoué par M. Bayle, * comment peut-il se défendre d'accorder l'autre ?

Pour ce qui est de la querelle qu'il fait au Pere Feuardent d'avoir supprimé quelques expressions de Calvin, & avoir assuré que le même Calvin employe *un faux semblant de négation* pour accuser Sara, c'est le fruit que M. Bayle prétend tirer de ses premieres impostures. Mais, 1°. Le Pere Feuardent dans son Ouvrage Alphabétique contre les Héresies, qui est imprimé à la fin de celui du Pere Alphonse de Castro, rapporte ces mêmes expressions, qu'on l'accuse d'avoir malicieusement supprimées dans sa Theomachie Calvinistique, & il s'en sert comme étant plus que suffisantes pour faire le procès à Calvin sur le

* Dict. Crit. & Hist. au mot *Jansénius.*

point dont il s'agit ici ; il n'y a donc point de fraude dans *la procedure* de ce Cordelier. (*Agaris*) dit-il, *cum Abrahamo concubitum sic illicitum fuisse (Calvinus , blaterat , ut inter scortationem & conjugium quasi medius fuerit.* Ce sont les paroles de Calvin, que M. Bayle accuse le Pere Feuardent d'avoir malicieusement supprimées. Or je vous prie, faites attention à tout l'artifice du discours de M. Bayle. Il assure que le Pere le Cocq n'a point connu l'accusation que le P. Feuardent avoit intentée à Calvin, & que par conséquent on ne trouvera point cette accusation dans l'Ouvrage Alphabétique qui est cité par le Pere le Cocq. C'est pourquoi quand il s'agira de vérifier si c'est par fraude que le Pere Feuardent dans sa Theomachie Calvinistique supprime quelque chose des termes de Calvin, ou si c'est seulement, parce qu'il rapporte ailleurs ce qu'il omet, on ne s'avisera point d'aller consulter l'Ouvrage Alphabetique. On se tiendra assuré de n'y point voir l'accusation contre

Calvin exprimée sur tout dans les termes mêmes de la suppression, dont M. Bayle se plaint. On se contentera de lire cette accusation dans la Theomachie Calvinistique à l'endroit marqué par M. Bayle, où le P. Feuardent n'a pas jugé à propos de rapporter toutes les expressions de Calvin. Ainsi par ce tour de souplesse notre Critique aura impunément reproché au P. Feuardent une suppression dont il n'est point coupable. 2°. Les expressions que selon M. Bayle le P. Feuardent a malicieusement supprimées dans la Theomachie Calvinistique, & qu'il a néanmoins fidellement rapportées dans l'Ouvrage Alphabétique, sont proprement le *vilain tour de sophiste*, & la preuve du *faux semblant de negation*, dont M. Bayle entreprend de purger Calvin. En vérité ces Maîtres dans l'art de Rabelais, se persuadent qu'on n'aura point assez d'esprit pour démêler leurs ironies. Quoi? parce que les Manichéens disoient tout net, *Abraham a commis un adultere*, Calvin aura droit de se distinguer d'eux

en disant : *Abraham a commis une chose illicite, qui tenoit le milieu entre un adultere & le devoir legitime du mariage* ; & M. Bayle appellera cela une maniere de parler *ronde & franche, qui fait voir clairement que Calvin ne cherchoit pas de détours* ; Nous empêchera-t-il de voir que cet Héresiarque hypocrite nie qu'Abraham ait été adultere, & Sara une.... comme notre Poëte comique nie que le Pere de M. Jourdain ait été Marchand ?

Ne laissons rien passer qui serve à faire connoître le génie de l'Auteur du Dictionaire Critique & Historique. Par cette remarque *les Copistes sont sujets à grossir les choses.* Il prétend non-seulement prouver que le P. de la Pierre & le Pere Mersenne sont les Copistes du P. Feuardent; mais il veut persuader que Calvin n'a point copié les Manichéens, parce qu'il n'a point grossi, mais plutôt modifié leurs idées & leurs opinions. Il les a véritablement adoucies quant à la maniere dure & choquante, dont ces Héretiques avoient

coutume de s'expliquer : mais examinons de près cette maxime, *les Copistes sont sujets à grossir les choses.* En effet, on approuve & on estime ce qu'on emprunte d'autrui, on le saisit vivement, cela dispose à éxagerer ; & d'ailleurs l'envie de ne paroître pas copiste fait qu'on aime à ajoûter quelque chose de son cru. Il faut cependant voir de quels copistes on entend parler, ou plutôt de quelles choses & en quelles circonstances on est copiste. Luther a copié Wiclef, Calvin a copié Luther, les Anabaptistes & les Sociniens ont copié Calvin ; c'est en augmentant & en enchérissant, voilà la maxime vraye. D'un autre côté aussi les Monothélites ont copié les Eutychiens ; les Adoptionaires ont copié les Nestoriens ; & de nos jours les Jansenistes ont copié Calvin ; c'est en diminuant, en modifiant, en adoucissant, voilà la maxime fausse. C'est-à-dire, qu'en fait d'erreurs il y a des Copistes d'émulation, & des Copistes de politique. Calvin jaloux de l'éclat qu'avoit eu Luther, & d'au-

tres piquez du desir d'effacer Calvin ont été des copistes d'émulation. Mais lorsqu'il s'agit de tirer des tenebres certaines erreurs absolument décriées & méprisées, ou de relever les ruines de quelques autres dans les Pays où elles ont perdu tout leur crédit, on voit des Copistes de politique. Ceux-là ne craignent point d'outrer ; & ceux-ci sont contraints de déguiser & de pallier. Il est manifeste que le plagiat des Héretiques modernes sur les anciens doit être nécessairement revêtu d'un air d'adoucissement qui impose, & qui fasse goûter à notre siecle ce que toute l'antiquité a eu en horreur. La Religion n'en est que mieux attaquée. Comment l'est-elle par ce sentiment des Manichéens & de Calvin, dont M. Bayle fait l'Apologie ?

Si le commerce qu'Abraham eut avec Agar étoit illicite, c'étoit un vrai concubinage, un adultere; les Manichéens l'avoüoient, Calvin le nie ironiquement; cela revient au même. Personne ne peut disconvenir qu'Abraham ne fût assez éclairé pour

connoître tout le désordre & tout le crime de sa conduite. Il nous est representé comme un sage, qui possedoit mieux qu'aucun homme de son tems la science des choses divines & humaines. Il n'ignoroit donc pas que l'adultere ne fût évidemment défendu par la Loy naturelle. De quelle infamie ne s'est donc point couvert ce Patriarche , si l'ardeur d'une folle passion , ou le desir immoderé d'avoir des enfans l'a précipité dans l'adultere, s'il ne s'est pas contenté de pécher une fois avec sa concubine, mais s'il l'a entretenue l'espace de vingt années entieres du vivant & à la vûë de sa légitime Epouse ? Car il étoit âgé de 85. ans , lorsqu'il approcha d'Agar pour la premiere fois ; & il avoit environ 105 ans, lorsqu'il la renvoya.

Les Défenseurs de Calvin ne se retrancheront point à dire que la faute d'Abraham ne fut que passagere , & ne passa point en habitude ; d'autant plus que la difficulté se transporte à la Polygamie des autres saints Patriarches de l'Ancien

Teſtament. M. Bayle marque ſans ambiguité ce qu'il en penſe, & on ne peut pas douter un moment qu'il ne ſouſcrive au diſcours outrageant, dont le ſtyle envenimé de Calvin a flétri la mémoire du Patriarche Jacob. L'Héréſiarque oublie ici les ménagemens, dont il avoit crû devoir uſer, pour ſe diſtinguer des Manichéens, en parlant du commerce d'Abraham avec Agar. Il ne reproche rien moins à Jacob que des péchez contre la nature, une paſſion & une conduite *beſtiale*, des inceſtes. Un Auteur hypocrite ne peut toujours ſe contenir; la perverſité de ſes ſentimens lui échappe à la fin, & de lui-même il dévoile ſa méchanceté, qu'il s'étoit étudié de cacher ſous des termes radoucis. Selon Calvin, Rachel ſeule étoit la legitime épouſe de Jacob; que lui auroit-il coûté de dire que le commerce de ce Patriarche avec Lia, avec Bala & Zelpha ſervantes des deux ſœurs, tenoit le milieu entre l'adultere & le devoir legitime du mariage? Il avoit uſé de cet artifice par rapport à Abra-

ham. Enfin il lui plaît de ſe démaſquer ici en découvrant ſa véritable penſée. *Quantumvis excellat Jacob, non tamen illi naſcitur ſoboles niſi ex impurâ colluvie; dum præter naturam miſcentur uno in lecto duæ ſorores quaſi belluino more. Poterat Liam dimittere, quod uxor non eſſet legitima. Jacob autem ſic eam invitus retinet, ut malum duplicet polygamiâ, triplicet verò inceſtuoſis nuptiis. Lia fraudis paternæ conſcia ſorori maritum indignè abſtulerat: ſed ejus culpa non excuſat libidinem Jacob.*

On ne ſe perſuadera pas que la bigamie d'Elcana pere de Samuel & la polygamie de David ſoit traitée plus favorablement par les fideles Echos de Marcion & de Manés. Quel eſt leur but? S'ils n'en veulent pas au Dieu d'Abraham, d'Iſaac & de Jacob, de David & de Samuel, que ne prennent-ils donc ſoin de répondre à cet argument des Manichéens? Un Dieu à qui l'adultere & l'inceſte même ne déplaiſent point, n'eſt pas le Dieu bon, mais le Dieu mauvais: Or l'adultere & l'inceſte ne

déplaiſent point au Dieu de l'Ancien Teſtament ; donc le Dieu de l'Ancien Teſtament n'eſt pas le Dieu bon, mais le Dieu mauvais. Les Manichéens prouvent la mineure de ce ſyllogiſme en cette maniere. Agar concubine d'Abraham rebutée des mauvais traitemens, qu'elle recevoit de Sara prend la fuite. Dieu lui envoye un Ange pour la faire retourner dans la maiſon d'Abraham, & lui déclarer qu'elle eſt enceinte d'un fils, dont Dieu multipliera extraordinairement la race. De plus l'Ange lui commande de donner à ce fils un nom, qui exprime que Dieu a voulu la conſoler dans ſon affliction. Ce n'eſt pas tout. Dieu parle ainſi à Abraham : * *Je ferai Iſmaël pere d'un grand Peuple, parce qu'il eſt votre fils.* Cet ordre du retour d'Agar, & ces faveurs miraculeuſes pour elle, pour Abraham, & pour leur fils, ne ſont-elles pas une approbation de leur commerce ? comment du moins prouver le contraire à un Manichéen ?

* Geneſ. 21. 13.

Quel

Quel eſt ce juſte, que la ſageſſe conduiſit par des ſentiers droits, à qui elle montra le royaume de Dieu, à qui elle donna la ſcience des Saints? *Profugum iræ fratris juſtum deduxit per vias rectas, & oſtendit illi regnum Dei, & dedit illi ſcientiam Sanctorum.* C'eſt Jacob, dont les démarches dirigées par le Dieu des Hebreux, aboutirent à une infame & inceſtueuſe polygamie! Voilà l'honnête & l'honorable ſuccès dont Dieu couronna les travaux de cet homme chéri! *Honeſtavit illum in laboribus, & complevit labores illius.* Il l'aſſiſta contre l'injuſtice & la fraude durant tout le tems de ſon commerce inceſtueux avec deux ſœurs, auquel de plus elles aſſocierent leurs ſervantes; & l'honnêteté de la conduite de ce Patriarche, qui conſiſtoit dans une habitude continuelle d'adultere & d'inceſte, étoit un don de Dieu! *Et honeſtum fecit illum.* Dieu ne bénit pas ſeulement Jacob, mais encore Laban, en conſidération de Jacob; il reçut favorablement les vœux

& les prieres, tantôt de Lia, tantôt de Rachel, pour les rendre fecondes; c'est-à-dire pour leur donner des fruits du crime qu'elles commettoient avec Jacob! Dieu se révéla & se manifesta plusieurs fois avec une extrême bonté à cet Epoux de quatre femmes, sans lui faire le moindre reproche d'un si affreux désordre, mais l'assurant qu'il seroit toujours avec lui! Et pour lui faire sentir quel est son pouvoir auprès de Dieu, un Ange tenant la place de Dieu combat contre lui, & se laisse vaincre par lui! Les miracles ne sont pas épargnés pour faire prospérer jusqu'à la fin cet homme qui ne cessa jamais d'être concubinaire & incestueux!

Calvin & son Panegyriste M. Bayle, passent sous silence les fâcheuses inductions que les Manichéens tiroient de-là contre le Livre de la Genese, & contre les endroits du Nouveau Testament, où les Patriarches sont louez. N'est-ce pas à dessein de les inspirer à tout Lecteur qui est capable de quelque raisonnement? Car

il ne s'agit point de conſequences éloignées & obſcures que l'on puiſſe nier de bonne foy & par préjugé; l'eſprit le plus obtus, le plus ſimple du peuple les comprend & les voit. Il ne s'agit point de conſéquences imprévûes & qui ayent pû échapper à l'attention d'un Auteur qui écrit rapidement; il y a long-tems qu'elles ont été miſes ſous les yeux de l'Univers par les adverſaires de la Loy & des Prophetes; de ſorte que les ſupprimer en poſant leur principe, c'eſt être plus que ſuſpect de les favoriſer. Du moins il ne tient pas au Critique & à l'Héréſiarque qu'on ne ſoit perſuadé, que par connivence & par tolérance Dieu a traité des adulteres & des inceſtueux en amis & en favoris; qu'il en a fait des hommes à revelation, & les confidens de ſes plus ſublimes myſteres. On s'eſt plaint amérement dans le parti Huguenot, que Claude de Sainctes eût appellé Calvin Athée, & ſes erreurs des athéiſmes; ce ſeul article ſuffit pour purger ſon jugement de témérité.

Mais que dire en particulier de M. Bayle? Veut-il faire regarder le concubinage, l'adultere, & l'inceste comme de légers péchez qui ne sont pas incompatibles avec l'amitié de Dieu, & flatter par-là les mœurs corrompues de tant de scelerats, qu'attache à la lecture de son Livre l'impudence cynique, qui lui a fait compiler tout ce qu'il y a d'obscénités dans les plus misérables Libelles, & dont il a osé faire l'apologie? Son impieté a des vûes encore plus pernicieuses. D'un côté il établit que les difficultés des Manichéens sont insurmontables à la raison humaine, & que l'autorité de l'Ancien Testament démontrée par celle du Nouveau, est le seul moyen de convaincre ces Héretiques. Il n'a pas trop envie qu'ils soient convaincus, car d'un autre côté il travaille à détruire l'autorité & la divinité des deux Testamens. *Si vous êtes les enfans d'Abraham*, disoit Jesus Christ, *faites les œuvres d'Abraham.* Cet éloge est general, & tombe sur tout ce qui est connu par l'Ecriture sainte

des œuvres d'Abraham. Le Sauveur n'auroit point ainsi parlé de David ni d'aucun autre Patriarche, dont quelques actions criminelles sont racontées par les Ecrivains sacrés. Mais croit on que M. Bayle s'arrête beaucoup à ces paroles de Jesus-Christ? Il ne daignera seulement pas en faire mention: nonobstant le témoignage du Fils de Dieu, il fera passer Abraham pour concubinaire & pour adultere. Tout ce qu'on obtiendra de lui, c'est qu'il niera le mot, & assurera simplement la chose; & on ne sçaura pas même, s'il a cet égard par respect pour la parole de l'Homme-Dieu.

II. Partie. Doctrine des Saints Peres sur la Polygamie des Patriarches.

Examinons, si, comme l'avance M. Bayle, Saint Augustin n'a point fait une bonne Apologie du procédé d'Abraham dans ce qui concerne sa liaison avec Agar. Il est vrai que le Pere le Cocq n'a point été content

des raiſons du ſaint Docteur, & qu'il s'eſt donné la liberté de les réfuter. Il faut avouer auſſi que le P. Pereyra Jeſuite, dans ſon Commentaire ſur la Geneſe, s'eſt laiſſé prévenir par les réflexions du P. le Cocq, qu'il a adoptées. Au fonds ils ſe ſont trompez l'un & l'autre. Les Auteurs des grands ouvrages n'ont pas ſouvent eu le temps de bien méditer chaque point qu'ils traitent, & il y a à revenir ſur leurs penſées. Pour M. Bayle il ſe flatte d'avoir tout approfondi, & il ſe croit né pour corriger les Auteurs de tous les ſiécles. Il ſe donne pourtant bien de garde de relever les fautes, dont il peut abuſer contre la Religion & contre ſes Défenſeurs; il a une ſagacité qui ne ſe porte qu'à édifier le mal & à détruire le bien. Quoiqu'il en ſoit, le Pere le Cocq & le Pere Pereyira excuſent S. Auguſtin & ſe rendent à ſon ſentiment. M. Bayle s'en mocque, & il croit bien prouver que le Pere le Cocq ne diſculpe S. Auguſtin, qu'en lui faiſant tenir une conduite peu judicieuſe & peu ſincere. Il eſt loin

de ſon compte. Le ſaint Docteur n'a pas beſoin d'être excuſé ni diſculpé ; mais ſes Lecteurs avoient beſoin d'avoir & de rapprocher l'une de l'autre pluſieurs connoiſſances pour le bien entendre. Je ne puis vérifier la juſteſſe & la ſolidité des raiſons, dont il ſe ſert, ſans expoſer & juſtifier toute ſa doctrine, qui eſt auſſi la doctrine unanime des Saints Peres touchant la Polygamie. Un grand nombre de Theologiens me paroît s'en être un peu écarté, & n'avoir pas fait attention que les Peres ont là-deſſus une doctrine fixe & arrêtée ; ce qui eſt cauſe, à mon avis, qu'ils n'entrent pas entierement dans la penſée de ces ſaints Docteurs.

S. Juſtin, ſi je ne me trompe, eſt le premier qui ait parlé de la Polygamie des Patriarches ; ce qu'il en dit ſouffre une obſcurité ; je l'expoſerai & je l'éclaircirai, lorſqu'il s'agira de développer & d'expliquer plus particulierement la doctrine des Peres ſur la polygamie des Patriarches. Je ne veux maintenant que rapporter

leurs textes avec de courtes réflexions.

Tertullien a traité cette matiere avant & après sa chûte. Etant Catholique il a soutenu qu'il étoit permis autrefois à un homme de contracter avec plusieurs femmes, qui étoient toutes ses épouses légitimes, les unes du premier ordre, les autres du second ordre. Il dit même de la polygamie que son institution avoit été nécessaire au commencement, quoique dans la suite il fallut modérer & enfin abolir entierement cet usage. * *Sanè apud veteres nostros ipsosque Patriarchas non modo nubere, sed etiam plurifariam matrimoniis ubi fas fuit. Erant & concubinæ... necessarium fuit instituere, quæ posteà amputari aut temperari merentur.* Ce qu'il a écrit de contraire à cela ne doit être d'aucune considération, 1°. Parce qu'il l'a fait dans deux ouvrages qu'il a publiés contre l'Eglise Catholique, pour blâmer les secondes nôces. Il y confond la

* Tert. lib. 1. ad Uxor. cap. 2.

polygamie ſucceſſive avec l'uſage d'avoir des enfans de pluſieurs femmes enſemble. 2°. Parce qu'il ſe contredit manifeſtement. Car d'un côté il trouve une Loy qui proſcrit la polygamie dans ces paroles : Ils ne ſeront tous deux qu'une ſeule chair; *erunt duo in carne unâ ;* ſur quoi il aſſure que Lamech, en violant cette Loy, commit un crime qui n'eut point ſon pareil après le fratricide de Caïn ; ſi bien que la polygamie ſeule mérita de tenir le ſecond rang entre les forfaits. * *Tam dignum ſecundo loco ſcelus non fuit, quam ſecundæ nuptiæ.* D'un autre côté il reconnoît que le précepte *creſcite & multiplicamini*, croiſſez & multipliez, a fondé légitimement la polygamie, & que s'il avoit encore lieu maintenant, elle ſeroit permiſe. ** *ſanè licebit .... ſi etiam nunc locus eſt vocis illius.*

La penſée, qu'exprime Tertullien dans ces dernieres paroles, & la raiſon, dont il l'appuye, ont eu l'approbation des Peres de l'Egli-

* Lib. de Monog. cap. 4.

** Lib. de Exhort. Caſt. cap. 6.

ſe, qui ont écrit après lui. Clement Alexandrin ne fait pas difficulté de dire, que Dieu éxigeoit la polygamie, lorſqu'il étoit néceſſaire de multiplier le genre humain ; mais que maintenant il ne la permet point. * *Vetera renovans non amplius concedit polygamiam: tunc enim id exigebat, quando oportebat augeri & multiplicari.*

S. Chriſoſtôme parle à peu-près de la même ſorte en plus d'un endroit. Il ne faut point, dit-il, juger des Patriarches par rapport à nous, car alors la polygamie étoit permiſe & préſentement elle ne l'eſt pas : Dans ces premiers tems il étoit libre à un homme d'épouſer deux trois ou pluſieurs femmes, afin d'aider à la propagation du genre humain. Mais à preſent que par la bénediction de Dieu le genre humain s'eſt extrêmement multiplié, ce n'eſt que la vertu qui doit s'accroître. ** *Non ſecundum ſtatum, qui nunc eſt opera quæ tunc facta ſunt judices;*

* Clement Alex. Lib. 3. Strom.

** S. Chryſ. Homil. 56. in Gen.

tunc enim, quia principia erant, permissum fuit cum duabus, vel tribus, vel pluribus uxoribus misceri, ut humanum genus propagaretur. Nunc verò quia per Dei gratiam humanum genus valdè multiplicatum est, virtus quoque incrementum accepit. A la vérité ce Pere ajoute qu'on a aboli la polygamie parce qu'elle étoit mauvaise. *Ecce enim quoniam mala erat hæc consuetudo, explosa est, & non licet ulli eam prætexere.* Mais en cela il ne se contredit pas comme Tertullien, car il entend l'abus de la polygamie, ou, si vous voulez, la polygamie comparée à la monogamie, qui est meilleure.

S. Jerôme a pensé là-dessus comme S. Chrysostôme & Clement Aléxandrin; il a cru qu'avant & après le déluge la polygamie étoit permise en vertu de ce précepte, *croissez & multipliez, & remplissez la terre*, tandis qu'il a été en vigueur, c'est-à-dire, jusqu'à l'établissement du Christianisme, qui a substitué un autre précepte & d'autres maximes. *Quod etsi post diluvium & ante diluvium*

viguit ista sententia, crescite & multiplicamini & replete terram, quid ad nos, in quos fines sæculorum decurrerunt, quibus dicitur tempus breve est, & jam securis ad radicem arborum posita est, quæ sylvam Legis & nuptiarum Evangelicâ castitate succidat. * On alléguoit à S. Jerôme en faveur de la polygamie l'exemple des Patriarches, qui avoient eu plusieurs femmes, & sa réponse est d'opposer les paroles du Nouveau Testament à celles de la Genese. Il dit ailleurs : L'Apôtre sçavoit bien que la coutume d'avoir des enfans de plusieurs femmes étoit autorisée par la Loy de Moyse, & par l'exemple des Patriarches. ** *Sciebat (Apostolus) Lege Moysi concessum esse & exemplo Patriarcharum familiare populo noverat in multis uxoribus liberos spargere.* Il faut avouer qu'en plusieurs endroits, S. Jerôme parle de la polygamie de Lamech à peu-près comme Tertullien devenu Montaniste. Nous examinerons ces paſ-

*S. Hier. Epiſt. 91. ad Agerach.

** Epiſt. 82. ad Oceanum.

sages dans la quatriéme partie de cette Dissertation.

Ecoutons Theodoret. Aucune Loy, dit-il, soit naturelle soit écrite, n'empêchoit d'épouser plusieurs femmes. * *Cum neque natura neque Lex ulla tum scripta plures ducere uxores prohiberet.*

Telle est aussi la maniere dont S. Augustin s'explique sur ce sujet. Il n'y avoit, dit-il, rien de criminel dans la coutume, qui permettoit à un homme d'être le mari de plusieurs femmes ensemble, afin d'avoir des enfans.** *Sufficiendæ prolis causa erat uxorum plurium simul uni viro habendarum inculpabilis consuetudo.* Les paroles suivantes sont plus remarquables par leur ressemblance avec celles de Théodoret. En ce tems là aucune loi ne défendoit à un homme d'avoir plusieurs femmes dans la vüe de multiplier sa race. *Eo tempore multiplicandæ posteritatis causâ*

* Theodoret. q. 67. in Gen.

** S. Aug. lib. 3. de Doctr. Christ. cap. 12.

Lib. 6. de civ. Dei cap. 38.

plures uxores habere nulla lex prohibebat. Ailleurs il montre que Jacob en épousant plusieurs femmes n'a pu pécher ny contre la loi, ni contre la coutume, ni contre aucune loi positive.* *Alia enim sunt peccata contra naturam, alia contra mores, alia contra præcepta..... si naturam consulas, non lasciviendi sed gignendi causâ illis mulieribus utebatur; si morem, illo tempore atque in illis terris factitabatur; si præceptum, nullâ lege prohibebatur.*

Tant de témoignages evidens & précis ne nous permettent point de douter que la persuasion constante & unanime des anciens Peres de l'Eglise n'ait été, que la polygamie telle qu'ils la representent, étoit simplement & absolument permise par le droit naturel; qu'elle n'avoit jamais été defendue par aucune loi positive avant Jesus-Christ; qu'au tems de l'ancienne loi elle pouvoit être legitime & innocente non seulement parmi le peuple de Dieu, mais encore chés tous les autres peuples; en

* Lib. 22. contra Faustum cap. 47.

un mot que les Patriarches n'ont pas eu besoin de dispense pour en user.

En effet voïons nous dans l'Ecriture sainte aucun vestige de cette dispense ? semble t'il le moins du monde que les Patriarches pour donner à leur premiere épouse des compagnes, qui partageassent les mêmes droits, ayent attendu le moment de quelque revelation ou inspiration qui leur fît connoître le privilege que Dieu leur accorda ? *Laban offre à Jacob sa seconde fille pour l'engager à ratifier le mariage que par supercherie il lui avoit fait consommer avec l'aînée ; ce Patriarche sans hésiter ni déliberer accepte la proposition de Laban. David apprend la mort de Nabal, il benit Dieu de l'avoir vengé de cet homme dur & ingrat : or dans le dessein qu'il conçoit aussi tôt de faire Abigail veuve de Nabal sa seconde épouse ; il étoit naturel qu'il finît sa priere par solliciter une dispense, si une dispense lui eût été neécessaire. Il n'y songe pas, & il envoye sans scru-

* Gen. 30. 27.

pule declarer a Abigail le deſir qu'il a de l'épouſer. Cette femme vertueuſe ne trouve point la propoſition extraordinaire, & elle ſe rend ſur le champ à la volonté de David. *Enfin la demande ſeule de Sara ſuffit pour déterminer Abraham à recevoir dans ſon lit Agar leur eſclave.

M. Bayle remarque à ce ſujet que Joſeph s'eſt aviſé de ſuppoſer une choſe, dont l'Ecriture ſainte ne dit pas un mot, c'eſt que Dieu commanda à Sara de mettre Agar au lit d'Abraham. Je ne ſçaurois trouver mauvais que notre Critique raille de cette ſuppoſition, ſi ce n'eſt en ce qu'il croit mal-à-propos que Joſeph a eu en vûë la diſpenſe ; car cet Hiſtorien cherche bien plutôt à ajoûter un faux merveilleux à l'Ecriture Sainte en compenſation du véritable qu'il ſupprime en tant d'endroits. Mais, reprend M. Bayle, *pluſieurs Commentateurs obſervent que S. Auguſtin a inſinué la même choſe que Joſeph.* Il n'a garde d'examiner la vérité de

* Gen. 16. 2.

cette observation, sa méthode est de sacrifier les égards que méritent les Saints Peres au plaisir de les envelopper dans quelque censure. Un Critique éclairé & équitable n'auroit pas manqué de reconnoître & d'avertir que les Commentateurs ont tort d'entendre ces paroles de S. Augustin, *credens hoc Saram Dei nutu voluisse*, comme si elles exprimoient, qu'il vint dans l'esprit d'Abraham que Sara avoit eu une revelation, & que le saint Patriarche acquiesça à cette pensée. Car il est clair par le texte du S. Docteur qu'elles signifient seulement la creance où étoit Abraham, que la volonté de Sara étoit l'execution de cette promesse que lui même avoit reçue de Dieu; * *un fils qui sortira de vous sera votre heritier.* « Ce Patriarche,
» dit S. Augustin, ne suivit pas le
» mouvement d'une passion char-
» nelle; mais il céda au pouvoir
» qu'avoit son Epouse: persuadé
» que la volonté de Sara étoit l'ef-

* Gen. 15. 4.

» ſet de celle de Dieu, qui venoit
» de lui promettre un heritier de
» ſon ſang, & qui ne lui avoit pas
» prédit de quelle femme cet heri-
» tier lui naîtroit. » * *Non ſuæ carnali cupiditati ceſſit, ſed conjugali poteſtati obtemperavit : credens hoc Saram Dei nutu voluiſſe, quia jam ex ſe ipſo hæredem promiſerat, ſed ex quâ fœminâ non prædixerat.*

N'importe, notre Critique veut entendre que tous les Commentateurs & S. Auguſtin parle d'une inſpiration qui révéloit à Sara la conceſſion de la diſpenſe, dont Abraham avoit beſoin pour épouſer Agar. Voila juſtement, dit-il, le *Deus ex machina* des Poëtes tragiques, & l'*anchora Sacra* du proverbe. Ces traits d'érudition ſont jolis, mais par malheur ils tombent à faux & deviennent par là ridicules. S. Auguſtin avoit déclaré peu auparavant que la Polygamie n'étoit defenduë ni par la nature, ni par la coutume dans le pays où vivoient les Patriar-

* S. Aug. Lib. 22. contrà Fauſt. c. 32.

ches, ni par aucune loi positive en ce temps là ; & on le fait ici parler de dispense ! comment cette contradiction, s'il y est tombé, est elle échappée à M. Bayle ? mais il est clair que la nécessité d'une dispense ne s'est jamais presentée sur cette matiere à l'esprit de S. Augustin. Il cherche uniquement en cet endroit à prouver qu'Abraham ne manqua point de foi dans l'affaire d'Agar ; reproche intenté au S. Patriarche par les Manichéens, & que Calvin a encore renouvellé avec l'applaudissement de M. Bayle.

Quant à ce qui concerne les commentateurs, M. Bayle cite entre-autres le P. Mersenne : en quoi il commet le même peché de reticence, qu'il a souvent décidé être très grief. Il devoit avertir que le P. Mersenne n'est pas de ceux qui croyent que les Patriarches eussent besoin de dispense pour épouser plusieurs femmes. Il suffit d'ouvrir le commentaire qu'il a fait sur la Genese pour connoitre qu'il pense comme Durand*,

* Durand. in 4. dist. 33. q. 1.

*Toſtat, Palacios, Veracruz, Maldonat, ou plûtôt comme les ſaints Peres, qu'avant Jeſus-Chriſt la polygami étoit légitime independamment de tout privilege & de toute diſpenſe, & que ce n'eſt nullement en faveur de l'opinion contraire qu'il allegue l'authorité de Joſeph & de S. Auguſtin. Il me paroît, dit-il,
„ bien plus vrai ſemblable que La-
„ mech ne pécha point en ce qu'il
„ épouſa deux femmes, & que la po-
„ lygamie n'étoit point défendüe
„ ſous la loi de la nature après la
„ chute d'Adam & avant le déluge.
„ L'exemple des Patriarches, qui
„ ont vécu après le deluge, me
„ perſuade qu'elle n'étoit pas moins
„ permiſe avant le deluge parce
„ qu'elle n'étoit pas moins neceſſai-
„ re à la propagation du genre hu-
„ main.„ ** *Probabilius mihi videtur nec Lamechum ideo peccaſſe, quia duas uxores habuit, nec polygamiam in ſta-*

Toſt. in Matt. 19. q. 33.
Palac. Diſp 1.
Veracruz 2 p ſpec. a 15.
Maldon. de Matrim. tom. 2. p. 235.
* Merſen. Quæſt. & comm. in gen. ad cap. 4. 19e quæſt. 54.

tu legis naturæ corruptæ ante diluvium prohibitam fuisse..... Imo ex Patriarcharum post diluvium viventium exemplo satis conjicio id non minus licitum fuisse ante diluvium, quia par erat propagandorum individuorum necessitas.

M. Bayle qui est si curieux de rechercher ce qu'il croit être mal conçu & peu raisonnable, pour en regaler ses lecteurs au dépend de qui il appartient, s'est ici oublié, ce me semble. Il a negligée de rapporter les differens sentimens des scholastiques sur l'inspiration, qui selon la pluspart intimoit la dispense qu'il falloit avoir, afin d'épouser plusieurs femmes. Ils conviennent que cette dispense n'a point eu de lieu avant le déluge, & cela parce que la vie des hommes étoit assez longue pour avoir beaucoup d'enfans. Mais les uns veulent que la dispense ait été donnée à Noé pour tous ses descendants jusqu'à Jesus-Christ en vertu de ces paroles *croissez & multipliez & remplissez la terre*, qui selon eux eurent un sens, qu'elles n'avoient

pas pour authoriſer la polygamie, lorſqu'elles furent dites à Adam. Les autres prétendent qu'Abraham ſeul ait reçû ce privilege ſpecial pour tous les peuples, dont il fut le Pere au temps de ſon mariage avec Agar. Les autres reſtraignent cette prérogative au peuple de Dieu, & ils prétendent que quiconque vouloit épouſer pluſieurs femmes étoit particulierement inſpiré, ſi bien que l'inſpiration venoit toujours ſans manquer & à point nommé avec cette envie. D'autres expliquent mieux ce dernier ſentiment, & ils diſent que l'inſpiration ne fut que pour les Patriarches, mais que leur exemple tint lieu de loi & introduiſit une coutume legitime. D'autres enfin ne reconnoiſſent de Polygamie legitime, & fondée ſur une veritable diſpenſe que celles de Patriarches & des gens de bien, dont il eſt dit dans l'écriture qu'ils ont eu pluſieurs femmes.

Si notre Critique s'étoit donné la peine de faire cette recherche, il auroit à coup ſûr bien badiné ſur tout cela, quoique pourtant il eût

fait plus ſagement de réſiſter à la tentation d'en rire, par la juſte crainte de ſe voir chargé de quelque choſe de pis, que le ridicule. Les Theologiens ſcholaſtiques s'étant perſuadés pour la plus part, que la polygamie eſt en quelque ſorte contraire à la loi naturelle, où à la loi divine & à la premiere inſtitution du mariage, en quoi certes M. Bayle les approuve, c'eſt ſon ſentiment ; Ils ont mieux aimé deviner une diſpenſe, que d'avouer que Dieu honoroit des hommes habituellement adulteres & inceſtueux, de ſes revelations, & de ſes faveurs les plus ſpeciales dans le fort de leurs déſordres, cela eſt raiſonnable. Mais M. Bayle guidé par Calvin aime mieux croire que Dieu traite en amis des hommes corrompus & engagés dans des commerces infames, que de recevoir une conjecture, qui devient pourtant neceſſaire en ſuppoſant la ſainteté des Patriarches & l'oppoſition de la polygamie à la loi naturelle ou divine. Je ne ſçai quel nom donner à cela, ſi ce n'eſt point folie, c'eſt impieté

L'authorité de trois décretales reçues & respectées par toute l'Eglise a frappé les Théologiens, & les a empechés de faire attention à ce qu'enseignent les Peres, qu'avant l'Evangile il avoit été *nécessaire d'instituer* la polygamie (Tertul.) que Dieu l'éxigeoit, (Clement Alex.) qu'elle *étoit permise* en vertu de ce précepte *croissés & multipliés*, (S. Chrif. S. Jerôme, Clement Alex.) que c'étoit une coutume innocente, *qu'aucune loi ne défendoit*, (Theodoret; S. Augustin) que celui qui en usoit, ne péchoit ni contre la nature, ni contre la coutume, ni contre aucune loi, (S. Aug) S'ils avoient fait cette attention, ils auroient conçu que trois grands docteurs ont été élevés au souverain Pontificat sous les noms de *Nicolas I. d'Innocent III. & de Gregoire IX. qu'en qualité de souverains Pontifes ils ont fait des décisions, & qu'en qualité de docteurs

* Nicol. 1. ad consult. Bulgar a 51. Innocent III. Epist. ad Episc Tiber. Greg. IX. Epist. ad Germ. Episc. c. p. de unitate Ecclesiæ.

ils

ils ont appuyé leurs décisions de quelques preuves. Nicolas I. décide qu'un Chrétien ne peut avoir plusieurs femmes ensemble. Innocent III. décide que si un payen qui a plusieurs femmes, vient à se convertir, il ne doit retenir que la premiere qu'il a épousée. Grégoire IX. décide que l'Eglise est une & que Jesus-Christ n'a point deux épouses. Ils prouvent tous trois leurs décisions par des raisons solides, auxquelles ils ajoutent les pensées & les réflexions de Tertullien sur le mariage de notre premier Pere & sur la Polygamie de Lamech, qui paroissent avoir été approuvées & adoptées par S. Jerome. Ils s'en servent pour expliquer en passant leur sentiment particulier au regard de la polygamie des anciens, qui selon Innocent III. étoit permise seulement, quand par voye de revelation on recevoit du Ciel une dispense. Mais l'Eglise en adoptant leur décision a-t'elle pretendue consacrer toutes les preuves dont ils les appuyent ?

III. Partie. Défense de la Doctrine des Peres sur la Polygamie des Patriarches.

Qui a pu faire regarder la polygamie comme illicite avant qu'elle eût été defendue par Jesus-Christ, qui a voulu que le mariage des fideles fût un signe sacré de son union avec une seule & unique epouse qui est l'Eglise ? * Maldonat, qui se connoissoit en bons argumens, voulant prouver que le mariage est un des Sacremens institués par Jesus-Christ a-t'il tort de raisonner de la sorte ? L'alliance d'un seul homme avec plusieurs femmes est naturellement permise ; donc ce qui a porté le sauveur a ordonner qu'un homme ne s'allieroit qu'avec une seule femme, c'est qu'il a élevé le mariage à la dignité de sacrement. Car si dans le Christianisme le mariage n'étoit rien de

* Maldon. tom. 2. de Matrim. pag. 432.

plus qu'un devoir de nature institué pour la propagation du genre humain, & un simple contrat civil entre l'homme & la femme, rien n'empecheroit qu'un homme eût la liberté d'épouser plusieurs femmes.

En effet n'est-il pas manifeste que la polygamie sert plutôt qu'elle ne répugne à la fin principale du mariage qui est la génération des Enfans ? & pour ce qui est de la societé qui est une fin moins principale du mariage, le mari en étant le chef & le maître : l'ordre naturel ne se conserve t'il pas autant à peu prês avec la pluralité des femmes qu'avec la pluralité des enfans & des domestiques ! Est-il bien sûr que la polygamie donne plus de lieu aux querelles domestiques que la monogamie ? Au reste il n'est pas ici question de sçavoir si la monogamie est préferable à la polygamie ; si celle-la est plus conforme à la premiere institution du createur, qui au commencement a fait toutes choses dans le meilleur état ; si le contrat mutuel entre l'epoux & l'épouse n'est pas

plus parfait, quand il exclut de part & d'autre la rivalité. Nous ne diſputons point ſur ce qui vaut mieux ou qui eſt le plus convenable ; nous cherchons une loi qui proſcrive la polygamie & la rende illicite à moins d'une diſpenſe ; nous ne trouvons pas cette loi dans la nature.

On prétend nous la montrer dans l'Hiſtoire de la création. On croit appercevoir dans les circonſtances du mariage d'Adam & d'Eve un précepte poſitif de Dieu, qui oblige l'homme à n'avoir qu'une ſeule femme. M. Baile a tort de faire honneur de cette découverte à Calvin, & de fonder la deſſus la ſupériorité qu'il ne rougit point de donner à cet hereſiarque ſur les anciens Peres au regard de l'intelligence des ſaintes Ecritures. Car il eſt ſûr que Calvin a volé cet argument à Tertullien. Parce que Dieu n'a fait qu'une ſeule femme pour être la compagne du premier homme, * *unam fœminam maſculo finxit Deus* ; par-

* Tert. lib. de Monog. cap. 4.

que de plusieurs côtes qu'Adam avoit, Dieu n'en prit qu'une seule pour former Eve, *una costa ejus decerpta, utique ex pluribus*; parce qu'après avoir crée l'homme, Dieu dit : Faisons lui une *aide*, & qu'il ne dit pas, faisons lui plusieurs *aides*, *adjutores enim dixisset, si pluribus eum uxoribus destinasset*; parce que Dieu dit encore : L'homme s'attachera à sa femme, & ils seront deux en une seule chair, & qu'il ne dit pas : L'homme s'attachera à ses femmes, & ils seront trois ou plusieurs en une seule chair, *& erunt duo in carnem unam, non tres neque plures.* Voilà, selon Tertullien Montaniste, & selon Calvin, la polygamie proscrite avec la derniere évidence dès le commencement du monde. Je sçai que S. Jerôme & quelques autres Peres paroissent avoir adopté les raisonnemens de Tertullien; mais on verra dans la suite que l'application qu'ils en font, est bien differente, même par rapport à la polygamie *simultanée.*

L'Infame Apoſtat Bernardin Ochin (*a*) a entrepris de prouver dans un Ouvrage auſſi impudent qu'artificieux, que la polygamie n'avoit rien de contraire aux Loix ni à l'eſprit du Chriſtianiſme. Les Auteurs (*b*) Proteſtans qui l'ont réfuté, ont très-bien employé contre lui ce paſſage de S. Marc: Quiconque ayant renvoyé ſa femme en épouſe une autre, devient adultere au regard de celle-là. (*c*) *Quicumque uxorem ſuam dimiſerit & aliam duxerit, adulterium committit ſuper eam.* Ils ont penſé juſte en concluant de ces paroles, que Jeſus-Chriſt interdiſoit la polygamie; parce que s'il ne l'interdiſoit pas, un homme ne deviendroit pas adultere au regard de ſa femme, quand il en épouſeroit une autre, ſoit qu'il renvoyât la premiere, ſoit qu'il la retînt: or c'eſt pourtant ce que le Sauveur déclare en termes formels. Ils ont auſſi avancé

(*a*) Ochin. in Dial. à Sebaſt. Caſtellione in Latinum verſo.

(*b*) Beza, Jacobus Lydius, Anonymus.

(*c*) Marc. 10. 11.

avec toute ſorte de raiſon, qu'Ochin ne pouvoit jamais imaginer une explication plauſible de ce paſſage de S. Paul, où la pluralité des femmes eſt auſſi certainement défendue que celle des maris: *unuſquiſque ſuam uxorem habeat, & unaquæque virum ſuum habeat.** Mais les adverſaires de ce malheureux Ecrivain n'ont pas réuſſi à maintenir contre ſes réponſes la preuve qu'ils fondent ſur l'hiſtoire de la création de l'homme, & du premier mariage.

Dieu joignit au commencement un ſeul homme à une ſeule femme; ſi à cauſe de cela l'homme n'a dû dans la ſuite épouſer qu'une ſeule femme; comme Dieu fit des habits de peaux pour Adam & pour Eve, tous les hommes & toutes les femmes n'ont dû enſuite porter que des habits de peaux. Par cette parité Ochin força ſes adverſaires à avouer que l'action de Dieu qui ne donna qu'une ſeule femme au premier homme, ſi on la conſidére abſolument

* 1. Cor. 7. 2.

en elle-même & ſans aucun rapport aux paroles qui l'accompagnérent, n'eſt pas une loy que Dieu ait prétendu impoſer. Car il eſt certain que tout ce que Dieu fait n'eſt pas une régle étroite, qui nous aſſujettiſſe à nous y conformer ; nous en devons conclure le plus ſouvent la perfection de notre conduite, & non pas l'obligation.

Suivons donc ces Meſſieurs dans l'examen des paroles qui accompagnérent l'action de Dieu. Les premieres ſur leſquelles ils appuyent beaucoup, ſont celles ci : *Et adhærebit uxori ſuæ* L'homme s'attachera à ſa femme. N'eſt ce point là, diſent-ils, un précepte formel, qui eſt donné à l'homme, de borner ſon attachement à une ſeule femme ? Ochin ſe flatte de les débouter encore de ce rempart en rapprochant cet autre précepte : *Diliges proximum tuum* : Vous aimerez votre prochain. Il faut, dit-il, que Dieu défende ici à l'homme d'aimer pluſieurs prochains, ſi on veut que là Dieu défende à l'homme de s'attacher à pluſieurs femmes. Au fonds

cette parité d'Ochin ne vaut rien. Nos Docteurs auroient dû tenir un peu plus ferme, & ne pas se sauver si-tôt dans le troisiéme retranchement. Les paroles suivantes, disent-ils, *& erunt duo in carne unâ*, déterminent le sens de ce qui précéde, & à leur avis elles démontrent que l'action de Dieu, qui ne créa au commencement qu'un seul homme & une seule femme, pour les unir ensemble, est la regle indispensable de tout mariage légitime, & que ces mots *adhærebit uxori suæ*, expriment la Loy de ne s'attacher qu'à une seule femme. Nous avons, disent-ils, en ce point trois interpretes de la volonté & de l'intention de Dieu, dont l'autorité est irréfragable, & qu'il n'est pas permis de recuser, sçavoir le Prophete Malachie, Jesus-Christ même, & l'Apôtre S. Paul.

Le Prophete Malachie, dit-on, rappelle les Juifs à la premiere institution du Createur, pour leur enseigner qu'un homme péche moins en répudiant sa femme, qu'en lui

aſſociant une autre épouſe. Comment cela ? Ce Prophete reproche aux Prêtres des Juifs un déſordre que leur mauvais exemple avoit rendu commun parmi le peuple après le retour de la captivité de Babylône. C'étoit de réduire au rang & à la condition des ſervantes les femmes qu'ils avoient priſes de leur Nation, ſoit parce qu'elles ne leur avoient point apporté de bien en mariage, ſoit parce qu'une longue ſouffrance & la vieilleſſe les avoient défigurées. De ſorte qu'ils introduiſoient chez eux des étrangeres riches, jeunes & bienfaites, qui ſeules étoient traitées en épouſes. Juda a prévariqué, dit le Prophete, il s'eſt uni à la fille d'un Dieu étranger, (*a*) *tranſgreſſus eſt Juda,... habuit filiam Dei alieni.* Ce qui aggrave ce crime, ajoûte-t'il, c'eſt que Dieu eſt témoin entre vous & l'épouſe que vous avez priſe en votre jeuneſſe, vous l'avez mépriſée. (*b*) *Teſtificatus eſt Deus inter te & uxorem pubertatis tuæ quam deſpexiſti.*

(*a*) Malach. 2. 11.
(*b*) Verſ. 14.

Malachie, continue-t'on, ne blâme pas ſeulement les Juifs de la maniere indigne dont ils traitoient leurs premieres épouſes, & de l'alliance proſcrite par la Loy de Dieu, qu'ils avoient oſé contracter avec des filles idolâtres ; il condamne abſolument la polygamie dans le verſet ſuivant. * *Nonne unus fecit ? & reſiduum ſpiritus ejus eſt.* Tel eſt le ſens qu'on donne à ces paroles : Un ſeul Dieu n'a-t-il pas créé une ſeule femme pour un ſeul homme, quoiqu'il pût lui en donner pluſieurs s'il eût voulu ? Quelques Commentateurs Catholiques, qui tombent d'accord que le Prophete a en vûe les paroles de la Geneſe, & l'inſtitution du premier mariage, croyent que c'eſt pour réprocher aux Juifs le divorce & non pas la polygamie. Les Proteſtans réfutent cette interprétation, parce que Malachie ſuppoſe manifeſtement que les Juifs ne renvoyoient pas leurs premieres épouſes ; car il dit enſuite : ſi votre premiere épouſe

* Verſ. 15.

vous deplaît, renvoyez la plûtôt, mais ne la meprisez pas comme vous faites. * *Cùm odio habueris dimitte..... & nolite despicere*; & de-là les Protestans concluent qu'on péchoit moins en répudiant sa femme, qu'en lui associant une autre épouse.

Tout cet endroit paroît obscur, & ne l'est pas tant qu'on s'imagine; mais à coup sûr il ne sera point éclairci par l'esprit particulier des Calvinistes, qui est l'esprit de tenebres. Je croi qu'on me sçaura bon gré que je m'arrête quelque tems à l'expliquer en suivant la pensée de Sanctés Pagninus, d'Isidorus Mercator, de Vatable; & de l'Auteur de la Paraphrase Chaldaïque. On verra que le Prophete se sert de l'exemple même d'Abraham pour faire voir le désordre de la polygamie, qui s'étoit introduite parmi les Juifs vers la fin de la captivité de Babylone. D'où il s'ensuit qu'il ne réprouve pas toute sorte de polygamie, & qu'il y en a une qu'il permet. On verra enco-

* Vers 16.

re que la principale raiſon dont les Peres ſe ſervent pour juſtifier la polygamie des Patriarches, celle-là même dont M. Bayle ſe mocque le plus, eſt employée par le S. Eſprit. Ces mots, *nonne unus fecit*, ont rapport à ceux qui commencent le 10. verſet, * *Numquid non pater unus omnium veſtrum? Numquid non unus Deus creavit nos?* Le ſens eſt que les Iſraëlites étant tous de même race & de même Religion, enfans d'un ſeul homme qui eſt Abraham, & adorateurs d'un ſeul Dieu qui eſt le Créateur de toutes choſes, avoient grand tort de maltraiter les épouſes qu'ils avoient priſes de leur nation. Ainſi ces paroles, *nonne unus fecit*, ne pouvant être entendues de Dieu, à cauſe de ce qui ſuit, *& quid unus quærit niſi ſemen Dei*; elles regardent néceſſairement Abraham. Cette maniere de déſigner le Pere des

* Ces mots *numquid non pater unus*, &c. ſont entendues d'Abraham par Vatable, Montanus, les Hebreux, S. Jer. Remi, Rupert, Albert, Hugues, Ribera, Chriſtophle de Caſtro, &c.

Fidéles, & le premier auteur de la race Juive, est confirmée par un passage d'Isaïe, (a) *unum vocavi eum & benedixi ei*; & par un autre d'Ezechiel, (b) *unus erat Abraham & hæreditate possedit terram.*

Tel est donc le sens de ces paroles, *nonne unus fecit*, Abraham dont vous descendez tous n'a-t-il point fait ce que vous deviez faire? N'a-t-il point tenu à l'égard de Sara & dans les divers mariages qu'il a contractés, une conduite qui vous est proposée à imiter? Ce Patriarche ne méprisa point Sara, quoiqu'elle fût vieille & stérile. Il lui conserva toujours les droits de principale épouse & de mere de famille; & ce ne fut qu'à sa priere qu'il consentit à avoir des enfans d'Agar. Graces à Dieu, continue-t-il, l'Esprit de ce Patriarche n'est pas absolument éteint parmi vous, *& residuum spiritus ejus est.* Si vous n'avez point tous péri par le glaive des Assyriens, n'est-ce point parce qu'au tems de

(a) Isaï. 51. 2.
(b) Ezech. 33. 24.

la ruine & du ſac de Jeruſalem l'eſprit d'Abraham (c'eſt à-dire ſa Religion & ſa probité) ſubſiſtoit & s'eſt conſervé dans un petit nombre de Juifs que Dieu a épargnés, & dont vous êtes iſſus? Mais que ce qui reſte parmi vous de cette Religion & de cette probité eſt peu de choſe! Que vous êtes pour la plupart differens d'Abraham!

Que cherchoit ce Patriarche dans les divers mariages qu'il a contractés, & en épouſant Agar du conſentement même de Sara ſa premiere femme? Il montra que ce n'étoit point par dégoût pour Sara, ni pour contenter une coupable paſſion qu'il prenoit ce parti, mais qu'il y étoit porté par le ſeul déſir d'avoir des enfans, qui fuſſent les enfans de Dieu, qui vécuſſent dans la pieté, & qui perpétuaſſent dans le monde la connoiſſance du vray Dieu & de la vraye Religion, *& quid unus quærit, niſi ſemen Dei?* Il eſt clair que cette expreſſion *ſemen Dei* eſt relative à cette autre *filiam Dei alieni.* Le Prophete ajoûte, *cuſtodite*

ergo ſpiritum veſtrum, & uxorem adoleſcentiæ tuæ noli deſpicere. Gardez donc cet eſprit d'Abraham, qui eſt le vôtre, parce que ſa religion & ſa probité ſont votre heritage. Faites comme lui, ne mépriſés point l'épouſe qui s'eſt unie à vous dans votre jeuneſſe.

Le ſecond Interprete, qu'on nous produit des paroles de la Geneſe, eſt Jeſus-Chriſt même, qui, parlant du Divorce, & voulant montrer que la diſſolution d'aucun mariage n'a jamais pû ſe faire dans le for de la conſcience, renvoye les Juifs à la conſidération de ce que Dieu fit, après avoir créé l'homme & la femme, comme à la regle certaine & invariable de tout mariage légitime. Pourquoi donner aux paroles de Jeſus-Chriſt un objet qu'elles n'ont pas? Ou plutôt pourquoi ne pas diſtinguer dans ſon Diſcours la Nouvelle Loy qu'il établit, de l'Ancienne Loy qu'il confirme? Celle-ci concerne l'indiſſolubilité du mariage, que Dieu a ordonnée dès le commencement du monde, & à laquel-

le Moyse n'a point dérogé par la permission du divorce, qui étoit purement politique&n'avoit que des effets extérieurs. Celle-là est la Loy de la Monogamie, qui n'est liée par aucune suite ni dépendance nécessaire avec la premiere institution du mariage. Pour établir cette nouvelle Loy de la Monogamie, le Sauveur employe des termes nouveaux : *Quicumque dimiserit uxorem suam & aliam duxerit, adulterium committit super eam.* Il n'a garde de dire que la Polygamie étoit une indulgence accordée à la dureté du cœur, comme il le dit du divorce. Pour confirmer l'ancienne Loy de l'indissolubilité du mariage, il rappelle les paroles qui furent prononcées autrefois, *& adhærebit uxori suæ, & erunt duo in carne unâ.* Ces derniers mots sont susceptibles de plusieurs sens qu'on peut voir dans les Interpretes, & qui sont tous très-veritables; mais le Sauveur a expliqué le premier & principal sens en ajoûtant, *Itaque jam non sunt duo sed una caro.* On sçait que dans l'Ecri-

ture Sainte le terme *caro* ſignifie ſouvent un homme, une perſonne. Le Texte de la Geneſe interpreté par Jeſus-Chriſt veut donc dire, que le mariage oblige ceux qui le contractent à un attachement mutuel auſſi inviolable, que s'ils étoient un ſeul homme & une ſeule perſonne; ce qui peut ſubſiſter dans la Polygamie. Nous reviendrons encore à l'examen de ce paſſage, quand il s'agira de mettre à tout ce que nous avons dit de la Polygamie des Anciens, une reſtriction néceſſaire.

Enfin le troiſiéme Interprete que produiſent les Auteurs Proteſtans, eſt l'Apôtre S. Paul, qui fait, diſent ils, une alluſion manifeſte à ce qu'on lit dans le ſecond Chapitre de la Geneſe, quand il commande à chaque mari de s'en tenir à ſa femme, & à chaque femme de s'en tenir à ſon mari. * *Unuſquiſque ſuam uxorem habeat & unaquæque virum ſuum habeat ;* & quand il déclare que le mari & la femme ſont réciproque-

* 1. Cor. 7. 2.

ment maîtres du corps l'un de l'autre, *mulier non habet poteſtatem ſui corporis, ſed vir: ſimiliter & vir non habet poteſtatem ſui corporis ſed mulier.* Je reconnois là très-volontiers une alluſion à l'hiſtoire du premier mariage, dont la perfection a paſſé en Loy dans le Chriſtianiſme, mais qui ne faiſoit pas Loy auparavant.

Quoi donc, m'objectera-t-on, ces termes *adhærebit uxori ſuæ & erunt duo in carne unâ* ne ſignifient-ils point une liaiſon en vertu de laquelle l'homme & la femme ſe livrent tout entiers l'un à l'autre, tant du côté de l'époux que du côté de l'épouſe? N'expriment-ils que l'indiſſolubilité du mariage? Saint Chryſoſtome & Saint Jerôme, que nous avons cité pour notre ſentiment, ne nous ſont-ils pas évidemment contraires au regard de l'interprètation de ce paſſage? La plûpart des Scholaſtiques n'ont-ils pas raiſon de joindre l'autorité de ces Peres & de quelques autres à celles de trois ſouverains Pontifes, lorſqu'ils enſeignent que la Polygamie

eſt contre la Loy divine, & que cette Loy eſt au-moins implicitement contenuë dans la premiere inſtitution du mariage? Enfin, le ſaint Concile de Trente, après avoir rapporté les paroles de cette premiere inſtitution, ne déclare-t-il point que la Polygamie y eſt obſcurément proſcrite, en diſant que Notre Seigneur Jeſus-Chriſt a enſeigné plus ouvertement, que par ce lien deux ſeules perſonnes devoient être unies enſemble. * *Hoc autem vinculo duos tantummodo copulari & conjungi Chriſtus Dominus apertius docuit.*

S'il ne s'agit que d'une Loy implicite ou implicitement contenuë dans le Texte de la Geneſe, d'une Loy obſcurément exprimée, je l'admets ſans difficulté. Mais une telle Loy n'en eſt pas une; ce n'eſt que la matiere & le fondement d'une Loy future, & ce n'étoit pas la peine de faire venir par la voye de l'inſpiration une diſpenſe de cette Loy qui n'a jamais obligé, tandis qu'elle reſ-

* Conc. Trid. Seſſ. 24. in Doctr. de Matrim.

toit obſcure & implicite. Saint Jerôme (*a*) allégue le Texte de la Geneſe, où eſt décrite la premiere inſtitution du mariage, pour prouver que la viduité eſt préférable aux ſecondes nôces ; mais autant qu'il eſt certain qu'il n'a pas prétendu condamner abſolument les ſecondes nôces & la Polygamie ſucceſſive, autant eſt-il certain qu'il n'a pas reconnu dans ces paroles *erunt duo in carne unâ* un précepte, qui proſcrivît la Polygamie ſoit ſucceſſive, ſoit *ſimultanée*. Pour ce qui eſt de Saint Chryſoſtome (*b*), il ne parle que de la Polygamie, qui réſulte du divorce & de la ſubſtitution d'une ſeconde épouſe à la place de la premiere qui eſt renvoyée ; ou s'il veut dire quelque choſe de plus, ce n'eſt que par rapport à une ſorte de Polygamie, qui de tout tems a dû être regardée comme illicite, quoiqu'il

(*a*) S. Hier. in Epiſt. ad Ageruch. de Monogamiâ.
Epiſt. ad Salvinam de viduitate ſervandâ

(*b*) S. Chryſoſt. Homil. 63. in Matt.

ne ſe fît point de divorce. Je ne différerai point à m'expliquer là-deſſus.

IV. Partie. Explication plus particuliere de la Doctrine des Peres, ſur la Polygamie des Patriarches.

Il faut avoüer que les paroles qui accompagnerent la premiere inſtitution du mariage, expriment clairement le droit naturel qu'a une femme de poſſéder ſon mari tout entier, parce qu'elle ſe livre tout entiere à ſon mari. On dira, que faut-il davantage? Voila donc une Loy véritable & proprement dite, qui proſcrit la Polygamie? Doucement. Je vais commencer à découvrir ce qu'il y a de plus particulier dans la Doctrine des Saints Peres à ce ſujet. Il y a deux ſortes de droits naturels, l'un que la nature exige, & l'autre qu'elle accorde. Le droit naturel que la nature exige eſt un moyen néceſſaire à la fin qui eſt propoſée à la nature. Le droit naturel

que la nature accorde eſt ſimplement un bien & un avantage, qui appartient aux êtres naturels. Le droit qu'a un mari de poſſéder ſeul ſa femme eſt de la premiere eſpece, parce que la pluralité des maris eſt contraire à la génération & à la propagation du genre humain, qui eſt la fin du mariage, & par conſéquent ce droit eſt exigé par la nature. Le droit qu'a une femme de poſſéder ſeule ſon mari eſt de la ſeconde eſpece, parce que la pluralité des femmes n'eſt pas contraire à la génération & à la propagation du genre humain, ni à aucune fin du mariage, comme je l'ai montré ci-deſſus; & par conſéquent ce droit eſt accordé ſimplement par la nature, & il n'eſt fondé que ſur la juſtice commutative, qui preſcrit l'égalité dans les Contrats.

Comme le droit que la nature exige eſt le bien même de la nature, on ne peut le céder ni en faire part à une autre perſonne. Ainſi le droit qu'a un mari de poſſéder ſeul ſa femme n'étant pas ſeulement ſon

bien, il ne peut s'en départir en faveur d'un autre homme. Mais comme le droit que la nature accorde simplement est seulement le bien des êtres naturels, ils peuvent le céder & le partager avec d'autres, si aucune Loy positive ne s'y oppose. Ainsi le droit qu'a une femme de posséder seule son mari, étant précisément son bien, & non pas essentiellement le bien du mariage, il lui étoit libre non pas de le céder & de s'en dépouiller, mais de le partager avec d'autres femmes, avant que Jesus-Christ eût ordonné, que pour représenter l'unité de l'Eglise, un Chrétien ne pût être marié qu'à une seule femme. De-là il s'ensuit qu'il faut distinguer deux sortes de Polygamie, l'une, par laquelle le droit naturel de la premiere épouse est violé; l'autre, par laquelle ce droit n'est pas violé. La Polygamie qui donne atteinte au droit de la premiere épouse, est défenduë non pas obscurément, mais clairement par ces paroles, *& adhærebit uxori suæ, & erunt duo in carne unâ.*

Les

Les Peres ne parlent que d'une Polygamie de cette ſorte, quand ils diſent qu'elle fut proſcrite par ces paroles de la Geneſe. Liſons S. Chryſoſtome. » Ce que Jeſus-Chriſt a » dit touchant le divorce ne ré» pugne point aux paroles de Moy» ſe, mais il y eſt parfaitement con» forme, & il eſt à conſidérer que » le Sauveur ne ſe contente point » d'appuyer ſon diſcours ſur ce que » Dieu fit, mais encore ſur la Loy » qu'il porta ; car il ne ſe borne » point à dire qu'un homme ne » doit point répudier ſa femme, » parce que Dieu ne créa qu'un » ſeul homme & qu'une ſeule fem» me ; il ajoûte, parce que Dieu » commanda qu'un ſeul homme » s'unît à une ſeule femme. S'il eût » voulu qu'un homme eût la liber» té de prendre une ſeconde fem» me en répudiant la premiere, il » eût créé avec lui pluſieurs fem» mes. » * *Ea, quæ ab ipſo ſunt dicta de non repudiandâ uxore, non*

* S. Chryſoſt. Homil. 63. in Matt.

modo non repugnant, verum etiam valdè comme Moyse consentiunt. Considerandum autem est, quod non solum ab opificio, verum etiam ab ipso præcep o sententiam suam corroborat. Non enim dixit, quia virum unum & mulierem unam solummodo fecit, verum etiam quia jussit ut unus uni conjungatur. Nam si voluisset hanc dimitti, aliam duci, cum unum hominem fecit, multas fecisset mulieres. Ε'ι δὲ ἐβȣ́λετο. ταύτην μὲν ἀφιέναι, ἑτέραν δὲ ἐπεισάγειν. Il eſt clair que S. Chryſoſtome n'a en vûë que la Polygamie, qui naît du divorce, où l'on ôte à la premiere épouſe ſon droit, pour le tranſporter à une autre, & celle encore, où ſans divorce on lui donneroit malgré elle des compagnes. Il ne prétend nullement rétracter ce qu'il dit ailleurs, qu'une Polygamie telle que celle des Patriarches loin d'être défenduë, étoit permiſe au commencement, * *quia principia erant, permissum fuit.* Il y a quelques endroits de

* Homil. 56. in Gen.

S. Jerôme * qu'il faut entendre de la même maniere, afin qu'il ne contredise point manifestement les deux témoignages que nous avons cités de lui.

Toute Polygamie n'a donc point été anciennement permise & légitime, mais celle-là seulement qui étoit causée & introduite par la volonté libre de la premiere épouse, qui en retenant toujours son droit vouloit bien le partager. Telle est la sorte de Polygamie que l'Ecriture sainte de l'Ancien Testament approuve. En effet on voit que ce fut à la priere de Sara qu'Abraham devint le mari d'Agar. Et après la supercherie dont Laban usa envers Jacob, Lia pour n'être point répudiée comme une épouse illégitime, consentit à partager ses droits avec Rachel, dès que Jacob l'auroit gardée elle même librement, & traitée en épouse durant huit jours. Rachel approuva de son côté cette convention, & s'y accorda pour l'honneur de sa sœur. Au re-

* Hier. Lib. 1. in Jovin. comm. in Matt.

gard d'Elcana pere de Samuël, il faut faire attention qu'Anna étoit ſa premiere femme; & Phenenna la ſeconde; l'Ecriture le marque clairement, * *nomen uni Anna & nomen ſecundæ Phenenna.* On peut donc juger qu'Anna étant ſtérile, trouva bon que ſon mari prît Phenenna pour ſeconde femme. L'Ecriture ſainte dit auſſi que Dieu ne benit d'aucun fruit le mariage de David avec ſa premiere femme, qui fut Michol fille de Saül; & par conſéquent il eſt très-vrai-ſemblable, que Michol laiſſa à David la liberté d'avoir pluſieurs femmes.

Quoiqu'il en ſoit il ſuffit que Saint Auguſtin ait penſé auſſi-bien que les autres Saints Peres, tout ce que je viens d'expoſer, ſur la maniere, dont la Polygamie pouvoit être cenſée légitime & permiſe, pour maintenir que ce Pere a fait une bonne apologie du procedé d'Abraham avec Agar. Et peut-on en douter, quand on voit le ſaint Docteur uniquement

* Lib. 1. Reg. 1. 2.

appliqué à montrer que le droit naturel de la premiere épouſe n'étoit en aucune façon violé dans la Polygamie des Patriarches? Dans le Livre *ſur le bien du Mariage*, le ſaint Docteur prononce en général qu'au tems des Patriarches on épouſoit ſans crime pluſieurs femmes (*a*), *tunc autem etiam plures inculpabiliter ducebant.* Mais quelle regle & quelle condition rendoit ces mariages légitimes? Lorſque la premiere femme, dit S. Auguſtin, conſentoit que ſon mari en prît avec elle une autre, afin que les enfans qui naîtroient de cette ſeconde épouſe appartinſſent à toutes les deux, à l'une par nature, à l'autre par adoption. *Uxoris voluntate adhibere aliam, unde communes filii naſcantur, unius commixtione ac ſemine, alterius autem jure ac poteſtate apud antiquos Patres fas erat.* C'eſt pour cela que Lia eſt appellée mere de Joſeph (*b*), dont la véritable mere

(*a*) S. Aug. Lib. de bono conjug. Cap. 5.

(*b*) Gen. 37. 11.

étoit Rachel, & que les enfans de Lia (*a*) ſont auſſi appellés fils de Rachel: ſans parler de ceux qui nâquirent de Bala & de Zelpha, leſquels ſont particulierement attribués à la propre maîtreſſe de chacune de ces deux ſervantes. Dans le Livre de la Cité de Dieu le ſaint Docteur aſſure encore, qu'il n'étoit autrefois défendu par aucune Loy d'épouſer pluſieurs femmes, afin d'avoir une nombreuſe poſtérité (*b*): *Eo tempore, quando multiplicandæ poſteritatis cauſâ plures uxores habere nulla Lex prohibebat.* Mais comment applique-t-il cette propoſition générale à la juſtification des divers mariages de Jacob? Ce Patriarche, dit-il, ne rechercha qu'une épouſe; & s'il en eut pluſieurs, ce fut pour lui donner des enfans. En quoi il garda les loix du Mariage; car il n'augmenta le nombre de ſes épouſes qu'à la requête des premieres, qui avoient droit de le poſſeder

(*a*) Jer. 31. 15.
(*b*) S. Aug. Lib. 16. de Civ. Dei. cap. 38.

des Sciences & des beaux Arts. 1663 tout entier, & de partager ce droit avec une autre. *Nullam Jacob legitur petiiße præter unam, nec usus pluribus nisi gignendæ prolis causâ, conjugali jure servato, ut neque hoc faceret, nisi uxores ejus fieri flagitassent, quæ corporis sui legitimam habebant potestatem.* On voit que selon la doctrine de saint Augustin l'homme est obligé de ne rechercher qu'une seule femme en vertu de cette Loy promulgée dans la Genese, *adhærebit uxori suæ, & erunt duo in carne unâ*; que cependant cette Loy étoit gardée, si à la sollicitation ou du consentement trés-libre de sa femme il en prenoit une autre avec elle pour quelque cause juste & honnête. Et ce que S. Augustin enseigne est entierement conforme à ce qu'ont pensé * S. Chrysostome, Theodoret, & la plûpars des autres Peres que j'ai cités. Voici donc trois conditions qu'ils ont coutume de remarquer comme

* S. Chryſ. Homil. in Geneſ.
Theodor. Quæſt. 67. in Geneſ.

abſolument néceſſaires, afin que la Polygamie fût légitime.

1°. Un homme libre de tout engagement ne pouvoit contracter qu'avec une ſeule épouſe, parce qu'étant tout-à-fait maître de lui-même, rien ne l'empêchoit de rendre les choſes égales, & de ſe donner tout entier à celle, qui par la nature du mariage étoit obligée de ſe donner toute entiere à lui. Saint Juſtin a dit en ce ſens, qu'il n'étoit point permis à Jacob d'épouſer en même-tems les deux ſœurs : * *Duas ſanè ſorores ambas eodem tempore ducere Jacobo fas non fuit.* Dans le cas extraordinaire où ce Patriarche ſe trouva, le deſſein & l'intention qu'il eut, le rendit excuſable.

2°. Un homme déja engagé dans le mariage, ne pouvoit point prendre une nouvelle épouſe ſans le conſentement très-libre de la premiere, parce qu'il n'étoit plus ſon maître à cet égard, & que s'étant

* Juſtin. in Dial. cum Typhone ſub finem. pag. 285. edit. Commelini an. 1593.

des Sciences & des beaux Arts. 1665 donné tout entier à sa premiere épouse, elle seule étoit en droit de disposer de lui.

3°. Afin que la Polygamie eût des bornes, & que la complaisance pour la passion d'un mari n'extorquât point le consentement de lapremiere épouse, l'unique fin de ces nouveaux mariages devoit être d'avoir des enfans. A cause du défaut decette condition, S. Justin reproche aux Juifs de son tems, qu'ils ne se conduisoient point par la Loy de Dieu, mais qu'ils suivoient leurs insensés & aveugles Rabbins, qui leur permettoient d'épouser quatre ou cinq femmes; si-bien que dès qu'une personne du sexe leur plaisoit par sa beauté, ils la recherchoient, & alléguoient l'exemple de Jacob & des autres Patriarches, en disant que ce n'étoit point un mal de les imiter *Melius fuerit Deum vos quam insipientes & cœcos Rabbinos vestros sequi, qui sanè ad hunc usque diem & quatuor & quinque vestrum quemque uxores habere permittunt: & si quis venustam inspiciens eam expeti-*

verit, cum Jacobi Israelis aliorumque Patriarcharum facta commemorarunt, tunc nihil iniqui agere similia facientes asseverant. Ce Pere justifie ensuite la Polygamie de Jacob par une raison, que M. Bayle tâche de détruire, & que nous examinerons bien tôt.

Saint Jerôme sans doute*, qui approuve & qui défend la Polygamie des Patriarches, ne condamne point dans la même vûë & au même sens que Tertullien, la Polygamie de Lamech; mais il croit que celle-ci fut illégitime par le défaut des trois conditions que j'ai marquées. Cet homme, dit-il, étoit sanguinaire & homicide, il étoit de la race de Caïn & maudit. Cela fournit un juste préjugé au saint Docteur, pour se persuader qu'un tel homme, sans respecter la premiere institution, ni le droit naturel du mariage, se détermina de lui-même & par passion, à épouser deux femmes en même-

* Lib in Jovin.
Epist. ad Salvinam de viduitate.
Epist. ad Ageruchiam de Monogamiâ.

tems, & que le premier il introduisit une Polygamie illicite. C'est le sens qu'on doit donner à ces paroles : (a) *Primus Lamech maledictus & sanguinarius, & de Cain stirpe descendens, unam costam divisit in duas, & plantarium bigamiæ protinus diluvii pœna subvertit.*

V. Partie. Application de la Doctrine des Saints Peres sur la Polygamie des Patriarches, aux passages des mêmes Saints Peres, qui sont censures par Mr. Bayle.

Rapprochons toute cette Doctrine des endroits où S. Augustin s'applique à établir l'innocence du commerce qu'eut Abraham avec Agar. » Il s'est servi de quatre raisons, » dit Mr. Bayle; la premiere est, » qu'Abraham ne se porta point à » cet acte par un mouvement d'a» mour sensuel, mais afin d'avoir » des enfans » : (b) *Usus est eâ*

(a) S. Hier. in Epist. ad Ageruch. de Monogamiâ.

(b) S. Aug. de Civ. Dei. Lib. 16. cap. 25.

(concubinâ) *quippe ad generandam prolem non ad explendam libidinem.* » La ſeconde eſt, qu'il s'y porta, » non pas pour faire injure à ſa » femme, mais plûtôt pour lui » complaire, & pour lui donner la » conſolation que ſon état de ſté- » rilité l'obligeoit à ſouhaiter. » * *Obediens conjugi, quæ ſuæ ſterilitati credidit eſſe ſolatium, ſi fœcundum ancillæ uterum, quoniam naturâ non poterat, voluntate faceret ſuum.* « La troiſiéme eſt, que cette con- » duite fut fondée ſur le droit dont » parle S. Paul dans le Chapitre 7. » de la I[re] Epître aux Corinthiens: » Pareillement l'homme n'a point » la puiſſance de ſon corps, mais la » femme. » *Et eo jure quo dicit Apoſtolus, ſimiliter vir non habet poteſtatem corporis ſui, ſed mulier, uteretur mulier ad pariendum ex altera, quod non poterat ex ſe ipſâ.* » La quatriéme raiſon eſt, qu'A- » braham renvoya Agar, dès que » ſa femme le voulut. »

* Ibidem.

Mr. Bayle reconnoît que deux de ces raiſons, ſçavoir la ſeconde & la troiſiéme, ſont auſſi de ſaint Ambroiſe. Il pouvoit ajoûter que la premiere & la ſeconde ſont encore de S. Chryſoſtome & de Theodoret. » Je le répete, dit S. Chryſoſtome, « Abraham quoiqu'il fût dans l'ex- » trême vieilleſſe, ne ſe détermina » pas de lui-même, à ce deſſein ; » averti par Sara, il obéit prompte- » ment, afin de montrer que ce » n'étoit point la paſſion, mais le » déſir d'avoir des enfans qui le » portoit à approcher d'Agar. » * *Id enim quod dixi, hoc & nunc dico : illum non priorem hoc conſilium iniiſ- ſe, quamvis in extremâ ſenectute eſ- ſet, & nunc à Sara admonitum promptè obediviſſe, ut doceret ſe non ex concupiſcentiâ & libidine congredi cum illâ voluiſſe, ſed ut ſeminis relinqueret ſucceſſionem.* Ce Pere auſſi-bien que Theodoret, exprime les trois conditions que j'ai dit avoir été requiſes, afin que la Polygamie fût

* S. Chryſoſt. Homil. 38. in Gen.

légitime; & le dernier déclare expressément, que la Polygamie étant d'ailleurs permise en ce tems-là, Abraham ne pouvoit être répréhensible que par le défaut de ces conditions. Ses paroles me serviront à réfuter la Critique que fait Mr. Bayle de la premiere raison de S. Augustin.

Il oppose avec le Pere Leonard le Cocq à cette premiere raison l'axiome de S. Paul : * *Il ne faut point faire de mal afin qu'il en arrive du bien ;* & la doctrine ordinaire des *Moralistes*, qu'une bonne action demande non seulement une bonne fin & un bon motif, mais aussi une matiere qui soit légitime ; comme si S. Augustin avoit ignoré ou contredit cet axiome & cette doctrine, plus que Theodoret, qui prétend que l'intention, qu'eut Abraham, doit faire juger de son action, parce que d'ailleurs la matiere étoit légitime, n'y ayant aucune Loy ni naturelle ni positive qui défendît la polygamie ; qu'ainsi ce Patriarche est blâmable, si la passion lui a fait re-

* Rom. 3. 8.

chercher le commerce d'Agar. Mais quel péché a t il commis, s'il ne l'a fait qu'à la priere de Sara, & pour avoir des enfans ? * *Si attendamus Patriarcham concupiſcentiæ inſervientem, rem reprehenſione dignam vocabimus. Si vero uxor naturæ ſuæ infirmitatem declarans, & à Creatore ſterilem ſibi factum eſſe uterum dicens, exponenſque quantum liberorum deſiderio teneatur, rogavit eâ de cauſâ Abraham, ut cum Agar congrederetur, quo ipſa liberos inde ſuſciperet, quid peccavit Abraham ? Maximè cum neque natura, neque lex ulla tum ſcripta plures ducere uxores prohiberet ?* S. Auguſtin & Theodoret n'ont recours a la bonne intention d'Abraham pour l'excuſer ſur le fait d'Agar, que parce qu'il s'agit uniquement d'une condition, que les anciens Peres aſſurent par tout avoir été néceſſaire à la légitimité de la Polygamie.

Si le P. le Cocq n'avoit point diviſé en deux la ſeconde raiſon de S. Auguſtin, c'eſt-à-dire, s'il n'avoit

* Theodoret. Quæſt. 67. in Gen.

point ſeparé la priere que fit Sara à Abraham, du droit qu'elle avoit de permettre à ſon mari de prendre une ſeconde épouſe, il ne ſe ſeroit point aviſé d'objecter à S. Au-„ guſtin, que le commerce d'Abra-„ ham avec ſa ſervante, ſuppoſé qu'il „ fût mauvais en ſoi, ne devenoit „ pas légitime par l'acquieſcement „ du même Abraham aux deſirs de „ Sara; » il n'auroit point allegué „ hors de propos, que les conſeils & „ les ſuggeſtions d'une femme ne „ diſculpent point le mari à l'égard „ des choſes illegitimes. Enfin il ſe „ ſeroit bien gardé de comparer „ l'action d'Abraham avec la chûte „ d'Adam, » qui allégua vainement „ qu'Eve l'avoit porté à manger du „ fruit défendu. » Car toutes ces belles réflexions n'ont nul rapport à ce que S. Auguſtin veut dire. Le S. Docteur, encore une fois parle d'une condition néceſſaire à la légitimité de la polygamie, qui eſt le conſentement libre de la premiere épouſe; & pour faire voir que cette condition eſt parfaitement bien

remplie, non-ſeulement, dit-il, Sara conſentit, mais elle demanda, elle pria.

Le Pere le Cocq ajoûte, comme réfutant la troiſiéme raiſon de S. Auguſtin, & c'eſt plûtôt le fondement & le principe de la ſeconde: » Une femme ne peut point tranſ» porter à une autre femme le droit » dont parle Saint Paul, non plus » qu'un mari ne peut point ceder » à un autre homme le droit dont » parle le même Apôtre. » Cela eſt vrai, & S. Auguſtin * l'a reconnu, s'il eſt queſtion du ſens des paroles de l'Apôtre par rapport aux Chrétiens & à la Loi Evangelique; mais s'il s'agit de la Loy naturelle & du tems qui a précédé l'Evangile, le Saint Docteur enſeigne, qu'une femme avoit la liberté de ſe donner des compagnes dans la poſſeſſion de ſon mari, & de partager ſon droit avec elles; quoiqu'un homme n'eût pas le même pouvoir à l'égard de ſa femme. Il dit de Sara qu'elle uſa de

* S. Aug. Lib. 1. de Serm. Domini in Monte, cap 16. n. 49.

ſon droit, quand elle voulut avoir des enfans de ſon mari par le moyen de ſa ſervante, (*a*) *volens habere filios de marito ſuo, quamvis ex utero alieno.* Il dit que l'uſage qu'elle fit alors de ſon droit, provenoit d'une liberté & d'une puiſſance qu'elle avoit en qualité de premiere épouſe; & que cette puiſſance n'étoit liée par aucune Loy : (*b*) *Ancillaris uteri fœcunditatem in uſum juris ſui poteſtate licitâ vindicavit.*

Leonard le Cocq, continue notre Critique, ne dit rien de la quatriéme raiſon. Cela n'eſt pas ſurprenant; elle eſt de l'invention de M. Bayle, qui l'attribue à S. Auguſtin, afin qu'on croye, que puiſqu'Abraham renvoya Agar, dès que ſa femme le voulut, il n'avoit pas contracté avec la ſervante un légitime mariage. Il falloit que Dieu parlât pour renvoyer Agar, & Abraham n'auroit pû s'y réſoudre pour complaire

(*a*) Lib. 2. contrà Adverſ. Legis & Proph.

(*b*) Lib. 22. contrà Fauſtum. cap. 30.

des Sciences & des beaux Arts. 1675 à Sara. * *Non tibi videatur asperum super puero & super ancillâ tuâ : omnia quæ dixerit tibi Sara, audi vocem ejus.* M. Bayle traite ici saint Augustin à peu-près comme il avoit traité le Pere Feuardent dans la page précedente, il lui impose par *un tour de manege. J'ai cité ailleurs*, dit-il, *les paroles de S. Augustin sur ce sujet*; & la remarque B B de l'article d'Agar est indiqué à la marge. Donnez-vous la peine de la chercher, vous y trouverez des paroles de S. Augustin, qui expriment toute autre chose que le renvoi d'Agar. Consultez le chap. 25. du 16. Livre de la Cité de Dieu, pour voir ce qui est à la suite des trois premieres raisons ; & vous ne lirez rien qui marque le renvoi d'Agar ; vous vérifierez que cette prétendue quatriéme raison est la permission qu'Abraham donna à Sara de punir l'orgueilleux méprix que faisoit d'elle sa servante. Voilà surquoi porte cette réflexion de notre Critique : *C'est une très-bonne chose que de renoncer*

* Gen. 21. 12.

aisément & promptement à un commerce illégitime, mais cela ne prouve point qu'on en ait usé légitimement. Le détachement que le Patriarche fit paroître, en consentant qu'Agar fut châtiée de sa fierté, sert à Theodoret comme à S. Augustin, pour démontrer, que la passion n'avoit eu aucune part dans la conduite d'Abraham, & que par-là il avoit rempli la derniere des conditions que nous avons exposées comme nécessaires, selon les Peres, à la légitimité d'un nouveau mariage, lorsqu'il se faisoit anciennement du vivant de la premiere femme.

Pour ce qui est du Pere Leonard le Cocq, on voit que c'est bien inutilement que pour excuser S. Augustin, il lui fait la grace de supposer ou plutôt de feindre, « qu'il » n'allégua point ces raisons com- » me des preuves, qui établissoient » la pureté du commerce d'Abra- » ham & d'Agar, mais seulement » comme des preuves qui réfutoient » la prétention des Manichéens, » que ce Patriarche éperduëment

» amoureux d'Agar, n'avoit cherché qu'à assouvir sa passion. » Comment est-il échappé à la critique du sçavant M. Bayle, que cette pensée, qui est adoptée par un grand nombre de Theologiens, loin d'avoir aucun fondement dans les écrits de Saint Augustin, y est positivement rejettée ? Les Manichéens ne ne reprochoient point à Abraham d'autre passion dans l'affaire d'Agar, que le desir insensé d'avoir des enfans : Ils réduisoient à ce point & au manque de foi leur accusation : * *habendæ prolis insanâ flagrans cupiditate, & Deo, qui id jam sibi de Sara conjuge promiserat, minimè credens, cum pellice volutatus est.* Ce sont les paroles de Fauste le Manichéen. S. Augustin répond que cet Hérétique aveuglé par une envie insensée de calomnier, faisoit sans le vouloir l'éloge du procedé d'Abraham par rapport à Agar. *Insanâ verò iste Faustus criminandi cupiditate flagrans .... Abrahæ concubitum nesciens eransque laudavit.*

* S. Aug. Lib. 22. contrà Faustum c. 30.

Le Pere le Cocq ajoute, que S. Auguſtin connoiſſoit très-bien la bonne preuve qui diſculpoit Abraham; & il la ſupprime! s'écrie avec raiſon M. Bayle, qui n'a point tout à fait tort de remarquer que c'eſt-là faire tenir à S. Auguſtin une conduite peu judicieuſe & peu ſincere. Cette bonne preuve eſt qu'il y eut un vrai & légitime mariage entre Abraham & Agar. Or S. Auguſtin ne ceſſe de répéter & d'inculquer qu'il y eut un vrai & légitime mariage entre Abraham & Agar. Donc S. Auguſtin ne ceſſe de répéter & d'inculquer la bonne preuve qui diſculpoit Abraham. La mineure de ce Syllogiſme eſt aiſée à démontrer. Celui qui ne ceſſe de répéter & d'inculquer que les conditions requiſes pour un vrai & légitime mariage ſe rencontroient dans le commerce d'Abraham avec Agar, ne ceſſe de repéter & d'inculquer qu'il y eut un vrai & légitime mariage entre Abraham & Agar. Or S. Auguſtin ne ceſſe de répéter & d'inculquer que les conditions requiſes pour un vrai ma-

riage ſe rencontroient dans le commerce d'Abraham avec Agar ; puiſque pour juſtifier ce commerce, il employe les mêmes raiſons dont il ſe ſert ailleurs, & que tous les autres ſaints Peres ont coutume d'apporter, pour montrer qu'avant l'Evangile il y avoit une ſorte de polygamie qui n'étoit contraire à aucun droit, ſoit naturel ſoit poſitif. Donc S. Auguſtin ne ceſſe de répéter & d'inculquer qu'il y eut un vrai & légitime mariage entre Abraham & Agar. Certes quand ce Pere dit que leur commerce fut innocent ; il croit qu'on entendra qu'il y eut entr'eux un vrai & légitime mariage. Comme le S. Docteur n'auroit pu deviner que Calvin imagineroit un commerce illicite de deux perſonnes de différent ſexe, qui ne fût point fornication, il n'a pu craindre qu'on lui attribuât de reconnoître un commerce permis & légitime de deux perſonnes de différent ſexe, qui ne fût point mariage.

S. Ambroiſe traitant le même ſujet, ajoûte deux raiſons à celles de

S. Auguſtin, qui ſont pareillement réfutées par le Pere Leonard le Cocq. Celui-ci copie Sixte de Sienne, & il eſt copié par M. Bayle dans la Cenſure de la premiere raiſon. Si M. Bayle avoit eu recours aux Ouvrages même de S. Ambroiſe, il auroit pu ſe convaincre par ſes propres yeux, que Sixte de Sienne a mal entendu le texte de ce Pere? Le voici: *Conſideremus primum, quia Abraham ante Legem Moyſis & ante Evangelium fuit: nondum interdictum adulterium videbatur. Pœna criminis ex tempore Legis eſt, quæ crimen inhibuit: nec ante Legem ulla rei damnatio eſt, ſed ex Lege.* * Pour concevoir le ſens de ſes paroles, il faut avoir appris par la lecture de S. Ambroiſe qu'il n'a pas le même but, & qu'il n'eſt pas dans le même ſentiment que S. Auguſtin en parlant du fait d'Agar. M. Bayle eût fait une heureuſe découverte, ſi après avoir lu dans S. Ambroiſe cette premiere raiſon, il eût tourné la page & rencontré vers le milieu du cha-

* S. Ambroſ. lib. de Abraham cap. 4.

pitre

pitre ces paroles : *Ergo Abraham & unus de populo erat gentili, & caussa posteritatis introierat ad ancillam, quia uxor ejus sterilitatem suam obumbrare cupiens author ejus facti fuerat viro: & tamen non otiosum est quod post hoc Deus statim, quia alia ejus opera probaret, pro hujus facti pœnitentiâ dixit illi : Ego sum Deus tuus, & esto sine querelâ, &c.*

Le sentiment de S. Ambroise est donc, comme on le voit clairement par ce passage, qu'Abraham pécha en approchant de sa servante, qu'il eut besoin de faire & qu'il fit pénitence de cette action. Le S. Docteur en parle plus d'une fois comme d'un vrai péché. Ainsi M. Bayle auroit dû se vanter que S. Ambroise est de son avis, & que les raisons qu'apporte ce Pere ne tendent qu'à diminuer la faute d'Abraham & non pas à le justifier absolument. C'est pourquoi la premiere raison de S. Ambroise n'est pas prise, comme dit M. Bayle, de ce qu'Abraham vivoit avant que la Loi de Dieu eût défendu

l'adultere; mais de ce qu'il vivoit avant que la Loi positive qui le défend, eût été ajoûtée à la Loi naturelle; d'où il s'ensuit que son commerce avec Agar étoit moins coupable. Ainsi ces paroles *consideremus primùm*, &c. doivent être traduites ou paraphrasées de la sorte : Considerons d'abord qu'Abraham vivoit avant la Loy de Moyse & avant l'Evangile. Comme les hommes ne font une attention sérieuse qu'aux Loix positives & écrites, l'adultere alors ne paroissoit point être défendu. Cette attention n'est souvent réveillée que par le souvenir de la peine dont le crime est puni en ce monde; & cette peine n'a été décernée que par la Loi positive, qui défendit ce crime : les hommes ne le condamnoient point avant la Loy positive, & ils ne le condamnerent qu'en vertu de la Loi positive.

En effet quel est le but de S. Ambroise ? son discours s'adresse aux Neophites, qui de la gentilité avoient passé à la profession du Christianisme. Il compare les adulteres qu'ils au-

roient pu commettre avant leur baptême, à celui qu'il ſuppoſe avoir été commis par Abraham avec Agar. Il ne juſtifie pas plus cette action que les impuretés des Gentils ; il aſſure ſeulement que l'ignorance qui précede la loi poſitive, quoiqu'inexcuſable, & facile à ſurmonter, doit ôter à de pareils deſordres une partie de leur atrocité. *Et tu peccaſti, cum gentilis eſſes, habes excuſationem : veniſti ad Eccleſiam, audiſti legem, non adulterabis, jam excuſationem delicti non habes.* Voila S. Ambroiſe entierement purgé du reproche qu'on lui fait mal à propos d'avoir cru que l'Adultere étoit permis avant la loi de Moyſe. L'auroit-on cru que M. Bayle eût cité contre ſon ſentiment le ſeul Pere qui le favoriſe en quelque ſorte, & cela dans la vuë de faire à Calvin l'honneur d'avoir des lumieres plus pures que tous les docteurs de l'Egliſe. Si par hazard S. Ambroiſe avoit eu le malheur de penſer comme les Manichéens & Calvin, en proſcrivant la polygamie des Patriarches, il auroit au moins parlé

rondement & franchement, non pas à la verité selon l'idée de M. Bayle qui est enchanté du langage rond & franc de Calvin, en ce qu'il défi-nit l'action d'Abraham un milieu illicite entre l'adultere & le devoir du mariage ; mais selon l'idée de tout l'univers en appellant adultere ce qui est un adultere. Cependant il est incontestable que S. Ambroise a approuvé la polygamie de Jacob puisqu'il ne trouve rien à reprendre dans sa vie, & qu'il le loue en particulier d'avoir dompté les passions humaines par sa continence & sa foi. * *Continentiâ & fide humanarum supplantavit vestigia passionum. A luxuriæ omnis ebrietate sobrius;* d'avoir été parfait en toutes sortes de vertus, *erat enim perfectus in omni flore virtutum* d'avoir merité par son éloignement de tout péché & de tout vice, que la grace de Dieu l'accompagnât partout, ** *merito itaque eum divina ubique comitata est gratia.* Pourquoi

* S. Ambrosius Lib 1. de Cain & Abel. cap. 61.

** Lib. 2. de Jacob, & beata vitâ.

le ſaint Docteur juge t'il moins favorablement du Commerce d'Abraham avec Agar? C'eſt qu'il le regarde comme une action paſſagere, & non comme la ſuite d'un veritable engagement.

Venons à la derniere raiſon de S. Ambroiſe, elle eſt ſolide, elle prouve contre lui même & contre M. Bayle, qu'Agar étoit legitime épouſe d'Abraham. La cenſure qu'en fait le Pere Leonard le Coq eſt ſur le champ corrigée & rétractée par ce commentateur. M. Bayle qui copie lePere leCoq omet cette correction & cette rétractation avec la plus inſigne mauvaiſe foi. Dequoi s'agit-t'il? Agar étoit le type de l'ancien Teſtament, c'eſt la raiſon de S. Ambroiſe, pour excuſer le commerce de ce Patriarche.Elle eſt auſſi employée par S. Auguſtin même, par S. Juſtin, par Tertullien, par S. Jerôme. Seroit-il poſſible que tant de grands hommes ſe fuſſent accordés à faire valoir une raiſon auſſi mauvaiſe que le pretend M. Bayle. Il repond avec le Pere le Coq par cet

aphorisme, que le type n'influe aucune moralité dans les choses, & ne leur ôte point par conséquent ce qu'elles ont de mauvais. L'aphorisme est appuyé de l'authorité de quelques Peres.* *Plerumque*, dit S. Gregoire le grand, *res quælibet per historiam virtus est, per significationem culpa; & aliquando res gesta in facto causa damnationis est, in scripto autem prophetia virtutis.* S. Augustin est dans le même principe.** *In peccatis* dit-il *magnorum virorum aliquando rerum futurarum figuram animadverti & indagari posse.* M. Bayle ne dit rien de plus sur ce point. Le Pere le Coq avoit bien affaire de remarquer que S. Augustin *** nonobstant son principe, trouve la preuve bonne, & l'employe. Encore s'il en étoit demeuré là, mais il convient, il montre que le principe ou l'aphorisme est mal appliqué au

* S. Greg. lib. 3 Moral. cap. 16.

** S. Aug. lib. 3. de doctr. Christ. cap. 23.

*** Lib. 2. contra Adv. legis & proph. cap. 9.

ſujet d'Agar. Cette aveu incommode notre Critique, il le diſſimule par cette ſorte de réticence qu'il ne permet qu'à lui ſeul, & qu'il nomme criminelle, qu'il releve avec hauteur, quand il croit l'appercevoir dans les ſaints Peres, & dans les Théologiens Catholiques. La figure & le type dans Agar exigeoient qu'elle eut contracté avec Abraham un veritable & legitime mariage.

En effet S. Ambroiſe cite l'endroit de S. Paul, où il eſt dit qu'un grand myſtere fut repreſenté dans les deux femmes qu'eut Abraham, & dans les deux fils qu'elles lui donnerent. Or comme Iſmaël fils de la femme eſclave repreſentoit les Juifs enfans de la Synagogue, & comme Iſaac fils de la femme libre repreſentoit les Chrétiens enfans de l'Egliſe Catholique, il eſt neceſſaire qu'Agar fut le type de la ſynagogue, & Sara le type de l'Egliſe Catholique. Mais l'alliance que Dieu fit avec la Synagogue, eſt comparée dans toute l'Ecriture ſainte à un legitime mariage:

la ſeule idolatrie où elle tomba quelquefois, eſt comparée à un adultere; donc Agard, qui étoit la figure de la ſynagogue devoit,& fut en effet une vraye & legitime épouſe d'Abraham. Tel eſt auſſi le but & le ſens de S. Juſtin. Il veut établir la légitimité des quatre mariages de Jacob, ſur ce que Lia fut la figure de la Synagogue,Rachel la figure de l'Egliſe Chrétienne, les ſervantes des deux ſœurs, la figure des eſclaves qui ſe trouveroient parmi les Juifs & parmi les Chrétiens; d'où il conclut que Jeſus-Chriſt venant au monde ne devoit mettre aucune diſtinction entre tous ceux qui garderoient ſes commandemens, & les réputer tous également pour les legitimes enfans & heritiers du Pere celeſte, tout ainſi que les enfans de Jacob, tant ceux qui étoient nés des deux femmes libres, que ceux qui étoient nés des deux femmes eſclaves, furent tous pareillement honorés du même rang, & jouirent des mêmes droits dans la maiſon de ce Patriarche, en qua-

lité d'enfans legitimes.* *Lia*, dit S. Justin aux Juifs, *populus vester est, & Synagoga; Rachel Ecclésia nostra. Ac Christus huc usque harum, & quæ utriusque sunt servarum gratiâ servit. Quando quidem enim duobus filiis tertii semen in servitutem dederat Noë, rursum nunc utrorumque, & liberorum, & qui inter eos sunt servorum filiorum restituendorum causa advenit Christus, eodem loco habens omnes præcepta sua servantes; quemadmodum & qui Jacobo tum ex liberis tum ex servis progeniti sunt filii, omnes eodem jure & honore fuere.* Jacob, ajoute ce Pere, ne se porta point à contracter ces quatres mariages par un mouvement de concupiscence & de passion, mais par la necessité des conjonctures, où la providence de Dieu l'avoit mis, dans la vue de figurer en lui le Messie : ce qui fait que vous n'êtes pas fondés à vouloir authoriser par son exemple la licence que vous prenez de violer le droit d'une premiere épouse, & par un

* In dial. cum Triphone p. 285.

désordre affreux de lui donner autant de compagnes qu'il y a de jeunes personnes qui vous plaisent. C'est la substance du discours que S. Justin tient aux Juifs de son temps.

* Quant à S. Jerome, l'usage qu'il fait de l'argument, qui est tiré du type & de la figure, tend à prouver que si le mariage & la polygamie étoient conformes à l'esprit de l'ancien Testament, la virginité & la monogamie conviennent à la perfection du nouveau ; parce qu'Agar, Lia, Phenenna qui furent fécondes, signifient la synagogue; & que Sara, Rachel, Anna, qui furent long temps stériles, signifient l'Eglise chretienne, aussi bien que Rebecca unique épouse d'Isaac. L'Eglise chretienne ne doit être feconde qu'en enfans spirituels, qui sont figurés par les enfans que ces femmes steriles obtinrent de Dieu. ** S. Jerome emprunte cela de Tertullien: mais ce dernier en conclut que les secondes nopces sont proscrites

* S. Hier. Lib. 1 contra Jovinianum & in Epist. ad Agerachiam de Monogamiâ.

** Tertul, lib. de exhort. cast. cap. 6.

dans le Christianisme ; le premier conclut seulement que la virginité est preferable au mariage, & la viduité à un second mariage.

Pour finir & decider la question contre les heretiques, ne suffit-il pas que l'Ecriture sainte declare nettement que Sara fit épouser Agar à son mari, *dedit eam viro suo in uxorem* ?

ARTICLE LXXXI.

LETTRE DE M. RAMEAU au R. P. Castel, au sujet de quelques nouvelles réfléxions sur la Musique, que le R. P Castel a inserées dans les mois d'Août (II. Partie), & de Septembre 1735. de ces Mémoires.

LE Traité de l'Harmonie ne parut pas plutôt, mon R. Pere, que désirant d'en connoître l'Auteur, vous m'en fîtes avertir par un ami commun, avec qui je partis sur le champ, pour avoir l'honneur de vous voir; charmé d'une occasion si favorable

qui me procuroit, à mon tour, celui de vous connoître. Votre acueil fut des plus flateurs pour moi, ſur-tout après vous avoir expliqué le contenu de cet Ouvrage : J'aime infiniment la Muſique, me dites-vous; il y a pluſieurs années que je l'étudie dans Kircher, mais ſans beaucoup de fruit. Toutes ſes recherches n'ont rien de comparable à votre découverte; cette Baſſe fondamentale que vous nous annoncés, continuâtes-vous, eſt effectivement tout le nœud de la muſique : enfin vous n'épargnâtes rien pour porter cette découverte au-deſſus de l'idée que je pouvois en avoir moi-même; & bien-tôt après vous en donnâtes un Extrait dans le mois. *

de ces Mémoires où vous confirmâtes la bonne opinion que vous en aviés; vous gagnâtes preſque tous les eſprits en ma faveur par cet Extrait, & les jaloux n'eurent d'autre reſſource, que celle de me diſputer, mais inutilement, la gloire d'une découverte que vous m'accordiez vous-même, à juſte titre, & par connoiſ-

ſance de cauſe; puiſque le ſeul Auteur que vous m'oppoſés aujourd'hui vous étoit connu, & très-connu dès ce tems-là, ſelon votre propre aveu.

Si quelques-uns ſe ſont imaginés qu'ils connoiſſoient la Baſſe fondamentale, même avant qu'elle leur fût annoncée, du moins l'idée ne leur en eſt-elle venuë qu'après; & cela ne doit pas ſurprendre, parce que, comme c'eſt l'unique Bouſſole de l'oreille en harmonie, & par conſéquent en mélodie, on ne la préſente pas plutôt à l'eſprit,, qu'il en fait le rapport avec les opérations de ce ſens, & que la retrouvant dans ces opérations, il lui ſemble qu'il la connoiſſoit effectivement. Ce n'eſt pas la ſeule erreur dont l'amour propre ſe repaiſſe. Par exemple, mon R. Pere, avoués que ſi je n'euſſe jamais parlé de la Baſſe fondamentale, vous ne vous ſeriés jamais imaginé que Kircher en eût voulu parler? Mais bien plus, ſi vous ne l'avés pas ſoupçonné de la moindre idée ſur cette Baſſe, depuis treize ou quatorze ans

que vous avés mon Traité de l'harmonie; comment voulés-vous que je l'y eûsse pû deviner, que je l'y eusse pû même reconnoître, après l'avoir imaginée de moi-même? Car enfin je sçais me rendre justice.

Ce n'est donc que d'aujourd'hui, mon R. Pere, après vingt ans de réfléxion, car il faut compter ceux pendant lesquels vous avés étudié Kircher avant l'édition du Traité de l'Harmonie, que vous reconnoissés la juste interprétation qu'il faut donner à la regle que vous rapportés de cet Auteur (Août p. 1635.) en ces termes : *Kircher nous apprend qu'une vraye Basse, qu'il nomme Bâse, ne devroit procéder que par Quartes, Quintes & Octaves ;* & quatre lignes après: *Ce que Kircher nous dit, ce que M. Rameau nous répete, sans l'avoir trop bien démontré ni l'un ni l'autre, je tâchai de l'établir dans ces Mémoires, lorsque j'y rendis compte dans le tems de cette decouverte, que je croyois plus neuve, & plus étenduë.*

Quoique vous n'ayés pas cité l'en-

droit où Kircher parle ainsi de la Basse, qu'il nomme *Bâse* ; il ne m'a pas été difficile de le trouver, & voici ses propres termes, p. 218. de son premier Tome.

> *Quarta vox Basis, vulgò Bassus, Græcis hipatodus : ità dictus, quod in eum, tanquam in Basin omnes inclinent voces, &c. Gaudet intervallis gravioribus, grandioribusque, Quarta, Quinta, & Octava ; in natura rerum respondet telluri.*

On peut voir d'abord que cette définition n'est qu'une interprétation de celle de Zarlin, que j'ai citée dans le premier Chapitre du 2^e^ Livre de mon Traité de l'Harmonie, p. 49, pour prouver combien ce dernier Auteur s'est éloigné du but où ses premieres notions auroient pû le conduire, s'il y eût été guidé par le véritable principe ; puis on peut remarquer que Kircher, loin d'avoir voulu parler d'une autre Basse que de celle qui est généralement reconnuë, sous le nom de *Basse continuë*, dit précisément, *Basis, vulgò Bassus*,

Græcis hipatodus. C'est-à-dire Base, qu'on appelle vulgairement Basse, & qui est l'hipaton des Grecs. De plus, *gaudet* ne veut pas dire, *devroit*, mais tout au plus, souhaite, désire, se plaît ; & dans cette phrase, *Gaudet intervallis gravioribus grandioribusque, Quarta, &c. Seu* est un sous-entendu avant *Quarta ;* comme qui diroit, par exemple, la Quatte, &c.

Or, le sens de cette définition est tout contraire à votre citation ; loin d'y vouloir parler d'une nouvelle Basse, Kircher n'oublie rien pour faire sentir qu'il n'y veut parler que de la Basse vulgaire, que de l'hipaton des Grecs, qui étoit toujours la plus basse corde de leurs systêmes Dratoniques, ou autres. Il ne dit pas que cette Basse devroit procéder, mais seulement qu'elle aime, qu'elle se plaît dans tels intervalles, comme la *Quarte*, &c.; s'il eût voulu donner cette derniere succession pour régle, sans doute qu'il n'y auroit pas admis l'*Octave*, qui est de nulle valeur en fait de succession fondamentale,

puiſque ce n'eſt que la replique, la répétition du même ſon, dont elle fait l'*Octave*; ſans doute qu'il y auroit ajoûté la *Tierce*, puiſqu'il la reconnoît pour conſonance, & qu'en ce cas, elle doit être compriſe au nombre des plus grands intervalles, qu'il fait conſiſter dans des conſonances; ſinon il y auroit ajoûté la *fauſſe Quinte*, & le *Triton*, qui ſont plus grands que la *Quarte*; enfin il auroit diſtingué l'harmonie que doit porter ſa Baſſe, de celle que peut porter la vulgaire; & c'eſt ce que nous examinerons dans peu.

A l'égard de votre réfléxion ſur ce que vous croyiés d'abord la découverte plus neuve & plus étenduë, permettés-moi de vous dire, Mon R. Pere, que vous vous trompiés moins dans ce tems-là qu'aujourd'hui; la découverte eſt neuve, j'oſe le ſoutenir, j'en ai pour garant tout ce qui a paru juſqu'ici ſur la Muſique, quelque interprétation qu'on veuille y donner, & ſon étenduë paſſe ſa nouveauté; ce que je ne déſeſpére pas de démontrer bien-tôt,

ſi je n'ai pû encore le faire ; vous ſçavés que j'y travaille, je vous communiquai même mes manuſcrits ſur ce ſujet, il y a quatre ou cinq ans ; vous y fûtes ſéduit des expériences que j'y propoſe pour appuyer mon principe ; celle de l'orgue, par exemple, dont vous rapportés une partie dans le mois de Septembre, p. 1820, & la conſéquence que je tire de celle-là, & des autres, pour rendre raiſon de la différence du ſon harmonieux, avec celui qui n'eſt que bruit, que vous rapportés auſſi dans le même mois, p. 1821, paroiſſent avoir été de votre goût : je ſens bien que cela ſeroit infiniment mieux entre vos mains, je ne ſçais que dire les choſes, vous ſçavés les peindre à l'eſprit : n'importe, vous m'enhardiſſez toujours, votre ſuffrage m'eſt cher, je tâcherai de le mériter de plus en plus, c'eſt là mon but, & c'eſt principalement pour cette raiſon que je veux vous ramener, ſi je le puis, au ſujet de ma découverte.

La ſucceſſion, autrement la Mélodie n'eſt qu'une ſuite de l'harmo-

nie, comme vous en convenez; mais la ſucceſſion fondamentale, ſur-tout, eſt la ſuite immédiate de l'harmonie fondamentale, je veux dire, de l'harmonie naturelle à chaque corps ſonore; donc, cette ſucceſſion n'eſt pas le principal objet de la Baſſe fondamentale; ſi le hazard peut faire citer à un Auteur quelques ſucceſſions qui approchent de celle qui convient à cette Baſſe, cela ne conclut rien; ſa ſucceſſion n'a de droit qu'en conſéquence de l'harmonie qu'elle porte : la nature donne l'harmonie, & ne donne que cela, par conſéquent c'eſt ſur cette harmonie que tout doit être fondé.

Cela poſé, voyons quelle harmonie, ou ce qui eſt la même choſe, quels accords Kircher donne à ſa Baſſe, les conſéquences qu'il en tire, & confrontons le tout avec ce que j'en ai dit.

Cet Auteur, ſans rappeller aucune Succeſſion déterminée à ſa Baſſe, lui donne indifféremment pour accords, le *Parfait*, & ceux de *Sixte*, de *Quarte*, de *Seconde*, de *Sep-*

tiéme, de *Neuviéme*, de *Fauſſe Quinte*, & de *Triton*; pendant que je n'admets que trois ſons fondamentaux dans le mode, la *Tonique*, ſa *Dominante* qui eſt ſa Quinte au-deſſus, & ſa *Soudominante* qui eſt ſa Quinte au-deſſous, auſquels je ne donne d'abord que l'*accord parfait*, où j'ajoûte ſeulement la *Septiéme* pour la *Dominante*, & la *Sixte majeure* pour ſa *Soudominante*, en conſéquence des raiſons que j'allégue ſur ce ſujet, & dont vous avés bien voulu vous contenter, mon R. Pere, quoiqu'il y en ait encore de meilleures, mais on ne trouve pas tout à la fois; ainſi toute l'harmonie de ma Baſſe fondamentale conſiſte dans l'*accord parfait* avec la *Septiéme* ajoûtée au-deſſus, ou au-deſſous; car de cette derniere addition naît la *Sixte majeure* en queſtion; & de-là je tire tous les accords poſſibles, en conſéquence du *Renverſement* & de la *Suppoſition*, que le goût de variété permet d'employer dans la Baſſe vulgaire, dite *continuë*: Donc, nul rapport entre la Baſe de Kircher, & ma Baſſe fondamentale.

Qui plus eſt, la ſucceſſion que vous faites propoſer à Kircher ſe trouve ici dementie; car ſa Baſe ne pourra jamais marcher par *Quartes*, *Quintes*, ni *Octaves*, pour recevoir, ni après avoir reçû les accords de *Sixte*, de *Quarte*, de *Neuviéme*, de *Seconde*, de *fauſſe Quinte*, & de *Triton*; ſi l'on peut forcer ſa marche en quelques-uns de ces cas. cela ſe ſent, & cela ſuffit.

Si cet Auteur eût connu la Baſſe fondamentale, il en auroit fait la diſtinction d'avec la *Continuë*; & cette connoiſſance qui ſuppoſe celle de l'harmonie fondamentale, lui auroit fait diſtinguer cette harmonie de celle qui en dérive, au lieu qu'il a tout confondu; elle lui auroit fait tout trouver, puiſque tout ſubſiſte dans l'*accord parfait* pour les Conſonans, & dans celui de la *Septiéme* pour les Diſſonans; au lieu qu'il en a oublié preſque autant qu'il en cite; mais bien plus, il cite des accords fondamentaux, dont pluſieurs des dérivés lui ſont inconnus, pendant que d'un autre côté il cite des ac-

cords dérivés, dont il ignore les fondamentaux. Par exemple, il ne connoît ni l'accord de la *Septiéme diminuée*, ni aucun de ses dérivés; mais passons là-dessus; & demandons lui pourquoi il cite l'accord de *Seconde* dérivé de celui de la *Septiéme* qu'il propose, pendant qu'il oublie les mariages de la *Tierce*, avec la *Quarte*, & de la *Sixte* avec la *Quinte*, reconnus sons les noms de *Petite* & de *Grande Sixte*, qui dérivent du même accord de *Septiéme?* Pourquoi il cite les accords de *Fausse Quinte* & de *Triton*, pendant qu'il ne fait aucune mention de l'accord de *Septiéme* dont ils dérivent; car ce n'est pas le même que celui d'auparavant, puisque cette *Fausse Quinte* ni ce *Triton* ne s'y trouvent pas? Pourquoi, enfin, il cite les accords par supposition de *Quarte* & de *Neuviéme*, sans dire qu'ils naissent d'une source différente des autres, pendant qu'il ne fait aucune mention des accords de *Septiéme superfluë*, & de *Quinte superfluë*, dont la source est pareille d'un côté, à celle de la

Fausse Quinte, & du *Triton*, & de l'autre à celle de la *Quarte*, & de la *Neuviéme* ?

Ne voit-on pas bien que la seule expérience a guidé cet Auteur dans cette partie essentielle de la Musique, pour ne pas dire qu'il n'a fait que copier Zarlin en ce cas, & que ses connoissances n'y ont pas passé les bornes de cette expérience, qui étoit effectivement très-bornée de son tems : C'étoit d'ailleurs un grand Mathématicien ; & ne s'est-il pas acquis assez de gloire dans ses ouvrages, sans vouloir lui attribuer encore celle qui ne lui est pas dûë ? Pourquoi lui faire un crime de n'avoir pas bien démontré un principe, dont il ne paroît pas qu'il ait eu le moindre soupçon ? Pourquoi lui donner ce qui ne lui appartient pas, pour le ravir à son Auteur.

Au reste, le nom ne constituë pas les choses, ce n'est que l'application qu'on en fait qui y met le prix : ainsi les beaux noms de *Basis*, de vraye *Basse*, si vous voulez, de *Fondement*, de *Basse*, d'*Hipaton*, de *Basse fon-*

damentale, ne ſont que des mots, dont la force dépend de l'objet auquel on les applique.

Si je n'ai pas encore bien démontré la Baſſe fondamentale, je l'ai du moins tellement développée dès la premiere fois, que vous même, mon R. Pere, en avés été frappé comme d'une vérité toute neuve; mais je ne m'en tiens pas là, & je tâcherai de vous ſatisfaire ; vous ſçavés que j'y travaille, comme je l'ai déja dit ; j'ai même annoncé l'ouvrage plus d'une fois, ſous le titre de *Génération harmonique*; & j'étois ſur le point de le faire imprimer, lorſqu'il m'eſt venu une nouvelle idée, tant en faveur de mon ſyſtême que contre la théorie des anciens, & des modernes, qui m'oblige de retourner ſur mes pas, & de remettre la choſe à l'année prochaine.

Je ne m'explique point ſur les objections que vous me faites d'ailleurs; l'ouvrage en queſtion ſera ma réponſe : je dirai ſeulement, à l'égard de votre nouvelle baſſe fondamentale (Août, p. 1636, & la ſuite) l'idée en

des Sciences & des baux Arts. 1705 en eſt ingenieuſe, elle tire effectivement ſa ſource de ce qu'un corps ſonore eſt le fondement de toutes ſes parties aliquotes ; mais ſi la *Quarte* eſt incommenſurable, ſi elle ne ſe trouve dans aucune partie aliquote de ce corps ſonore, relativement au ſon grave & dominant de ce même corps, s'il en eſt de même de ſa *Tierce mineure*, & de ſes *Sixtes*, je ne vois pas comment il peut leur ſervir de fondement ; il y a erreur d'un côté ou de l'autre, ou la nature nous trompe, ou le premier ſon fondamental, que vous appellés *ut*, ne l'eſt pas de tout ſon mode, *ut*, *re*, *mi*, *fa*, *ſol*, *la*, *ſi*, comme vous le dites ; puiſque, ſelon vous-même, il ne peut l'être de ſa *Quarte fa*. Quelque ſçavant qu'on puiſſe être, on ne la diſtinguera jamais dans la réſonance d'un corps ſonore, relativement au premier ſon fondamental, malgré ce que vous en laiſſés croire à la page 1818. de Septembre, non plus que les autres conſonances déja citées; excepté que vous ne les conceviés dans d'autres

rapports que ceux qui leur tombent naturellement en partage entre ces trois ſons, *ut*, *mi*, *ſol*, & leurs Octaves, que vous convenés d'ailleurs, être les ſeuls ſenſibles dans la réſonance d'un corps ſonore ; mais c'eſt ce que je ne crois pas, d'autant que ſi l'on ne diſtingue que les trois derniers ſons, c'eſt une preuve que l'harmonie ſe borne là ; elle s'y borne tellement, en effet, que ſi les corps ſont aſſez grands pour qu'il y réſonne d'autres ſons en d'autres rapports, dès-lors tout y eſt confus, on ne peut pas même en apprétier le ſon le plus grave ; & par le contraire, ſi les corps ſont ſi petits, qu'aucun des ſons qui y conſtituënt l'harmonie, ne puiſſe y réſonner ſenſiblement, le ſon en eſt également inapprétiable. Vous pouvés vous ſouvenir, mon R. Pere, que j'ai eu l'honneur de vous entretenir quelquefois de ces ſortes d'expériences, comme auſſi de celle d'une Pincette, où tout eſt confus, juſqu'à ce qu'on n'y diſtingue plus que l'harmonie en queſtion; c'eſt par-là qu'il faut paſſer pour ren-

dre raiſon de la difference du ſon harmonieux avec celui qu'on appelle Bruit ; car il faut connoître auparavant en quoi conſiſte la difference du ſon apprétiable, avec celui qui ne l'eſt pas ; & je me perſuade que quand on le ſçaura bien, on n'oſera plus marier enſemble les ſons, ut, ré, mi, fa, ſol, la, ſi : le mariage d'*ut* avec *ſol*, *ſi*, *re*, *fa*, naît d'un autre principe, qui cependant n'eſt qu'une conſéquence du premier de tous : nos ſens ſont bornés, & c'eſt à nous de ſçavoir nous y conformer ſur ce que l'expérience nous apprend.

Quant à la ſucceſſion fondamentale, je ne vois pas pourquoi vous la condamnés, pourquoi vous ne voulés pas qu'elle ſoit l'arbitre des *Cadences*, puiſque vous ſerés forcé de l'admettre dans le paſſage d'un Mode à un autre ; & n'y ſerés-vous pas toujours forcé dans le même Mode, dès que la *Quarte* y aura lieu, puiſque vous la jugés vous-même incommenſurable.

La nature ne donne que l'harmonie dans trois ſons differens, que

nous pouvons, à la vérité, imaginer successifs; mais croyés-vous qu'en les imaginant successifs dans le même corps sonore, cela puisse conduire à aucune variété d'harmonie? Notre imagination n'empêchera pas que ce qui résonne une fois dans ce corps, n'y résonne toujours, par conséquent il y régnera toujours le même fond d'harmonie; avec *si*, *re*, *fa*, *la*, y régneront toujours *ut*, *mi*, *sol*, supposé que tous puissent y être entendus ensemble; mais cela ne se peut, puisque tout y seroit pour lors confus, sans parler de l'incommensurabilité de *fa* & de *la* relativement à *ut*.

Si l'on veut donc varier le chant avec d'autres sons que *ut*, *mi*, & *sol*, il faut nécessairement de nouveaux sons fondamentaux qui les donnent, c'est-à dire, de nouveaux corps sonores, dont la succession doit avoir pour principe les mêmes rapports que ceux qui constituent leur Harmonie naturelle; & cette succession une fois connuë, tout est connu: sinon c'est en vain qu'on veut réson-

ner Musique ; le Géometre pourra toujours s'y distinguer par ses calculs, le Physicien par ses raisonnemens, & le Musicien par son expérience ; mais à cela près, ils retomberont toujours dans le même labyrinte où l'on nous a laissé jusqu'à présent.

ARTICLE LXXXII.

DISSERTATION sur le sujet de la quatriéme Eglogue de Virgile.

LE Pere Catrou dans sa traduction du Prince des Poëtes Latins, a intitulé la 4^e^. Eglogue, l'*Horoscope de Marcellus*, & il n'a point douté que ce Prince charmant *n'ait été le Heros dont Virgile a honoré le berceau.* Je prendrai la liberté de former quelques difficultés contre ce systême, & je tâcherai d'en rétablir un autre auquel ce sçavant Interprete n'a pas cru qu'on dût s'arrêter.

Le systême du P. Catrou est fondé sur les témoignages de Dion & de Servius. Le premier rapporte au Liv.

48. de l'Hist. Rom. qu'Octavie mere de Marcellus épousa Antoine dans l'année que Pollion étoit Consul. Il ajoûte, *qu'au tems de ce mariage elle portoit dans son sein un enfant qu'elle avoit eu de Marcellus son mari qui ne faisoit que de mourir.* Sur quoi le P. Catrou a décidé, que cet enfant devoit être Marcellus, parce que Servius sur le 6. Livre de l'Enéide, dit que Marcellus mourut à Baïes âgé de 18. ans, & que Dion, ayant rangé la mort de ce même Marcellus sous l'année 731. de Rome, à remonter depuis 731. jusqu'à 714. on trouve ces 18. ans.

Commençons par éxaminer ce passage fondamental de Dion. Cet Historien parle des troubles excitez à Rome par le peuple dans les derniers jours de 714. Ce même peuple, dit-il, qui venoit de conduire dans la ville avec l'appareil d'un triomphe, César & Antoine à cheval & habillez en triomphateurs, qui avoit éxigé d'eux qu'ils vissent les jeux assis dans des siéges curules, qui venoit d'unir à Antoine Octavie sœur de César &

veuve de Marcellus (*alors enceinte*) fut si changé, que s'assemblant tumultueusement, &c.

Tel est à la lettre ce passage de Dion. On n'y voit point comme dans le P. Catrou, *qu'Octavie portoit alors dans son sein un enfant qu'elle avoit eu de Marcellus son mari qui ne faisoit que de mourir*, mais seulement qu'elle etoit alors enceinte. Et cette expression *alors enceinte*, laisse à douter si c'étoit dans le tems de son mariage avec Antoine, qu'Octavie se trouvoit enceinte, ou quelque tems après, lorsque le peuple se souleva. Si elle avoit porté dans son sein *un enfant de Marcellus son mari*, Dion seroit-il le seul qui eût rapporté cette particularité? Les Historiens antérieurs, & sur-tout Plutarque qui a écrit la Vie d'Antoine, l'auroient-ils passée sous silence? Cependant Plutarque ne dit rien de semblable, & nous lisons dans cet Auteur des circonstances qui contrarient absolument cette prétendue grossesse d'Octavie lorsqu'elle prit une seconde alliance avec M. Antoine. Car il nous apprend

que César & Antoine après la paix de Brindes revinrent à Rome, où le mariage d'Antoine & d'Octavie fut célébré en vertu d'un Décret du Sénat, qui dispensa l'illustre veuve des interstices de dix mois que les Loix Romaines imposoient aux veuves avant qu'elles pussent se remarier. Ils eurent ensuite une entrevûë à Misene avec Sext. Pompée, & après avoir conclu un Traité de Paix avec lui, ils revinrent à Rome. Antoine quelque tems après repartit pour l'Orient avec sa nouvelle épouse, *qui lui avoit déja donné une Princesse*, & il passa l'hyver à Athenes avec elle.

Ce retour d'Antoine en Orient est placé dans l'Histoire en 715. Octavie arriva à Athenes avant l'hyver, ayant déja donné une Princesse à Antoine. A peine y avoit-il dix mois qu'elle étoit mariée, comment donc concevoir qu'elle étoit enceinte de Marcellus lorsqu'elle épousa Antoine?

Il est vrai que le P. Catrou dans ses notes Critiques sur la 4^e^. Eglogue, dit qu'on peut conjecturer que Marcellus nâquit au Printems de 714. &

que *cette circonstance exposée d'une maniere allégorique par le Poëte, paroît conforme à l'Histoire.* Mais il se trompe évidemment, Octavie n'ayant épousé Antoine qu'à la fin de 714. après la paix de Brindes, au retour de César & d'Antoine à Rome, dans le tems qu'on découvrit la conspiration de Rufus Salvidienus. Cette époque n'est point douteuse, les témoignages de Velléïus, de Plutarque & de Dion, y sont formels.

Il faut donc ou rejetter le passage de Dion, ou l'expliquer. Et pour l'expliquer assez naturellement, il suffiroit, ce me semble, de dire qu'Octavie qui avoit épousé Marc-Antoine vers la fin de 714. se trouvoit enceinte peu de jours après son mariage, dans le tems des troubles dont parle Dion. En tout cas si l'Historien a voulu dire qu'Octavie portoit dans son sein un enfant de son premier mari, il a si peu prétendu que cet enfant fût Marcellus, que continuant de parler de cette révolte du peuple, & de l'entrevûe de Cesar, Antoine & Pom-

pée, il ajoute que la paix étant faite entr'eux, Pompée promit sa fille en mariage à Marcellus neveu de César. Καὶ τὴν θυγατέρα Μάρκῳ Μαρκέλλῳ τῷ τοῦ Καίσαρος ἀδελφιδῷ ἐνηγγύησεν.

Ce Traité de paix fut conclu au commencement de 715. peu de tems après le mariage d'Octavie. Marcellus étoit donc né auparavant. Mais l'enfant dont Virgile a chanté la naissance, n'a dû naître qu'après la pacification générale de l'Empire Romain, comme la 4e. Eglogue de ce Poëte le determine: la naissance de Marcellus n'est donc point le sujet de cette piéce.

Le passage de Servius n'est pas plus éxact. Ce Grammairien dit que Marcellus mourut à Baïes âgé de 18. ans. Cependant (ajoûte le P. Catrou) comme Marcellus ne mourut qu'à la fin de 731. il approchoit en mourant de 19. ans; c'est justement l'âge que lui donne le P. Labbe dans sa Chronologie.

Je réponds que Marcellus étant cet enfant prétendu qu'Octavie portoit dans son sein, non seulement il n'au-

roit point approché de 19. ans lorſqu'il mourut, mais qu'il n'auroit point eu 17 ans accomplis. Le calcul en eſt aiſé. Marcellus ſuivant Dion & Velléïus Pat. mourut dans l'arriere ſaiſon de 731. Dans l'hypothèſe que ſa mere l'ait mis au monde même immédiatement après ſon mariage avec Antoine, il n'auroit dû naître que dans les derniers jours de 714. remontant de l'Automne de 731. aux derniers jours de 714. on ne trouve pas 17 ans accomplis.

Mais quel fond doit-on faire ſur un paſſage d'un Grammairien fautif, lorſqu'on a une autorité préciſe d'un Auteur contemporain, d'un bel eſprit de la Cour d'Auguſte ? C'eſt Properce, & voici ce qu'il nous nous apprend de l'âge de Marcellus mourant, dans une Elegie qu'il a faite ſur la mort de ce Prince.

Occidit, & miſero ſteterat vigeſimus annus.
Tot bona tam parvo clauſit in orbe dies.

Il eſt mort, ſa vingtiéme année s'eſt arrêtée. Un eſpace ſi court a borné tant de vertus.

Cette objection ayant déja été

formée au P. Catrou, il y a répondu en ces termes : "Au regard du Vers de
„ Properce, il n'y a rien de plus obſcu-
„ re que ſa ſignification. Sur quoi fon-
„ dé veut-on que *ſteterat vigeſimus an-*
„ *nus*, veut dire que Marcellus avoit
„ atteint ſa 20. année ? Au contraire il
„ eſt bien plus naturel d'entendre par-
„ là que ſa 20. année s'étoit arrêtée,
„ & qu'elle n'arriveroit plus pour lui.
„ Telle eſt la force du mot *ſteterat*,
„ & cette expreſſion convient à une
„ perſonne qui approche de 19. ans.
„ En tout cas ſi Properce a voulu dire
„ que Marcellus avoit 20. ans, c'eſt
„ encore beaucoup d'exactitude pour
„ un Poëte, que de ne s'être trompé
„ que d'un an ; la Poëſie n'y regarde
„ pas de ſi près. „

On voit que le P. Catrou qui ne trouve pas l'expreſſion de Properce aſſez claire, accorde au moins *qu'elle convient à une perſonne qui approche de 19 ans.* Mais comme Marcellus ſeroit mort avant ſa 18. année, le Vers de Properce ne pourroit plus lui convenir. On ne dit pas 20. ans pour 17. D'ailleurs je

ne ſerois point en peine de faire voir que les Poëtes ſe piquent d'une éxactitude même ſcrupuleuſe, lorſqu'ils fixent un nombre d'années. Diſons donc que ce Vers marque bien précisément que Marcellus mourut à la fin de ſa 19. année, & au commencement de ſa 20. qui par conſéquent s'étoit arrêtée. Marcellus étoit donc né vers la fin de 712. & il étoit dans ſa troiſiéme année, lorſque ſa mere ſe remaria, & que Pompée lui promit ſa fille.

Ce n'eſt donc point ſur la naiſſance de Marcellus que Virgile a écrit la 4e. Eglogue. Ce n'eſt point non plus ſur la naiſſance d'un fils de Pollion. Car ſur ce que les anciens Commentateurs ont dit que ce fils s'appelloit *Salolinus*, le ſçavant P. la Rue a fait remarquer que Pollion n'a jamais eu qu'un petit-fils du nom de *Salolinus*, lequel mourut jeune 60. ans après la compoſition de cette Eglogue. Le P. Catrou a obſervé enſuite, que pour trouver dans l'Hiſtoire le Héros de ce Poëme, il faut y chercher un enfant dans qui le ſang des Dieux

ſoit mêlé à celui des Héros, & à qui dès le berceau on ait pû promettre l'Empire de l'Univers. Cela paroît par les expreſſions du Poëte. Il appelle cet enfant, *l'enfant des Dieux, l'illuſtre rejetton de la race de Jupiter*. Il lui promet, *le Gouvernement du monde pacifié*. Virgile étoit trop délicat, pour avoir ainſi donné de l'encenſoir au travers du viſage de Pollion. Il faut donc reconnoître qu'il s'agit ici d'un enfant du premier Ordre. Et quoique le P. Catrou ait cru le trouver en la perſonne de Marcellus, il n'a pas laiſſé de convenir que Druſus pourroit l'être auſſi, ſi la Chronologie n'y étoit pas contraire. il eſt certain, dit-il, que Druſus ne vint pas au monde ſous le Conſulat de Pollion. Dion le fait naître en 716. de Rome, près de deux ans après que Pollion eut été Conſul. Sur cela toute la Chronologie eſt d'accord, & Velléïus Pat. n'eſt point d'un ſentiment contraire.

Mon deſſein n'eſt point de conteſter que Druſus n'eſt pas né ſous le Conſulat de Pollion, je convien-

drai encore que l'Histoire ne le fait naître qu'en 716.* mais j'espere aussi de montrer dès les premiers Vers de l'Eglogue qu'elle a dû paroître en 716. Ainsi c'est un nouveau motif pour assurer à Drusus la place sublime que le P. Catrou lui a refusée.

Il a plu aux anciens Commentateurs d'intituler cette piece *Pollion*: ce titre n'est fondé que sur la prévention où ils étoient que Virgile l'avoit adressée à Pollion Consul.

Si canimus silvas, silvæ sint Consule dignæ.

Si nous chantons les forêts, rendons les forêts dignes d'un Consul.

Préjugé à part, où est la preuve que ce Consul soit Pollion? Certaine-

* Suetone dans la Vie de Tibere N.4 dit que le Pere de Tibere vint à Rome avec M. Antoine après la Paix de Brindes, & qu'il y céda à Cesar sa femme Livie *alors enceinte*. Suivant ce passage Drusus seroit né en 715. Mais c'est une faute dans Suetone: Velléïus Pat. Auteur presque contemporain & fort éxact dans les dattes, nous apprend que Tibere Neron qui étoit du nombre des proscrits, ne fut rendu à la République qu'après le Traité de Pouzzol en 715.

ment ce Vers ne le détermine point. Voyons la suite.

Ultima Cumæi venit jam carminis ætas.

Voici l'entier accomplissement des Prédictions de la Sibylle de Cumes.

A quel propos Virgile améne-t-il ici les prédictions de la Sibylle de Cumes ? Ces Vers mystérieux des Sibylles étoient-ils à la connoissance de tout le monde ? Virgile avoit-il eu communication de ces Livres sacrez ? Le College des Pontifes n'en étoit-il pas dépositaire ? Expliquons donc ceci relativement à l'Histoire.

Dion liv. 48, dit qu'au commencement de l'année 716. il arriva plusieurs prodiges à Rome dont le peuple fut fort allarmé : qu'à cette occasion, *on consulta les Livres des Sibylles*, & que les Pontifes ayant persuadé au peuple que Cybèle étoit en couroux, on fit une cérémonie pour la fléchir : que néanmoins les Romains ne furent bien rassurez, que lorsqu'ils virent naître quatre palmiers dans la place publique devant le Temple de la Déesse. Dans ce

même tems-là, *ajoûte l'Historien*, César épousa Livie.

Les Vers des Sibylles furent donc consultez en 716. & Virgile rend compte des prédictions de la Sibylle de Cumes sur la foi des Pontifes.

Jam rediit Virgo, redeunt Saturnia regna.

Astrée est enfin de retour, le Regne de Saturne va recommencer. Ce Vers ne convient qu'à un tems où les troubles de la République étoient entiérement pacifiez, au commencement de 716. car en 715. on eut encore la guerre contre les Parthes & les Illiriens.

Jam nova progenies Cœlo demittitur alto.
Tu modo nascenti puero, quo ferrea primùm
Desinet, & toto surget Gens aurea Mundo, *
Casta fave Lucina, tuus jam regnat Apollo.

Quel est cette nouvelle race d'hommes dont le Ciel fait présent à la Terre? Quel est l'illustre enfant dont la naissance fait régner la paix? Et quel est le motif du compliment que Virgile fait ici à Auguste sous le nom d'Apollon? L'intelligence de ces Vers dépend de la suite de mon explication, le Lecteur n'aura pas de peine à les appliquer.

Teque adeo Decus hoc ævi, te Consule, inibit
Pollio, & incipient magni procedere Menses.
Te duce, si qua manent sceleris vestigia nostri,
Irrita perpetuâ solvent formidine terras.

* Il y a dans ce Vers *& toto surget gens aurea mundo*, un sens délicat. Car il signifie également que cet enfant ramenera l'âge d'or, & qu'il donnera à l'univers une posterité précieuse.

Ce ſera auſſi ſous votre Conſulat, illuſtre Pollion, que ce nouvel âge, que ces jours heureux commenceront S'il reſte quelques veſtiges de notre crime, vos exploits les effaceront, & acheveront de diſſiper nos allarmes

Ce ſont ces Vers qui ont fait penſer que le Conſul dont Virgile a parlé, étoit Pollion. D'où on a conclu que pour expliquer cette Eglogue, il falloit chercher un événement arrivé ſous le Conſulat de Pollion. Mais qu'on les prenne dans leur ſens naturel, & on verra que l'explication ſeroit fauſſe, 1°. Le Poëte ne dit pas que le Conſulat de Pollion ſoit *le terme* de l'entier accompliſſement du bonheur de la République, *ultima ætas*; il dit ſeulement que ce bonheur commencera *inibit*, Pollion étant encore Conſul. Et il eſt vrai auſſi que le bonheur des Romains prit ſa naiſſance par la paix de Brindes ſous le Conſulat de Pollion. 2°. *Te Duce*, &c. Les Interpretes ſe ſont mal tirez de ces deux Vers. N'eſt-il pas viſible que Virgile fait une alluſion à l'expédition que Pollion fit en 715. contre les Parthins peuples d'Illirie, attachez au parti de Brutus & Caſſius? *

Cet attachement au parti de deux Ro-

* Conſecuta eſt pax Puteolana, ſtatimque in Parthinos Illiricam gentem, & Bruti olim Caſſiique ſtudioſiſſimam, auſpiciis M. Antonii expeditionem duxit. *Le P. de la Rue.*

mains auteurs du meurtre de Cesar, est justement appellé par le Poëte un reste du crime des Romains. Or si Virgile avoit publié cet Eglogue en 714. comment auroit-il pu faire un compliment à Pollion sur son expédition d'Illirie, à laquelle il ne fut nommé qu'après la paix de Pouzzol en 715. Il est donc naturel de concevoir que Virgile pour faire sa cour à un illustre Romain nouvellement couvert de lauriers, veut insinuer que le commencement du siécle heureux a été marqué dans les livres des Sibylles sous son Consulat, & que son expédition y a été prédite.

Quel est donc ce Consul dont Virgile a dit :

Si canimus silvas, silvæ sint Consule dignæ.

Bien des choses me porteroient à croire que c'est quelque Favori d'Auguste, & peut-être Auguste lui-même. * Les Magistratures s'exerçoient dès-lors à Rome sous son autorité & sous ses auspices. Il étoit le seul, le vrai, & le perpétuel Consul. Au surplus le sens des premiers Vers de cette Eglogue conduit absolument à la naissance de Drusus. Le bonheur de la République avoit commencé sous le Consulat de Pollion en 714. la paix générale, l'expédition de Ventidius contre les Parthes, & de Pollion en Illirie arrivées en 715. le rendoient plus assuré : & enfin le mariage d'Auguste & la naissance de Drusus en 716. y met-

* Auguste avoit deja exercé son premier Consulat.

toient le comble. C'étoit ce dernier âge marqué par la Sibylle, *ultima ætas.*

Ille Deûm Vitam accipiet. Il tiendra la vie des Dieux, ou il vivra de la vie des Dieux. Il faut remarquer que Virgile a affecté dans cet Eglogue d'imiter le ſtile enveloppé des Propheties. On en va voir la raiſon.

Pacatumque reget patriis virtutibus orbem.

Il gouvernera l'Univers pacifié avec les vertus de ſon Pere. Non (dit le P. Catrou ſur ce Vers) il n'étoit pas poſſible alors de parler ainſi d'un autre enfant que de Marcellus, *& de Marcellus déja adopté par Céſar.*

Outre toutes les difficultez où l'on s'engage en prenant Marcellus pour le Heros de ce Poëme, on ſe jette encore dans la néceſſité de ſuppoſer qu'Auguſte adopta Marcellus naiſſant. Et ſi on fait voir que Marcellus ne fut adopté par Auguſte que lorſqu'il épouſa Julie, on détruit tout d'un coup cette explication. Or c'eſt Plutarque ſur la fin de la vie d'Antoine, qui nous apprend *qu'Auguſte fit tout-à-la-fois Marcellus ſon gendre & ſon fils*, * il faut donc reconnoître que ce Vers ne ſçauroit s'entendre de Marcellus.

* *Hunc quidem Generum ſimul & filium ſibi fecit Auguſtus*, Leon. Aret. interp. Virgile a dit au 5. de l'Enéide, en parlant de Marcellus, *que les Deſtins ne feroient que le montrer à l'Univers*, non parce qu'il mourut jeune, mais parce qu'il mourut peu de tems après ſon adoption. Car il ne fut en ſpectacle à l'Univers que du moment qu'il devint gendre & fils d'Auguſte.

Mais en l'appliquant à Drusus, on trouvera 1°. Que cette pacification de l'Univers convient au tems de sa naissance en 716. la paix générale & les expéditions tant en Illirie que contre les Parthes, ayant été faites dès l'année précédente. 2°. *Avec les vertus de son Pere.* Cela pouvoit se dire du Pere de Drusus qui avoit été Questeur de Jules-César, & son Amiral dans la guerre d'Aléxandrie, où il eut beaucoup de part à la victoire, comme nous le lisons dans Suetone; & qui avoit fait une infinité de belles actions Ce n'est pas tout, & il y a dans ce vers un sens caché qu'il faut développer.

Il ne faut pas oublier, dit M. Dacier, sur l'Ode *Qualem Ministrum* du quatriéme Livre d'Horace, & sur ces Vers :

Quid Augusti *Paternus*
In pueros *animus* Nerones.

qu'on disoit publiquement à Rome, qu'Auguste avoit eu quelque habitude avec Livie pendant qu'elle étoit avec son premier mari, *& que Drusus étoit né de ce commerce.* Et que sur cette naissance de Drusus trois mois après qu'Auguste eut épousé Livie, on fit ce Proverbe à Rome : *Les Gens heureux ont des enfans trois mois après leur mariage.* *

M. Dacier a tiré ceci de Dion liv 48. qui dit encore que César doutant qu'il lui fût permis d'épouser Livie enceinte, proposa la question aux Pontifes, qui lui firent cette réponse ambigue : Que si on doutoit du véritable Pere de l'enfant, il falloit differer le mariage ; mais que comme il n'y

* Voyez encore l'Histoire des Oracles de M. de Fontenelle.

avoit pas lieu d'en douter, rien n'empê-choit qu'il ne se fît sans délai On voit donc l'adresse de Virgile dont Horace n'a été que l'imitateur.

At tibi prima puer ! nullo munuscula cultu,
Errantes hederas passim cum Baccare Tellus, &c.

. Je fais ici trois observations. 1. La terre fait un present de Lierre & de Baccar à cet enfant naissant, parce que ces plantes chez les Poëtes, sont des préservatifs contre l'envie & les discours malins 2. *Nullo cultu.* Nous avons remarqué dans un passage de Dion, que dans le tems du mariage d'Auguste avec Livie, on vit naître quatre palmiers comme d'eux-mêmes dans la Place Publique devant le Temple de Cybele Déesse de la Terre. 3. Drusus nâquit au Printems de 716 puisque le mariage de sa mere se fit au commencement de l'année, & qu'elle étoit grosse de six mois.

At simul Heroum laudes & facta Parentis,
Jam legere, &c.

Ces exploits de son Pere *facta Parentis*, concernent en apparence les exploits de Tibere-Neron, mais au vrai ceux d'Auguste. Pour appliquer ce Vers à Marcellus, il a encore fallu avoir recours a la prétenduë adoption de Marcellus naissant, ce qui est contredit par Plutarque.

Alter erit tum Typhis, &c.

C'est à la pénétration du P. Catrou, qu'on doit la découverte de cette allusion à la guerre contre Sext. Pompée. Mais si Virgile avoit publié son Eglogue dans le tems de la paix de Pouzzol, auroit-il pu annoncer une guerre qui ne se fit que deux

ans après ? C'eſt ce qu'on auroit peine à concevoir. Il paroît au contraire qu'il a fait cette Piéce dans un tems où Auguſte n'avoit pas à la vérité entiérement rompu avec Sext. Pompée, mais où les préparatifs qu'il faiſoit découvroient aſſez ſes deſſeins. Or ce fut dès l'hyver de 715. qu'Agrippa, *qui eſt cet autre Typhis*, ayant le commandement de la flotte d'Auguſte, exerçoit continuellement les troupes à la manœuvre; comme Suetone le rapporte dans la vie d'Auguſte n. 16. & Velléïus Pat. l. 2. qui dit que ce fut avec cette flotte que Céſar après avoir épouſé Livie, fit la guerre à Pompée & à la Sicile.

Hac claſſe Cæſar, cum prius deſpondente ei Nerone cui ante nupta fuerat, Liviam auſpicatis Reipublicæ ominibus duxiſſet eam uxorem, Pompeïo Siciliæque Bellum intulit.

Cara Deûm ſoboles, magnum Jovis incrementum.

La famille de Jules appartenoit à Jupiter par Enée. Il faut remarquer l'énergie du mot *incrementum*, qui eſt très-propre à laiſſer entrevoir la penſée de Virgile, ſans la rendre trop ſenſible.

Incipe parve puer; cui non riſere parentes,
Nec Deus hunc menſa, Dea nec dignata cubili eſt.

Le mot *Parentes*, découvre encore l'intention du Poëte. Les deux derniers Vers conviennent fort bien à Druſus, qui devoit être aſſis à la table d'Auguſte, & qui ne pouvoit être deſtiné qu'à une Déeſſe. Auſſi il épouſa Antonia ſeconde fille de M. Antoine, auſſi ſage que belle, dit Plutarque.

TABLE DES ARTICLES

du Mois de Juillet. 1736. II. Partie.

ART. LXXVIII. LEttre de M. . . Prêtre du Diocèse de Riez, à M. . . Chanoine d'Arles, sur ce qui est dit des Saints Fauste de Riez, & Césaire d'Arles, dans l'Histoire Littéraire de France. Page 1541

ART. LXXIX. Mémoire sur une nouvelle Edition des Oeuvres de S. François de Sales, à M. . . Par le P. Tournemine, de la Compagnie de Jesus. 1582

ART. LXXX. Dissertation sur la polygamie des Patriarches, où l'on réfute les calomnies de M. Bayle, &c. Par le P. Merlin Jesuite. 1591

ART LXXXI. Lettre de M. Rameau, au R. P. Castel, au sujet de quelques nouvelles Réflexions sur la Musique, &c. 1691

ART. LXXXII. Dissertation sur le sujet de la quatriéme Eglogue de Virgile. 1709

Fin de la Table.

APPROBATION.

J'Ay lû par ordre de Monseigneur le Garde des Sceaux le présent *Journal*, dont il m'a paru que l'impression pouvoit être permise. LEROUGE.

De l'Imprimerie de C. ROBUSTEL.

GETTY CENTER LINRARY
3 3125 00670 4221